



**PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE DE LA MRC DE LA MITIS**

I - Document de connaissance

Réalisé par

le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent

Pour

l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Août 1998



REMERCIEMENTS

La confection du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) du territoire de la Municipalité régionale de comté de La Mitis est née de la volonté des intervenants du milieu de travailler en partenariat, afin de mettre en commun les différentes expertises nécessaires à la mise en place des outils de planification et de gestion qui favoriseront un développement durable de l'ensemble des ressources naturelles de la région de La Mitis.

Le PPMV du territoire de la MRC de La Mitis, basé sur les travaux de La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc., est le fruit d'une étroite collaboration entre les partenaires composant l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et les principaux intervenants régionaux. Il nous est difficile d'énumérer tous ceux ayant participé à la réalisation du document; toutefois, nous aimerions souligner la contribution importante des personnes et organismes suivants :

Le comité consultatif de la Municipalité régionale de comté de La Mitis :

- .Rémi Bélanger, MRC de La Mitis
- .Nancy Corriveau, MRC de La Mitis
- .Alain Gravel, MRC de La Mitis
- .Alain Lachapelle, MEF
- .Marc-André Lechasseur, SER de la Mitis inc.
- .Annick Marquis, CLD de La Mitis
- .François Rochon, MRC de La Mitis
- .Fernand Saint-Laurent, SER de la Mitis inc.
- .Martin Saint-Pierre, Félix Huard inc.
- .Dany Tremblay, MRN

Le ministère des Ressources naturelles du Québec - Direction du Bas-Saint-Laurent, entre autres :

- .Georges Couture, tech. en aménagement - Secteur Terres
- .Bertrand Fortin, tech. géo. - Secteur Terres
- .Yves Lemieux, ing.f. - Secteur Forêts
- .Denis Théberge, tech. for. - Secteur Forêts
- .le Service des inventaires forestiers

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, entre autres :

- .Julie Castonguay, tech. en administration
- .Jacques A. Lévesque, directeur général

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, entre autres:

.Jean Gagnon, agronome

Le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune – Direction du Bas-Saint-Laurent, entre autres :

.Jean Lamoureux, bio.
.Claude Larocque, tech. faune
.Jean-Pierre Lebel, bio.
.Julien Lévesque, bio.
.Alain Pelletier, tech. faune

Le Groupe SYGIF inc. (Système de gestion des informations forestières), entre autres :

.Sara Lavoie, programmeuse
.Yves Lévesque, chargé de la numérisation
.Jean-François Martin, analyste-programmeur
.Gervais Proulx, chargé de projet et analyste
.Sylvie Roy, programmeuse

La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc., entre autres :

.Pierre Belleau, ing.f.
.André Hupé, ing.f.
.Joanne Marchessault, bio.

Le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, entre autres :

.Jean-Pierre Bellavance, tech. en statistiques
.Johanne Couture, secrétaire
.Martine Lepage, secrétaire
.Gisèle Marquis, directrice générale adjointe
.Laurent Saint-Jacques, stagiaire-géographe
.Jean Tremblay, directeur général

L'équipe de rédaction du PPMV,

Robert Savoie, ing.f.
Yves Bell, ing.f.
Éric Breton, bio.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
CADRE CONTEXTUEL.....	1
ÉNONCÉS DE PRINCIPE, VALEURS ET BUTS DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR	7
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....	11
1.1 HISTORIQUE.....	11
1.1.1 Colonisation du territoire	11
1.2 TERRITOIRE	15
1.2.1 Situation géographique	15
1.2.2 Répartition des types de terrains	19
1.2.3 Modes de tenures et de gestion	23
1.3 CONTEXTE BIOPHYSIQUE.....	27
1.3.1 Régions et districts écologiques.....	28
1.3.2 Climat.....	32
1.3.3 Géologie, relief et dépôts meubles.....	33
1.4 ÉLÉMENTS LIMITATIFS À L'UTILISATION DES RESSOURCES	37
1.4.1 Ressource agricole	37
1.4.2 Ressource forestière	37
1.4.3 Ressource faunique	38
1.5 CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE.....	39
1.6 INDUSTRIE FORESTIÈRE.....	46
1.6.1 Entreprises forestières de transformation.....	46
1.6.2 Principaux indicateurs économiques.....	50
1.7 INDUSTRIE ACÉRICOLE	53
1.8 INDUSTRIE AGRICOLE	53
2. BASSINS VERSANTS ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE.....	55

2.1	HISTORIQUE.....	55
2.2	GÉNÉRALITÉS.....	55
2.3	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX BASSINS VERSANTS	55
2.3.1	Rivière Mitis.....	59
2.3.2	Rivière Tartigou	59
2.3.3	Rivière Ristigouche.....	59
2.3.4	Rivière Matapédia	60
2.4	CONSTAT GÉNÉRAL.....	60
2.5	RÉPARTITION DES SUPERFICIES SELON LE DÉBOISEMENT POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS	62
2.6	QUALITÉ DE L’EAU, CONSTAT GÉNÉRAL	66
2.7	SOURCES D’EAU POTABLE.....	66
2.8	PROBLÉMATIQUE HYDRIQUE	66
2.9	POTENTIEL DE CONTAMINATION DES LACS ET DES RIVIÈRES PAR LA MOULE ZÉBRÉE.....	67
3.	MILIEUX SENSIBLES AUX ACTIVITÉS FORESTIÈRES	69
3.1	PROTECTION DES SOLS.....	69
3.1.1	Sols minces et sols organiques.....	69
3.1.2	Sites sur pente forte.....	71
3.1.3	Sols humides et secs.....	72
3.1.4	Sensibilité des sols aux activités forestières	73
3.1.5	Zones de mouvement de terrain et d’érosion	73
3.1.6	Zones d’inondation.....	73
3.2	PROTECTION DES MILIEUX RIVERAINS ET DES COURS D’EAU	78
3.3	PROTECTION DES MILIEUX FORESTIERS PARTICULIERS	79
3.3.1	Aulnaies et terrains dénudés et semi-dénudés secs ou humides	79
3.3.2	Îles et îlots	80
3.3.3	Espèces végétales susceptibles d’être désignées menacées ou vulnérables	80
3.3.4	Peuplements forestiers particuliers	81

3.4	PROTECTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES FAUNIQUES	83
3.4.1	Milieux avec la présence d'une espèce animale susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	83
3.4.2	Milieux avec la présence d'une espèce considérée d'intérêt particulier pour la région.....	84
3.5	SECTEURS D'INTÉRÊT PARTICULIER.....	85
3.5.1	Corridors panoramiques, zones de villégiature et sites d'intérêt particulier.....	85
3.5.2	Sources d'alimentation en eau potable	86
3.5.3	Sites de recherche en milieu forestier	86
3.5.4	Sites archéologiques.....	87
3.5.5	Friches agricoles et forestières.....	87
3.6	BILAN GÉNÉRAL	91
4.	RESSOURCE LIGNEUSE	93
4.1	ACTIVITÉS ANTÉRIEURES.....	93
4.1.1	Production de matière ligneuse.....	93
4.1.2	Programme d'aménagement forestier	97
4.1.3	Production acéricole.....	100
4.1.4	Voirie forestière et extraction de matériaux granulaires.....	100
4.1.5	Protection contre les insectes et les maladies	100
4.1.6	Protection de l'encadrement visuel	101
4.1.7	Surveillance du territoire contre les feux de forêt.....	102
4.1.8	Protection des milieux sensibles	102
4.1.9	Recherche et transfert de connaissance.....	103
4.2	COUVERT FORESTIER.....	103
4.2.1	Productivité du territoire	103
4.2.2	Répartition des superficies.....	105
4.2.3	Répartition par type de peuplement et par groupement d'essences	107
4.2.4	Analyse de la densité et de l'âge des peuplements.....	107
4.2.5	Répartition par classe d'âge et type de peuplement	114
4.2.6	Régénération après une coupe totale.....	120
4.2.7	Répartition des volumes.....	121
4.2.8	Qualité des tiges.....	125
4.3	ÉRABLIÈRES À POTENTIEL ACÉRICOLE.....	126
4.3.1	Productivité	128

4.4	VULNÉRABILITÉ DES PEUPELEMENTS AUX INSECTES ET AUX MALADIES CRYPTOGAMIQUES	128
4.5	DÉPÔTS ET VOIRIE FORESTIÈRE.....	133
4.6	FORÊT PRIVÉE	137
4.7	LOTS INTRAMUNICIPAUX	139
4.7.1	Description des tenures	139
4.7.2	Historique d'aménagement	140
4.7.3	Portrait forestier des lots publics intramunicipaux	141
4.8	CONSTAT GÉNÉRAL POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE LIGNEUSE	146
4.8.1	Contraintes liées à la production de la matière ligneuse.....	147
5.	RESSOURCE FAUNIQUE	149
5.1	DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....	149
5.1.1	Généralités.....	149
5.1.2	Historiques de chasse, de pêche et de piégeage.....	149
5.1.3	Organismes impliqués dans l'exploitation de la faune	150
5.1.4	Gestion faunique actuelle.....	150
5.1.5	Gestion des activités forestières.....	150
5.2	EXPLOITATION DES ESPÈCES DE LA GRANDE FAUNE.....	151
5.2.1	Généralités.....	151
5.2.2	Orignal.....	151
5.2.3	Cerf de Virginie.....	154
5.2.4	Ours noir.....	156
5.3	EXPLOITATION DES ESPÈCES DE LA PETITE FAUNE	158
5.3.1	Généralités.....	158
5.3.2	Gélinotte huppée	158
5.3.3	Lièvre d'Amérique	159
5.3.4	Sauvagine	160
5.3.5	Bécasse d'Amérique.....	161
5.4	PIÉGEAGE DES ANIMAUX À FOURRURE	162
5.4.1	Généralités.....	162
5.5	PÊCHE SPORTIVE	167
5.5.1	Généralités.....	167
5.5.2	Pêche au saumon	167

5.6	ACTIVITÉS NON CONSOMMATRICES RELIÉES À LA FAUNE.....	169
5.7	BILAN DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RELIÉES À LA FAUNE.....	169
5.8	CARACTÉRISTIQUES FORESTIÈRES DES HABITATS	170
5.8.1	Besoins en habitat des différentes espèces.....	170
5.8.2	Changements majeurs au niveau des habitats : colonisation de la MRC	171
5.8.3	Régénération vs les habitats fauniques	171
5.8.4	Composition générale des habitats.....	172
5.8.5	Caractéristiques en fonction du stade de développement	174
5.8.6	Caractéristiques de la superficie des peuplements et de leur répartition spatiale.....	177
5.9	ESPÈCES FAUNIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES.....	181
5.10	CONSTAT GÉNÉRAL DU POTENTIEL FAUNIQUE	181
5.11	ACTIVITÉS À CARACTÈRE FAUNIQUE	182
5.11.1	Activités potentielles de chasse, de pêche et de piégeage	182
5.11.2	Travaux d'aménagement faunique.....	182
5.11.3	Observation du milieu naturel.....	182
5.12	CONSTRAINTES LIÉES À L'AMÉNAGEMENT ET À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE.....	183
5.13	BILAN.....	184
6.	RESSOURCE RÉCRÉOTOURISTIQUE ET RÉCRÉATIVE.....	187
6.1	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET RÉCRÉATIVES.....	187
6.2	FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE	187
6.2.1	La Gaspésie	187
6.2.2	Profil touristique de La Mitis.....	189
6.3	ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE.....	190
6.4	IMPRESSIONS VISUELLES DES PAYSAGES	190
6.5	POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE ET RÉCRÉATIF	191

6.6	PROJETS À VENIR	192
6.7	CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE ET RÉCRÉATIF	192
7.	INTERVENANTS DU MILIEU FORESTIER	195
7.1	PRINCIPAUX INTERVENANTS ET LEUR RÔLE.....	195
7.1.1	Producteurs agroforestiers.....	195
7.1.2	Intervenants municipaux	197
7.1.3	Intervenants régionaux	197
7.1.4	Intervenants gouvernementaux	198
7.1.5	Intervenants agroforestiers	199
7.1.6	Intervenants fauniques	199
7.1.7	Utilisateurs des ressources fauniques, hydriques et récréatives.....	199
8.	RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTAT DES CONNAISSANCES.....	203
8.1	MILIEUX SENSIBLES	203
8.2	RESSOURCE LIGNEUSE	204
8.2.1	Acquisition d'information spécifique	204
8.3	RESSOURCE FAUNIQUE	206
8.3.1	Approfondissement des connaissances actuelles	207
8.4	RESSOURCE HYDRIQUE.....	207
8.5	RESSOURCE RÉCRÉATIVE	208
ANNEXE 1	LEXIQUE ET ABRÉVIATIONS	209
ANNEXE 2	LISTE DES ESSENCES COMMERCIALES ET GROUPEMENTS D'ESSENCES	219

ANNEXE 3	INFORMATIONS FORESTIÈRES RELATIVES AUX MUNICIPALITÉS	235
ANNEXE 4	RÉPARTITION DES VOLUMES PAR TERRITOIRE D'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT DE FORÊT PRIVÉE	245
ANNEXE 5	CONTENANCE ET CONTENU DES TERRAINS PUBLICS SOUS GESTION PRIVÉE	249
ANNEXE 6	ÉCOSYSTÈMES ET PEUPEMENTS PARTICULIERS	253
ANNEXE 7	NOMS SCIENTIFIQUES DE LA FAUNE VERTÉBRÉE	257
ANNEXE 8	RÉPERTOIRE DES FICHIERS DESCRIPTIFS ET CARTOGRAPHIQUES	261
ANNEXE 9	Liste des projets de recherche sur la seigneurie du Lac-Métis	265
ANNEXE 10	BIBLIOGRAPHIE: OUVRAGES CITÉS ET CONSULTÉS	269

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 1.1	Dates d'érection des paroisses du territoire..... 15
Tableau 1.2	Répartition des types de terrains 19
Tableau 1.3	Représentation des modes de tenures et de gestion 24
Tableau 1.4	Répartition des superficies par mode de gestion et municipalité..... 27
Tableau 1.5	Caractéristiques bioclimatiques des régions écologiques 28
Tableau 1.6	Districts écologiques : appellations et données topographiques 31
Tableau 1.7	Principales données météorologiques moyennes en provenance de stations situées sur le territoire (1931-1990)..... 32
Tableau 1.8	Liste des municipalités et évolution de la population..... 43
Tableau 1.9	Évolution par groupe d'âges de 1971 à 1991 44
Tableau 1.10	Principaux indicateurs économiques du secteur de l'emploi..... 45
Tableau 1.11	Importance du secteur agroforestier..... 46
Tableau 1.12	Principaux utilisateurs des bois provenant de la forêt privée par type de produit 47
Tableau 1.13	Liste des entreprises de première transformation par municipalité 49
Tableau 1.14	Liste des usines de deuxième transformation 50
Tableau 1.15	Volumes consommés par l'industrie du bois de la région du Bas-Saint-Laurent en provenance du secteur privé (mcs) 50
Tableau 1.16	Expéditions annuelles des scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux du Québec (en milliers de dollars)..... 51
Tableau 1.17	Prix annuel moyen des produits des usines de pâtes et papiers au Québec..... 51
Tableau 1.18	Indice des prix de certains produits forestiers et groupes de

	produits forestiers.....	52
Tableau 1.19	Nombre de producteurs et valeur de production par type de production.....	54
Tableau 2.1	Utilisation du territoire sous gestion privée pour les bassins.....	61
Tableau 2.2	Répartition des superficies déboisées par municipalité	65
Tableau 3.1	Répartition des sols minces par catégorie selon leur niveau de contrainte aux activités forestières	70
Tableau 3.2	Répartition des superficies par classe de pente	71
Tableau 3.3	Répartition des superficies par classe de régime hydrique	72
Tableau 3.4	Grille interprétative montrant la sensibilité des sites aux opérations forestières.....	74
Tableau 3.5	Répartition des superficies pour les sites improductifs en territoire sous gestion privée	80
Tableau 3.6	Description et localisation des espèces végétales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables en territoire sous gestion privée	81
Tableau 3.7	Localisation des peuplements susceptibles d'être particuliers en territoire sous gestion privée	83
Tableau 3.8	Répartition des types de friches selon leur potentiel agricole.....	88
Tableau 3.9	Synthèse des superficies visées par une protection aux activités forestières.....	91
Tableau 4.1	Volumes de bois à pâte et de chauffage récoltés dans la MRC de La Mitis et volumes de bois de sciage transformés sur le territoire de 1994 à 1996	94
Tableau 4.2	Évolution du prix moyen aux usines par type de produit et groupe d'essences	95
Tableau 4.3	Volumes de bois provenant de forêts privées, achetés dans la MRC de La Mitis et déclarés à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent en 1996.....	96
Tableau 4.4	Nombre de propriétaires adhérents et superficies inscrites	

	à un programme d'aménagement en 1996.....	97
Tableau 4.5	Sommaire des travaux réalisés par les agents livreurs de la MRC de La Mitis en 1996.....	99
Tableau 4.6	Répartition des coupes totales des 30 dernières années par classe de superficie.....	101
Tableau 4.7	Principaux dépôts de surface et types de peuplements par région écologique.....	104
Tableau 4.8	Répartition des superficies par classe d'âge pour les tenures sous gestion privée.....	106
Tableau 4.9	Répartition des strates forestières par type de peuplement et par groupement d'essences.....	108
Tableau 4.10	Répartition des superficies forestières par classe de densité et par classe d'âge.....	113
Tableau 4.11	Répartition des superficies par classe d'âge et type de peuplement.....	114
Tableau 4.12	Régénération des superficies issues de coupes totales.....	120
Tableau 4.13	Volume marchand brut.....	122
Tableau 4.14	Répartition du volume marchand par groupe d'essences et type de peuplement.....	124
Tableau 4.15	Répartition du volume feuillu par classe de qualité.....	126
Tableau 4.16	Caractéristiques des érablières exploitables.....	127
Tableau 4.17	Superficie des érablières (Er) ayant un potentiel acéricole.....	127
Tableau 4.18	Distribution des strates forestières selon leur vulnérabilité face à la TBE.....	130
Tableau 4.19	Répartition des dépôts pouvant présenter un potentiel d'extraction de matériaux granulaires pour la construction de voirie forestière.....	133

Tableau 4.20	Répartition de la petite forêt privée par type de couvert et mode de gestion.....	138
Tableau 4.21	Répartition de la contenance et du contenu par type de couvert.....	141
Tableau 4.22	Répartition de la contenance par classe d'âge	142
Tableau 4.23	Répartition des plantations par classe d'âge	143
Tableau 4.24	Répartition du volume marchand par classe d'âge sur les lots publics intramunicipaux (tenure 05)	144
Tableau 4.25	Répartition du volume marchand par classe d'âge sous gestion privée (tenure 05 exclue).....	145
Tableau 5.1	Structure de la récolte d'orignaux en territoire privé de 1991 à 1996 (carabine et arc)	153
Tableau 5.2	Âge moyen des orignaux récoltés en territoire privé de 1991 à 1996	153
Tableau 5.3	Récolte d'orignaux sur la seigneurie du Lac-Métis de 1991 à 1996 (carabine et arc)	154
Tableau 5.4	Statistiques de chasse au cerf de Virginie en territoire privé de 1991 à 1996 (carabine et arc)	156
Tableau 5.5	Statistiques de chasse et de piégeage de l'ours noir en territoire privé de 1991 à 1996 (printemps et automne).....	157
Tableau 5.6	Récolte déclarée au MEF pour les principales espèces piégées sur le territoire (territoires privés et terres publiques limitrophes)	166
Tableau 5.7	Sommaire de l'exploitation du saumon sur la rivière Mitis de 1984 à 1996	168
Tableau 5.8	Estimation des retombées économiques liées aux activités consommatrices de la faune	170
Tableau 5.9	Type de peuplement, superficie agricole et forestière improductive par municipalité	173

Tableau 5.10	Principaux stades de développement et leur composition forestière sur le territoire sous gestion privée	175
Tableau 5.11	Stade de développement et indice de diversité forestière (IDF) par municipalité	176
Tableau 5.12	Répartition des peuplements par classe de superficie sur le territoire sous gestion privée (excluant les superficies agricoles, l'eau et les périmètres urbains)	177
Tableau 6.1	Nombre de touristes recensés par l'Association touristique régionale de la Gaspésie à Sainte-Flavie pour la période de 1994 à 1996	188
Tableau 7.1	Principaux intervenants en forêt privée	201

LISTE DES CARTES

		Page
Carte 1	Localisation du territoire.....	17
Carte 2	Réseau routier	21
Carte 3	Localisation des types de tenures.....	25
Carte 4	Régions écologiques	29
Carte 5	Topographie du territoire	35
Carte 6	Municipalités.....	41
Carte 7	Localisation des principaux bassins hydrographiques.....	57
Carte 8	Localisation des superficies forestières déboisées et des plantations.....	63
Carte 9	Localisation des sites sensibles aux activités forestières	75
Carte 10	Localisation des friches agricoles et forestières.....	89
Carte 11	Types de peuplements	111
Carte 12	Stades de développement	117
Carte 13	Sensibilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette	131
Carte 14	Sites potentiels d'extraction de matériaux granulaires	135
Carte 15	Localisation des peuplements par classe de superficie	179

LISTE DES FIGURES

		Page
Figure 1	Répartition des superficies par classe d'âge et type de peuplement	119
Figure 2	Répartition des superficies par classe d'âge pour les peuplements mélangés	119
Figure 3	Répartition des volumes par type de peuplement	125
Figure 4	Répartition des superficies par type de peuplement et selon leur stade de développement.....	175
Figure 5	Répartition des peuplements par classe de superficie.....	178
Figure 6	Variations annuelles de la fréquentation des touristes à l'Association touristique régionale de la Gaspésie	188

CADRE CONTEXTUEL

Sommet sur la forêt privée

Au printemps 1995, lors des consultations régionales préalables au Sommet sur la forêt privée, les intervenants de la région du Bas-Saint-Laurent ont identifié, entre autres, comme priorité, d'élaborer des outils de planification et de gestion favorisant une utilisation judicieuse des ressources du milieu forestier privé, et ce, en concertation avec les propriétaires, les producteurs, les décideurs régionaux et les principaux utilisateurs des diverses ressources.

De plus, les intervenants régionaux ont déterminé quatre grands principes qui devront guider la conception des différents outils de gestion et de planification, soit :

1. le développement durable des ressources;
2. le développement des collectivités rurales;
3. la conciliation des intérêts collectifs et individuels;
4. la reconnaissance de l'importance de la forêt privée.

Le consensus intervenu entre l'ensemble des intervenants régionaux et provinciaux lors du Sommet sur la forêt privée (mai 1995) a confirmé l'importance que chaque région du Québec se dote d'un plan de protection et de mise en valeur des ressources de la forêt privée (PPMV).

Comme précisé à l'intérieur du cahier des décisions du Sommet :

« les partenaires réaliseront, sur une base territoriale à définir, des plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée. Ces plans indiqueront le niveau de financement des activités de mise en valeur et les modalités pour l'allocation et le versement des sommes disponibles. Ces plans fixeront des objectifs quantifiables de production des ressources forestières et définiront les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Ces plans devront respecter la capacité de payer de chacun [...]. Les plans devront respecter les schémas d'aménagement que réalisent les MRC. »¹

De plus, lors du Sommet sur la forêt privée :

« les participants ont convenu de créer des organismes de concertation, soit des agences de mise en valeur de la forêt privée dont le territoire de référence est une MRC ou un groupe de MRC situées à l'intérieur d'une même région administrative et dont le noyau est constitué des partenaires du Sommet, soit : le monde municipal, l'industrie forestière, les propriétaires de lots boisés regroupés par le biais de leur association et le gouvernement du Québec.

¹ Ministère des Ressources naturelles du Québec. 1995. Synthèse des travaux et décisions. Sommet sur la forêt privée. P. 39 à 43.

D'autres membres peuvent s'ajouter après la création des agences, selon la volonté des partenaires initiaux et selon des modalités qu'ils auront définies. »¹

Les agences de mise en valeur de la forêt privée ont, entre autres, comme mandat :

« d'assurer la concertation sur l'application du nouveau régime de protection et de mise en valeur de la forêt privée;

« de définir les balises du plan de protection et de mise en valeur de l'ensemble des ressources de la forêt privée, tant en ce qui concerne les objectifs que les moyens concrets de sa mise en œuvre;

« de confier les mandats requis, de préférence à des organismes existants et déjà implantés dans le secteur de la forêt privée; pour chaque mandat, l'Agence établit la durée, les résultats à atteindre et la rémunération, le tout inclus dans un cahier de charges à respecter. »²

De plus, il fut convenu que les syndicats et offices de producteurs de bois pourraient se voir confier le mandat :

« d'agir au nom de l'Agence comme agents de production et de suivi des plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée à condition qu'ils se retirent du champ de réalisation des travaux d'aménagement et de l'aide technique. »³

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (Règlement intérieur de l'Agence, 1996)

Objet

L'Agence est une personne morale à but non lucratif qui a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un PPMV;
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

¹ Ministère des Ressources naturelles du Québec. 1995. Synthèse des travaux et décisions. Sommet sur la forêt privée. P. 39 à 43.

² *Ibid.* P. 39 à 43.

³ *Ibid.* P. 39 à 43.

Territoire

Le territoire à l'intérieur duquel l'Agence conduira ses activités est composé des superficies du domaine privé des municipalités régionales de comté dont le nom figure au présent paragraphe :

- . Kamouraska
- . La Matapédia
- . La Mitis
- . Les Basques
- . Matane
- . Rimouski-Neigette
- . Rivière-du-Loup
- . Témiscouata

Membres

L'Agence se compose de trois catégories de membres réguliers, soit :

1. le monde municipal;
2. les organismes reconnus de producteurs forestiers, lesquels se subdivisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats et offices de producteurs de bois (SOPB);
3. les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, lesquels se subdivisent en deux sous-catégories : les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.

Chaque catégorie est composée de douze représentants. L'Agence est composée au total de 36 membres réguliers votants.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Agence est composé au maximum de :

- quatre administrateurs nommés par le Ministre;
- quatre administrateurs élus du monde municipal;
- deux administrateurs élus par les membres réguliers des OGC;
- deux administrateurs élus par les membres réguliers des SOPB;
- deux administrateurs élus par les industriels du sciage;
- deux administrateurs élus par les industriels des pâtes et papiers.

Conception du plan de protection et de mise en valeur du Bas-Saint-Laurent

Tel qu'il a été précisé lors du Sommet, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent a mandaté le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent de réaliser, en collaboration avec les autres partenaires, la conception du plan de protection et de mise en valeur de la région du Bas-Saint-Laurent (PPMV).

Les principaux partenaires ont convenu que la conception du PPMV doit répondre aux critères suivants, soit :

- que le PPMV du Bas-Saint-Laurent s'harmonise aux schémas des MRC;
- qu'il puisse être d'application locale et régionale afin qu'il soit en mesure d'être intégré à un processus de certification d'un système d'aménagement forestier durable;
- qu'il tienne compte des problématiques particulières des différentes divisions territoriales administratives (MRC, OGC, SPBBSL et MRN).

Pour ce faire, il fut proposé suite à plusieurs rencontres que le PPMV de la région du Bas-Saint-Laurent soit constitué des différents éléments suivants :

- la géomatrisation du territoire du Bas-Saint-Laurent;
- la conception d'un PPMV par territoire de MRC et;
- un document synthèse pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent.

Comités consultatifs

Afin de répondre aux attentes des intervenants, le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent et les partenaires ont d'un commun accord proposé la formation de huit comités consultatifs, soit un comité par territoire de MRC, afin de superviser l'élaboration de leur plan de protection et de mise en valeur. Chaque MRC s'est vu confier la responsabilité de la mise en place de leur comité respectif.

Chacun des comités consultatifs a comme mandat de :

- valider les différentes étapes de conception du PPMV;
- entériner le contenu des différents documents;
- définir les valeurs locales et les orientations d'aménagement et de protection des ressources;
- identifier les modalités liées à la pratique des activités forestières;
- établir les mécanismes de consultation auprès de la population.

Comité consultatif de la région de La Mitis

Suite à une résolution du conseil de la MRC de La Mitis, il fut adopté que le comité consultatif pour l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des ressources du milieu forestier soit composé des représentants suivants :

- un représentant du MRN;
- un représentant du MAPAQ;
- un représentant du MEF (secteur faune);
- un représentant de l'industrie forestière locale;
- trois producteurs forestiers individuels;
- un élu municipal;
- le secrétaire-trésorier de la MRC;
- l'aménagiste de la MRC;
- un représentant de la Société d'exploitation des ressources de la Métis inc. (SERM);
- un représentant du secteur récréotouristique.

Plusieurs autres organismes pourront être invités en cours de mandat selon les thèmes qui seront discutés lors des rencontres prévues (UPA, association touristique et autres).

Processus de consultation et d'adoption du PPMV

Le processus de consultation et de participation du public en général et des organismes du milieu en particulier vise à cerner les valeurs liées à l'aménagement forestier, et ce, en étroite relation avec les autres ressources du milieu. Le processus de consultation et d'adoption du PPMV tel que décrit à la page suivante favorisera une harmonisation entre les attentes et les objectifs des propriétaires et des intervenants locaux et les orientations générales qui seront véhiculées par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

Le comité de suivi de l'Agence aura, entre autres, comme mandat d'harmoniser et d'établir les priorités issues de chaque territoire de MRC et de recommander auprès de l'Agence l'adoption de chacun des PPMV.

PROPOSITION D'UN MÉCANISME D'INFORMATION, DE CONSULTATION ET D'APPROBATION DU PPMV

CONTENU	RÉALISATION	CONSULTATION	APPROBATION
A- Document de connaissance			
1. Cadre contextuel Énoncés de principe Objectifs généraux	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
2. <u>Document de connaissance</u> <input type="checkbox"/> Description du territoire <input type="checkbox"/> Bassins versants et réseau hydrographique <input type="checkbox"/> Milieux sensibles aux activités forestières <input type="checkbox"/> Ressource ligneuse <input type="checkbox"/> Ressource faunique <input type="checkbox"/> Ressource récréotouristique et récréative <input type="checkbox"/> Intervenants du milieu forestier <input type="checkbox"/> Recommandations sur l'état des connaissances	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
B- Document stratégique			
3. Catégories descriptives Modalités d'intervention	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
4. Zone de conservation Zone de protection Zone d'aménagement selon les spécificités du site Zone d'aménagement forestier en harmonie avec les autres ressources	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
5. Stratégie sylvicole et possibilité forestière	Équipe du PPMV Comité Sylva II	Comité consultatif	
6. Plan d'action Mise en œuvre du plan	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
C- Présentation des documents de connaissance et stratégique	MRC Équipe du PPMV	Participation du public -Soirée d'information -Consultation des documents	
D- Validation des documents de connaissance et stratégique		Comité de suivi du PPMV	
E- Avis de la conformité du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée avec le schéma d'aménagement de la MRC concernée			MRC
F- Adoption des documents de connaissance et stratégique			Agence

Note : Pour chacune des étapes de consultation, les intervenants devront faire suivre à l'équipe du PPMV, par écrit ou par téléphone, les modifications souhaitées. De plus, une copie des modifications souhaitées par le comité de suivi de l'Agence devra être acheminée au comité consultatif de la MRC concernée.

ÉNONCÉS DE PRINCIPE, VALEURS ET BUTS DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

Le plan de protection et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Mitis constitue le résultat d'un processus qui prend en considération les différents éléments suivants :

- le rapport rédigé par le groupe de travail sur les lignes directrices du PPMV;
- les travaux réalisés par La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc.;
- les développements du système de gestion des informations forestières (SYGIF) réalisés par le Service canadien des forêts;
- les attentes identifiées par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et;
- les recommandations du comité consultatif du territoire de la MRC de La Mitis.

Énoncés de principe

Pour que le PPMV puisse être un outil de gestion et de planification axé sur le principe du développement durable, il est important que les intervenants régionaux définissent les balises qui serviront de points de référence à la protection et à la mise en valeur de leurs ressources, et ce, en conformité avec les critères nationaux identifiés en 1995 par le Conseil canadien des ministres des Forêts (CCMF), soit :

- la conservation de la biodiversité;
- le maintien et l'amélioration de l'état des écosystèmes forestiers et de leur productivité;
- la conservation des ressources pédologiques et hydriques;
- la contribution des écosystèmes forestiers aux cycles environnementaux planétaires;
- les avantages multiples pour la société;
- l'acceptation de la responsabilité à l'égard du développement durable.

De plus, tel que spécifié par le projet de loi n° 4 « Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives » du gouvernement du Québec, l'aménagement durable de la forêt concourt plus particulièrement :

- à la conservation de la diversité biologique;
- au maintien et à l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers;
- à la conservation des sols et de l'eau;
- au maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques;
- au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société;
- à la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées.

Valeurs locales et régionales

En étroite relation avec les critères nationaux énumérés précédemment, les intervenants régionaux ont identifié les principales valeurs qui seront prises en considération lors de l'élaboration du PPMV. Ces valeurs sont regroupées sous trois grands thèmes, soit l'environnement, la société et l'économie.

1. Environnement :

- une forêt productive, diversifiée et en santé;
- des habitats fauniques de qualité propices au maintien des espèces animales et plus particulièrement celles ciblées par des activités de récolte (gros et petit gibier, faune piscicole et aviaire);
- un niveau souhaitable des populations animales présentes sur le territoire et plus particulièrement celles ciblées par des activités de récolte;
- un réseau hydrographique de qualité apte à assurer le maintien et le développement des conditions propices à son utilisation (faune piscicole, alimentation en eau potable, activités récréatives et autres);
- des sols possédant des caractéristiques permettant le maintien de leur capacité de production (forestière et agricole).

2. Société :

- un environnement de qualité pour le maintien et le développement des communautés (qualité de l'eau, productivité des ressources);
- la participation des principaux intervenants, décideurs, utilisateurs des ressources et de la population en général aux objectifs du développement durable;
- la contribution des ressources naturelles à la qualité de vie de l'ensemble des communautés locales;
- le développement social et économique des collectivités forestières rurales.

3. Économie :

- une industrie forestière compétitive et en mesure d'assurer le développement économique à court et moyen terme des communautés;
- un milieu forestier capable de supporter une vaste gamme d'activités (tourisme, faune, loisirs, valeurs esthétiques);
- un milieu forestier productif à court, moyen et long terme, assurant une stabilité de revenus directs et indirects pour les communautés.

Buts

Plus spécifiquement, les buts à atteindre à l'intérieur d'un processus d'amélioration continue de développement durable de la gestion des ressources pour le territoire de la MRC de La Mitis sont :

1. La conservation de la biodiversité :
 - le maintien de la biodiversité forestière actuelle;
 - la protection des milieux sensibles aux activités forestières (écosystèmes particuliers, habitats des espèces animales et végétales menacées ou vulnérables et autres);
 - la protection de l'ensemble du réseau hydrographique et plus particulièrement les rivières à potentiel piscicole et les points d'alimentation en eau potable;
 - la protection des sols à fort potentiel agricole;
 - le maintien d'habitats fauniques de qualité et plus particulièrement pour les espèces convoitées par les activités humaines.

2. Le maintien et l'amélioration de l'état des écosystèmes forestiers et de leur productivité :
 - la diminution de la vulnérabilité des écosystèmes forestiers aux différentes perturbations naturelles (épidémie d'insectes, feu, maladie et autres);
 - la répartition adéquate selon les caractéristiques biophysiques du milieu et des types de peuplements;
 - la distribution relativement uniforme entre les différentes classes d'âges;
 - le maintien de la capacité des sols à favoriser une régénération naturelle;
 - l'augmentation de la productivité de la ressource forestière en quantité et en qualité;
 - l'augmentation des superficies identifiées à la production forestière;
 - le respect de la possibilité de récolte de la ressource ligneuse et des espèces animales liées aux activités de chasse et pêche.

3. La conservation des ressources pédologiques et hydriques :
 - la diminution du compactage des sols et plus spécifiquement ceux situés en milieu humide;
 - la diminution de l'érosion des sols et plus particulièrement ceux situés sur pente forte ou à proximité des cours d'eau;
 - la protection des bandes riveraines afin d'assurer le maintien des caractéristiques hydriques des cours d'eau;
 - le maintien d'une superficie minimale du couvert forestier à l'intérieur des bassins versants primaires et secondaires;
 - la diminution des impacts négatifs de la voirie forestière sur l'érosion des sols et la qualité des cours d'eau;
 - la protection des sites sensibles aux activités forestières.

4. La contribution des écosystèmes forestiers aux cycles environnementaux planétaires :
 - le maintien ou l'accroissement des superficies possédant une couverture arbustive ou forestière;
 - la remise en production des superficies forestières non productives à vocation de production ligneuse;
 - le maintien d'un pourcentage minimal de la superficie en couvert forestier versus les superficies non forestières (urbanisées, agricoles et autres);
 - une mise à jour des inventaires forestiers et des superficies non forestières;
 - le respect de la législation, de la réglementation et des modalités d'intervention sur l'aménagement du territoire;
 - le maintien et l'aménagement des bandes forestières situées à proximité des cours d'eau.

5. Les avantages multiples pour la société :
 - soutenir les avantages tirés de la forêt (production de bois, activités récréatives, activités de chasse et de pêche, emplois et valeurs esthétiques);
 - le respect de la possibilité de récolte de la matière ligneuse et des espèces animales ayant une importance économique;
 - le suivi de l'évolution des dépenses liées à l'aménagement des ressources;
 - le maintien ou l'augmentation des habitats des espèces fauniques ayant une importance économique;
 - l'évaluation de la transformation par rapport à la production réelle de l'industrie forestière;
 - la protection des ressources récréatives et de leur utilisation potentielle;
 - le bilan du pourcentage des forêts protégées selon les contraintes d'utilisation.

6. L'acceptation de la responsabilité à l'égard du développement durable :
 - l'identification des communautés (municipalités) ayant une forte composante forestière à la base de leur économie;
 - la diversité de l'utilisation des ressources forestières pour l'économie locale;
 - l'identification des principaux utilisateurs et gestionnaires des ressources du milieu forestier;
 - la description des mécanismes de prise de décisions, du degré de participation au processus décisionnel, à la mise en œuvre et au suivi des décisions par les intervenants du milieu et le public;
 - l'identification des efforts monétaires ou autres consentis à la recherche forestière, à la formation des travailleurs et propriétaires forestiers et à l'information du public en général;
 - l'identification des moyens afin de rejoindre et d'impliquer les propriétaires qui ne sont pas sous aménagement.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE

1.1 HISTORIQUE

Les informations historiques qui suivent proviennent d'un ouvrage produit par trois auteurs de la région de La Mitis. Il s'agit de *Hier, au pays des métisziens, Histoire et Culture d'une région du Québec (1675-1960)* écrit par Jacques Thériault, Jean-Rock Gagnon et André Boutin.

Le mot Métis est un nom tiré de la langue algonquine, propre à la tribu des Malécites. Metiwee signifie «tremble, petit peuplier». Les berges de la rivière portent en effet, sur un sol riche et bien asséché, un grand nombre de peupliers faux-trembles croissant en pleine lumière, mêlés à des bouleaux ainsi qu'à des merisiers et protégés par des conifères qui se partagent des sols plus pauvres. La quantité de trembles qui s'y trouvaient a vite permis aux Amérindiens de caractériser et d'identifier le territoire baigné par la rivière du nom de Métis.

L'historien Ferland fait dériver le mot Métis ou Mitis (Mitis est la forme plus ancienne) d'une autre source. D'après lui, Métis signifierait «lieu de réunion». Nous savons que les Amérindiens s'attardaient quelque temps à l'embouchure de la rivière Mitis où ils trouvaient le saumon et l'anguille en abondance; ils y établissaient leur campement, le temps de discuter des questions qui intéressaient l'ensemble de la tribu probablement.

Chasseurs nomades, les Malécites et plus particulièrement les Micmacs, empruntaient le chemin de la rivière avec leurs canots d'écorce. Les Micmacs, qui avaient leurs principales résidences à Restigouche, remontaient le cours des rivières Ristigouche et Patapédia. Ils portaient ensuite jusqu'au lac Métis, puis redescendaient la rivière des Trembles pour atteindre le fleuve, et de là, Québec, la côte et les lieux habituels de leurs rassemblements. Les Pères Jésuites, Gabriel Druillette et Pierre Bailloquetti, qui s'étaient attachés aux bandes indiennes entre 1647 et 1662, parlent de ce passage connu des Français par lequel ils atteignaient rapidement les postes de Nicolas Denis et des fils de Mathieu D'Amours à l'embouchure des rivières Ristigouche, Nipisigit et Caraquet.

1.1.1 Colonisation du territoire

À cause des avantages vitaux et commerciaux offerts par la rivière Mitis, une population vigoureuse et dynamique s'est implantée et développée sur les terres du bassin mitissien. Cette région rassemble aujourd'hui les municipalités suivantes : Grand-Métis, La Rédemption, Les Boules, Les Hauteurs, Luceville, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, Saint-Charles-

Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-d'Arc et Sainte-Luce.

Vers la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, des hommes et des femmes descendirent le fleuve pour venir s'établir sur le territoire mitissien dont l'existence historique s'amorça sous le régime seigneurial français. Occupant au début le littoral, ils formèrent des communautés villageoises qui donnèrent naissance, par la suite, à d'autres établissements humains retirés à l'intérieur des terres.

Avant la naissance des paroisses de La Mitis, une longue histoire les précède et nous ramène au temps du régime colonial français alors que fleurissait la tenure seigneuriale. En 1689, le gouverneur de l'époque concédait la rivière Mitis à sieur François Pachot, marchand de Québec. Il instituait le fief de la rivière Mitis. Le fief Pachot s'étend d'un mille et demi de chaque côté de la Mitis sur trois milles de profondeur. Évidemment, il n'englobe pas tout le territoire mitissien : c'est autour de lui que surgiront les prochaines concessions seigneuriales de la région.

La deuxième seigneurie à être constituée fut celle du Lac-Métis. Le chanoine Alphonse Fortin a établi que le fief fut remis le 10 février 1693 par le gouverneur Frontenac à son filleul âgé de deux ans et demi, Louis Rouer, fils d'Augustin Rouer. Il lui concéda trois milles tout autour du lac. Lorsque la mère hérita de son fils, elle chercha aussitôt à vendre la concession. Le 18 mai 1725, la seigneurie passa aux mains de Nicolas Lanouiller de Québec. Ce dernier s'en débarrassa presque aussitôt. Aucun des seigneurs et de leurs descendants ne colonisa la seigneurie. Cependant, après que la *Price Brothers and Co.* (David-Edward, William-Evan et Evan-John) l'eut achetée de Georges Ward Bartolemew le 29 août 1876, la compagnie exploita les ressources forestières réparties autour du lac Métis.

Le 4 novembre 1696, le comte de Frontenac, vice-roi de la Nouvelle-France, octroya un nouveau fief à Louis Lepage et à Gabriel Thibierge, son gendre. La seigneurie Lepage-Thibierge s'étendait de la Pointe-aux-bouleaux (à l'ouest) jusqu'à la ligne nord-ouest du fief Pachot. Lors de cette première concession, la seigneurie couvrait une superficie de neuf milles de long sur trois milles de profondeur. Le 7 mai 1697, elle fut agrandie par le même gouverneur Frontenac, de deux lieues de profondeur, c'est-à-dire qu'il ajouta six milles aux trois milles de profondeur déjà octroyés. Comme la coutume voulait qu'on concède une terre de trois milles de profondeur, on trouve dans cette extension territoriale la raison qui explique la présence surprenante de plusieurs paroisses du haut-pays de La Mitis dans la seigneurie Lepage-Thibierge. Sa profondeur de neuf milles faisait qu'elle se heurtait à l'escarpement des Appalaches derrière Sainte-Angèle-de-Mérici et Saint-Donat.

Le territoire de La Mitis vécut sous le régime seigneurial jusqu'en 1854, année où le gouvernement canadien abolira cette vieille institution sociale née sous le régime français. Cependant, jusqu'en 1940, subsistera la Loi des rentes seigneuriales selon laquelle le censitaire devait payer une rente au propriétaire de l'ex-seigneurie et à ses héritiers pour leur assurer une compensation raisonnable alors qu'ils avaient perdu leur ancien droit lucratif lors de l'abolition de la tenure seigneuriale.

Sous le régime français, la région de La Mitis comptait peu d'habitants francophones. Mais, à la fin du XVIII^e, commença sur la terre mitissienne l'histoire d'un nouveau pays. Des habitants des vieilles paroisses de Rivière-Ouelle, Kamouraska, Saint-André, l'Isle-Verte et Trois-Pistoles descendirent le fleuve pour venir planter leurs tentes sur une terre neuve. La vie active débutait sur la portion du littoral qui délimite la largeur du territoire mitissien. Arrivés par le fleuve, seule voie de communication praticable dans la région à l'époque, ils s'installaient sur la terrasse sablonneuse le long du fleuve, les hautes terres intérieures n'étant pas invitantes.

En 1790, Sainte-Luce a déjà reçu quelques habitants. Quelques pionniers de cette communauté ont essaimé assez tôt pour donner naissance plus à l'est à une autre communauté, Sainte-Flavie, aidés dans leurs efforts par les immigrants venus des vieilles paroisses de l'ouest. Sainte-Luce et Sainte-Flavie sont les deux premiers établissements humains de la région érigés en paroisses.

Une autre paroisse, quoiqu'un peu plus récente, a collaboré d'une manière capitale à l'ouverture du territoire au peuplement : il s'agit de Saint-Octave-de-Métis. À la suite de l'accroissement de l'émigration vers l'est après 1830, plusieurs habitants de la région de Kamouraska ouvrirent le troisième rang de Métis.

Ces trois communautés villageoises ont par la suite donné naissance à toutes celles qui couvrent aujourd'hui la région.

Avec la création en 1855 de Saint-Octave-de-Métis, municipalité détachée de la paroisse de Sainte-Flavie, l'occupation du littoral est chose acquise et son développement est propulsé de façon systématique. Vers 1760 par exemple, Sainte-Luce possédait son premier moulin à farine le long du ruisseau de l'Anse-au-Lard et plus tard, il y en aura un au ruisseau La Loutre. D'autres moulins surgissaient pour répondre aux besoins des habitants : moulins à scie, moulins à carde, etc. Pendant la même période, des habitants de Métis orientaient leurs énergies vers la mer sous la conduite du seigneur McNider qui voulait faire de Grand-Métis un poste maritime. Le maître du fief construisait un moulin à farine et un moulin à scie le long du ruisseau Brand, une pêche à l'Anse-aux-Morts et un quai pour charger du bois à l'embouchure de la rivière, constructions qui s'avéreront rentables pour son propriétaire.

L'occupation de la côte de l'estuaire achevée, le besoin d'expansion se fit sentir aussitôt. Les colons des premières paroisses assistèrent, au fil des générations, à l'ouverture de multiples secteurs à l'intérieur des terres.

La construction de nouvelles routes et la consolidation du réseau ferroviaire favoriseront une prochaine poussée colonisatrice dans La Mitis. L'Intercolonial, par exemple, provoqua le détachement de Sainte-Flavie-Station qui prit le nom de Mont-Joli à compter de 1880. En 1918, à cause du tracé de l'Intercolonial, la paroisse de Sainte-Luce se vit, elle aussi, privée d'une autre partie de son territoire avec la formation de Luceville.

L'exploitation forestière devait pour sa part entraîner l'ouverture de quelques paroisses dans la région. Au début du XX^e siècle, la Compagnie Price qui exploitait les riches forêts du haut-

pays depuis longtemps donna son nom à une paroisse. Déjà, en 1908, le village de Price et la partie ouest des Rangs I et II de l'ex-seigneurie de Métis comptaient plus de 800 habitants.

Vers 1920, la colonisation de La Mitis semblait terminée. Pourtant, la fièvre du défrichement renaîtra quelques années plus tard avec l'avènement de la crise économique de 1929. Comme au début du XIX^e siècle, on insista sur le développement agricole des nouvelles colonies. La forêt, comme ce fut le cas auparavant, détourna parfois les colons de l'agriculture.

Cependant, le projet agricole connut quelques succès sur notre territoire. La colonie de La Rédemption, dont les terres ne paraissaient guère favoriser un quelconque développement, en est un exemple frappant. Ouverte à la colonisation en 1936, cette ancienne réserve forestière de la Compagnie Price attira quelques habitants des paroisses voisines, désireux d'y former une communauté axée sur l'agriculture.

Dans le même temps, à l'ouest de La Rédemption, une autre paroisse revendiqua son droit de cité. Résultat d'un démembrement à l'intérieur des cantons Massé et Ouimet, la municipalité de Saint-Charles-Garnier se détacha de Les Hauteurs. Elle ne connaîtra qu'un faible développement agricole parce que l'exploitation forestière s'y pratiqua au détriment de l'agriculture.

Durant cette période, une autre communauté vint grossir les effectifs paroissiaux du bassin mitissien. Notre-Dame-de-la-Compassion (Les Boules), qui existait depuis longtemps, ne fut reconnue civilement et religieusement que vers le milieu du XX^e siècle. Elle se détacha de Baie-des-Sables en 1949 pour devenir une communauté autonome.

Tableau 1.1 DATES D'ÉRECTION DES PAROISSES DU TERRITOIRE

Paroisse	Date de fondation	Érection canonique
Grand-Métis	1855	1931
La Rédemption	1935	1948
Les Boules	1831	1949
Les Hauteurs	1875	1918
Luceville	1883	1918
Métis-sur-Mer	1897	1921
Mont-Joli	1880	1905
Padoue	1903	1912
Price	1891	1909
Saint-Charles-Garnier	1936	1954
Saint-Donat	1863	1868
Saint-Gabriel	1860	1873
Saint-Jean-Baptiste	1889	1905
Saint-Joseph-de-Lepage	1873	1873
Saint-Octave-de-Métis	1840	1855
Sainte-Angèle-de-Mérici	1868	1868
Sainte-Flavie	1829	1829
Sainte-Jeanne-d'Arc	1920	1920
Sainte-Luce	1829	1829

1.2 TERRITOIRE

1.2.1 Situation géographique

La Municipalité régionale de comté de La Mitis s'étend sur une superficie de 2 312 km², dont 1 178 (51 %) sont en territoires non organisés (Lac-à-la-Croix et Lac-des-Eaux-Mortes) (MAM, 1995). Elle est située dans la partie est de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, soit à environ 11 kilomètres à l'est de la ville de Rimouski, 25 kilomètres à l'ouest d'Amqui et 35 kilomètres au sud-ouest de la ville de Matane. Les MRC limitrophes sont celles de Rimouski-Neigette, de La Matapédia, de Matane et d'Avignon.

La MRC de La Mitis fait partie de la circonscription électorale fédérale de Rimouski-Mitis et des circonscriptions provinciales de Matapédia et de Matane (carte 1).

Carte 1 : Localisation du territoire

La Route 132 constitue l'axe routier principal. Orientée est-ouest, cette route panoramique s'étire tout le long de la côte. Après avoir ceinturé la péninsule gaspésienne et parcouru la vallée de la Matapédia, elle traverse le haut-pays de la MRC et vient rejoindre son trajet initial à la hauteur de Sainte-Flavie. Depuis la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, située aux abords de la Route 132, il est possible d'accéder à la Route 234 qui traverse le haut-pays selon une orientation est-ouest. Une autre route secondaire, la 298 (nord-sud), donne aussi accès aux paroisses du sud (carte 2).

Le transport aérien, quant à lui, s'articule via l'aéroport de Mont-Joli. Son influence dépasse largement le cadre de la MRC, puisqu'il s'agit d'un aéroport à vocation régionale (Est-du-Québec). Son système d'atterrissage aux instruments permet les mouvements de vol sous presque toutes les conditions atmosphériques.

Enfin, le transport ferroviaire tient aux voies ferrées du Canadien National et du chemin de fer de Matane et du Golfe et à la gare de Mont-Joli où prend fin le transport des passagers pour le nord de la Gaspésie et où s'effectue la jonction pour le sud de la Gaspésie et les Maritimes.

1.2.2 Répartition des types de terrains

Le tableau 1.2 présente la répartition des types de terrains de la MRC de La Mitis. Les superficies se rapportant aux terres de tenure publique sont incluses dans ce tableau (89 474 hectares). La seigneurie du Lac-Métis, qui est localisée dans les territoires non organisés du Lac-à-la-Croix et du Lac-des-Eaux-Mortes, a aussi été considérée (34 140 hectares).

Tableau 1.2 Répartition des types de terrains

Type de terrain	Superficie (hectares)	%
Terrain forestier productif	187 458	79,9
Terrain forestier improductif (aulnaies, dénudés)	1 921	0,8
Terrain non forestier (îles, lignes de transport d'énergie, zones urbaines, terrains agricoles)	39 158	16,7
Eaux	6 043	2,6
Total du territoire	234 580	100,0

Il est important de préciser que les données relatives à l'inventaire du MRN (superficies, volumes, etc.) pourraient subir de légères modifications suite à la numérisation des feuillets écoforestiers.

Carte 2 : Réseau routier

1.2.3 Modes de tenures et de gestion

L'ensemble du territoire municipal a été cadastré et loti. Sous la juridiction de 19 municipalités, il représente 48,8 % de la superficie de la MRC et est constitué exclusivement de lots appartenant soit à des petits propriétaires privés, soit au gouvernement du Québec. La MRC est responsable de la gestion des territoires situés à l'extérieur des limites municipales. Le tableau 1.3 résume les différents types de tenures et modes de gestion présents sur le territoire (carte 3).

La gestion privée, couvrant une superficie de 145 107 hectares, est composée principalement de petites propriétés appartenant à des particuliers (74,7 %) et d'une grande forêt privée (23,5 %). Les propriétés gouvernementales gérées par des intérêts privés à l'aide de baux ou de conventions de gestion comptent, quant à elles, pour 1,8 %. Les lots considérés sous gestion privée sont ceux dont la mise en marché des bois est assujettie à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles.

La gestion publique, moins importante avec 89 473 hectares, comprend essentiellement les grandes forêts du domaine public (97,3 %) soumises à un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). La partie restante est constituée de forêts d'expérimentation (1 425 hectares) et de recherche (176 hectares), de même que de réserves forestières non allouées par le MRN ou annexées à un CAAF (822 hectares).

Le tableau 1.4 démontre l'importance relative des municipalités dans le territoire et la répartition entre les modes de gestion. Il illustre bien que le territoire de la MRC est assez bien réparti entre les différentes municipalités. Cinq d'entre elles ont une superficie supérieure à 10 000 hectares et cinq autres ont une superficie variant de 5 000 à 10 000 hectares. Toutefois, neuf municipalités ont des superficies inférieures à 5 000 hectares dont deux couvrent moins de 1 000 hectares (Luceville et Price). Les territoires non organisés occupent une place très importante, représentant un peu plus de 51 % de la superficie de l'ensemble de la MRC.

Les terrains de gestion publique sont peu présents au sein des territoires municipalisés (3 653 hectares). Toutefois, on retrouve une forte concentration de ce type de terrain à l'intérieur des territoires non organisés (85 820 hectares).

L'utilisation du sol est assujettie aux règlements d'urbanisme de chacune des municipalités qui doit, selon la loi, être conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de La Mitis.

Tableau 1.3 Représentation des modes de tenures¹ et de gestion

Mode de tenure et de gestion (code)	Superficie (hectares)	%
MRN Réserve forestière à l'extérieur du domaine public, avec bail (lots intramunicipaux sous bail) (04)	43	0,02
MRN Réserve forestière à l'extérieur du domaine public, avec convention de gestion (lots intramunicipaux sous convention de gestion) (05)	2 446	1,04
Petites propriétés privées à l'extérieur du domaine public (20)	108 340	46,18
Petites propriétés privées à l'intérieur du domaine public (21)	41	0,02
Grandes propriétés privées à l'intérieur du domaine public (bénéficiaires d'un CAAF) (24)	34 140	14,55
MAPAQ Terrains vacants à l'extérieur du domaine public (lots du MAPAQ sans bail) (30)	56	0,02
MAPAQ Terrains vacants à l'intérieur du domaine public (lots du MAPAQ sans bail) (31) ²	41	0,02
Total sous gestion privée	145 107	61,85
Forêt du domaine public avec aires communes (01) Territoire public avec CAAF	87 050	37,11
Réserve forestière à l'intérieur du domaine public, annexée ou non à un CAAF (02)	443	0,19
MRN Réserve forestière à l'extérieur du domaine public, sans bail ni convention (03)	379	0,16
Forêts d'expérimentation (06)	1 425	0,61
Forêts d'enseignement et de recherche (07)	176	0,08
Total sous gestion publique	89 473	38,15
Grand total	234 580	100,00

¹ Mise à jour, février 1997.

² La tenure 31 a été incluse dans la gestion privée puisque l'unique lot qui la représente n'est pas totalement enclavé dans le domaine public (seulement le fronteau du lot est limitrophe à la forêt publique). Il est donc fortement susceptible d'être vendu à un particulier.

Carte 3 : Localisation des types de tenures

Tableau 1.4 Répartition des superficies par mode de gestion et municipalité

Municipalité	Représentation relative (%) et absolue (hectares) des types de gestion à l'intérieur du territoire					
	Gestion privée		Gestion publique ¹		Total	
	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%
Grand-Métis	2 550	100,0	---	---	2 550	1,1
La Rédemption	9 189	77,5	2 674	22,5	11 863	5,1
Les Boules	3 443	100,0	---	---	3 443	1,5
Les Hauteurs	10 126	96,6	355	3,4	10 481	4,5
Luceville	516	100,0	---	---	516	0,2
Métis-sur-Mer	1 395	100,0	---	---	1 395	0,6
Mont-Joli	1 004	100,0	---	---	1 004	0,4
Padoue	6 767	100,0	---	---	6 767	2,9
Price	245	100,0	---	---	245	0,1
Saint-Charles-Garnier	8 532	100,0	---	---	8 532	3,6
Saint-Donat	9 616	99,4	54	0,6	9 670	4,1
Saint-Gabriel	12 559	97,1	380	2,9	12 939	5,5
Saint-Jean-Baptiste	1 480	100,0	---	---	1 480	0,6
Saint-Joseph-de-Lepage	3 292	100,0	---	---	3 292	1,4
Saint-Octave-de-Métis	7 642	100,0	---	---	7 642	3,3
Sainte-Angèle-de-Mérici	10 703	100,0	---	---	10 703	4,6
Sainte-Flavie	3 868	100,0	---	---	3 868	1,6
Sainte-Jeanne-d'Arc	11 364	100,0	---	---	11 364	4,8
Sainte-Luce	6 588	97,4	176	2,6	6 764	2,9
Territoires non organisés	34228	28,5	85 820	71,5	120 048	51,2
Total	145 107	61,9	89 473	38,1	234 580	100,00

1.3 CONTEXTE BIOPHYSIQUE

La description du contexte biophysique sera articulée sur la délimitation des régions et des districts écologiques. Elle résulte du découpage du territoire en fonction des unités possédant des caractéristiques bioclimatiques, géologiques, topographiques et écologiques homogènes.

¹ Ministère des Ressources naturelles du Québec, 1996.

1.3.1 Régions et districts écologiques

Régions

D'après la carte *Les régions écologiques du Québec méridional* (Thibault, 1985), deux régions écologiques sont présentes dans le territoire de la MRC de La Mitis. La plus importante, la région 5c (lac Matapédia et Gaspésie), représente le domaine de la sapinière à bouleau jaune. Elle couvre 139 975 hectares, soit 59,7 % du territoire (carte 4).

La région écologique 8a (bas et moyens monts Notre-Dame) correspond au domaine de la sapinière à bouleau blanc. Elle s'étend sur 94 570 hectares (40,3 % de la superficie de la MRC). On la retrouve principalement dans la partie sud de la MRC (seigneurie du Lac-Métis).

Tableau 1.5 **Caractéristiques bioclimatiques des régions écologiques**

Région écologique	Domaine climacique	Degrés-jours (°C)	Indice d'aridité¹	Description de la végétation potentielle
5c ²	Lac Matapédia et Gaspésie	1 110 à 1 330	100 à 225	Sapinière à bouleau jaune sur les sites mésiques. Persistance de l'érablière sur quelques stations bien drainées et protégées.
8a	Bas et moyens monts Notre-Dame	1 000 à 1 220	50 à 175	Sapinière à bouleau jaune et plus rarement bétulaie jaune à sapin sur les stations bien drainées. Érablière à bouleau jaune plus occasionnelle sur stations thermophiles.

Source : Thibault (1985).

¹ Mesure permettant de calculer les risques de déficit hydrique par mois. L'indice 100 correspond à un jour de déficit hydrique par mois.

² Les plus grandes valeurs de l'indice ne s'appliquent que sur d'étroites zones le long des côtes; la végétation de la majeure partie de la région reflète un climat humide.

Carte 4 : Régions écologiques

Districts écologiques

Les districts écologiques se distinguent les uns des autres surtout par la nature et la distribution des dépôts de surface, leurs caractéristiques topographiques (pente et dénivellation) et géologiques ainsi que par la nature du réseau hydrographique. La MRC de La Mitis se compose de 18 districts écologiques de dimensions très variables, allant de 670 hectares (I3) à 46 931 hectares (I8). L'altitude moyenne de ces entités écologiques varie de 45 à 535 mètres.

Tableau 1.6 Districts écologiques : appellations et données topographiques

N° du district	Nom du district	Altitude moyenne (mètres)	Amplitude moyenne (mètres)	Superficie (hectares)
Région 5c				
I3	Coteaux du lac Huron	352	81	670
I4	Collines du Petit lac Neigette	350	122	10 497
I5	Collines du lac Sommet	408	152	16 726
K1	Coteaux du lac Saint-Noël	255	75	4 650
K2	Coteaux du lac Noir	298	80	14 375
K3	Coteaux du lac Deschênes	273	90	21 622
K4	Coteaux du lac au Foin	230	57	672
L1	Coteaux de Matane	45	67	1 567
L3	Collines du lac Asile	195	96	13 164
L4	Plaine de Rimouski	53	41	16 483
L5	Collines du lac Paquet	224	122	16 099
L6	Collines du Grand lac des Sept lacs	290	161	12 079
L7	Coteaux du lac du Gros Ruisseau	141	87	11 385
Sous-total				139 989
Région 8a				
C1	Collines de la rivière Meadow	367	124	11 870
I1	Hauts collines du lac Otis	535	229	6 286
I6	Collines du lac des Quatre Pattes	392	127	18 458
I7	Collines du ruisseau Lemieux	405	146	11 036
I8	Collines du lac Patapédia	399	123	46 941
Sous-total				94 591
Total				234 580

1.3.2 Climat

Le climat mitissien varie suivant l'altitude et, dans une moindre mesure, suivant la latitude. Le tableau 1.7 présente les principales données météorologiques en provenance de trois stations. Deux d'entre elles sont localisées non loin du fleuve, soit à Mont-Joli (altitude 48 mètres) et à Price (altitude 73 mètres), tandis que la dernière est située dans le haut-pays, à Saint-Charles-Garnier (altitude 323 mètres). Selon les différents ouvrages consultés, la température quotidienne annuelle moyenne selon l'altitude varie de 1,7 à 3,4°C. Les valeurs les plus hautes sont généralement mesurées près du Saint-Laurent. Le nombre de jours sans gel est d'environ 140 à proximité de la côte et de 125 dans le haut-pays. Les précipitations annuelles moyennes totales peuvent varier entre 910 et 1 050 millimètres. Les vents dominants proviennent du sud-ouest avec un pourcentage de calme d'environ 3 %.

Tableau 1.7 Principales données météorologiques moyennes en provenance de stations situées sur le territoire (1931-1990)

Type de donnée	Station		
	Mont-Joli	Price	Saint-Charles-Garnier
Altitude	48 mètres	73 mètres	323 mètres
Température moyenne annuelle	3,1 °C	3,4 °C	2,4 °C
Température moyenne-janvier	-11,9 °C	-12,3 °C	-13,3 °C
Température moyenne-juillet	17,3 °C	18,0 °C	17,5 °C
Précipitation moyenne annuelle totale	912,6 mm	990,6 mm	992 mm
Chute de neige annuelle	373 cm	362 cm	355 cm
Nombre de jours sans gel	140 jours	140 jours	124 jours
Direction des vents dominants	sud-ouest	sud-ouest	---

Source : Atlas climatologique du Québec, 1978, Climat du Québec méridional, 1967 et Environnement Canada.

1.3.3 Géologie, relief et dépôts meubles

Géologie

Le relief bas-laurentien est le fruit des lentes transformations qui affectent de façon continue l'écorce terrestre. C'est au cours de cette vieille évolution de plusieurs centaines de millions d'années que l'assise rocheuse du Bas-Saint-Laurent a été façonnée (Fortin et Lechasseur, 1993). La géologie du Bas-Saint-Laurent présente, dans l'ensemble, des formations sédimentaires et métamorphiques plissées. Les formations géologiques appartiennent à trois périodes de l'ère paléozoïque : l'Ordovicien (500 à 435 millions d'années), le Silurien (435 à 395 millions d'années) et le Dévonien (395 à 345 millions d'années).

À l'intérieur des limites de la MRC, on retrouve principalement des schistes ardoisiers rouges, verts, gris et noirs. On retrouve également du grès et des conglomérats calcaires. Ces roches sont de la formation de «Sillery» qui est généralement attribuée au Cambrien supérieur. L'étendue de cette formation varie entre 10 à 50 kilomètres de large, en bordure de l'estuaire (Blanchard, 1935). Toutes ces roches ont été plissées au cours de l'ère primaire.

Les environs de Sainte-Flavie témoignent de l'envahissement par la mer des rives du Saint-Laurent, après que celles-ci eurent été libérées des glaces de la dernière période glaciaire. Plusieurs terrasses marines fournissent la preuve que la mer s'est trouvée à des niveaux plus élevés qu'aujourd'hui et qu'elle s'est retirée par étapes. Autre preuve de la fluctuation du niveau de la mer, la présence de coquillages marins, identiques ou ressemblant beaucoup à des espèces vivant maintenant dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent. On en a trouvés juste au sud du viaduc du chemin de fer à Price et dans le gravier du delta sur la rivière Mitis, en aval du barrage. L'altitude de la première localité est d'environ 80 mètres, celle de la seconde, 50 mètres (Mc Gerrigle, 1985).

Directement en face de l'église de Métis-sur-Mer (Église Unie) se trouve le lieu qui a rendu cette municipalité célèbre au point de vue géologique. En effet, c'est là que sir William Dawson (géologue principal de l'Université McGill, 1855-1893) a trouvé plusieurs espèces d'éponges et quelques brachiopodes appartenant à l'Ordovicien inférieur. Logées dans des ardoises noires, elles ont perdu la forme globulaire à cylindrique qu'elles avaient de leur vivant, pour n'être plus que des surfaces aplaties de spicules (aiguilles qui formaient la charpente de l'éponge) généralement remplacées par de la pyrite. Certaines de ces surfaces laissent cependant voir les contours généraux du corps original de l'éponge.

Relief

Le schéma d'aménagement de la MRC de La Mitis (1987) dresse le portrait suivant de la topographie locale.

La MRC de La Mitis se situerait au contact des basses terres du Saint-Laurent et du plateau appalachien. Le territoire couvre en partie les deux grands ensembles géomorphologiques qui caractérisent la limite nord-ouest du complexe appalachien, soit la zone de contrefort qui présente un profil en marche d'escalier depuis le fleuve jusqu'au plateau, et le plateau appalachien dont les altitudes moyennes gravitent autour des 300 mètres.

En bordure du fleuve, le contrefort se présente comme une bande côtière formée de terrasses d'argile marine recouvertes de dépôts fluvioglaciaires (sable et gravier) qui se fond en un système de gradins assurant la transition entre les basses terres et le plateau appalachien. Ce contrefort est disposé parallèlement au fleuve et sa largeur varie de 4 à 7 kilomètres. C'est sur cette bande que l'on retrouve les meilleurs sols agricoles de la MRC et aussi les plus importantes concentrations urbaines; 72 % de la population de la MRC y habite.

À l'intérieur du contrefort, on retrouve le plateau appalachien. Celui-ci occupe la majeure partie du territoire de la MRC. Il est constitué d'une série de collines aux profils tabulaires dont l'altitude dépasse rarement les 500 mètres. Orienté sud-est/nord-est, il est entaillé par une série de vallées; la plus importante, la vallée de la rivière Mitis, draine la majeure partie du territoire de la MRC par l'ensemble de son bassin hydrographique.

Dépôts meubles

Les dépôts proviennent principalement de la dernière période de glaciation ou des processus subséquents, soit les dépôts laissés par les cours d'eau et les lacs. Les roches de différents formats présentes dans les dépôts sont issues en majorité du roc en place.

Les principaux dépôts meubles sont d'une granulométrie très variable (argile, gravier, bloc) et sont situés sur les plateaux ou au bas des pentes. Ils proviennent de la désagrégation ou de la décomposition du substratum rocheux et ont été en partie remaniés par les eaux de surface et la gravité.

Les vallées des rivières Neigette et Mitis (en aval du village de Sainte-Angèle-de-Mérici) sont recouvertes de dépôts meubles généralement épais et de texture fine, ce qui a favorisé le développement de l'agriculture.

Au sud du territoire municipalisé, les formations géologiques affleurent à de nombreux endroits et on y retrouve habituellement des dépôts minces. Le relief y est accidenté et parsemé de nombreux lacs.

Carte 5 : Topographie du territoire

Bassins versants et réseaux hydrographiques

On note, au sein du territoire de la MRC, que la quasi-totalité des cours d'eau s'écoule vers le fleuve Saint-Laurent. Le réseau de surface se compose d'une série de petites rivières ou ruisseaux se déversant soit directement dans le fleuve, ou par l'intermédiaire de rivières plus importantes. Avec une superficie de plus de 121 202 hectares, le bassin de la rivière Mitis est sans aucun doute le plus important.

Les bassins hydrographiques soumis aux plus fortes pressions (urbaines, agricoles) sont ceux des rivières Mitis et Matane (Tartigou). Ces rivières servent à l'approvisionnement en eau potable à la population.

1.4 ÉLÉMENTS LIMITATIFS À L'UTILISATION DES RESSOURCES

1.4.1 Ressource agricole

Le potentiel agricole de la MRC de La Mitis est limité par deux principaux facteurs : une topographie assez accidentée dans la partie sud et un climat rigoureux qui limite la saison de végétation à environ 140 jours. La diminution des terres en culture et leur remise en production à des fins agricoles ou forestières constituent d'ailleurs une problématique importante sur le territoire.

1.4.2 Ressource forestière

Le territoire forestier présente des limitations pour la croissance des forêts commerciales. Outre la longueur de la saison de végétation, les principaux facteurs limitatifs sont, soit la minceur des sols, soit l'excès d'humidité. Certaines contraintes telles que les pentes abruptes et un drainage déficient nuisent aux activités forestières.

Les cours d'eau, les terrains non forestiers et les terrains forestiers improductifs couvrent 47 122 hectares, soit 20,1 % de la superficie totale du territoire.

Le territoire forestier productif d'une superficie de 187 458 hectares présente toutefois quelques restrictions limitant la production et l'exploitation de la matière ligneuse. En effet, selon la grille interprétative de sensibilité des sites (chapitre 3), les peuplements présentant des contraintes élevées aux activités forestières couvrent une superficie totale de 12 336 hectares, soit 6,6 % de la superficie forestière productive. Ils sont situés sur des sites présentant les caractéristiques suivantes :

- dépôts organiques (7)	7 722 hectares
- dépôts très minces (< 25 centimètres) avec affleurements rocheux	2 458 hectares
- pentes abruptes (> 40 %)	1 316 hectares
- dépôts minces (< 1 mètre) sur pente forte (30 à 40 %)	840 hectares

Les sites à contraintes modérées, moins importants avec une superficie de 10 266 hectares (5,5 % de la superficie forestière productive), sont constitués de dépôts minces (< 1 mètre) sur pente nulle à modérée (< 30 %) (6 824 hectares), de dépôts épais sur pente forte (30 à 40 %) (2 568 hectares) et de dépôts épais possédant un régime hydrique très sec ou très humide (874 hectares).

1.4.3 Ressource faunique

La faune, au même titre que la forêt ou le récréotourisme, est une ressource exploitable qui a son importance économique et culturelle. Que ce soit par des activités consommatrices ou non, un grand nombre de Québécois et d'étrangers profitent en toute saison des ressources fauniques.

Souvent, les potentiels changent en fonction d'éléments limitatifs souvent reliés aux caractéristiques de l'habitat. Ceux-ci détermineront par le fait même quelles espèces fréquenteront le territoire. Dans le cas de la MRC de La Mitis, les principaux éléments limitatifs sont :

- la rigueur du climat de la région de La Mitis;
- la difficulté à coordonner et à planifier les interventions forestières sur terre privée;
- la gestion des populations fauniques sur terre privée.

Rigueur du climat de la MRC de La Mitis

Dans la région de La Mitis, les hivers rigoureux limitent les populations de cerfs. Les fortes accumulations de neige et la prédation par le coyote freinent l'expansion des populations de ce cervidé. Il est donc peu probable que cette espèce atteigne de fortes densités. Par contre, l'orignal, l'ours, la gélinotte et le lièvre, pour ne nommer que ceux-ci, sont plus adaptés à notre climat.

Difficulté à coordonner et à planifier les interventions forestières sur terre privée

Pour augmenter ou maintenir le nombre d'individus d'une population animale, un bon agencement d'abris, de nourriture et de sites de reproduction augmente les chances de succès. Nous devons créer une mosaïque forestière qui correspond aux besoins des animaux en

fonction de leurs domaines vitaux. On peut cependant établir des besoins généraux afin de maintenir la biodiversité du territoire. Le type d'essence, les stades de développement et la superficie des peuplements sont les indicateurs dans ce domaine. En forêt privée, il est très difficile de coordonner les orientations des propriétaires. Il est donc ardu de planifier les interventions forestières afin de créer une mosaïque adéquate et viable dans le temps.

Gestion des populations fauniques

Dans bien des cas, les quotas et les dates d'ouverture de saison sont présentement les seuls moyens de législation sur les prélèvements fauniques en terre privée. De plus, les quotas journaliers, de possession ou de saison ne s'appliquent qu'à un individu. Même en cas de respect des quotas, le danger de surexploitation est là. Des mesures de gestion doivent être mises de l'avant pour garantir aux utilisateurs une répartition équitable des ressources et assurer sa pérennité.

1.5 CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE

En 1996, la Municipalité régionale de comté de La Mitis comptait 20 160 habitants regroupés dans 19 municipalités. Avec ses 6 267 habitants, la ville de Mont-Joli constitue le principal centre administratif de la région. En excluant les municipalités adjacentes, on remarque que plus de 31 % de la population y habite (carte 6).

La MRC de La Mitis est, après la MRC des Basques, la moins peuplée du Bas-Saint-Laurent. De plus, elle occupe le deuxième rang pour ce qui est des plus grandes variations de population entre 1971 et 1996 (-16,5 %).

Entre 1986 et 1991, soit en cinq ans seulement, sept municipalités de La Mitis ont perdu 10 % et plus de leur population (tableau 1.8). Toutefois, au cours des cinq années suivantes (1991-1996), seulement deux présentaient une telle situation. Au cours de cette période, dix municipalités affichaient des pertes (53 %), alors qu'au recensement de 1991, toutes les municipalités à l'exception de Métis-sur-Mer enregistraient une diminution.

Selon le dernier recensement, près du tiers de la population mitissienne actuelle vit dans des localités en décroissance.

La première moitié de la décennie 90 fut relativement plus tranquille puisque les pertes furent éliminées. Cette situation est quand même préoccupante puisque, au même moment, le Bas-Saint-Laurent enregistrait un gain de 0,4 %. Seulement trois municipalités ont connu une croissance importante de leur population (> 5 %), soit Sainte-Luce (7,5 %), Saint-Donat (6,8 %) et Sainte-Flavie (5,9 %). Par contre, onze municipalités affichaient une décroissance moyenne de 3,7 %. La situation s'est particulièrement détériorée à Métis-sur-Mer (- 11,7 %) et

dans le sud de la MRC, soit à Padoue (- 10,8 %), Saint-Charles-Garnier (- 9,6 %) et Les Hauteurs (- 8,6 %).

Carte 6 : Municipalités

Tableau 1.8 Liste des municipalités et évolution de la population

Municipalité	Population			Croissance (%)	
	1986	1991	1996	1986-1991	1991-1996
Grand-Métis	327	287	276	-12,2	-3,8
La Rédemption	638	581	562	-8,9	-3,3
Les Boules	420	397	410	-5,5	3,3
Les Hauteurs	822	696	636	-15,3	-8,6
Luceville	1 490	1 399	1 421	-6,1	1,6
Métis-sur-Mer	207	239	211	15,5	-11,7
Mont-Joli	6 672	6 265	6 267	-6,1	---
Padoue	393	332	296	-15,5	-10,8
Price	2 081	1 962	1 916	-5,7	-2,3
Saint-Charles-Garnier	446	373	337	-16,4	-9,6
Saint-Donat	833	760	812	-8,8	6,8
Saint-Gabriel	1 320	1 215	1 223	-8,0	0,6
Saint-Jean-Baptiste	772	750	759	-2,8	1,2
Saint-Joseph-de-Lepage	613	590	587	-3,8	-0,5
Saint-Octave-de-Métis	656	585	575	-10,8	-1,7
Sainte-Angèle-de-Mérici	1 286	1 168	1 162	-9,2	-0,5
Sainte-Flavie	970	869	920	-10,4	5,9
Sainte-Jeanne-d'Arc	451	369	371	-18,2	0,5
Sainte-Luce	1 362	1 320	1 419	-3,1	7,5
Territoires non organisés	3	---	---	-100,0	---
Ensemble de la MRC de La Mitis	21 762	20 157	20 160	-7,4	---
Ensemble du Bas-Saint-Laurent	210 834	205 137	206 064	-2,7	0,4

Source : Statistique Canada. Recensement de 1986, 1991 et 1996.

La perte démographique est caractérisée par l'exode des jeunes, amenant un vieillissement significatif de la population. En effet, entre 1981 et 1991, le groupe d'âges des moins de 35 ans a diminué de 25,1 % (3 230 habitants), alors que la population de 35 ans et plus a enregistré une hausse de 13,4 %, soit 1 245 personnes (tableau 1.9). De plus, la faible scolarisation représente une caractéristique importante de la population, puisque 30,5 % des 15 ans et plus n'ont pas atteint une neuvième année, soit 1,5 % de plus que la moyenne de la région du Bas-Saint-Laurent et 6,5 % de plus que l'ensemble du Québec.¹

¹ Source : Statistique Canada, Recensement 1991.

Tableau 1.9 Évolution par groupe d'âges de 1971 à 1991

Groupe d'âges	1971		1981		1991	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 – 14 ans	7 615	31,5	4 895	22,1	4 195	20,8
15 - 34 ans	7 870	32,6	7 980	36,0	5 450	27,0
35 - 64 ans	6 690	27,7	6 835	30,8	7 545	37,4
65 ans et plus	1 970	8,2	2 460	11,1	2 995	14,9

Source : Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent. 1992. Les profils socioéconomiques des huit MRC du Bas-Saint-Laurent.

Selon Bérubé (1994), le revenu moyen familial se situait à 36 864 \$ en 1990 alors qu'il était de 23 525 \$ en 1985, une augmentation de 56,7 %. On retrouve les revenus familiaux les plus élevés à Saint-Octave-de-Métis (47 742 \$), Sainte-Flavie (44 078 \$) et Luceville (43 530 \$). À l'inverse, les municipalités qui montrent les revenus les plus bas sont : Padoue (25 952 \$), Les Hauteurs (26 474 \$) et Sainte-Jeanne-d'Arc (27 258 \$). L'emploi constitue la principale source de revenus des familles de la MRC (68,5 %), suivi des transferts gouvernementaux (23,3 %) et des autres sources de revenus (8,2 %). Cette situation est sensiblement la même que pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent.

Au niveau du marché du travail, la situation s'est améliorée entre 1986 et 1991 puisque le taux de chômage est passé de 20,7 % en 1986 à 15,5 % en 1991. Il suit de près celui du reste du Bas-du-Fleuve (16,1 %). On note toutefois que durant la même période, la population active a diminué de 4,3 %.

La répartition des emplois selon les activités économiques (tableau 1.10) confirme l'importance des secteurs primaire (agriculture, pêche, forêt, etc.) (12,7 %) et secondaire (usines, scieries, etc.) (17,1 %) dans la MRC. Ces secteurs sont légèrement plus représentés que ceux de la région du Bas-Saint-Laurent, mais nettement plus si on les compare à l'échelle provinciale. En effet, parallèlement aux chiffres obtenus pour le Québec, le secteur primaire mitissien est 3,2 fois plus important, tandis que le secondaire l'est 2,7 fois. Toutefois, le secteur économique dominant dans la MRC de La Mitis, comme partout ailleurs, est celui des commerces et services qui regroupe 70,2 % des 8 445 emplois de la MRC (Bérubé, 1994).

Tableau 1.10 Principaux indicateurs économiques du secteur de l'emploi

Municipalité	Population active	Emplois par secteur économique (%)			Taux de chômage (%)	Revenu familial moyen (\$)
		Primaire	Secondaire	Tertiaire		
Grand-Métis	85	29,4	---	70,6	---	29 441
La Rédemption	185	51,4	16,2	32,4	18,9	29 007
Les Boules	125	10,7	25,0	64,3	12,0	35 446
Les Hauteurs	250	44,4	11,1	44,4	28,0	26 474
Luceville	675	10,1	20,9	69,0	17,0	43 530
Métis-sur-Mer	95	---	18,2	81,8	36,8	34 653
Mont-Joli	2 685	2,9	16,3	80,8	15,1	41 374
Padoue	90	17,6	11,8	70,6	27,8	25 952
Price	735	1,6	27,9	70,5	16,3	28 928
Saint-Charles-Garnier	180	37,8	16,2	45,9	25,0	27 721
Saint-Donat	330	18,0	3,3	78,7	12,1	31 301
Saint-Gabriel	535	24,5	11,3	64,2	21,5	32 464
Saint-Jean-Baptiste	425	9,3	9,3	81,4	4,7	39 391
Saint-Joseph-de-Lepage	250	---	38,6	61,4	20,0	37 954
Saint-Octave-de-Métis	300	24,2	16,1	59,7	13,3	47 742
Sainte-Angèle-de-Mérici	560	18,4	18,4	63,1	16,1	33 643
Sainte-Flavie	475	10,0	20,0	70,0	9,5	44 078
Sainte-Jeanne-d'Arc	140	16,7	36,7	46,7	21,4	27 258
Sainte-Luce	655	21,4	11,1	67,5	11,5	38 926
MRC de La Mitis	8775	12,7	17,1	70,2	15,5	36 864
Bas-Saint-Laurent	94 570	10,9	16,6	72,5	16,1	N/D
Québec	3 537 640	4,0	23,8	72,2	12,1	46 593

Source : Statistique Canada. Recensement 1991.

Le tableau 1.11 montre de façon tangible l'importance du secteur agroforestier dans la vie économique de la MRC de La Mitis, puisque 95,6 % des 1 140 emplois du secteur primaire sont reliés aux activités agricoles et forestières.

Tableau 1.11 Importance du secteur agroforestier

Secteur d'activité économique	Estimation de l'emploi en 1991 ¹		Importance (%)
	Total	Agroforestier	
Primaire	1 140	1 090 ²	95,6
Secondaire	890	290 ³	32,6
Tertiaire	5 710	N/D	N/D
MRC de La Mitis	7 900	1 380	17,5

1.6 INDUSTRIE FORESTIÈRE

1.6.1 Entreprises forestières de transformation

L'aménagement, l'exploitation et la transformation de la matière ligneuse constituent quelques-uns des piliers de l'économie mitissienne. En effet, 640 emplois représentant 31,5 % de tous ceux des secteurs primaire et secondaire sont reliés à l'activité forestière (tableau 1.11). Toutefois, un volume limité de bois est transformé dans la MRC. La grande majorité (78 %) des entreprises de transformation détentrices de contrats d'approvisionnement et d'aménagement en forêt publique (CAAF) est située à l'extérieur du territoire. Cette situation est particulièrement vraie pour les essences autres que celles du groupe sapin-épinette. Ainsi, une importante partie de la matière ligneuse récoltée dans la MRC est transportée et transformée à l'extérieur du territoire (tableau 1.12). Cette situation a un impact sur le développement des activités industrielles de la MRC.

¹ Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent. 1992. Les profils socioéconomiques des huit MRC du Bas-Saint-Laurent.

² Comprend les emplois reliés à la forêt (350) et à l'agriculture (740).

³ Comprend les emplois reliés à la transformation du bois.

Tableau 1.12 Principaux utilisateurs des bois provenant de la forêt privée par type de produit

Type de produit	Usine	Localité
Pâte résineux ¹	F.F.Soucy inc.	Rivière-du-Loup
Sciage résineux	Groupe Cèdrico inc. Lulumco inc. Produits forestiers Alliance-Mitis inc. Scierie Sainte-Èrène ltée	Price Luceville Price Sainte-Èrène
Sciage autres résineux	Clérobéc inc. Bois Brisson enr. Matériaux Fidèle Lévesque inc. Multi-Cèdres inc.	Sayabec Sainte-Blandine Saint-Gabriel Esprit-Saint
Pâte feuillu mou ¹	Donohue Matane (1993) inc. Cartons Saint-Laurent inc.	Matane Matane
Sciage feuillu mou	Damabois inc. Scierie La Rédemption Scierie Sainte-Èrène ltée Scierie Jean inc.	Saint-Damase La Rédemption Sainte-Èrène Saint-Fabien
Déroulage feuillu mou	Nelson Forest Products inc. Industries manufacturières Mégantic inc.	Miramichi (N.-B.) Lac-Mégantic
Pâte feuillu dur ¹	Cartons Saint-Laurent inc. Av Cell inc.	Matane Atholville (N.-B.)
Sciage feuillu dur	Félix Huard inc.	Luceville
Déroulage feuillu dur	Industries manufacturières Mégantic inc.	Lac-Mégantic
Panneaux feuillu dur	Uniboard Canada inc. (Panval)	Sayabec

¹ Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent. 1996. Rapport annuel 1995. 40 p.

Selon les registres forestiers du MRN (1996), 18 usines de transformation et quatre producteurs de bois de chauffage œuvrent sur le territoire de la MRC de La Mitis (tableau 1.13). Les usines de transformation répertoriées se répartissent comme suit :

- trois usines de sciage résineux et feuillu;
- deux usines de sciage feuillu;
- treize scieries de service.

En 1996, les usines de transformation de la MRC ont consommé 641 000 mcs, dont 454 000 proviennent de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Ce volume transformé représente 78,2 % de la consommation totale autorisée.

Le tableau 1.14 démontre que les usines de deuxième transformation sont relativement peu importantes en nombre et sont principalement concentrées dans les municipalités situées près du fleuve.

L'industrie forestière de la MRC de La Mitis semble donc se tirer assez bien des effets du ralentissement économique des dernières années si l'on se base sur la consolidation des usines en place et leur niveau élevé d'activité.

Tableau 1.13 Liste des entreprises de première transformation par municipalité

Localité de l'usine	Nom de l'entreprise	Catégorie d'usine	Type de produit	Consommation autorisée (mcs/an)	Volume attribué par CAAF (mcs/an)
Grand-Métis	Guy Lord	Sciage de service	Bois de construction	1 000	non
La Rédemption	Jean-Claude Mongeon	Sciage de service	Bois de construction	1 200	non
	Jeannot Sirois	Sciage de service	Bois de construction	3 500	non
	Scierie La Rédemption	Sciage feuillu	Composantes de palettes	40 000	non
Les Hauteurs	Raymond Béland	Sciage de service	Bois de construction	2 000	non
	Claude Bélanger	Sciage de service	Bois de construction	2 000	non
	Carol Joubert	Bois de chauffage	Bois de chauffage	500	non
Luceville	Félix Huard inc.	Sciage feuillu	Bois de sciage feuillu, copeaux et bois de chauffage	72 000	31 200
	Lulumco inc.	Sciage résineux feuillu	et Bois de colombage, copeaux, sciures et planures	200 000	154 700
Métis-sur-Mer	R. Turriff enr.	Sciage de service	Bois de construction	2 500	non
Mont-Joli	Michel Banville et Léopold Ross	Sciage de service	Bois de construction	600	non
Price	Groupe Cèdrico inc.	Sciage résineux feuillu	et Bois de colombage, copeaux, sciures et planures	90 000	40 000
	Alliance-Mitis inc.	Sciage résineux feuillu	et Bois d'œuvre, copeaux, sciures et planures	383 000	309 500
Saint-Charles-Garnier	Jean-Maurice Lechasseur	Bois de chauffage	Bois de chauffage	1 500	non
Saint-Donat	Daniel Cantin	Sciage de service	Bois de construction	1 500	non
Saint-Gabriel	Marielle C. Deschênes	Sciage de service	Bois de construction	1 500	non
	Matériaux Fidèle Lévesque	Sciage de service	Bois de construction	700	non
Sainte-Angèle-de-Mérici	Georges Gagnon	Sciage de service	Bois de construction	350	non
	Gilles Gauthier	Bois de chauffage	Bois de chauffage	2 000	non
	Gestion MDL enr.	Bois de chauffage	Bois de chauffage	5 000	non
	André Proulx	Sciage de service	Bois de construction	600	non
	Adéodat Rouleau	Sciage de service	Bois de construction	1 500	non

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec. 1996. Le portrait forestier de la MRC de La Mitis et le Registre forestier.

Tableau 1.14 Liste des usines de deuxième transformation

Municipalité	Nom de l'entreprise	Produits
Luceville	Armotech inc.	Armoires et meubles
Métis-sur-Mer	Les Boiseries du Saint-Laurent inc.	Armoires, planchers de bois franc
Mont-Joli	Les Boiseries de La Mitis inc.	Armoires
	Écono-Bois BSL inc.	Bois de construction (recyclé)
	Centrap inc.	Produits divers
	Canboard inc.	Mélamine
Price	Deschênes & Cie inc.	Armoires
Sainte-Flavie	Les Entreprises de fabrication Gervais Langlois enr.	Bâtiments préfabriqués

1.6.2 Principaux indicateurs économiques

Le secteur forestier, pour plusieurs municipalités rurales de la région du Bas-Saint-Laurent, joue un rôle économique important pour le maintien et le développement des communautés. Les revenus provenant des activités forestières sont fortement influencés par l'évolution des prix des produits de l'industrie forestière.

Les tableaux qui suivent présentent la variation de différents indicateurs économiques au cours des années antérieures.

Tableau 1.15 Volumes consommés par l'industrie du bois de la région du Bas-Saint-Laurent en provenance du secteur privé (mcs)

	1992-1993		1993-1994		1994-1995		1995-1996		1996-1997	
	Résineux	Feuillu	Résineux	Feuillu	Résineux	Feuillu	Résineux	Feuillu	Résineux	Feuillu
Pâte	112 757	200 646	83 223	216 686	32 172	159 507	16 895	207 432	24 354	256 081
Sciage	468 122	131 070	492 284	147 423	608 698	183 063	754 871	214 260	606 557	238 822
Autres	---	7 935	---	11 730	---	16 941	---	13 818	---	660
Total	580 879	339 651	575 507	375 839	640 870	359 511	771 766	435 510	630 911	495 563

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec.

Tableau 1.16 Expéditions annuelles des scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux du Québec (en milliers de dollars)

	1992	1993	1994	1995	1996
Valeur des expéditions	1 792 341	2 353 417	3 167 477	2 911 130	3 249 149
Variation (%)		+ 31 %	+ 35 %	- 8 %	+ 12 %

Source : Bureau de la statistique du Québec (selon le recensement des manufactures de 1993).

Tableau 1.17 Prix annuel moyen des produits des usines de pâtes et papiers au Québec

Année	Papier journal (\$/tonne métrique)	Carton (\$/tonne courte)	Pâte (\$/tonne métrique)
1992	434 \$	322 \$	428 \$
1993	463 \$	295 \$	331 \$
1994	469 \$	365 \$	466 \$
1995	668 \$	504 \$	776 \$
1996	645 \$	318 \$	415 \$

Source : Fédération des producteurs de bois du Québec.

Tableau 1.18 **Indice des prix de certains produits forestiers et groupes de produits forestiers¹**

Année	Bois de construction résineux (Québec)	Placages et contreplaqués (Canada)	Papiers et produits connexes (Canada)
1986	100,0	100,0	100,0
1987	100,1	100,3	109,4
1988	95,5	98,4	119,8
1989	98,4	104,1	123,7
1990	95,9	100,0	121,6
1991	96,3	99,2	109,9
1992	104,9	107,8	105,5
1993	142,9	132,9	104,4
1994	170,6	147,4	115,0
1995	134,5	153,0	158,3

Source : Statistique Canada.

Une analyse préliminaire des différents résultats présentés aux tableaux précédents permet de dégager certains constats :

- étant donné une augmentation importante de l'indice des prix des produits de bois de construction (1993, 1994, 1995) et du prix des produits de pâtes et papiers à base de résineux (1995, 1996) (tableau 1.17), la consommation de fibre a suivi la même tendance, subissant une forte augmentation depuis 1993;
- en 1995, on constate un fléchissement de l'indice du prix du bois de construction qui demeure toutefois élevé par rapport à l'année de référence 1986 et une forte augmentation du prix du papier et des produits connexes. Cette situation a comme conséquence de maintenir la demande en fibre résineuse relativement élevée.

Le comportement du propriétaire forestier est fortement influencé par la variation du prix et de la demande des différentes essences résineuses et feuillues. Présentement, la situation du marché qui prévaut favorise une récolte importante de la fibre résineuse au détriment de la fibre feuillue, ce qui a pour effet d'intensifier le portrait forestier actuel, soit le maintien sur pied des peuplements feuillus matures dominés par le tremble ou le bouleau et la récolte des peuplements résineux et mélangés résineux dominés par le sapin et l'épinette.

¹ Indice 1986 : 100.

1.7 INDUSTRIE ACÉRICOLE

En 195, le MRN dénombrait dans son portrait général de la MRC 98 producteurs, dont 87 en forêt privée et 11 en forêt publique, pour une superficie totale en production de près de 272 hectares (forêt privée : 120 hectares, forêt publique : 152 hectares).

Au total, le MRN estimait la production annuelle à 31 500 litres de sirop récoltés à partir de 45 000 entailles (24 300 entailles en forêt privée et 20 700 en forêt publique). Ce nombre d'entailles représente seulement 1,7 % de toutes les entailles recensées dans le Bas-Saint-Laurent. La MRC se situe donc au dernier rang en région, avec 19 200 entailles de moins que la MRC de Matane.

En 1995, la production acéricole a généré des revenus estimés à 155 000 \$. On évalue à près de 650 000 \$ la valeur des immobilisations nécessaires à la réalisation de cette activité.

1.8 INDUSTRIE AGRICOLE

En termes d'emploi, l'agriculture représente environ 9,4 % de l'ensemble des emplois de la MRC de La Mitis. Selon les fiches d'enregistrement du MAPAQ de 1995, le territoire comptait 327 producteurs agricoles (dans des domaines autres que l'acériculture et l'exploitation forestière) détenant une superficie totale de 46 158 hectares, dont 28 229 hectares en culture. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, la MRC de La Mitis vient au quatrième rang à ce chapitre. Dans l'ensemble du territoire, les terres en culture couvrent 19,9 % du territoire municipalisé de tenure privée (excluant l'eau).

Selon le MAPAQ, la valeur de la production agricole est estimée à 27,4 millions \$, ce qui équivaut à 12,9 % de la production agricole bas-laurentienne. À ce chapitre, la MRC se situe au quatrième rang dans la région. Les principales productions agricoles sont la production laitière avec 160 producteurs, générant un chiffre d'affaires de 17,1 millions \$, alors que la production bovine vient au second rang avec 134 producteurs pour une production estimée à 3,5 millions \$ (tableau 1.19). Les productions ovine (37 producteurs) et porcine (19 producteurs) constituent des secteurs en pleine croissance selon le MAPAQ. Éventuellement, l'accroissement de la production ovine pourrait avoir un impact important sur l'utilisation des friches à des fins de pâturage.

Les productions qui suivent sont complémentaires et comprennent, entre autres, les fruits et légumes (55), le foin (24), les céréales (9), les cultures abritées (5) et la culture plein champ (3).

L'activité agricole est principalement concentrée dans les municipalités de Les Hauteurs, Saint-Gabriel, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici et Sainte-Luce.

Tableau 1.19 **Nombre de producteurs et valeur de production par type de production**

Type de production	Nombre de producteurs¹	Valeur de production
Laitière	160	17 113 000 \$
Bovine	134	3 474 000 \$
Ovine	37	1 755 000 \$
Porcine	19	1 158 000 \$
Autres ²	103	3 939 000 \$
Total	310	27 439 000 \$

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 1996. Compilation des déclarations des producteurs agricoles. Rimouski.

¹ Un même producteur peut apparaître dans deux types de productions différents.

² Excluent l'acériculture et l'exploitation forestière.

2. BASSINS VERSANTS ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

2.1 HISTORIQUE

Depuis la colonisation de La Mitis, plusieurs activités ont créé des impacts sur l'état des cours d'eau et des bassins versants de la MRC. Entre autres, l'exploitation forestière, omniprésente sur le territoire, et le défrichage des boisés au profit de l'agriculture et de l'urbanisation ont pu avoir des conséquences sur l'état général des bassins hydrographiques et des cours d'eau du territoire mitissien.

2.2 GÉNÉRALITÉS

La forêt est un élément étroitement lié au régime d'écoulement et à la qualité des eaux d'un bassin versant. Le couvert forestier prévient l'érosion, minimise le transport des sédiments et réduit les effets destructeurs des inondations produites par des précipitations exceptionnelles (Plamondon, 1993). Tout dépendant de la localisation et de la superficie des coupes en vigueur, les pratiques forestières risquent par le fait même d'avoir un impact sur les cours d'eau avoisinants.

Le principal objectif de ce chapitre est d'évaluer l'état actuel des principaux bassins hydrographiques situés à l'intérieur du territoire de la MRC de La Mitis et d'établir un portrait de son déboisement. Le pourcentage boisé de chacun des bassins versants sera établi et servira d'indicateur dans le processus de confection du plan de protection et de mise en valeur.

2.3 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX BASSINS VERSANTS

On note la présence de quatre bassins versants dans la MRC : les rivières Mitis, Tartigou, Ristigouche et Matapédia. Sur tenure privée, ces bassins couvrent des superficies respectives de 121 207 hectares, 18 085 hectares, 3 527 hectares et 2 287 hectares (eau comprise) (carte 7). Aux fins de l'analyse, on considère comme superficie déboisée celle sans couvert forestier ou dont le couvert forestier est inférieur à 1,5 mètre.

Carte 7 : Localisation des principaux bassins hydrographiques

2.3.1 Rivière Mitis

Principal cours d'eau de la MRC, la rivière Mitis coule selon un axe nord-sud et origine des lacs Métis et Mistigouèche. Le bassin hydrographique de la rivière Mitis a une superficie totale de 117 761 hectares (121 207 hectares avec l'eau), dont 76 456 hectares (64,9 %) sont constitués de terrains boisés, alors que 41 305 hectares (35,1 %) sont déboisés. Au niveau de la superficie totale déboisée, les terrains agricoles représentent la plus grande partie (29 969 hectares) alors que les plantations, les terrains urbains et autres (lignes de transport d'énergie, gravières, etc.), les friches et les coupes totales en constituent le reste.

De façon globale, il n'y aurait donc pas de problème de déboisement au niveau du bassin hydrographique puisque environ 65 % de la superficie est boisée. Notons cependant qu'il peut exister des problèmes en certains endroits spécifiques.

2.3.2 Rivière Tartigou

Plus restreint que celui de la rivière Mitis, le bassin hydrographique de la rivière Tartigou a une superficie totale de 17 941 hectares. De cette superficie, 10 248 hectares (57,1 %) sont boisés alors que 7 693 hectares (42,9 %) sont déboisés. Les terrains agricoles représentent encore une fois la plus grande part (6 199 hectares) alors que les plantations, les terrains urbains et autres, les friches et les coupes avec protection de la régénération et des sols constituent le reste des superficies déboisées. Avec plus de 50 % de la superficie boisée, le bassin ne présente aucune problématique de déboisement abusif.

2.3.3 Rivière Ristigouche

Le bassin hydrographique de la rivière Ristigouche coule vers la baie des Chaleurs. Il a une superficie totale de 3 524 hectares, dont seulement 248 hectares (7,1 %) sont déboisés. Les terrains urbains et autres représentent la plus grande partie (97 hectares) des superficies déboisées de ce bassin versant alors que les terres agricoles, les plantations et les épidémies sévères en constituent le reste.

2.3.4 Rivière Matapédia

Le bassin hydrographique de la rivière Matapédia a une superficie totale de 2 283 hectares, dont 81,7 % (1 864 hectares) sont constitués de terrains forestiers boisés, alors que 419 hectares (18,3 %) sont déboisés (coupes avec protection de la régénération et des sols, terrains urbains et autres). Les plantations représentent la plus grande partie des superficies déboisées.

2.4 CONSTAT GÉNÉRAL

Au total, sur les quatre bassins, 49 662 hectares sont sans couverture forestière, ce qui représente 35,1 % de l'ensemble des terrains sous gestion privée. La partie déboisée est composée en majeure partie de terres agricoles (25,6 % de la superficie totale, soit 72,9 % de la superficie déboisée). De façon globale, 64,9 % de la superficie totale des bassins hydrographiques de la MRC de La Mitis est boisée, ce qui est très satisfaisant.

Tableau 2.1 Utilisation du territoire sous gestion privée pour les bassins

Superficies drainées	Rivière Mitis		Rivière Tartigou		Rivière Ristigouche		Rivière Matapédia		Total	
	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%
Friche	1 720	1,5	233	1,3	---	---	2	0,1	1 954	1,4
Coupe totale	2 493	2,1	81	0,5	---	---	73	3,2	2 647	1,9
Plantation	4 216	3,6	595	3,3	41	1,2	275	12,0	5 127	3,6
Épidémie sévère	200	0,2	22	0,1	17	0,5	---	---	239	0,1
Feu	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Terrain agricole	29 969	25,4	6 199	34,6	93	2,6	18	0,8	36 186	25,6
Terrain (autres)	2 707	2,3	563	3,1	97	2,8	51	2,2	3 509	2,5
Total sans couvert	41 305	35,1	7 693	42,9	248	7,1	419	18,3	49 662	35,1
Terrain forestier (1,5 mètre et plus et aulnaies)	76 456	64,9	10 248	57,1	3 276	92,9	1 864	81,7	91 844	64,9
Total terrain	117 761	100,0	17 941	100,0	3 524	100,0	2 283	100,0	141 506	100,0
Eau	3 446	---	144	---	3	---	4	---	3 601	100,0
Toutes superficies	121 207	---	18 085	---	3 527	---	2 287	---	145 107	100,0

2.5 RÉPARTITION DES SUPERFICIES SELON LE DÉBOISEMENT POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS

Les municipalités comptant le plus grand pourcentage de superficies déboisées sont par ordre décroissant : Price (93,4 %), Luceville (90,9 %), Mont-Joli (90,8 %), Sainte-Flavie (78,4 %), Saint-Jean-Baptiste (74,5 %) et Sainte-Luce (71,7 %). À l'opposé, les municipalités les plus boisées (à l'exception du territoire non organisé) sont : Saint-Charles-Garnier, Sainte-Jeanne-d'Arc, La Rédemption, Padoue, Saint-Donat et Saint-Gabriel (carte 8).

Les principales municipalités à vocation dite agricole sont : Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Luce, Les Hauteurs et Saint-Gabriel. Le tableau suivant présente les terrains forestiers et non forestiers en gestion privée sans couvert forestier, et ce, par municipalité.

Carte 8 Localisation des superficies forestières déboisées et des plantations

Tableau 2.2 Répartition des superficies déboisées par municipalité (hectares)

Municipalité	En voie de régénération					Agricole	Autres ¹	Superficie déboisée	Total ² superficie	Superficie déboisée
	Plantation	Friche	CT	ES	Feu					
Grand-Métis	---	37	---	---	---	1 303	153	1 523	2 511	67,3
La Rédemption	376	314	122	---	---	1 338	87	2 237	9 023	24,8
Les Boules	15	38	---	---	---	1 460	82	1 595	3 420	46,6
Les Hauteurs	336	68	15	---	---	3 723	125	4 267	9 957	42,8
Luceville	---	---	---	---	---	325	144	469	516	90,9
Métis-sur-Mer	23	---	---	19	---	247	272	561	1 395	40,2
Mont-Joli	---	50	5	---	---	228	629	912	1 004	90,8
Padoue	539	104	48	---	---	1 596	56	2 343	6 710	34,9
Price	---	---	---	---	---	66	147	213	228	93,4
Saint-Charles-Garnier	781	158	133	---	---	841	114	2 027	8 502	23,8
Saint-Donat	316	122	90	---	---	2 667	188	3 383	9 548	35,4
Saint-Gabriel	737	150	258	3	---	3 500	178	4 826	12 382	39,0
Saint-Jean-Baptiste	---	74	5	---	---	857	139	1 075	1 442	74,5
Saint-Joseph-de-Lepage	27	47	---	---	---	1 820	72	1 966	3 214	61,2
Saint-Octave-de-Métis	99	137	37	3	---	3 127	167	3 570	7 558	47,2
Sainte-Angèle-de-Méridi	130	179	65	---	---	4 277	117	4 768	10 537	45,3
Sainte-Flavie	12	92	38	---	---	2 762	110	3 014	3 844	78,4
Sainte-Jeanne-d'Arc	394	228	146	8	---	1 777	82	2 635	11 020	23,9
Sainte-Luce	---	154	93	---	---	4 182	296	4 725	6 588	71,7
Territoire non organisé	1 342	3	1 592	206	---	---	353	3 496	32 079	10,9
Total	5 127	1 954	2 647	239	---	36 186	3 509	49 662	141 506	35,1
%	3,6	1,4	1,9	0,1	---	25,6	2,5	35,1	100	---

¹ Ligne de transport d'énergie, gravière, dénudé humide, camping, golf, villégiature et autres.

² Excluant l'eau.

2.6 QUALITÉ DE L'EAU, CONSTAT GÉNÉRAL

À l'heure actuelle, il n'existe aucune donnée sur la qualité des eaux des bassins hydrographiques de la MRC de La Mitis. Un rapport du MEF devrait cependant être publié au cours de 1998.

2.7 SOURCES D'EAU POTABLE

Selon les informations en provenance de la MRC, on retrouve douze municipalités qui sont dotées d'un réseau municipal d'aqueduc. Les modes de captage sont divisés en deux catégories, soit le puits artésien et le point de captage localisé sur un cours d'eau ou un lac.

Les points de captage de surface sont présents sur les lacs ou les cours d'eau suivants :

- le lac de l'Aqueduc;
- la rivière Mitis;
- le ruisseau Froid;
- le ruisseau McNider.

2.8 PROBLÉMATIQUE HYDRIQUE

De façon générale, le pourcentage de couverture forestière pour l'ensemble des bassins hydrographiques de la MRC de La Mitis est bon (64,9 %). D'ailleurs, ceux des rivières Ristigouche et Matapédia sont boisés à plus de 80 %. Ajoutons néanmoins que le développement de l'agriculture, de l'urbanisation et de la villégiature ainsi que les coupes forestières ont modifié passablement la couverture végétale originale du territoire. Le maintien de ce pourcentage (environ 65 %) sera l'un des indicateurs de suivi quant à la protection de la ressource hydrique.

Depuis quelques années, on observe une modification de la vocation des terres forestières et agricoles du territoire mitissien. Les superficies utilisées à des fins agricoles ont diminué, favorisant ainsi l'apparition de friches qui viennent augmenter la superficie forestière productive. De plus, depuis les années 80, on constate que le nombre de strates forestières et la superficie totale en coupes rases ont décliné.

Par ailleurs, les intervenants sont maintenant plus sensibilisés quant aux impacts visuels négatifs des coupes totales, ce qui a pour effet de diminuer la superficie moyenne de ce type d'intervention. À cet effet, soulignons l'axe panoramique mitissien (Routes 132, 298 et 234) qui s'avère un corridor touristique important, nécessitant une approche qui privilégie le maintien d'un couvert forestier de qualité.

L'ensemble des facteurs énumérés précédemment devrait permettre, au cours des prochaines années, d'accroître ou de maintenir le couvert forestier boisé des bassins versants du territoire, à l'exception des superficies dont la vocation est orientée vers l'agriculture. De plus, la politique gouvernementale sur la protection des berges et des rives des cours d'eau favorise actuellement la régénération naturelle des rives qui sont fortement déboisées, tout en préservant le couvert existant.

Une étude effectuée dans la région de Québec a démontré que la pente est une variable importante dans l'analyse du pourcentage de déforestation d'un bassin versant.

Il serait donc intéressant pour les gestionnaires de la MRC de La Mitis d'approfondir les connaissances actuelles sur l'état des bassins hydrographiques en fonction de ce critère. L'ensemble de ces constatations pourrait faire l'objet d'un projet spécifique où les conclusions devraient se jumeler efficacement avec des détails forestiers et fauniques du présent rapport.

2.9 POTENTIEL DE CONTAMINATION DES LACS ET DES RIVIÈRES PAR LA MOULE ZÉBRÉE

La moule zébrée est un mollusque d'eau douce originaire d'Europe qui a été découvert pour la première fois dans les Grands Lacs en 1988 (MEF, 1995). Son introduction remonterait à 1985. À l'heure actuelle, elle a déjà envahi les Grands Lacs, la zone d'eau douce du fleuve Saint-Laurent, les voies d'eau de 18 États américains et une grande partie de l'Ontario. On craint maintenant la prolifération de cette espèce dans plusieurs lacs et cours d'eau du Québec. Parce qu'elle est de provenance européenne, la moule zébrée a peu de prédateurs naturels ici. Même si elle constitue la nourriture de quelques espèces comme certains poissons ou canards plongeurs, il est impossible pour le moment d'en contrôler efficacement la croissance.

La moule zébrée est très prolifique (30 000 à 40 000 oeufs par année) et le principal vecteur de contamination est le transport des larves par la coque et les eaux de ballast des bateaux. C'est d'ailleurs de cette façon qu'elle est parvenue sur notre continent. Une fois introduite dans un lac, elle ne peut être délogée. Son arrivée peut entraîner des changements notables dans les écosystèmes mais les données actuelles concernant l'impact sur les communautés piscicoles sont contradictoires. Ainsi, les répercussions sont importantes à certains endroits mais peu perceptibles ailleurs. Il semble toutefois qu'une invasion de ce genre pourrait avoir de lourdes conséquences sur plusieurs activités sportives, compromettre celles dont le potentiel est à

développer dans le futur (pêche, nautisme, natation et autres) et causer une foule d'autres problèmes très onéreux (envahissement des prises d'eau potable, des ouvrages de retenue des eaux et autres).

Une étude réalisée pour le MEF et déposée en 1995 démontre clairement que les conditions propices au développement de la moule zébrée sont réunies dans les eaux douces du Bas-Saint-Laurent (rives rocheuses, pH 7 et calcium 20 mg/l). Pour la région du Bas-du-Fleuve, 21 lacs sur les 33 échantillonnés sont propices à la colonisation. Dans la MRC de La Mitis, il semblerait qu'aucune rivière ne serait susceptible d'être contaminée par la moule zébrée. Le lac Métis sur le territoire de La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc. serait cependant susceptible d'être colonisé par la moule zébrée. À cet effet, l'interdiction aux pêcheurs d'utiliser leur embarcation sur la pourvoirie pourrait permettre de diminuer les risques de contamination. Une station de lavage des embarcations comme celle utilisée au lac Témiscouata serait également une alternative au problème.

En résumé, des mesures strictes et une politique globale devront être mises de l'avant par les divers intervenants afin d'éviter la contamination des rivières et des cours d'eau.

3. MILIEUX SENSIBLES AUX ACTIVITÉS FORESTIÈRES

L'un des principaux objectifs du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée est d'assurer le maintien de la biodiversité des ressources naturelles du territoire de la MRC de La Mitis en préservant les caractéristiques biologiques et physiques des sites considérés comme sensibles aux activités humaines, et plus spécifiquement à l'exploitation forestière.

On définit les milieux sensibles aux activités forestières comme étant les endroits où les caractéristiques chimiques, physiques et biologiques risquent d'être perturbées fortement à la suite d'impacts négatifs occasionnés plus particulièrement par la récolte, le transport du bois ou par les travaux d'aménagement provoquant un changement important des facteurs écologiques (préparation de terrain, plantation d'arbres et autres).

De plus, les sites faisant l'objet d'une utilisation autre que la production de matière ligneuse et dont les activités pourraient modifier le potentiel actuel d'utilisation sont considérés comme sensibles aux activités forestières.

Les milieux critiques ont été regroupés selon les cinq grandes catégories suivantes :

- la protection des sols;
- la protection des milieux riverains et des cours d'eau;
- la protection des milieux forestiers particuliers;
- la protection des habitats et des espèces fauniques;
- la protection des secteurs d'intérêt d'utilisation autre que la production de matière ligneuse.

3.1 PROTECTION DES SOLS

3.1.1 Sols minces et sols organiques

Les sols minces sont caractérisés par des dépôts dont l'épaisseur modale est inférieure à 1 mètre. On retrouve cinq classes correspondant aux caractéristiques des dépôts minces (tableau 3.1). La sensibilité de ces sites aux activités forestières varie de faible à élevée selon le pourcentage de la pente et la fréquence des affleurements rocheux.

Tel qu'il est précisé dans ce tableau, les sites sur sol mince ou organique couvrent une superficie de 25 078 hectares, dont 12 482 hectares présentent des contraintes faibles, 3 384 hectares des contraintes modérées et 9 212 hectares des contraintes élevées. Une attention toute particulière devra être prêtée sur les superficies possédant des contraintes

élevées aux activités forestières, soit les sites ayant une épaisseur modale inférieure à 25 centimètres, présentant des affleurements rocheux ou étant situés sur des pentes supérieures à 30 %. Les sols ayant une épaisseur modale se situant entre 25 centimètres et 1 mètre, localisés sur des pentes variant entre 16 et 30 %, limitent modérément les travaux d'aménagement intensif.

Les sols organiques, souvent caractérisés par un drainage déficient et par la présence de cédrières ou de pessières, couvrent une superficie de 5 929 hectares. Ils présentent des contraintes élevées plus particulièrement à la machinerie forestière. Des mesures d'atténuation des impacts de la machinerie sont essentielles afin de préserver les caractéristiques écologiques de ces milieux.

Tableau 3.1 Répartition des sols minces par catégorie selon leur niveau de contrainte aux activités forestières

Type de dépôt	Description	Pente (hectares)		
		< 15 %	15 - 30 %	> 30 %
1AY et 8AY	Dépôt d'épaisseur moyenne. Épaisseur modale se situant entre 50 centimètres et 1 mètre. Les affleurements rocheux sont rares ou très rares.	4 923	953	30
1AR et 8AR	Sols minces. Matériau dont l'épaisseur modale se situe entre 25 centimètres et 1 mètre. Les affleurements rocheux sont peu fréquents.	7 364	2 411	624
1AM et 8AM	Sols minces. Matériau dont l'épaisseur modale se situe entre 25 centimètres et 50 centimètres. Les affleurements rocheux sont peu fréquents.	195	20	23
R1A	Dépôts allant de minces à très minces. Épaisseur modale inférieure à 50 centimètres. Affleurements rocheux rares.	---	---	38
R	Sols très minces. Substratum rocheux recouvert d'une mince couche de matériau (inférieure à 25 centimètres). Le roc occupe plus de 50 % de la surface.	1 031	872	665
7	Sols organiques. Dépôt organique d'épaisseur variable.	5 923	6	---

Contrainte :	12 482 hectares	faible
	3 384 hectares	modérée
	9 212 hectares	élevée

3.1.2 Sites sur pente forte

La classe de pente exprime la dénivellation du terrain en pourcentage pour les territoires forestiers productifs et improductifs. Un terrain est considéré comme peu accessible lorsque sa pente se situe entre 31 et 40 % et inaccessible lorsque sa pente est supérieure à 40 % ou s'il est entouré de pentes supérieures à 40 %.

Selon le tableau 3.2, la grande majorité du territoire forestier est très accessible puisque près de 97 % des superficies sont localisées sur des pentes inférieures à 30 %. Toutefois, 2 509 hectares sont situés sur des pentes de 31 à 40 % et 906 hectares sur des pentes supérieures à 40 %, ce qui est, somme toute, assez normal.

Tableau 3.2 Répartition des superficies par classe de pente

Code	% de pente	Terrains forestiers (hectares)	%	Contrainte
A	0 à 3 %	14 478	14,1	aucune
B	4 à 8 %	45 809	44,6	aucune
C	9 à 15 %	28 778	28,0	faible
D	16 à 30 %	10 172	9,9	modérée
E	31 à 40 %	2 509	2,5	élevée
F	41 % et plus	906	0,9	extrême
Total		102 652	100,0	

La réglementation de la MRC de La Mitis prévoit que dans les zones à risque élevé d'érosion (désignées sur cartes) sur les sites présentant une pente supérieure à 25 %, l'abattage des arbres est interdit à moins de détenir un certificat d'autorisation émis pour la réalisation de travaux bien spécifiques (construction de belvédères, sentiers pédestres, etc.).

Dans la zone à risque moyen, toujours sur les pentes supérieures à 25 %, la récolte des tiges commerciales est limitée à une proportion maximale de prélèvement d'une tige sur deux (50 %). La possession d'un certificat d'autorisation est également exigée pour cette activité.

3.1.3 Sols humides et secs

Les sols humides (classe IV) sont souvent caractérisés par la présence de la nappe phréatique qui atteint la surface du sol pendant une brève période. Constitués de dépôts minéraux épais, recouverts de tourbe ou d'une épaisse couche d'humus, on y retrouve une végétation composée d'espèces hydrophiles typiques à ce genre de milieu. Ces sites sont convoités par plusieurs espèces fauniques. Des mesures spécifiques devront être mises de l'avant afin de préserver et de maintenir les caractéristiques de ce type d'habitat.

Les sols secs (classe II), pour leur part, présentent une déficience en eau pendant la majeure partie de la période de croissance. Cette situation rend difficile l'installation de la régénération et provoque un ralentissement de la croissance des espèces présentes.

Sur le territoire de la MRC de La Mitis, tel qu'il est démontré au tableau 3.3, les sites très humides (classe V) que l'on retrouve exclusivement sur des dépôts organiques couvrent une superficie de 6 701 hectares, soit 6,6 % de la superficie forestière productive, ce qui est très élevé. Les sites très secs (classe I), situés généralement sur des dépôts très minces ou du roc, représentent seulement 571 hectares (1,6 %). En résumé, les sites possédant des contraintes modérées ou élevées dues à leurs caractéristiques hydriques représentent dans l'ensemble 7,1 % de la superficie forestière productive.

Tableau 3.3 Répartition des superficies par classe de régime hydrique

Classe	Description	Superficie forestière productive (hectares)	Contrainte
I	Très sec : déficit sévère en eau tout au long de la période de croissance	571	modérée
II	Sec : déficit en eau pour la plus grande partie de la période de croissance	10 210	faible
III	Frais : absence de déficit hydrique	74 702	nulle
IV	Humide : sol saturé en eau pour une courte période	9 627	faible
V	Très humide : sol saturé en eau pendant toute la saison de croissance	6 701	élevée
Total		101 811	

3.1.4 Sensibilité des sols aux activités forestières

Le tableau 3.4 présente une grille interprétative qui, en combinant des caractéristiques biophysiques telles que l'épaisseur des dépôts, le type de régime hydrique et les classes de pentes, permet d'évaluer la sensibilité d'un territoire aux activités forestières (carte 9).

3.1.5 Zones de mouvement de terrain et d'érosion

Dans son schéma d'aménagement, la MRC de La Mitis a identifié sur cartes les zones comportant des risques élevés ou moyens de mouvement de terrain et d'érosion. Une réglementation a également été élaborée afin de limiter certaines activités nuisibles dans ces secteurs.

En zones à risque élevé, les activités forestières doivent se limiter strictement au reboisement, et ce, seulement si l'on détient un certificat d'autorisation. En zones à risque moyen, en plus du reboisement, la pratique de l'élagage et la coupe sélective permettant de récolter 50 % des tiges de 10 centimètres et plus sont permises à condition de ne pas porter le sol à nu et de détenir un certificat d'autorisation.

3.1.6 Zones d'inondation

Une étude réalisée par la MRC a permis d'identifier sur cartes les parties du territoire susceptibles d'être inondées lors de crues printanières. Ces zones correspondent à des terrains localisés aux abords des rivières Mitis et Neigette et du lac du Gros-Ruisseau.

La réglementation qui s'applique dans ces zones permet, si un certificat d'autorisation est émis, de pratiquer les activités suivantes : la construction de chemins forestiers, la coupe des arbustes, le reboisement, les travaux d'entretien, d'amélioration et d'aménagement de cours d'eau effectués par le gouvernement ainsi que le déboisement par la coupe sanitaire à la condition de ne pas porter le sol à nu.

Tableau 3.4 Grille interprétative montrant la sensibilité des sites aux opérations forestières

Groupe	Type de dépôt (x)	Classe de pente	Régime hydrique	Superficie forestière productive (hectares)	Superficie récoltée récemment par coupe rase (hectares)	Sensibilité
1E	Tous les dépôts	F à S	I à V	890	---	élevée
2E	7-7T	A à D	IV et V	5 929	356	élevée
3E	R	A à E	I et II	2 256	54	élevée
4E	R(x)	D	I à III	---	---	élevée
5E	(x)R, (x)Y, (x)M	E	I à III	649	---	élevée
Sous-total Sensibilité élevée		---	---	9 724	410	---
6M	(x)R, (x)Y, (x)M R(x)	D A à C	I à IV I à IV	3 384	121	modérée
7M	Autres dépôts	A à D	I et V	874	8	modérée
8M	Autres dépôts	E	I à III	1 507	15	modérée
Sous-total Sensibilité modérée		---	---	5 765	144	---
Total Territoire sous contraintes		---	---	15 489	554	---

Carte 9 : Localisation des sites sensibles aux activités forestières

Les milieux montrant une sensibilité élevée sont divisés en cinq groupes :

1. tous les sites localisés sur des pentes supérieures à 41 % ou entourés de pentes supérieures à 40 % (1E);
2. les milieux avec des dépôts organiques dont le régime hydrique est humide (classe IV) ou très humide (classe V) (2E);
3. les affleurements rocheux localisés sur des pentes inférieures à 41 % et dont le régime hydrique est très sec (classe I) ou sec (classe II) (3E);
4. les sites avec des dépôts minéraux minces ou très minces avec affleurements rocheux situés sur des pentes modérées (16 à 30 %) (4E);
5. les sites avec des dépôts minéraux minces ou très minces avec affleurements rocheux sur des pentes fortes (30 à 40 %) (5E).

Les milieux présentant une sensibilité élevée aux activités forestières couvrent, sur le territoire de la MRC de La Mitis, une superficie totale de 9 724 hectares, soit 9,6 % de la superficie forestière productive et sont principalement composés de dépôts organiques (5 929 hectares) (61 %).

Les milieux modérément sensibles ne couvrent que 5 765 hectares, soit 5,7 % de la superficie forestière productive. On y retrouve trois groupes principaux :

1. les sites localisés sur des dépôts minéraux d'épaisseur moyenne ou mince sur des pentes D (16 à 30 %) ou des dépôts très minces sur pentes inférieures à 15 % (6M);
2. tous les sites situés sur des dépôts autres et des pentes inférieures à 30 % présentant un régime hydrique, soit très sec (classe I) ou très humide (classe V) (7M);
3. les sites sur pentes fortes (30 %) dont le dépôt est épais (8M).

De 1987 à 1992, soit en cinq années, 554 hectares jugés sensibles aux opérations forestières ont été récoltés par la méthode de la coupe à blanc. Cette superficie représente une perturbation d'environ 3,6 % de l'ensemble des endroits jugés critiques. Les interventions ont été exécutées majoritairement dans les sites à sensibilité élevée (74 %).

3.2 PROTECTION DES MILIEUX RIVERAINS ET DES COURS D'EAU

La couverture végétale des milieux riverains joue un rôle majeur quant au maintien de la qualité des caractéristiques physico-chimiques des cours d'eau. Elle agit comme une zone tampon, limitant l'érosion des berges tout en étant un milieu fortement convoité par différentes espèces fauniques. De plus, la présence d'un couvert forestier à proximité de petits cours d'eau diminue les variations de température de l'eau.

Tel qu'il est décrit au chapitre 2, plusieurs cours d'eau d'importance comme les rivières Mitis, Neigette, Mistigouèche, Tartigou et Noire s'écoulent au sein du territoire de la MRC. Ceux-ci supportent un ensemble d'activités dont la pêche au saumon (rivière Mitis).

Selon les dispositions réglementaires de la MRC de La Mitis, deux types de protections peuvent être appliqués aux lacs et cours d'eau à débit régulier ou intermittent, soit :

1. le maintien d'une bande riveraine d'un minimum de 15 mètres de profondeur;
2. le maintien d'une bande riveraine d'un minimum de 60 mètres pour les sanctuaires et les rivières à saumon reconnues.

Selon le type d'aire d'aménagement où se retrouve le lac ou le cours d'eau, des modalités différentes peuvent s'appliquer.

Si un certificat d'autorisation est émis, il est permis de pratiquer :

- en aire forestière : la coupe sanitaire, l'élagage et la coupe sélective permettant de récolter 50 % des tiges de 10 centimètres et plus à la condition de préserver un couvert forestier d'au moins 50 %;
- en aire récréative et dans les périmètres urbains : une coupe d'assainissement, l'élagage et la coupe requise pour implanter un usage permis;
- en aire de conservation faunique : l'élagage et la coupe sélective permettant de récolter 50 % des tiges de 10 centimètres et plus, à la condition de préserver un couvert forestier d'au moins 50 %. Cette restriction au déboisement s'applique sur une bande de 60 mètres de chaque côté des rivières et sanctuaires à saumon. L'abattage des arbres doit se faire de façon à éviter qu'ils tombent dans un lac ou un cours d'eau, comme il est interdit de circuler dans les premiers 15 mètres de la bande et dans le lit d'un cours d'eau avec une machine servant à des fins d'aménagement forestier, sauf aux passages aménagés à

cette fin.

- en aire agroforestière et dans les secteurs boisés : les modalités prévues en aire forestière s'appliquent. Dans les endroits construits ou en broussailles, on doit considérer les modalités édictées pour l'aire récréative.

3.3 PROTECTION DES MILIEUX FORESTIERS PARTICULIERS

On identifie comme étant un milieu forestier particulier les sites naturels relativement rares ou abritant une espèce végétale désignée menacée ou vulnérable et les peuplements forestiers utilisés pour une production autre que la récolte de bois, soit :

- les aulnaies;
- les terrains dénudés et semi-dénudés secs ou humides;
- les îles et les îlots;
- les espèces végétales susceptibles d'être menacées ou vulnérables;
- les érablières à potentiel de production acéricole;
- les vieilles cédrières;
- les peuplements forestiers particuliers.

3.3.1 Aulnaies et terrains dénudés et semi-dénudés secs ou humides

Selon les normes de stratification écoforestière du MRN (1995), on définit un terrain forestier improductif comme étant une tourbière (terrain dénudé ou semi-dénudé humide), une mosaïque d'affleurements rocheux (terrain dénudé ou semi-dénudé sec) ou bien une aulnaie humide sise le long d'un cours d'eau d'une superficie supérieure à 2 hectares et possédant un rendement inférieur à 30 mètres cubes à l'hectare sur une révolution de 120 ans. Ces terrains couvrent une superficie totale de 841 hectares, représentant moins de 0,6 % de la superficie totale des terrains sous gestion privée.

Au cours des dernières années, 167 hectares caractérisés par des dépôts organiques ont fait l'objet de travaux de reboisement. Il est probable qu'une certaine partie de ces plantations ait été faite suite à la destruction d'aulnaies. Il devient urgent d'établir une politique de protection de ces milieux si l'on veut maintenir leur représentativité au sein de la MRC.

Le tableau 3.5 présente l'importance de chacune de ces catégories en territoire sous gestion privée.

Tableau 3.5 Répartition des superficies pour les sites improductifs en territoire sous gestion privée

Catégorie de terrain	Superficie (hectares)
Aulnaie	334
Dénudé ou semi-dénudé sec	33
Dénudé ou semi-dénudé humide	474
Total	841

3.3.2 Îles et îlots

De par leur localisation, leur importance visuelle, leur fragilité aux conditions atmosphériques et leur utilisation par la faune aviaire, les îles et les îlots présentent un grand intérêt pour la collectivité et sont considérés, dans le cadre du plan de protection et de mise en valeur, comme des milieux présentant une sensibilité élevée aux activités forestières. Au sein de la MRC, aucune île ou îlot ayant une superficie supérieure à 4 hectares n'a été identifié par le MRN.

On retrouve plusieurs îlots d'une superficie inférieure à 4 hectares à la cartographie du MRN en territoire privé (80 îlots uniquement sur le lac Métis). Toutefois, dans la banque de données du MRN, ceux-ci sont inclus à la superficie totale de leur plan d'eau respectif. Une modalité générale de protection devra s'appliquer à ces îlots afin de maintenir leurs caractéristiques écologiques.

3.3.3 Espèces végétales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables

On définit comme espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable toute espèce dont la disparition est appréhendée ou bien dont la survie est précaire.

À notre connaissance, la région de La Mitis n'a fait l'objet d'aucune étude intensive de sa flore vasculaire. Cependant, grâce à la collaboration du personnel du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, il nous a été possible de prendre connaissance de l'existence de sept espèces en forêt privée. Le tableau 3.6 présente leur description et leur localisation.

Tableau 3.6 Description et localisation des espèces végétales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables en territoire sous gestion privée

Espèce	Localité	Observations et commentaires	Occurrence possible	Dernière observation
<i>Adiantum aleuticum</i> (Adiante des aléoutiennes)	La Rédemption, Rang IV, lot 14, flanc nord du mont Saint-Pierre	Plante avec une affinité pour un substrat serpentinicole	Rayon de 150 m	1994-06-17
<i>Carex prairea</i>	Sainte-Luce	Tourbière humide	Rayon de 8 km	1940-07-18
<i>Cypripedium reginae</i> (Cypripède royal)	Les Hauteurs (Lac Larivée)	Marais, tourbières, bois humide	Rayon de 1,5 km	1942-06-30
<i>Moehringia macrophylla</i>	La Rédemption, Rang IV, lot 14, flanc nord du mont Saint-Pierre	Plante avec une affinité pour un substrat calcicole et serpentinicole	Rayon de 150 m	1995-06-17
<i>Polystichum lonchitis</i> (Polystic faux-lonchitis)	Saint-Donat (Mont Comi)	Sous-bois d'un éboulis de roches calcaires	Rayon de 1,5 km	1942-07-02
<i>Valeriana sitchensis</i> <i>ssp. uliginosa</i> (Valériane de sitka)	Métis-sur-Mer (Pointe-Leggatt) (Route « Road Bog »)	Partie ouverte d'une tourbière ombrotrophe à sphaigne	Rayon de 1,5 km	1963-07-07

Puisque les observations des plantes rares, menacées ou vulnérables dans la MRC de La Mitis remontent dans la majorité des cas à plusieurs années, des travaux de vérification devront être menés afin de s'assurer de leur présence actuelle.

3.3.4 Peuplements forestiers particuliers

Sans pour autant qu'ils soient considérés comme menacés au sens de la loi, on note au sein du territoire la présence de peuplements forestiers ou d'arbres remarquables ayant des attributs spécifiques quant à leur composition, leur âge ou leur utilisation. Dans le cadre de cet ouvrage, les peuplements forestiers dits particuliers ou arbres remarquables sont ceux possédant les caractéristiques suivantes :

- les érablières possédant un bon potentiel acéricole;
- les vieilles cédrières;
- les essences arborescentes désignées par les intervenants du milieu comme possédant des caractéristiques morphologiques remarquables.

Il faut préciser que la liste actuelle des peuplements particuliers et d'arbres exceptionnels proposée est préliminaire et qu'il est possible que d'autres peuplements forestiers considérés comme relativement rares puissent s'y ajouter.

Érablières à potentiel acéricole

Les érablières à potentiel acéricole sont décrites plus spécifiquement au chapitre 4 du présent document. Elles couvrent une superficie totale de 3 632 hectares, pour un potentiel estimé de 665 900 entailles. Il est important de préciser qu'une validation terrain devrait être réalisée afin d'identifier celles qui possèdent un réel potentiel pour une exploitation économiquement rentable. Mentionnons que les érablières sont protégées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Celle-ci stipule qu'une personne ne peut, sans l'autorisation de la commission, utiliser une érablière située dans une région agricole désignée à une autre fin, ni y faire la coupe des érables, sauf pour des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircie. Une érablière est définie comme étant un peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable d'une superficie minimale de 4 hectares.

Vieilles cédrières

Actuellement, selon les données du MRN, on retrouve seulement 52 cédrières de classe d'âge 120 ans et Vin en territoire sous gestion privée. Elles se répartissent comme suit : 8 cédrières pures (43 hectares), 13 cédrières à épinette noire (141 hectares), 30 cédrières à sapin (231 hectares) et une cédrière à mélèze (17 hectares), pour une superficie totale de 432 hectares. Exception faite des cédrières à sapin, on considère qu'il serait important de préserver le potentiel génétique et biologique de ces peuplements forestiers (201 hectares) dont on retrouve la liste à l'annexe 6. Dans l'éventualité où les cédrières pures de 90 ans seraient considérées, une superficie additionnelle de 623 hectares pourrait être obtenue.

Arbres remarquables

Selon la cartographie écoforestière du MRN, on ne trouverait aucun peuplement forestier particulier dans les limites de la MRC de La Mitis. Toutefois, une visite terrain serait nécessaire afin de vérifier la composition réelle de cinq peuplements sur station humide, dont les groupements d'essences sont Fh, FhR et RFh (tableau 3.7). La présence d'ormes d'Amérique ou de frênes noirs justifierait une protection particulière de ces peuplements. Certaines personnes nous ont signalé la présence d'ormes de façon assez sporadique près des rives de la rivière Mitis.

Tableau 3.7 Localisation des peuplements susceptibles d'être particuliers en territoire sous gestion privée

Groupement d'essences	Municipalité	Numéro de polygone	Parcellaire	Superficie (hectares)
Fh	Sainte-Angèle-de-Mérici	1 305	8 137	17
FhR	Saint-Octave-de-Métis	162	8 182	14
RFh	La Rédemption	976	8 256	19
	Saint-Donat	917	8 032	7
	Sainte-Jeanne-d'Arc	871	8 254	8

3.4 PROTECTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES FAUNIQUES

Cette section vise à identifier les habitats ayant une grande sensibilité aux activités forestières. Ils sont subdivisés en deux catégories, soit :

1. les milieux avec la présence d'une espèce animale susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable;
2. les milieux avec la présence d'une espèce considérée d'intérêt particulier pour la région.

3.4.1 Milieux avec la présence d'une espèce animale susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

Selon Beaulieu (1992), les principales espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables qui peuvent fréquenter le territoire de la MRC de La Mitis sont : le lynx du Canada, le cougar de l'Est et l'aigle royal. D'autres espèces possédant une grande aire de distribution peuvent également être présentes. On peut penser à la musaraigne pygmée, la musaraigne fuligineuse ou le campagnol-lemming de Cooper et le campagnol des rochers par exemple.

Un site de nidification du pygargue à tête blanche est situé en bordure du lac Métis sur la seigneurie du même nom. Il a été localisé précisément par La Forêt modèle du Bas-Saint-

Laurent inc. et des modalités spécifiques de protection ont été élaborées et appliquées. Advenant la découverte de nouveaux sites, des mesures de protection seront identifiées à la stratégie d'aménagement afin de les préserver.

3.4.2 Milieux avec la présence d'une espèce considérée d'intérêt particulier pour la région

Le territoire mitissien est fréquenté par plusieurs espèces dont certaines présentent un grand intérêt pour la collectivité. À titre d'exemple, il est clairement démontré que l'original, le saumon et l'omble de fontaine sont fortement convoités par les chasseurs et les pêcheurs. Cette section vise à identifier les sites supportant ces espèces animales ou les secteurs indispensables à leur maintien ou à leur reproduction.

Ravages de cerfs de Virginie

Selon le MEF, aucun ravage de plus de 2,5 km² n'est présent sur le territoire de la MRC de La Mitis. Il est possible toutefois de retrouver des pochettes de cerfs dont l'aire est inférieure à 2,5 km². La majorité de ces pochettes est connue de la population mais aucune n'a fait l'objet d'une cartographie spécifique, exception faite de celles présentes sur la seigneurie du Lac-Métis.

Vasières à original

Les vasières sont des milieux très recherchés par l'original, mais aucune n'a été jusqu'à maintenant identifiée sur le territoire. Une localisation précise et une cartographie détaillée devront être réalisées advenant la découverte d'un site. La concentration en sels minéraux (potassium et sodium) devra être mesurée pour valider cet habitat.

Rivières à saumon et frayères

Tel qu'il est décrit plus spécifiquement au chapitre 5, les rivières Mitis et Mistigouèche sont des rivières à saumon reconnues. Des dispositions au schéma d'aménagement précisent qu'une bande de protection d'une largeur de 60 mètres de part et d'autre de la rivière doit être maintenue, dans laquelle certaines activités industrielles et commerciales ne peuvent s'implanter.

Le territoire de la MRC de La Mitis possède un bon potentiel de production d'ombles de fontaine et de touladis. Une politique de protection des berges adoptée par la MRC minimise

les risques de perturbation ou de destruction de l'habitat (bande riveraine de 10 à 15 mètres pour tous les cours d'eau permanents).

Aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA)

Selon le MEF, la portion privée du territoire mitissien recèle une seule aire de concentration d'oiseaux aquatiques (canards marins). Elle est localisée entre Sainte-Flavie et Métis-sur-Mer. Les mesures de protection mises de l'avant par la MRC interdisent les activités industrielles, commerciales et d'extraction de matériaux. La fréquentation de ces aires repose principalement sur la quiétude du secteur et sur la protection de l'habitat.

3.5 SECTEURS D'INTÉRÊT PARTICULIER

On définit les sites d'intérêt particulier comme étant des territoires présentant des caractéristiques liées au développement social et économique des communautés et dont l'utilisation prioritaire est autre que la production de la matière ligneuse.

Les secteurs d'intérêt particulier sont :

- les périmètres d'urbanisation et les zones de villégiature;
- les secteurs à potentiel ou à développement récréotouristique et les corridors panoramiques;
- les ruisseaux et les lacs servant à l'alimentation en eau potable;
- les sites de recherche en milieu forestier;
- les sites archéologiques;
- les friches agricoles et forestières.

3.5.1 Corridors panoramiques, zones de villégiature et sites d'intérêt particulier

Selon des informations obtenues auprès de la MRC, on dénombre quinze périmètres d'urbanisation, plusieurs secteurs de villégiature, sites d'intérêt récréotouristique et plans d'eau en terrain sous gestion privée. De plus, trois axes de corridors panoramiques (Routes 132, 234 et 298) sont présents. Tous ces éléments sont décrits plus spécifiquement au chapitre 6 qui traite de la ressource récréotouristique et récréative. Des modalités seront identifiées afin de préserver la qualité visuelle de l'environnement situé en périphérie de ces sites.

Concernant les mesures de protection existantes, la MRC de La Mitis juge que dans son schéma d'aménagement les coupes forestières portant le sol à nu sont à éviter dans les aires

récréatives. La coupe totale a d'ailleurs été bannie de ces aires par la municipalité de Saint-Gabriel, et partiellement à Saint-Donat.

De plus, ces deux municipalités ont décidé, par voie réglementaire, de protéger la qualité visuelle de l'environnement situé en périphérie de certains chemins publics habités et ouverts à longueur d'année à la circulation. Les mesures de protection édictées par ces dernières seront prises en considération dans ce plan.

3.5.2 Sources d'alimentation en eau potable

Selon les informations en provenance de la MRC, on retrouve douze municipalités qui sont dotées d'un réseau municipal d'aqueduc. Les modes de captage sont divisés en deux catégories, soit le puits artésien et le point de captage localisé sur un cours d'eau ou un lac.

Cinq puits artésiens sont présents sur le territoire de la MRC :

- trois puits sur le territoire de la municipalité Sainte-Angèle-de-Mérici, alimentant cette municipalité;
- deux puits sur le territoire de la municipalité de Luceville, alimentant cette municipalité et Sainte-Luce.

Quatre points de captage de surface sont présents sur les lacs ou les cours d'eau suivants :

- le lac de l'Aqueduc, alimentant la municipalité de Saint-Gabriel;
- la rivière Mitis, alimentant la ville de Mont-Joli et les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph-de-Lepage;
- le ruisseau froid, alimentant la municipalité de Saint-Donat;
- le ruisseau McNider, alimentant les municipalités de Métis-sur-Mer et Les Boules.

L'objectif de cette identification de secteurs d'intérêt est de s'assurer que les activités forestières n'aient aucun impact négatif sur la qualité de l'eau de l'ensemble des prises d'alimentation. Dans son schéma, la MRC a défini un périmètre de protection de 30 mètres pour les points de captage d'eau potable.

3.5.3 Sites de recherche en milieu forestier

Tel qu'il est spécifié par le MRN, les forêts d'expérimentation et d'enseignement couvrent une superficie de 1 601 hectares. Elles sont toutes localisées sur les terres sous gestion publique. Toutefois, certaines se retrouvent en territoire municipalisé (Saint-Charles-Garnier, Saint-Gabriel, Saint-Donat et Sainte-Luce (pépinière)).

Selon les informations obtenues, seule la seigneurie du Lac-Métis supporterait des activités de recherche sur les terres privées de la MRC de La Mitis. La liste de ces projets est présentée à l'annexe 9.

3.5.4 Sites archéologiques

Selon le schéma d'aménagement de la MRC de La Mitis, on retrouverait six sites d'intérêt archéologique sur le territoire. Ils sont tous localisés à proximité du fleuve. On en retrouve deux à Saint-Octave-de-Métis ainsi qu'à Métis-sur-Mer et un à Grand-Métis et à Sainte-Flavie. Considérant que la rivière Mitis est une grande rivière à saumon et qu'elle a été jadis une importante voie de navigation vers la Baie-des-Chaleurs, il est fort probable que la région renferme d'autres vestiges de campements amérindiens. D'ailleurs, une étude réalisée par la firme Pluram inc. pour le compte d'Hydro-Québec fait état de la présence de dix sites présentant un potentiel archéologique variant de moyen à élevé, tous situés à proximité de la rivière Mitis et dont plusieurs sont localisés sur des terrains appartenant à la société d'État.

3.5.5 Friches agricoles et forestières

Tel qu'il est décrit précédemment, la région de La Mitis possède dans son ensemble un faible potentiel en terres agricoles. Depuis une cinquantaine d'années, on a constaté un abandon graduel de terres en culture occasionnant l'apparition de friches envahies par des essences forestières.

Actuellement, les intervenants du milieu (MAPAQ, MRN, UPA et autres) sont à identifier les terres agricoles et les friches agroforestières présentant le meilleur potentiel agricole (culture et pâturage). Cet exercice permettra de préciser les superficies à vocation agricole, limitant ainsi le reboisement aux friches possédant un faible potentiel pour l'agriculture. Le tableau 3.8 présente les résultats préliminaires obtenus pour la MRC de La Mitis.

Tableau 3.8 Répartition des types de friches selon leur potentiel agricole

Type de terrain	Potentiel agricole	Superficie (hectares)	Superficie totale %
Friche agricole	modéré à élevé	673	0,5
Friche agroforestière	faible à élevé	252	0,2
Friche forestière	faible	4 137	2,8
Total		5 062	3,5

Les friches qui apparaissent à la cartographie du MRN représentent 5 062 hectares, dont 673 hectares considérés selon le MAPAQ comme possédant un potentiel agricole modéré à élevé (carte 10). Normalement, le reboisement de ces friches ne sera pas autorisé. Les différents types de friches comprennent également celles ayant reçu une autorisation de reboisement.

Carte 10 : Localisation des friches agricoles et forestières

3.6 BILAN GÉNÉRAL

La notion de développement durable sous-entend le respect de deux grands concepts : assurer la biodiversité des ressources du territoire et favoriser le développement social et économique des communautés. Le tableau synthèse qui suit présente un bilan minimal des superficies qui devront faire l'objet d'une protection élevée ou modérée aux activités forestières afin d'assurer le maintien du potentiel de productivité des différentes ressources du territoire. Il faut préciser qu'il s'agit d'une évaluation préliminaire et que lors de la géomatrisation des multiples variables, on sera en mesure d'établir une cartographie spécifique selon les degrés de protection.

Un niveau de protection élevé signifie que les activités forestières devraient être limitées au strict minimum ou interdites, tandis qu'un niveau modéré impliquerait le maintien de la couverture forestière ou une limitation de la superficie d'une coupe totale.

Tableau 3.9 Synthèse des superficies visées par une protection aux activités forestières

Groupe	Niveau de protection	Superficie minimale (hectares)
La protection des sols	élevé	9 046
	modéré	3 878
La protection des milieux riverains et des cours d'eau	modéré	11 823
La protection des milieux forestiers particuliers	élevé	913
	modéré	5 495
La protection des habitats et des espèces fauniques	élevé	13
	modéré	1 056
La protection des secteurs d'intérêt d'utilisation autre que la production de matière ligneuse	élevé	291
	modéré	6 327

4. RESSOURCE LIGNEUSE

4.1 ACTIVITÉS ANTÉRIEURES

Il est important de prendre note que l'analyse du territoire de la MRC de La Mitis considère uniquement les terrains dont la tenure est de gestion privée, soit les petites forêts privées (20 et 21), la grande forêt privée (24), les lots publics intramunicipaux sous bail du MRN (04) ou avec convention de gestion (05) et les lots intramunicipaux du MAPAQ sans bail (30 et 31¹). Le territoire sous étude englobe donc une superficie totale de 145 107 hectares.

4.1.1 Production de matière ligneuse

La MRC de La Mitis est principalement une région à vocation agroforestière. Pour la majorité des propriétaires forestiers, la production de bois est une activité complémentaire et une source de revenus d'appoint. Le tableau 4.1 présente une compilation des volumes de bois à pâte et de chauffage récoltés ainsi qu'une estimation des volumes de bois de sciage transformés dans la région (aperçu de la récolte) au cours des dernières années.

La mise en marché du bois à pâte feuillu est effectuée par le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, tandis que celle du bois de sciage est réalisée par chacun des propriétaires forestiers individuellement ou par l'entremise d'un organisme de gestion en commun, soit la Société d'exploitation des ressources de la Métis inc. (SERM).

Le tableau 4.1 trace un portrait sommaire de la récolte des bois de la forêt privée sur le territoire, soit les achats de bois du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent (incluant les bois locaux qui ont été transformés à l'extérieur de la MRC) ainsi que les volumes en provenance de la forêt privée (peu importe la MRC d'origine) déclarés et transformés par les industriels du sciage de la MRC de La Mitis.

Selon les informations du tableau 4.1, les producteurs privés ont subi certaines fluctuations dans la mise en marché de leurs bois. On constate que la demande de matière ligneuse dans la MRC de La Mitis a augmenté de 42 % entre 1994 et 1995, pour atteindre un sommet de 377 300 mcs. Malgré un fléchissement de 20 % en 1996, la consommation de l'industrie forestière mitissienne demeure forte avec 302 863 mcs. Au cours des trois dernières années, il s'est transformé en moyenne 315 400 mcs de bois.

¹ La tenure 31 a été incluse dans la gestion privée puisque l'unique lot qui la représente n'est pas totalement enclavé dans le domaine public (seulement le fronteau du lot est limitrophe à la forêt publique). Il est donc fortement susceptible d'être vendu à un particulier.

Le sciage résineux (incluant le thuya) domine la transformation des bois avec 48,4 % du volume total. Puisque la MRC supporte une importante industrie du sciage, il est fort probable que des volumes substantiels provenant des MRC limitrophes aient été transformés dans la région. Le sciage de feuillu dur suit avec 20 %. Dans ce cas, la récolte réelle effectuée dans la MRC est sûrement plus faible en raison de la présence d'une importante scierie dont les activités sont assurées par un approvisionnement que l'on peut qualifier de régional (Bas-Saint-Laurent). Le feuillu mou destiné au sciage représente, quant à lui, près de 10,9 %.

La production de bois de chauffage constitue une activité très importante dans la MRC (12,3 % de la récolte totale estimée pour l'année 1996). La production de bois à pâte, qui provient essentiellement de l'utilisation des bois feuillus, totalise 8,3 %.

Tableau 4.1 Volumes de bois à pâte et de chauffage récoltés dans la MRC de La Mitis et volumes de bois de sciage transformés sur le territoire de 1994 à 1996

Type de produit	1994 (mcs)	1995 (mcs)	1996 (mcs)
Bois à pâte¹ et de chauffage² récoltés dans la MRC			
Résineux	146	592	177
Feuillu dur	856	9 553	5 023
Feuillu mou	50	19 710	20 079
Bois de chauffage	37 150	37 150	37 150
Bois de sciage³ transformés dans la MRC			
Sapin, épinette, pin gris, mélèze	176 386	245 721	146 610
Thuya	3 983	213	5
Feuillu dur	47 381	51 885	60 629
Feuillu mou	67	12 474	33 190
Total	266 019	377 298	302 863

La pression de l'industrie du sciage pour le résineux en forêt privée se maintient depuis 1994 et ne semble pas vouloir diminuer à court terme. En effet, la consommation moyenne de sapin-

¹ Source : Compilation Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent.

² Estimé.

³ Source : Registre forestier du ministère des Ressources naturelles du Québec.

épinette en provenance de la forêt privée au cours des trois dernières années s'élève à 190 000 mcs, représentant plus de 60 % de tous les bois consommés au cours de cette période.

La variation du prix peut influencer grandement l'offre pour un produit donné. Le tableau 4.2 montre que le prix moyen pour le sciage de sapin-épinette dans le Bas-Saint-Laurent a fait un bond substantiel en 1994 pour s'établir à 58,51 \$. Après une baisse temporaire en 1995, ce dernier a de nouveau augmenté en 1996 pour atteindre un niveau qui, s'il se maintient à court terme, incitera les propriétaires de boisés privés à produire davantage. Il est prévisible que le volume sur pied de ces essences pourrait en subir les effets d'ici peu.

Tableau 4.2 Évolution du prix moyen aux usines par type de produit et groupe d'essences¹

Type de produit	Groupe d'essences	Prix moyen par année (\$/mcs)				
		1992	1993	1994	1995	1996
Sciage	Sapin-épinette	37,44 (37,44)	40,16 (39,45)	58,51 (57,35)	50,96 (48,90)	52,41 (49,15)
	Tremble	24,57 (24,57)	23,58 (23,16)	25,85 (25,34)	29,66 (28,46)	28,46 (26,69)
	Feuillu dur	33,38 (33,38)	39,04 (38,35)	49,25 (48,27)	53,07 (50,92)	53,92 (50,56)
	Autres résineux	26,11 (26,11)	27,43 (26,95)	30,74 (30,13)	35,78 (34,33)	34,87 (32,70)
Pâte	Sapin-épinette	50,52 (50,52)	51,45 (50,54)	57,95 (56,80)	61,95 (59,44)	59,66 (55,95)
	Tremble	30,95 (30,95)	29,30 (28,79)	30,05 (29,45)	30,96 (29,71)	31,84 (29,86)
	Feuillu dur	40,17 (40,17)	37,84 (37,18)	43,03 (42,18)	46,82 (44,93)	46,79 (43,88)

Note : Les parenthèses indiquent une valeur en dollars constants.

Depuis 1996, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent tient une comptabilité rigoureuse des volumes de bois achetés des propriétaires de boisés privés, et ce, par MRC. On retrouve au tableau 4.3 les volumes par groupe d'essences tirés du rapport annuel d'activités 1996-1997. À la lumière de ces données, nous constatons qu'exception faite du thuya, l'industrie du sciage de la MRC est très développée et dépendante

¹ Source : Compilation du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, 1997.

des ressources forestières des autres MRC. À titre d'exemple, nous observons que les volumes des groupes sapin-épinette et feuillu mou en provenance des boisés privés de la MRC de La Mitis représentent environ la moitié des achats faits par les industriels forestiers du territoire. Dans le cas du feuillu dur, le pourcentage de représentation des bois mitissiens est aussi bas que 3,5 %. Chez le thuya, la situation est toute autre puisque presque l'ensemble du volume total a été transformé à l'extérieur du territoire.

Dans le même tableau (4.3), apparaît le pourcentage d'exploitation par groupe d'essences qui nous donne un aperçu de l'intensité de la récolte sur le capital ligneux du territoire. Suite à leur calcul, on se rend compte que le groupe sapin-épinette est celui qui présente la pression de récolte la plus forte (2,8 %). Ce contexte laisse donc croire à une marge de manoeuvre réduite quant au respect de la possibilité forestière qui sera calculée subséquemment. La situation des autres groupes d'essences n'est cependant pas problématique. Si l'on considère l'ensemble des groupes d'essences, le pourcentage de récolte du volume sur pied atteint 1 % par année.

Tableau 4.3 Volumes de bois provenant de forêts privées, achetés dans la MRC de La Mitis et déclarés à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent en 1996

Groupe d'essences ¹	Volume marchand ² net acheté (mcs)	% d'exploitation (achat/volume sur pied ³)
Sapin-épinette	72 968	2,8
Thuya	796	0,1
Feuillu mou	20 079	0,7
Feuillu dur	3 720	0,2
Total	97 563	1,0

Selon les relevés de la cartographie écoforestière du MRN, près de 13 078 hectares ont fait l'objet d'une coupe totale au cours des 20 dernières années, ce qui représente environ 650 hectares par an, l'équivalent de 0,6 % de la superficie forestière productive.

¹ Excluant le bois de chauffage.

² Le volume marchand brut est environ 10 % supérieur au volume marchand net (pertes dues à l'exploitation : 2 %, caries : 8 %).

³ Volume marchand brut.

Actuellement, on estime à environ 530 hectares par an les superficies exploitées par la méthode de coupe totale (récolte de plus de 75 % de la surface terrière d'un peuplement).

CT récente	2 647 hectares
CT 10 ans	10 431 hectares
CT 30 ans	2 223 hectares

4.1.2 Programme d'aménagement forestier

Au 31 mars 1997, 734 propriétaires forestiers de La Mitis participaient au nouveau programme de mise en valeur de la forêt privée instauré en avril 1996 par le MRN. Le programme offre deux volets distincts. Le volet «aide regroupée» comprend 355 propriétaires de boisés, membres de l'organisme de gestion en commun du territoire, soit la Société d'exploitation des ressources de la Métis inc. (SERM). Le volet «aide individuelle» regroupe 379 propriétaires provenant majoritairement de l'ancien Programme de développement forestier de l'Est du Québec. Parmi le nombre total d'adhérents, 113 personnes étaient inscrites aux deux volets du programme. Les petites propriétés sous aménagement représentent 32,6 % de la superficie totale sous gestion privée (tableau 4.4).

Tableau 4.4 Nombre de propriétaires adhérents et superficies inscrites à un programme d'aménagement en 1996¹

Volet du programme d'aménagement	Nombre d'adhérents	Superficie totale sous aménagement (hectares)	% de la superficie totale	Superficie forestière sous aménagement (hectares)
Aide individuelle	379 (380)	24 730 (58 870)	17,0 (40,6)	18 076 (50 011)
Aide regroupée	355	22 625	15,6	17 277
Total	734 (735)	47 355 (81 495)	32,6 (56,2)	35 353 (67 288)

¹ Les chiffres entre parenthèses incluent la seigneurie du Lac-Métis.

En plus de la SER de la Métis inc., un autre organisme livre aussi le volet « aide individuelle » du programme de mise en valeur de la forêt privée. En effet, La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc. agit à titre d'agent livreur sur la seigneurie du Lac-Métis, propriété de la compagnie Abitibi-Consolidated. Si l'on tient compte de cet important territoire (34 140 hectares), le pourcentage de la superficie totale qui est considéré sous aménagement passe à 56,2 % (40,6 % uniquement pour l'aide individuelle).

Le sommaire des traitements sylvicoles réalisés par les agents livreurs en 1996 (tableau 4.5) montre que la priorité est donnée à la régénération et son entretien. En effet, cette catégorie de traitements sylvicoles, avec ses 1 078 hectares, représente à elle seule plus de 87 % des superficies traitées en 1996. Les efforts en éducation de peuplement et en éclaircie précommerciale ne sont pas très marqués puisque seulement 82 et 62 hectares ont été traités respectivement.

Le budget consacré à l'aménagement forestier des propriétés privées inscrites aux deux volets du programme de mise en valeur de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent s'établit à environ 761 000 \$. Cette somme est répartie comme suit : 275 130 \$ consacrés à l'aide regroupée (36,2 %) et 485 861 \$ pour l'aide individuelle (63,8 %). La valeur des travaux réalisés sous la gouverne de la Société d'exploitation des ressources de la Métis inc. est de 527 000 \$ (69,3 %) contre 234 000 \$ pour ceux de La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc. (30,7 %).

Tableau 4.5 Sommaire des travaux réalisés par les agents livreurs de la MRC de La Mitis en 1996

Type de travaux	Aide regroupée (hectares et dollars)	Aide individuelle (hectares et dollars)		Total (hectares et dollars)	Aménagement des lots intramunicipaux (hectares et dollars)
	SERM	SERM	Forêt modèle		
Remise en production et coupe favorisant la régénération	82,7 55 567	49,6 30 952	142,9 90 026	275,2 176 545	10,1 4 697
Préparation de terrain	63,4 18 000	59,4 14 105	125,9 41 172	248,7 73 277	---
Entretien de plantation et de la régénération naturelle	91,5 56 168	135,4 94 586	---	226,9 150 754	44,3 23 213
Éducation de peuplement	38,3 31 630	26,0 18 752	17,8 13 247	82,1 63 629	11,7 7 839
Éclaircie précommerciale	36,3 30 902	23,3 17 316	2,7 2 322	62,3 50 540	30,6 26 163
Reboisement	128,0 62 860	85,0 54 330	114,2 38 543	327,2 155 733	6,0 2 178
Taille de formation et élagage	---	8,9 3 424	---	8,9 3 424	---
Total	440,2 255 127	387,6 233 465	403,5 185 310	1 231,3 673 902	102,7 64 090
Voirie : amélioration ou construction (kilomètres)	8,2 20 003	7,8 18 529	20,7 48 557	36,7 87 089	4,1 5 128
Budget total	275 130	251 994	233 867	760 991	69 218

Source : les agents livreurs du programme de mise en valeur de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

4.1.3 Production acéricole

La production acéricole, dont la valeur de la production est estimée à 155 000 \$ pour 1995, demeure une activité économique non négligeable pour la MRC de La Mitis. Au total, la superficie en production est répartie assez équitablement entre la forêt privée (120 hectares) et la forêt publique (152 hectares), incluant les lots intramunicipaux. En 1995, les 87 producteurs privés ont produit 17 000 litres de sirop à partir de 24 300 entailles, soit une moyenne de 0,7 litre par entaille. En termes de production, La Mitis se situe loin derrière les autres MRC du Bas-Saint-Laurent. Toutefois, puisque ces années-ci l'acériculture vit un développement sans précédent, la situation a pu évoluer de façon importante depuis la publication de ces données.

La production acéricole est concentrée principalement dans les municipalités du haut-pays, soit Saint-Gabriel, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, La Rédemption, Les Hauteurs et autres.

4.1.4 Voirie forestière et extraction de matériaux granulaires

Le territoire forestier de la MRC de La Mitis est très accessible. On note la présence de nombreux petits chemins forestiers rudimentaires sur la majorité des propriétés privées, ainsi que des routes permettant la circulation de véhicules lourds chez les propriétaires effectuant l'aménagement et l'exploitation de leur forêt de manière intensive.

Tel qu'il est précisé sur la cartographie écoforestière du MRN, on dénombre présentement sur terre privée, deux gravières ou sablières couvrant une superficie totale de 8 hectares. Toutefois, selon la liste des certificats d'autorisation délivrés par le MEF et la liste des avis de non-assujettissement à la loi, on retrouverait sur le territoire une dizaine de sites en exploitation ou à l'abandon.

4.1.5 Protection contre les insectes et les maladies

Dans les peuplements naturels, les principaux insectes défoliateurs que l'on peut retrouver sur le territoire sont la tordeuse des bourgeons de l'épinette et le porte-case du bouleau. Selon le *Relevé des insectes et maladies des arbres du Québec* (MRN et RNC, 1996), les prévisions du niveau de population de tordeuses pour 1996 varient de nulles à faibles pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent. Quant au porte-case du bouleau, responsable de défoliations graves et répétées au milieu des années 1970, les conditions météorologiques exceptionnelles de l'été 1995 ont favorisé le développement des populations. D'ailleurs, dans la MRC de Matane qui est limitrophe à celle de La Mitis, l'ensemble du territoire a été envahi et les dégâts observés pouvaient être classés modérés ou graves. Les bouleaux à papier croissant en petits îlots épars à l'intérieur d'érablières semblent les plus affectés ainsi que ceux présents dans les

peuplements mélangés. Dans la sapinière à bouleau à papier et les bétulaies, l'insecte semble quasi absent.

En ce qui concerne les plantations, le charançon du pin blanc cause des dégâts légers à modérés aux plantations d'épinettes de Norvège et les populations demeurent stables par rapport à l'an dernier. On remarque aussi une légère augmentation de la tenthrède à tête jaune dans les plantations d'épinettes blanches et d'épinettes noires. Quant à la tordeuse de l'épinette, la population a régressé depuis l'an dernier. Le pourcentage des plantations affectées a diminué de 16 % pour se situer à 22 % et le nombre d'arbres atteints est maintenant inférieur à 1%.

4.1.6 Protection de l'encadrement visuel

La coupe totale sur grandes superficies est l'une des principales activités qui peuvent affecter l'encadrement visuel d'un territoire. Selon le MRN, les superficies qui ont subi une coupe totale au cours des 30 dernières années totalisent 15 301 hectares, soit 1 197 sites. La dimension moyenne des coupes est de 12,8 hectares, ce qui est assez élevé comparativement aux territoires limitrophes (8 hectares pour Matane et 8,2 pour Matapédia). Cela est probablement dû aux grands parterres de coupe que l'on retrouve sur la seigneurie du Lac-Métis (moyenne de 16,9 hectares). En effet, les méthodes de récolte qui ont été pratiquées sur ce territoire sont les mêmes que celles employées en forêt publique et n'ont rien en commun avec les interventions pratiquées habituellement en forêt privée. Si l'on exclut les coupes de la seigneurie, la moyenne chute à 9,1 hectares. Le tableau suivant présente la répartition des coupes totales réalisées au cours des 30 dernières années, et ce, par classe de superficie.

Tableau 4.6 Répartition des coupes totales des 30 dernières années par classe de superficie

Catégorie	Superficie en coupe totale (hectares)	%	Moyenne des coupes totales	Nombre de coupes
0,1 à 4 hectares	717	4,7	2,5	283
4,1 à 8 hectares	1 720	11,2	6,5	265
8,1 à 16 hectares	4 528	29,6	12,0	378
16,1 à 32 hectares	4 608	30,1	22,3	207
32,1 hectares et plus	3 728	24,4	58,3	64
Total	15 301	100,0	12,8	1 197

On constate que les superficies de 8 hectares et moins représentent près de 16 % de l'ensemble des coupes totales, celles de la classe 8,1 à 16 hectares près de 30 % et les coupes supérieures à 16 hectares 54 %. Ces dernières sont celles qui risquent d'avoir le plus d'impact sur l'encadrement visuel. Elles ne sont pas très nombreuses (271) mais couvrent 8,2 % de la superficie forestière productive. Il est toutefois important de préciser qu'elles ont majoritairement été réalisées avant l'année 1986 (87 %). De plus, la plupart de ces superficies sont actuellement régénérées et la hauteur des tiges varie entre 1,5 et 7 mètres.

Présentement, deux municipalités, soit Saint-Donat et Saint-Gabriel, ont adopté un règlement afin de contrer le déboisement abusif sur leur territoire. Ce type de réglementation vise principalement à définir les modalités d'application de la coupe rase. Elles ont aussi décidé, par voie réglementaire, de protéger l'environnement immédiat (30 mètres) de certains chemins publics habités et ouverts à longueur d'année à la circulation.

Dans son schéma d'aménagement, la MRC de La Mitis stipule que dans les territoires cartographiés, identifiés d'intérêt particulier, la plantation et l'abattage d'arbres peuvent faire l'objet de dispositions normatives de façon à préserver et mettre en valeur les caractéristiques physiques originales d'un territoire. Ceci ouvre donc la porte aux municipalités pour réglementer en ce sens.

4.1.7 Surveillance du territoire contre les feux de forêt

La protection du territoire contre les incendies forestiers est assurée par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), dont le quartier général est établi à Québec. La Société possède une base d'intervention à Baie-Comeau.

En 1996, dans les forêts publiques et privées de la MRC, quatre incendies ont détruit 0,5 hectare de forêt. Trois feux ont été allumés par des résidants, tandis qu'un autre l'a été par la foudre.

4.1.8 Protection des milieux sensibles

Grâce à la politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables du gouvernement du Québec, l'ensemble des rives et des milieux littoraux est actuellement assujéti à des mesures minimales de protection. Toutefois, le schéma de la MRC de La Mitis présente des dispositions qui prévoient une bande de protection riveraine de 15 mètres de profondeur à partir de la ligne des hautes eaux pour l'ensemble des lacs et cours d'eau. Toutefois, une bande de 60 mètres est prévue dans le cas des sanctuaires et rivières à saumon reconnus.

4.1.9 Recherche et transfert de connaissance

Le ministère des Ressources naturelles du Québec dispose de 1 601 hectares de forêts d'expérimentation ou de recherche disséminées un peu partout sur le territoire. La gestion de ces forêts est sous sa responsabilité. Le site qui occupe la plus grande superficie est la pépinière gouvernementale de Sainte-Luce.

Sur le territoire de la seigneurie du Lac-Métis, La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc. accueille plusieurs projets de recherche touchant une multitude de sujets reliés à la foresterie et à la biologie. La liste de ces projets est présentée à l'annexe 9.

4.2 COUVERT FORESTIER

4.2.1 Productivité du territoire

Presque tout le territoire sous gestion privée de la MRC (79 %) est inclus dans le domaine de la sapinière à bouleau jaune (région écologique 5c). Le domaine de la sapinière à bouleau à papier (région 8a) occupe la partie restante (21 %).

En l'absence de données portant sur les séries évolutives (exception faite de la seigneurie du Lac-Métis), nous avons analysé les principaux dépôts de surface par région écologique et leur incidence sur le type de couvert forestier présent (tableau 4.7).

Dans ces deux domaines, on remarque une forte présence de dépôts de pente et d'altération supportant principalement des peuplements de type mélangé dont la composition est peuplier faux-tremble et sapin baumier ou bouleau à papier et sapin baumier.

Les dépôts glaciaires, représentant 22,6 % de la région 5c et 14,8 % de la région 8a, supportent sensiblement le même type de peuplement.

Les dépôts organiques de type 7 sont caractérisés pour leur part par des peuplements composés de thuyas ou d'épinettes noires.

Tableau 4.7 Principaux dépôts de surface et types de peuplements par région écologique

Région écologique	Dépôt de surface		%	Type de peuplement	
	Type	Superficie (hectares)			
5c	1	Glaciaires	22 983	22,6	Mélangé (peuplier faux-tremble et sapin baumier) (18 %)
	2	Fluvioglaciales	2 143	2,1	Mélangé (peuplier faux-tremble et sapin baumier) (12 %)
	3	Fluviatiles	556	0,5	Mélangé (peuplier faux-tremble et sapin baumier) (36 %)
	4	Fluvioglaciales	295	0,3	Résineux (épinette noire et mélèze laricin) (32 %)
	5	Marins	1 400	1,4	Mélangé (peuplier faux-tremble et sapin baumier) (34 %)
	6	Littoraux marins	1 620	1,6	Mélangé (peuplier faux-tremble et sapin baumier) (41 %)
	7	Organiques	5 328	5,2	Résineux (thuya occidental et épinette noire) (26 %)
	8	De pentes et d'altérations	37 068	36,4	Mélangé (peuplier faux-tremble et sapin baumier) (21 %)
	R	Substratum rocheux	2 426	2,4	Mélangé (peuplier faux-tremble et sapin baumier) (28 %)
8a	1	Glaciaires	15 068	14,8	Mélangé (sapin baumier et bouleau blanc) (22 %)
	2	Fluvioglaciales	1 348	1,3	Mélangé (sapin baumier et bouleau blanc) (21 %)
	7	Organiques	601	0,6	Pessière noire (21 %)
	8	De pentes et d'altérations	10 796	10,6	Mélangé (sapin baumier et bouleau blanc) (14 %)
	R	Substratum rocheux	180	0,2	Peupleraie (16 %)

4.2.2 Répartition des superficies

Le tableau 4.8 présente la répartition des superficies par classe d'âge en fonction de l'accessibilité de la MRC de La Mitis. Il identifie aussi les terrains présentant un régime hydrique très humide.

En résumé, les terrains forestiers productifs occupent 70,2 %, les terrains forestiers improductifs 0,6 %, les terrains non forestiers 26,8 % et les lacs et cours d'eau 2,4 % de l'ensemble des superficies sous gestion privée.

Le territoire est principalement dominé par des peuplements possédant une structure équiennne et de classe d'âge de 50 ans (23,6 %). Les forêts équiennes dites matures, de classe d'âge de 70 ans et plus, représentent plus de 7 % de tout le territoire. Les peuplements en régénération sont peu représentés avec 6,8 % de la superficie du territoire. La principale composante des peuplements en régénération est la plantation d'une hauteur inférieure à 1,5 mètre, couvrant l'équivalent de 5 % de la superficie forestière productive.

En général, on peut dire que les conditions topographiques présentent des contraintes substantielles aux opérations d'aménagement et d'exploitation de la ressource ligneuse. Les terrains inaccessibles, constitués principalement de milieux humides, couvrent une superficie de 10 099 hectares, soit 9,9 % du territoire forestier productif. Les peuplements les plus fréquemment rencontrés sur ces sites sont ceux âgés de 50 ans et plus. Paradoxalement, le territoire sous gestion privée de la MRC renferme plusieurs milieux humides en terrain productif mais ne supporte que très peu d'aulnaies (334 hectares, 0,2 % du territoire).

Tableau 4.8 Répartition des superficies par classe d'âge pour les tenures sous gestion privée

Type de superficie	Superficie (hectares)	%	Terrain accessible (hectares)	Pente E et F (31 % et +) (hectares)	Régime hydrique très humide (hectares)
Coupe totale	2 647	1,8	2 437	---	210
Feu	---	---	---	---	---
Épidémie sévère	239	0,2	193	---	46
Friche	1 949	1,3	1 822	---	127
Plantation	5 127	3,5	4 958	15	154
Sous-total origine	9 962	6,8	9 410	15	537
Classe 10	15 704	10,8	14 934	142	628
Classe 30	17 195	11,9	15 807	513	875
Classe 50	34 173	23,6	31 687	1 552	934
Classe 70	7 521	5,2	5 949	461	1 111
Classe 90	2 580	1,8	1 237	33	1 310
Classe 120	562	0,4	59	---	503
Sous-total	77 735	53,7	69 673	2 701	5 361
Classe 30-30	77	0,1	77	---	---
Classe 30-50	37	---	37	---	---
Classe 30-70	43	---	43	---	---
Classe 50-30	276	0,2	262	---	14
Classe 50-50	335	0,2	335	---	---
Classe 50-90	40	---	40	---	---
Classe 70-30	45	---	45	---	---
Classe 70-50	69	---	69	---	---
Classe 70-70	150	0,1	116	---	34
Classe 70-120	5	---	---	---	5
Classe 90-30	15	---	15	---	---
Classe 90-50	34	---	17	8	9
Classe 90-90	14	---	---	---	14
Jeune inéquienne	11 014	7,6	10 164	474	376
Vieux inéquienne	1 956	1,3	1 404	201	351
Sous-total	14 110	9,7	12 624	683	803
Terrain forestier productif	101 806	70,2	91 707	3 399	6 700
Aulnaie	334	0,2	151	---	183
Dénudé humide	474	0,3	362	---	112
Dénudé sec	33	---	17	16	---
Terrain forestier improductif	841	0,6	530	16	295
Terrain forestier	102 647	70,7	92 237	3 415	6 995
Agricole	36 186	24,9	---	---	---
Autres	2 467	1,7	---	---	---
Gravière	8	---	---	---	---
Ligne de transport	194	0,1	---	---	---
Terrain non forestier	38 855	26,8	---	---	---
Total de tous les terrains	141 502	97,5	92 237	3 415	6 995
Eau	3 599	2,5	---	---	---
Total de l'unité	145 101	100,0	92 237	3 415	6 995
%			63,6	2,4	4,8

4.2.3 Répartition par type de peuplement et par groupement d'essences

La forêt mitissienne est principalement composée de peuplements mélangés (39,6 %) (tableau 4.9). Les peuplements feuillus et résineux occupent respectivement 30,7 % et 24,9 % de la superficie forestière productive. Ceux en voie de régénération (friches, coupes totales, plantations récentes, feux et épidémies sévères) représentent, quant à eux, 4,7 % (carte 11).

Les feuillus en régénération (8,4 %), les tremblaies (8,3 %), les sapinières (7,5 %), les tremblaies à sapin baumier (6,7 %) et les plantations résineuses (6,7 %) dominent assez largement le paysage forestier de la MRC. Les autres principaux groupements d'essences sont les érablières (4,6 %), les sapinières à bouleau blanc (4,3 %) et les bétulaies blanches à sapin (3,5 %).

Les peuplements mélangés sont principalement composés de strates à dominance d'essences feuillues (51,7 %). Il est intéressant de noter qu'à la suite d'une coupe totale, les superficies forestières ont tendance à se régénérer en essences feuillues. Selon les données cartographiques, près de 70 % des coupes totales récentes (classe d'âge 10 ans) non régénérées artificiellement supportent actuellement une régénération à dominance feuillue alors que la régénération résineuse n'est présente que sur 1,8 % de ces superficies.

4.2.4 Analyse de la densité et de l'âge des peuplements

Le tableau 4.10 présente la répartition des superficies productives en fonction de l'âge, de la densité du couvert et du type de peuplement. Ces informations peuvent s'avérer très utiles lors de la planification des travaux d'éducation des peuplements telle l'éclaircie précommerciale et commerciale. Cependant, on doit garder à l'esprit que les compilations comprennent les sites sur des pentes fortes (> 30 %) ainsi que les sites où le régime hydrique est considéré comme très humide (classe 5).

L'analyse du même tableau permet aussi de constater que 63,4 % (64 624 hectares) du territoire forestier productif est compris dans les classes de densité B et C. Près de 40 % de ces peuplements se situent dans la classe d'âge 50 ans et la moitié d'entre eux se retrouvent parmi le type mélangé. Les classes de densité A et D sont presque à égalité dans leur représentation, avec une superficie de 9 862 et 9 427 hectares respectivement. On rencontre principalement la densité A dans les peuplements feuillus jeunes et intermédiaires, tandis que la densité D est présente surtout dans les forêts mélangées mûres.

Les peuplements résineux de densité A ou B couvrent une superficie de 8 404 hectares, dont près de 38 % se retrouvent dans des peuplements équiennes de classe d'âge 50 ans. Le vieillissement des jeunes plantations (5 109 hectares) permettra, au cours des prochaines années, une augmentation importante de la représentation de ce type de peuplement.

Tableau 4.9 Répartition des strates forestières par type de peuplement et par groupement d'essences¹

Type de peuplement	Groupement d'essences	Superficie (hectares)	% type de peuplement	% superficie forestière productive
Feuilleu	br-ct-es-fr	8 543	27,3	8,4
	p	3	---	---
	Bb	1 608	5,1	1,6
	Bj	1 047	3,3	1,0
	Eo	1 575	5,0	1,5
	Er	4 632	14,8	4,6
	ErBb	780	2,5	0,8
	ErBj	632	2,0	0,6
	ErFi	453	1,4	0,4
	ErPe	1 476	4,7	1,4
	Fh	17	0,1	---
	Fi	1 864	6,0	1,8
	Ft	178	0,6	0,2
	Pe	8 460	27,1	8,3
	Total feuillu		31 268	100,0
Mélangé à dominance feuillue	p	253	0,5	0,2
	BbE	49	0,1	---
	BbR	159	0,4	0,2
	BbS	3 609	8,9	3,5
	Bj+R	317	0,8	0,3
	Bj-R	716	1,8	0,7
	EoR	2 060	5,1	2,0
	ErR	1 019	2,5	1,0
	FhR	14	---	---
	FiE	29	0,1	---
	FiR	432	1,1	0,4
	FiS	2 335	5,8	2,3
	FtR	400	1,0	0,4
	PeE	163	0,4	0,2
	PeR	2 514	6,2	2,5
	PeS	6 812	16,9	6,7
Sous-total		20 881	51,7	20,5
Mélangé à dominance résineuse	p	57	0,2	0,1
	CBj-	17	---	---
	EBb	59	0,1	0,1
	EFi	17	---	---
	EPe	147	0,4	0,1
	RBb	463	1,1	0,5

Suite à la page suivante...

¹ La légende des codes de groupement d'essences est disponible à l'annexe 2

Type de peuplement	Groupement d'essences	Superficie (hectares)	% type de peuplement	% superficie forestière productive
...Suite				
	RBj-	872	2,2	0,9
	REo	379	0,9	0,4
	REr	96	0,2	0,1
	RFh	34	0,1	---
	RFi	537	1,3	0,5
	RFt	202	0,5	0,2
	RPe	1 893	4,7	1,9
	SBb	4 336	10,7	4,3
	SFi	1 636	4,1	1,6
	SPe	2 847	7,1	2,8
Sous-total		13 592	33,7	13,4
Mélangé en régénération	ct-es-fr-p	5 884	14,6	5,8
Total mélangé		40 357	100,0	39,6
Résineux	ct-fr	1 791	7,1	1,8
	p	6 777	26,8	6,7
	CC	1 046	4,1	1,0
	CE	909	3,6	0,9
	CMe	386	1,5	0,4
	CS	1 642	6,5	1,6
	EC	734	2,9	0,7
	EE	617	2,4	0,6
	EMe	236	0,9	0,2
	ES	373	1,5	0,4
	MeC	26	0,1	---
	MeE	238	0,9	0,2
	MeMe	88	0,3	0,1
	RC	400	1,6	0,4
	RE	62	0,2	0,1
	RMe	142	0,6	0,1
	RS	169	0,7	0,2
	SC	1 450	5,7	1,4
	SE	503	2,0	0,5
	SMe	103	0,4	0,1
	SS	7 654	30,2	7,5
Total résineux		25 346	100,0	24,9
En voie de régénération	ct	2647	54,7	2,6
	es	239	4,9	0,2
	fr	1 949	40,4	1,9
Total en voie de régénération		4 835	100,0	4,7
Total		101 806		100,0

Carte 11 Types de peuplements

Tableau 4.10 Répartition des superficies forestières par classe de densité et par classe d'âge

Type de peuplement	Densité	En voie	10	30	50	70	90	120	Jin	Vin	Total
				3030	5030	7030					
				3050	5050	7050					
				3070	5090	7070					
						70120					
Indéterminé		4 835	---	---	---	---	---	---	---	---	4 835
Feuilleu	ind.	3	4 297	15	---	---	---	---	---	---	4 315
	A	---	2 086	1 122	1 906	87	23	---	1 388	153	6 765
	B	---	877	1 318	3 997	272	12	---	1 728	267	8 471
	C	---	727	1 113	3 956	609	35	---	1 906	246	8 592
	D	---	106	232	1 461	223	12	---	993	98	3 125
	Total	3	8 093	3 800	11 320	1 191	82	---	6 015	764	31 268
Mélangé	ind.	15	2 114	13	---	---	---	---	---	---	2 142
	A	---	107	602	742	96	---	---	36	---	1 583
	B	---	970	3 117	6 418	796	18	---	1 052	30	12 402
	C	---	1 462	4 498	9 217	1 893	80	---	2 065	424	19 639
	D	---	470	731	2 032	447	---	---	787	125	4 591
	Total	15	5 123	8 961	18 410	3 232	98	---	3 939	579	40 357
Résineux	ind.	5 109	1 479	12	---	---	---	---	---	---	6 600
	A	---	46	312	944	164	28	---	19	---	1 513
	B	---	330	1 463	2 284	1 412	1 028	61	263	50	6 891
	C	---	408	2 520	1 506	1 508	1 065	445	668	509	8 629
	D	---	224	284	361	281	342	56	110	53	1 711
	Total	5 109	2 487	4 591	5 095	3 365	2 463	562	1 060	612	25 344
Tous types	ind.	5 127	7 891	40	---	---	---	---	---	---	13 057
	A	---	2 239	2 036	3 592	347	51	---	1 443	153	9 862
	B	---	2 177	5 898	12 700	2 480	1 058	61	3 043	347	27 763
	C	---	2 597	8 131	14 679	4 010	1 180	445	4 639	1 179	36 861
	D	---	800	1 247	3 854	951	354	56	1 889	276	9 427
Total des terrains forestiers productifs		9 962	15 704	17 352	34 824	7 788	2 643	562	11 014	1 956	101 805

L'ensemble des peuplements, mais plus particulièrement les mélangés, offre des possibilités intéressantes pour la production de bois de sciage résineux ou feuillu de qualité. Si l'on considère seulement ces derniers, soit ceux de 10 à 50 ans, un total de 11 957 hectares de densité A ou B présentent un potentiel pour des interventions d'éclaircie précommerciale ou commerciale. Étant donné la grande place qu'occupent les essences feuillues au sein des

peuplements mélangés, il serait souhaitable d'intensifier les interventions qui favoriseront une dominance résineuse dans la composition. De plus, le maintien d'un pourcentage d'essences feuillues au sein de ces peuplements diminuera leur sensibilité à une infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

En général, le territoire démontre d'excellentes possibilités afin d'accroître à moyen terme la production de bois de sciage. Pour ce faire, il faudra favoriser la réalisation de travaux d'éducation dans les peuplements ayant un bon potentiel d'avenir.

4.2.5 Répartition par classe d'âge et type de peuplement

En analysant le tableau 4.11, on se rend compte que la forêt de La Mitis, avec un âge moyen d'environ 41 ans, se situe au stade intermédiaire avancé en considérant la courte période de révolution des deux principales essences du territoire : le peuplier faux-tremble et le sapin baumier. Elle est en majorité composée de peuplements de classe d'âge de 50 ans où dominent largement les peuplements mélangés. Ce type de peuplement représente à lui seul près de 40 % de toute la superficie forestière productive.

Tableau 4.11 Répartition des superficies par classe d'âge et type de peuplement (hectares)

Type de peuplement	En voie et 10 ans	30 ans	50 ans et Jin	70 ans	90 ans + et Vin	Total	%
Feuilleux	8 096	3 800	17 335	1 191	846	31 268	30,7
%	25,9	12,2	55,4	3,8	2,7	100,0	
Mélangé	4 789	1 095	---	---	---	5 884	5,8
Mélangé feuillu	296	4 464	14 182	1 486	452	20 881	20,6
Mélangé résineux	53	3 402	8 166	1 746	225	13 592	13,3
Total mélangé	5 138	8 961	22 349	3 232	677	40 357	39,6
%	12,7	22,2	55,4	8,0	1,7	100,0	
Résineux	7 596	4 591	6 155	3 367	3 637	25 346	24,9
%	30,0	18,1	24,3	13,3	14,3	100,0	
br-ct-es-fr	4 835	---	---	---	---	4 835	4,7
Total	25 666	17 352	45 839	7 790	5 161	101 806	100,0
%	25,2	17,0	45,0	7,7	5,1	100,0	

Le type de structure et la composition mélangée prédisposent la forêt mitissienne à une approche d'intervention par la coupe d'éclaircie et la coupe favorisant l'émergence de résineux. Selon le principe de la normalisation, on devrait retrouver une répartition égale des superficies à l'intérieur des principaux stades de développement : en régénération, intermédiaire et avancé. Chacun des stades de développement devrait correspondre approximativement à 33 % de la superficie forestière productive. Actuellement, on constate une trop forte représentation des peuplements se dirigeant vers la maturité, soit les 50 ans et Jin (45 %) (carte 12).

Les écarts de pourcentage entre les stades de développement sont plus importants lorsque l'on compare les résultats pour chacun des types de peuplements. Pour les feuillus, on observe que les peuplements matures de plus de 50 ans sont nettement sous-représentés (6,5 %) de même que les peuplements jeunes (12,2 %), alors que les peuplements intermédiaires (50 ans et Jin) dominent largement (55 %). Chez les peuplements mélangés, la situation est similaire sauf pour la proportion des peuplements de 70 ans et plus qui est légèrement plus élevée (9,7 %) et pour la classe 30 ans qui est mieux représentée (22,2 %), alors que la classe en voie et 10 ans est déficitaire (12,7 %). Dans le groupe des résineux, on remarque un débalancement chez les jeunes peuplements (18,1 %) au profit de ceux matures et surannés (51,9 %).

L'indice de diversité forestière est calculé en tenant compte des superficies respectives occupées par les peuplements en régénération, les peuplements au stade intermédiaire et au stade mature. À cet effet, le stade intermédiaire regroupe tous les peuplements jeunes (30 ans) et les peuplements de 50 ans et Jin formés principalement d'essences à longue révolution telles que l'épinette blanche et noire, le thuya, l'érable à sucre et rouge et le bouleau jaune. L'indice calculé de 0,945 pour la forêt mitissienne présente un potentiel très intéressant puisque l'indice 1 équivaut à une forêt très bien équilibrée, favorisant en théorie une plus grande diversité en espèces fauniques. Toutefois, l'analyse par type de peuplement donne respectivement les indices 0,970, 0,834 et 0,938 pour les strates résineuses, mélangées et feuillues.

Les stratégies d'intervention devront être orientées plus spécifiquement vers les strates matures mélangées à dominance d'essences intolérantes et vers les jeunes plantations qui nécessiteront, au cours des 30 prochaines années, de l'entretien, de l'éclaircie précommerciale et commerciale. De plus, on devra prévoir à court terme des traitements qui favoriseront le plus possible la régénération naturelle, étant donné la difficulté des peuplements résineux à se régénérer par eux-mêmes.

Carte 12 : Stades de développement

Figure 1 Répartition des superficies par classe d'âge et type de peuplement

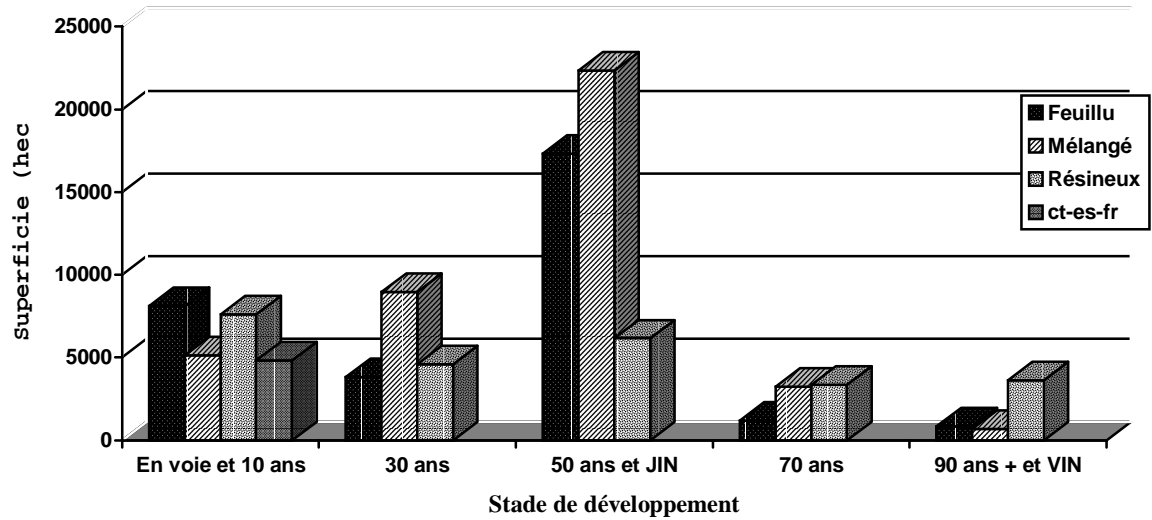
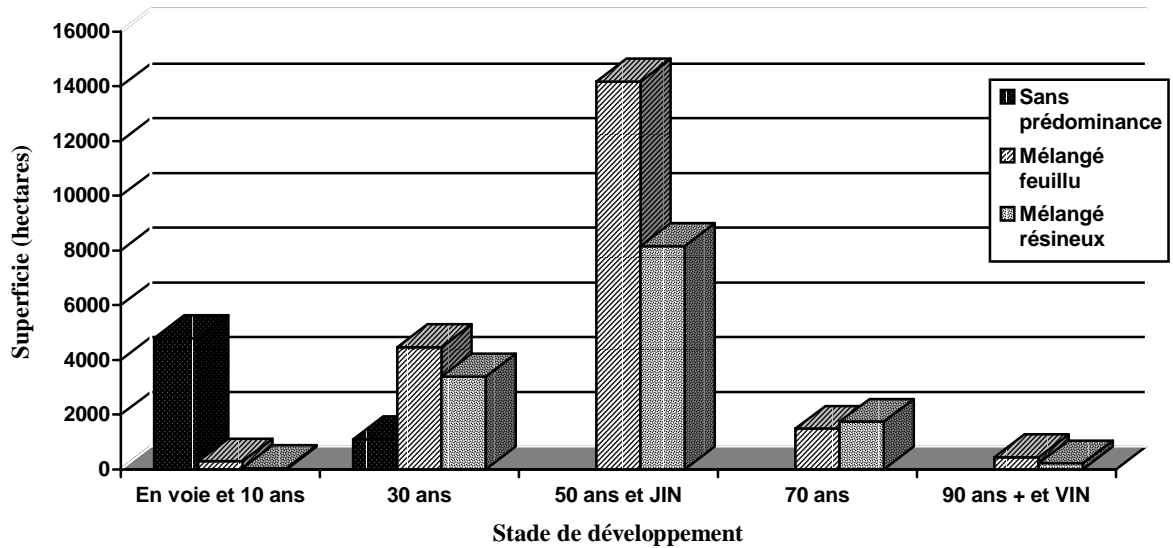


Figure 2 Répartition des superficies par classe d'âge pour les peuplements mélangés



4.2.6 Régénération après une coupe totale

Il est difficile d'évaluer précisément les superficies qui ont fait l'objet d'une coupe totale au cours des 30 dernières années. Celles d'une superficie inférieure à 4 hectares peuvent être regroupées et identifiées sous une autre appellation. Il est toutefois possible, à partir des informations cartographiques du MRN, d'évaluer la tendance de la régénération naturelle des peuplements en provenance d'une coupe totale.

En tout premier lieu, on constate que le délai de régénération est d'environ dix ans, c'est-à-dire avant que les tiges n'atteignent une hauteur moyenne de 1,5 mètre. De plus, après dix ans, les peuplements ont fortement tendance à être dominés par des essences feuillues, et ce, même s'ils sont issus de strates à dominance d'essences résineuses comme le démontre le tableau 4.12. Toutefois, après 20 ans, la représentativité des peuplements résineux augmente considérablement, passant de 1,9 à 30,7 %.

On peut supposer que le mode d'intervention utilisé et l'attrait financier de produire du bois résineux ont eu pour effet de réduire les superficies forestières occupées par des peuplements résineux et mélangés à dominance d'essences résineuses. Si l'on exclut les plantations réalisées au cours des dix dernières années, on constate que ces peuplements couvrent 31,7 % de la superficie forestière productive. Les plantations auront pour effet d'accroître la représentativité des peuplements à dominance d'essences résineuses à 38,2 % au cours des prochaines années.

Tableau 4.12 Régénération des superficies issues de coupes totales

Type de peuplement	Période de coupes					
	1986-1996 (hectares)	%	1976-1986 (hectares)	%	Antérieure à 1976 (hectares)	%
En voie de régénération	2 647	100,0	---	---	---	---
Feuillu	---	---	7 335	70,3	609	27,4
Mélangé	---	---	2 903	27,8	932	41,9
Résineux	---	---	193	1,9	682	30,7
Total¹	2 647	100,0	10 431	100,0	2 223	100,0

¹ Il est à noter que les résultats excluent les superficies reboisées.

4.2.7 Répartition des volumes

Les volumes traités dans cette section résultent de la mise à jour de la cartographie écoforestière réalisée par le Service des inventaires forestiers du ministère des Ressources naturelles du Québec en 1996.

Au tableau 4.13, on retrouve l'estimation du volume marchand brut présent sur l'ensemble des terrains forestiers productifs de la MRC de La Mitis sous gestion privée, et ce, par classe d'âge et selon le type de structure du peuplement. L'analyse des résultats permet de dégager certains points :

- le volume marchand brut, évalué à 9 004 055 mcs, est réparti assez équitablement entre les essences feuillues (54 %) et les essences résineuses (46 %). Le volume moyen obtenu est 88 mcs à l'hectare (terrain forestier productif). Si l'on exclut les superficies en voie de régénération, le volume moyen à l'hectare augmente à 98 mcs;
- le groupe sapin-épinette, avec 2,6 millions mcs, représente près de 29 % du volume total marchand alors que les autres essences résineuses ne constituent que 17,6 % (1,6 million mcs). Ces volumes sont fortement concentrés (87 %) dans les peuplements de structure équiennne;
- le volume total feuillu est en faveur des feuillus mous (2,8 millions mcs (57 %) versus 1,3 million mcs (43 %) pour les feuillus durs);
- les peuplements équiennes, avec un volume moyen de 97 mcs à l'hectare, détiennent 84,2 % du volume total et sont principalement concentrés dans la classe d'âge 50 ans;
- les peuplements inéquiennes, ne représentant que 15,8 % du volume, sont toutefois mieux stockés avec un volume moyen de 101 mcs à l'hectare. On les retrouve principalement dans la classe d'âge jeune inéquiennne.

Tableau 4.13 **Volume marchand brut**

Type de superficie	Superficie (hectares)	Volume marchand brut (mcs)				Total	Volume moyen/hectare	% volume	% superficie
		Sapin-épinette	Autres résineux	Feuille dur	Feuille mou				
Coupe totale	2 647	---	---	---	---	---	---	---	---
Épidémie sévère	239	---	---	---	---	---	---	---	---
Friche	1 949	---	---	---	---	---	---	---	---
Plantation	5 126	12	---	---	686	697	---	---	---
Sous-total origine	9 961	12	---	---	686	697	---	---	---
Classe 10	15 704	140 811	32 171	52 295	101 154	326 431	21	3,6	15,4
Classe 30	17 195	706 244	173 859	194 073	691 405	1 765 580	103	19,6	16,9
Classe 50	34 173	971 580	491 951	947 870	1 639 099	4 050 500	118	45,0	33,6
Classe 70	7 521	312 775	280 086	133 740	164 247	890 848	118	9,9	7,4
Classe 90	2 580	115 840	314 587	14 638	8 775	453 840	176	5,0	2,5
Classe 120	562	28 707	59 043	3 317	2 524	93 591	166	1,0	0,5
Sous-total équienne	77 735	2 275 957	1 351 697	1 345 933	2 607 204	7 580 790	97	84,2	76,4
Classe 30-30	77	3 370	1 200	466	3 099	8 135	106	0,1	0,1
Classe 30-50	37	341	---	3 307	555	4 204	114	---	---
Classe 30-70	43	1 757	1 731	793	544	4 825	112	---	---
Classe 50-30	276	8 482	4 193	6 574	15 630	34 878	126	0,4	0,3
Classe 50-50	335	9 163	1 130	16 632	13 447	40 372	120	0,4	0,3
Classe 50-90	40	1 280	1 780	359	642	4 062	101	---	---
Classe 70-30	45	1 213	535	461	1 496	3 705	82	---	---
Classe 70-50	69	2 770	418	2 341	2 902	8 430	122	0,1	0,1
Classe 70-70	150	3 556	5 637	1 376	4 335	14 904	99	0,2	0,1
Classe 70-120	5	275	201	48	52	577	115	---	---
Classe 90-30	15	826	604	144	156	1 730	115	---	---
Classe 90-50	34	1 611	2 383	351	646	4 991	147	---	---
Classe 90-90	14	729	2 234	38	11	3 013	215	---	---
Jeune inéquienne	11 014	211 059	126 107	604 692	121 250	1 063 108	96	11,8	10,8
Vieux inéquienne	1 956	53 017	81 505	83 799	7 315	225 636	115	2,5	1,9
Sous-total inéquienne	14 110	299 449	229 658	721 381	172 080	1 422 568	101	15,8	13,8
Terrains forestiers productifs	101 806	2 575 418	1 581 355	2 067 314	2 779 970	9 004 055	88	100,0	100,0

Le tableau 4.14 permet de visualiser la répartition des volumes selon les types de peuplements. L'analyse des données qu'il contient fait ressortir les points suivants :

- le volume sapin-épinette est bien réparti entre les types de peuplements : 34 % pour les strates résineuses, 26 % pour les mélangées à prédominance feuillue, 21 % pour les mélangées résineuses, 15 % pour les feuillues et 4 % pour les mélangées sans prédominance;
- les peuplements résineux contiennent les deux tiers du volume autres résineux, les mélangés à dominance résineuse suivent avec 16 %;
- les feuillus durs sont concentrés principalement dans les strates feuillues (56 %) et mélangées à dominance feuillue (29 %);
- la tendance est moins nette pour les feuillus mous que l'on retrouve surtout dans les peuplements feuillus (40 %) de même que dans les peuplements mélangés à dominance résineuse (27 %) et feuillue (26 %);
- le faible volume moyen des peuplements résineux (66 mcs par hectare) s'explique par le fait qu'ils sont constitués à plus de 20 % de jeunes plantations.

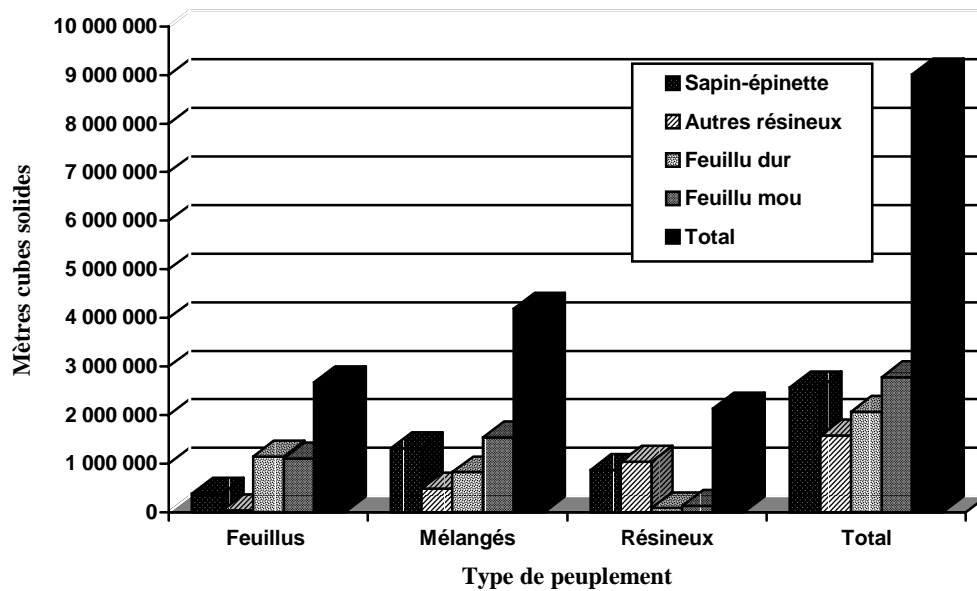
Tableau 4.14 Répartition du volume marchand par groupe d'essences et type de peuplement

Type de peuplement	Superficie forestière productive (hectares)	Volume marchand brut par groupe d'essences (mcs)				Total	% volume	Volume moyen/hectare
		Sapin-épinette	Autres résineux	Feuille dur	Feuille mou			
Feuille	31 268	382 916	40 895	1 150 644	1 105 996	2 680 451	29,8	86
Mélangé	5 884	105 320	24 774	15 907	56 692	202 693	2,2	34
Mélangé feuillu	20 881	681 644	223 613	608 364	733 822	2 247 443	25,0	107
Mélangé résineux	13 592	536 538	247 166	203 009	749 497	1 736 211	19,3	128
Résineux	25 346	868 999	1 044 908	89 388	133 964	2 137 259	23,7	84
Autres (br, ct, es, fr)	4 835	---	---	---	---	---	---	---
Total¹	101 806	2 575 418	1 581 355	2 067 314	2 779 970	9 004 055	100,0	88
%		28,6	17,6	22,9	30,9	100,0		

¹ Les volumes ont été arrondis selon la technique de l'arrondissement aléatoire. Les totaux ne sont pas nécessairement égaux à la somme des composantes.

La figure 3 montre la répartition du volume selon les différents types de peuplements.

Figure 3 Répartition des volumes par type de peuplement



4.2.8 Qualité des tiges

Aucun inventaire ou étude spécifique n'a été réalisé quant au potentiel de qualité des essences résineuses. Toutefois, dans le cadre du dernier inventaire décennal de l'unité de sondage D (les MRC de La Mitis et Rimouski-Neigette), une évaluation de la qualité des tiges feuillues a été faite à l'intérieur des placettes permanentes. La répartition du volume feuillu (tiges dont le dhp est égal ou supérieur à 24 centimètres) par classe de qualité est présentée au tableau 4.15, lequel permet d'avoir un bref aperçu des possibilités actuelles de production de bois de qualité sciage ou de déroulage.

Tableau 4.15 Répartition du volume feuillu par classe de qualité

Essence	Qualité A (%)	Qualité B (%)	Qualité C (%)	Qualité D (%)	Total (%)
BOJ	4,2	8,2	73,9	13,8	100
BOP	---	2,0	70,0	28,0	100
ERR	---	---	70,5	29,5	100
ERS	2,3	23,0	64,3	10,4	100
FRN	---	---	100,0	---	100
HEG	---	---	25,5	74,5	100
PEB	2,3	---	52,0	45,7	100
PEG	---	---	89,0	11,0	100
PET	1,1	11,5	64,7	22,7	100
Toutes essences	1,5	11,4	64,0	23,2	100

À l'analyse des données, on se rend compte que la qualité A (40 centimètres et +), nécessaire pour un déroulage de qualité, est presque absente du territoire (1,5 % du volume feuillu total). La classe B (34 à 46 centimètres) (sciage et déroulage) est pour sa part très limitée (11,4 %). Cette situation est probablement due au faible diamètre des arbres de la région. La classe de qualité C, qui comprend les tiges dont le diamètre varie de 24 à 34 centimètres (sciage), est très dominante (64 %). La classe D (diamètre de la classe C avec défauts majeurs) est aussi importante avec près du quart du volume classifié (23,2 %).

Une étude plus précise devra être réalisée afin de qualifier et de quantifier le potentiel des peuplements les plus susceptibles de produire des tiges de qualité sciage et déroulage, et ce, à court, moyen et long terme.

4.3 ÉRABLIÈRES À POTENTIEL ACÉRICOLE

Tel qu'il est précisé dans l'étude de Routhier et al. (1988), on définit comme peuplements ayant un potentiel acéricole les groupements d'essences identifiés Er (érable à sucre seul ou avec érable rouge occupant plus de 50 % de la surface terrière), de densité A ou B (fermeture du couvert de 60 % et plus) et dont la hauteur est supérieure à 12 mètres (classes 1, 2 et 3). Les érablières de classe 3 (de 12 à 17 mètres) sont difficilement exploitables actuellement, à moins que la hauteur moyenne du peuplement se situe à proximité de la classe 2. Elles présentent toutefois un potentiel d'avenir fort intéressant.

Pour le territoire de La Mitis, les caractéristiques retenues pour définir une érablière pouvant être actuellement exploitée sont démontrées au tableau 4.16.

Tableau 4.16 Caractéristiques des érablières exploitables

Groupement d'essences	Densité	Hauteur	Âge	Nombre d'entailles à l'hectare
Er	A-B	1-2	70 et +	250
Er	A-B	3	70 et +	200
Er	A-B	1-2	50 et Jin	200
Er	A-B	3	50 et Jin	150

Les érablières de densité A ou B, de hauteur 1 ou 2 et de classe d'âge 50 ans ou Jin, peuvent être exploitées actuellement. Le tableau 4.17 indique les superficies des érablières présentant un potentiel acéricole et leur nombre d'entailles.

En considérant uniquement les érablières sucrières pures (Er), La Mitis offre un potentiel de 115 450 entailles pour les vieux peuplements et de 550 450 entailles pour les jeunes strates d'érables à sucre. Ceci représente un potentiel de 665 900 entailles pour une superficie totale de 3 632 hectares, soit une moyenne de 183 entailles/hectare.

Tableau 4.17 Superficie des érablières (Er) ayant un potentiel acéricole

Âge	Hauteur 1-2		Hauteur 3		Total	
	Superficie (hectares)	Nombre d'entailles	Superficie (hectares)	Nombre d'entailles	Superficie (hectares)	Nombre d'entailles
70 ans et + et Vin						
Densité A et B	461	115 250	1	200	462	115 450
50 ans						
Densité A et B	101	20 200	1 030	154 500	1 131	174 700
Jin						
Densité A et B	1 398	279 600	641	96 150	2 039	375 750
Total	1 960	415 050	1 672	250 850	3 632	665 900

4.3.1 Productivité

Selon Routhier et al. (1988), les érablières du Bas-Saint-Laurent produisent de 0,57 à 0,68 kilogramme de sirop par entaille ou de 1 à 1,5 kilogramme par entaille par an selon le système de récolte (à la chaudière ou système de collecte à tubulures). Les statistiques provinciales de 1993 à 1995 établissent, pour la même région, la productivité à 1 kilogramme/entaille.

En fonction des données obtenues, on estime le potentiel de production de sirop pour les érablières sous gestion privée de la MRC de La Mitis à environ 665 900 kilogrammes, l'équivalent de 665 900 entailles d'une productivité moyenne annuelle de 1 kilogramme/entaille. La production moyenne actuelle se situerait approximativement à 24 300 kilogrammes (MRN, portrait forestier 1996), soit seulement 4 % du potentiel disponible.

4.4 VULNÉRABILITÉ DES PEUPELEMENTS AUX INSECTES ET AUX MALADIES CRYPTOLOGAMIQUES

Exception faite du cas de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, peu d'études ont été réalisées concernant la vulnérabilité des peuplements forestiers à la présence de certains insectes ou maladies cryptogamiques. Selon l'*Atlas historique de la fréquence des épidémies d'insectes ravageurs au Québec de 1938 à 1992* (MRN, 1993), près de la moitié du territoire de la MRC de La Mitis (partie sud) montre une sensibilité très élevée aux épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (durée d'infestation supérieure à 21 ans). La partie nord de la MRC, quant à elle, présente majoritairement une sensibilité élevée (durée de 14 à 20 ans). La dernière épidémie d'une durée de plus de 20 ans a atteint son point culminant dans le Bas-du-Fleuve entre 1974 et 1984.

La livrée des forêts, qui s'attaque aux peuplements feuillus, a aussi infesté de 45 à 50 % du Bas-Saint-Laurent en 1980-1981, date de la dernière infestation d'importance. Selon l'Atlas, environ 40 % de la MRC présente une sensibilité modérée à cet insecte (durée d'infestation de trois à cinq ans) et une proportion légèrement inférieure (36 %) montre une sensibilité légère (infestation de une à deux années).

Le territoire mitissien démontre, à près de 70 %, une sensibilité élevée (durée d'infestation de quatre à six ans) aux infestations d'arpenieuses de la pruche. La dernière épidémie qui remonte cependant à la fin des années 60 avait infesté environ 40 % du Bas-Saint-Laurent.

Le *Relevé des insectes et maladies des arbres du Québec* (MRN et RNC, 1995) mentionne que le porte-case du bouleau a causé, dans la région du Bas-Saint-Laurent, des défoliations graves et répétées qui ont entraîné la mortalité de grandes bétulaies au milieu des années 1970. Tout

récemment, des relevés ont montré qu'une MRC voisine (Matane) était, en 1996, entièrement envahie par cet insecte qui a entraîné là-bas des dommages variant de modérés à graves. La zone côtière (bande d'environ 30 kilomètres de largeur) semble avoir été particulièrement touchée.

En 1996, la présence de la tenthrède à tête jaune, qui s'attaque aux plantations d'épinettes noires et blanches, s'est accentuée sur le territoire. L'intensité des attaques s'est toutefois maintenue à un niveau faible.

La tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) est sans doute l'agent naturel de perturbation qui risque d'avoir l'impact le plus élevé sur le potentiel de production de la matière ligneuse du territoire. Celui-ci a d'ailleurs été particulièrement affecté lors des épidémies de 1954 et 1978. Il est à noter que selon l'historique des dernières épidémies, la fréquence entre deux états épidémiques est relativement courte (25 à 30 ans), tandis que la durée d'infestation a tendance à être de plus en plus longue, soit plus de 21 ans.

Selon l'inventaire forestier de 1981, lors de la dernière épidémie, 12 % du volume total sapin-épinette retrouvé sur le territoire accessible de la SER de la Métis aurait été défolié à plus de 50 %. Cette proportion représente 544 500 mca, soit 5 % du volume défolié à plus de 50 % estimé pour le territoire du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent (neuf OGC). Toujours selon cet inventaire, de toutes les unités d'aménagement de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent, c'est le territoire de la SER de la Métis qui a été le moins affecté. Toutefois, en ce qui a trait aux superficies résineuses en régénération qui ont fait l'objet d'attaque par la TBE, le territoire de la SER de la Métis arrive au troisième rang (178 hectares, 10 % du total comptabilisé dans le Bas-Saint-Laurent).

Afin de minimiser les impacts des futures infestations de TBE, on a établi une classification de la vulnérabilité des strates forestières selon l'approche développée par le MRN (Gagnon et Chabot, 1991).

La méthodologie consiste à évaluer la sensibilité des strates selon trois paramètres principaux : la composition du couvert forestier, son âge et sa densité. En résumé, les strates âgées ayant une forte composition en sapin et dont la densité du couvert est élevée sont considérées comme étant très vulnérables à une infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

L'analyse du tableau 4.18 permet de constater que près de 49 % (49 485 hectares) de la forêt productive mitissienne présente une sensibilité à la TBE variant de faible à extrême. Les peuplements extrêmement vulnérables (1 398 hectares) ou très vulnérables (11 067 hectares) occupent 12,2 % de la superficie forestière productive (carte 13).

Tableau 4.18 **Distribution des strates forestières selon leur vulnérabilité face à la TBE**

Groupement d'essences	Classe d'âge					
	70 et +		50 et Jin ¹		30 et Jin ²	
	Densité		Densité		Densité	
	A-B	C-D	A-B	C-D	A-B	C-D
SS	539	699	2 033	1 155	1 254	1 974
SE	62	98	217	60	---	66
SBb, SC, SFi, SMe, SPe	559	1 024	2 449	3 263	1 021	2 056
ES, RS	67	107	56	77	82	169
CS, (feuillu) R, (feuillu) S, R (feuillu), RC, RE, RMe	1 191	3 495	5 984	10 445	2 373	3 581
BbE, CE, Ebb, EE, EMe, MeE, EC, EFi, EPe, FiE, PeE	769	1 200	599	476	131	153

1 398 hectares	Extrêmement vulnérables
11 067 hectares	Très vulnérables
29 707 hectares	Vulnérables
7 313 hectares	Faiblement vulnérables

¹ Jeune inéquienne dont la classe de hauteur est supérieure à 4.

² Jeune inéquienne dont la classe de hauteur est 4.

Carte 13 : Sensibilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette

4.5 DÉPÔTS ET VOIRIE FORESTIÈRE

Comme on l'a précisé précédemment, on dénombre une dizaine de gravières ou sablières sur les terres privées de la MRC de La Mitis.

Les dépôts meubles convenant aux travaux de voirie forestière sont habituellement du genre fluvioglaciaire (mis en place par les eaux de fonte des glaciers). Ces dépôts peuvent être classés en deux types, soit les dépôts juxtaglaciaires (mis en place par les eaux de fonte mais au contact de la glace) et les dépôts proglaciaires (mis en place en avant du glacier par les eaux de fonte) (carte 14).

Le tableau 4.19 permet de comparer l'importance relative de chacun de ces dépôts.

Tableau 4.19 Répartition des dépôts pouvant présenter un potentiel d'extraction de matériaux granulaires pour la construction de voirie forestière

Type de dépôt	Superficie (hectares)	Nombre de sites	Caractéristique pour la voirie
Juxtaglaciaire			Sable, gravier, cailloux, pierres et parfois des blocs
2A (simple)	2 268	164	Bon pour la construction de l'assise routière et comme surface de roulement
2AE (esker)	96	15	Excellent pour la construction de l'assise routière et comme surface de roulement
Proglaciaire			Sable, gravier et cailloux arrondis
2BD Delta fluvioglaciaire	135	21	Excellent pour la construction de l'assise routière et comme surface de roulement
2BE Épandage	992	94	Excellent pour tous les usages, mais particulièrement comme surface de roulement
Total	3 491	294	

Carte 14

Sites potentiels d'extraction de matériaux granulaires

Pour le territoire de la MRC de La Mitis, on retrouve deux types de dépôts juxtaglaciaires, soit le dépôt simple (2A) et l'esker (2AE) ainsi que deux types de dépôts proglaciaires, soit le delta fluvio-glaciaire (2BD) et le dépôt d'épandage (2BE). Ils occupent une superficie totale de 3 491 hectares.

Les dépôts proglaciaires (fluviaux et d'épandage) sont essentiellement composés de sable et gravier dont le pourcentage varie en fonction de la position relative du dépôt (amont ou aval). Le matériel peut être utilisé plus spécifiquement pour la surface de roulement.

D'autres dépôts, beaucoup plus abondants mais toutefois de moindre qualité, pourraient également servir à la construction de chemins forestiers, notamment pour la mise en forme de l'assise. On peut penser aux tills indifférenciés épais (1A) (28 596 hectares), aux dépôts d'altération (8A) (36 620 hectares), aux moraines de décrépitude (1BP ou 1P) (1 398 hectares) et aux dépôts fluviaux (3) (556 hectares).

4.6 FORÊT PRIVÉE

Cette section porte sur les petites forêts privées présentes dans la MRC de La Mitis, correspondant aux tenures 20 et 21 du fichier écoforestier du MRN. L'objectif est de tracer un portrait comparatif entre la forêt privée sous plan de gestion dite «aménagée» et celle sans plan de gestion.

Selon l'expérience réalisée pour la MRC de La Matapédia, le seul impact visible des travaux d'aménagement dans les inventaires est la modification du couvert suite aux plantations réalisées. C'est pourquoi nous avons développé une approche qui permet de tracer un portrait comparatif réaliste de la forêt privée (avec ou sans aménagement) en se basant sur les hypothèses suivantes :

- toutes les plantations ont été réalisées dans le cadre des programmes d'aménagement. Cette hypothèse a été confirmée dans La Matapédia;
- les plantations ont été réparties au prorata du couvert forestier actuel afin de reconstituer le couvert avant plantation et d'établir le portrait de la forêt avant l'exécution des travaux d'aménagement.

Le tableau 4.20 montre la répartition du type de couvert selon le mode de gestion. On constate en effet que la proportion plus grande de peuplements résineux présents dans la forêt sous plan de gestion (28 % versus 17 %) résulte directement des plantations effectuées depuis plusieurs années, qui représentent 47 % du couvert résineux de la forêt dite «aménagée». La représentativité moindre des peuplements mélangés et feuillus dans la forêt «aménagée» indique qu'une bonne partie de ces plantations ont été réalisées par la récupération de ces

peuplements et leur transformation en résineux. L'aide financière disponible dans les programmes, combinée à une mise en marché du feuillu facilitée par le regroupement des propriétaires dans les organismes de gestion en commun, constituent les raisons principales expliquant l'importance de ces activités.

Tableau 4.20 Répartition de la petite forêt privée¹ par type de couvert et mode de gestion

Type de couvert	Sans plan de gestion		Avec plan de gestion		Total	
	Superficie (hectares)	%	Superficie (hectares)	%	Superficie (hectares)	%
Feuillu	10 929	34	10 236	29	21 165	31
Mélangé	2 091	6	1 958	6	4 059	6
Mélangé feuillu	8 151	25	7 634	22	15 785	23
Mélangé résineux	4 250	13	3 981	11	8 231	12
Total mélangé	14 492	44	13 573	39	28 075	41
Résineux	5 550	17	9 829 ²	28	15 379	23
En voie de régénération	1 558	5	1 460	4	3 018	4
Total	32 851	100	34 786	100	67 637	100

Il est bon de souligner que la précision de l'inventaire où l'aire minimale d'interprétation est de 8 hectares ne correspond pas à l'image de la forêt privée dont la dimension moyenne des peuplements varie de 2,5 à 3 hectares. Le regroupement des interventions sylvicoles à l'intérieur de peuplements souvent non aménagés limite grandement l'analyse.

Les faibles écarts observés entre le territoire avec plan de gestion et celui sans plan de gestion s'expliquent par les facteurs suivants :

- les principaux travaux d'aménagement réalisés avant 1994 furent surtout le reboisement de superficies feuillues et mélangées totalisant 4 630 hectares, soit 7 % de la superficie forestière productive du territoire;

¹ Tenures 20 et 21.

² Comprend 4 630 hectares de plantations.

- la superficie moyenne des travaux d'éducation de peuplement étant inférieure à 8 hectares, ceci implique que ces superficies sont incluses par le photo-interprète à l'intérieur de peuplements d'au moins 8 hectares (aire minimale d'interprétation);
- en excluant les jeunes plantations, le volume moyen à l'hectare est similaire étant donné que les peuplements sous aménagement et non aménagés réfèrent aux mêmes tables régionales d'inventaire.

Afin de tenir compte du gain de croissance obtenu par la réalisation de travaux d'éducation de peuplement (éclaircie commerciale, jardinage, etc.), on identifiera, lors du calcul de possibilité, une superficie correspondant aux travaux d'éducation réalisés depuis 1981, à laquelle on appliquera un scénario de croissance se rapportant à des peuplements traités. De plus, on estime qu'environ 1 200 hectares ont fait l'objet de plantation depuis 1994. Un ajustement sera introduit lors du calcul de possibilité afin de tenir compte de ces travaux sylvicoles additionnels.

Après la répartition des plantations réalisées depuis 1994, on estime qu'actuellement le couvert forestier de La Mitis se répartit selon les pourcentages suivants : 31 % de peuplements feuillus, 41 % de mélangés, 24 % de résineux et 4 % en voie de régénération.

4.7 LOTS INTRAMUNICIPAUX

Les lots intramunicipaux sont des entités boisées publiques, cadastrées, sises à l'intérieur des limites des municipalités. Le gouvernement en est toujours propriétaire, bien que certains lots aient été vendus et fassent maintenant partie du domaine privé. La plupart sont octroyés pour l'aménagement forestier, via les organismes de gestion en commun. Depuis plus de 20 ans, des négociations et des revendications sont en cours quant à leur réelle appartenance. Les derniers projets de forêt habitée s'articulent principalement autour de ces lots.

4.7.1 Description des tenures

Il existe au Québec un système de classification du terrain forestier. À chaque affectation ou allocation, un code de tenure est attribué. La tenure des terres identifie précisément les acteurs qui œuvrent sur un terrain donné. La forêt québécoise se divise en trois groupes : le domaine public sous juridiction provinciale, le domaine privé et, dans une moindre mesure, le domaine public sous juridiction fédérale.

Dans le cas qui nous concerne, en plus de considérer le domaine privé, les intervenants régionaux se sont mis d'accord pour insérer dans le PPMV les lots intramunicipaux qui, jusqu'alors, sont du domaine public. La mise en marché des bois provenant de ces lots, se faisant par les mécanismes de la forêt privée, a principalement motivé cette décision.

Sur les cartes écoforestières et dans la banque de données alphanumériques du MRN, il est possible d'isoler les caractéristiques des lots intramunicipaux. En effet, à chaque tenure est attribué un code numérique. Cinq codes différents identifient les lots intramunicipaux :

Code de tenure 03 : Réserve forestière non enclavée dans le domaine public mais sans bail et sans convention de gestion.

Code de tenure 04 : Réserve forestière non enclavée dans le domaine public avec bail.

Code de tenure 05 : Réserve forestière non enclavée dans le domaine public avec convention de gestion.

Code de tenure 30 : Terrain vacant appartenant au MAPAQ et non enclavé dans le domaine public.

Code de tenure 32 : Terrain appartenant au MAPAQ avec un bail ferme.

L'avenir concernant les lots intramunicipaux se définit peu à peu. À l'heure actuelle, seuls les lots de tenure 05 sont considérés dans ce chapitre comme étant intramunicipaux, les autres seront probablement retournés au domaine privé dans les prochaines années. Les tableaux et comparatifs subséquents mettront en relief les différences de composition forestière entre les lots intramunicipaux (tenure 05) et la forêt privée.

4.7.2 Historique d'aménagement

L'historique des lots publics intramunicipaux remonte au milieu des années 70 alors que les organismes de gestion en commun, avec la Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc. en tête, revendiquèrent la propriété complète des lots publics situés à l'intérieur des limites municipales afin de consolider leurs opérations et leur permettre éventuellement de créer des fermes forestières. Après plusieurs discussions avec le ministre des Forêts de l'époque, ce dernier convenait de leur confier la gestion d'une partie des lots publics intramunicipaux. Le ministère des Terres et Forêts signa avec tous les organismes de gestion en commun des conventions de gestion d'une durée limitée, mais renouvelables. Ces conventions permettaient aux organismes de réaliser des travaux sylvicoles selon les normes et les taux du programme d'aide à la forêt privée. Récemment, le ministère des Ressources naturelles remplaçait les conventions de gestion par des conventions d'aménagement forestier » (CAF).

L'entrée en scène des organismes de gestion en commun sur les lots publics coïncida bien involontairement avec l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cette coïncidence explique la nature des travaux qui prévalurent au cours des dix années suivantes et qui consistèrent presque essentiellement à la récupération des peuplements affectés par la tordeuse et leur remise en production par le reboisement.

La fin de l'épidémie au milieu des années 80 permit aux organismes d'orienter davantage leurs travaux vers les coupes de régénération, les travaux d'éducation et l'entretien des plantations.

4.7.3 Portrait forestier des lots publics intramunicipaux

Cette section porte sur une analyse comparative de la composition forestière et du volume marchand brut entre la forêt privée¹ d'une part, et les lots publics intramunicipaux d'autre part.

Tableau 4.21 Répartition de la contenance et du contenu par type de couvert

Type de peuplement	Forêt privée			Lots intramunicipaux		
	Superficie (hectares)	%	Volume moyen (mcs/ha)	Superficie (hectares)	%	Volume moyen (mcs/ha)
Feuillu	30 341	30,5	84	927	38,7	125
Mélangé	5 871	5,9	34	13	0,5	40
Mélangé feuillu	20 469	20,6	108	412	17,2	108
Mélangé résineux	13 326	13,4	128	267	11,2	114
Résineux	24 576	24,7	86	770	32,2	38
Indéterminé	4 831	4,9	---	4	0,2	---
	99					
Total	414	100	88	2 393	100	92

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec.

Le type de couvert présent sur les lots intramunicipaux se compare assez bien à celui de la forêt privée (tableau 4.21). En effet, on y retrouve sensiblement la même proportion dans les types mélangés à dominance feuillue et résineuse. On remarque toutefois quelques différences chez les types résineux et feuillus qui sont plus importantes dans les lots intras. Les superficies occupées par les mélangés sans prédominance et les aires en voie de régénération sont beaucoup moins observables sur les lots intramunicipaux. Cela s'explique par le fait que

¹ Dont 140 hectares de tenure publique à l'exclusion des lots intramunicipaux.

l'organisme de gestion en commun du territoire procède de façon systématique au reboisement des coupes totales effectuées, contrairement à la forêt privée non aménagée.

On constate aussi que les lots publics intramunicipaux renferment un volume moyen à l'hectare supérieur de 4,5 % à celui de la forêt privée. Cette situation est généralisée dans tous les types de peuplements, à l'exception des résineux et mélangés à dominance résineuse. L'augmentation la plus marquée est observable dans les peuplements feuillus (48,8 %).

Il est important de mentionner que la précision du volume toutes essences de l'inventaire du MRN est de 95 % pour chaque unité de sondage et que cette précision diminue par groupe d'essences ou en fonction des superficies considérées dans la compilation.

La répartition par classe d'âge de la forêt productive intramunicipale présente quelques différences avec celle de la forêt privée (tableau 4.22). Mentionnons, entre autres :

- une forêt en général plus âgée, formée à 76 % de peuplements âgés de 50 ans et plus (versus 57 % pour la forêt privée), principalement en raison d'une représentation plus importante des 70 ans (+ 8 %) et des vieux inéquiennes (+ 7 %);
- une forêt déséquilibrée où les peuplements âgés de 10 et 30 ans sont très faiblement représentés contrairement à la forêt privée.

Tableau 4.22 Répartition de la contenance par classe d'âge

Classe d'âge	Forêt privée		Lots intramunicipaux	
	Superficie (hectares)	%	Superficie (hectares)	%
Indéterminé	9 529	9,6	433	18,1
10 ans	15 560	15,7	144	6,0
30 ans	17 348	17,5	4	0,2
50 ans	33 938	34,1	886	37,0
70 ans	7 416	7,5	374	15,6
90 ans	2 629	2,6	14	0,6
120 ans	550	0,5	12	0,5
Jeune inéquienne	10 706	10,8	308	12,9
Vieux inéquienne	1 738	1,7	218	9,1
Total	99 414	100,0	2 393	100,0

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec.

Le tableau 4.23 montre l'importance des plantations dans la composition du couvert résineux. Près des trois quarts du couvert résineux sont issus de plantations (549 hectares sur 770 hectares). La très grande majorité d'entre elles ont un âge inférieur à cinq ans.

Tableau 4.23 Répartition des plantations par classe d'âge

Classe d'âge	Forêt privée		Lots intramunicipaux	
	Superficie (hectares)	%	Superficie (hectares)	%
Indéterminé	4 698	71,0	429	78,1
10 ans	1 695	25,6	120	21,9
30 ans	210	3,2	---	---
50 ans	12	0,2	---	---
Total	6 615	100,0	549	100,0

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec.

Tableau 4.24 Répartition du volume marchand par classe d'âge sur les lots publics intramunicipaux (tenure 05)

Type de superficie	Superficie (hectares)	Volume marchand brut (mcs)				Total	Volume moyen (mcs/ha)	% volume
		Sapin-épinette	Autres résineux	Feuillu dur	Feuillu mou			
Coupe totale	1	---	---	---	---	---	---	---
Épidémie sévère	3	---	---	---	---	---	---	---
Friche	---	---	---	---	---	---	---	---
Plantation	429	---	---	---	---	---	---	---
Sous-total origine	433	---	---	---	---	---	---	---
Classe 10	144	405	71	91	537	1 105	8	0,5
Classe 30	4	153	12	32	173	371	93	0,2
Classe 50	850	21 919	5 361	23 017	53 550	103 848	122	46,9
Classe 70	374	14 745	11 243	7 204	7 200	40 392	108	18,3
Classe 90	14	399	937	81	352	1 770	126	0,8
Classe 120	12	625	1 915	33	10	2 583	215	1,2
Sous-total équienne	1 398	38 246	19 539	30 458	61 822	150 069	107	67,9
Classe 50-50	36	1 994	145	456	1 424	4 020	112	1,8
Jeune inéquienne	308	4 339	232	28 337	1 485	34 393	112	15,6
Vieux inéquienne	218	3 945	6 377	21 344	839	32 504	149	14,7
Sous-total inéquienne	562	10 278	6 754	50 137	3 748	70 917	126	32,1
Terrains forestiers productifs	2 393	48 524	26 293	80 595	65 570	220 986	92	100,0
% du volume total		21,9	11,9	36,5	29,7	100,0		

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec.

Tableau 4.25 Répartition du volume marchand par classe d'âge sous gestion privée (tenure 05 exclue)

Type de superficie	Superficie (hectares)	Volume marchand brut (mcs)				Total	Volume moyen (mcs/ha)	% volume
		Sapin-épinette	Autres résineux	Feuillu dur	Feuillu mou			
Coupe totale	2 646	---	---	---	---	---	---	---
Épidémie sévère	236	---	---	---	---	---	---	---
Friche	1 949	---	---	---	---	---	---	---
Plantation	4 697	12	---	---	686	697	15	---
Sous-total origine	9 528	12	---	---	686	697	7	---
Classe 10	15 560	140 406	32 100	52 204	100 617	325 326	21	3,0
Classe 30	17 191	706 091	173 847	194 041	691 232	1 765 209	103	13,8
Classe 50	33 323	949 661	486 590	924 853	1 585 549	3 946 652	118	44,9
Classe 70	7 147	298 030	268 843	126 536	157 047	850 456	119	9,1
Classe 90	2 566	115 441	313 650	14 557	8 423	452 070	176	1,5
Classe 120	550	28 082	57 128	3 284	2 514	91 008	165	0,4
Sous-total équienne	76 337	2 237 711	1 332 158	1 315 475	2 545 382	7 430 721	97	72,8
Classe 30-30	77	3 370	1 200	466	3 099	8 135	106	---
Classe 30-50	37	341	---	3 307	555	4 204	114	0,3
Classe 30-70	43	1 757	1 731	793	544	4 825	112	0,6
Classe 50-30	276	8 482	4 193	6 574	15 630	34 878	126	0,3
Classe 50-50	299	7 169	985	16 176	12 023	36 352	122	---
Classe 50-90	40	1 280	1 780	359	642	4 062	101	0,1
Classe 70-30	45	1 213	535	461	1 496	3 705	82	0,2
Classe 70-50	69	2 770	418	2 341	2 902	8 430	122	0,2
Classe 70-70	150	3 556	5 637	1 376	4 335	14 904	99	0,1
Classe 70-120	5	275	201	48	52	577	115	---
Classe 90-30	15	826	604	144	156	1 730	115	---
Classe 90-50	34	1 611	2 383	351	646	4 991	147	0,2
Classe 90-90	14	729	2 234	38	11	3 013	215	---
Jeune inéquienne	10 706	206 720	125 875	576 355	119 765	1 028 715	96	20,4
Vieux inéquienne	1 738	49 072	75 128	62 455	6 476	193 132	111	4,5
Sous-total inéquienne	13 548	289 171	222 904	671 244	168 332	1 351 651	100	27,2
Terrains forestiers productifs	99 414	2 526	1 555	1 986	2 714	8 783	88	100,0
% du volume total		894	062	719	400	069		
		28,8	17,7	22,6	30,9	100,0		

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec.

Tel qu'il a été mentionné précédemment, la forêt productive intramunicipale (tableau 4.24) renferme en moyenne plus de volume marchand que la forêt privée (tableau 4.25). Cet écart est principalement dû au volume contenu dans les peuplements feuillus (augmentation de 49 %). Toutefois, un faible volume est observé dans les peuplements résineux (38 mcs/ha versus 86 mcs/ha pour la forêt privée). Finalement, la distribution des groupes d'essences dans le volume total présente un portrait différent puisque le groupe feuillu dur est significativement plus important avec une hausse de 13,9 %. Le groupe feuillu mou est presque semblable (-1 %), tandis que les groupes sapin-épinette et autres résineux sont respectivement 7 et 6 % inférieurs au volume de la forêt privée.

En résumé, la forêt publique intramunicipale présente une image qui ressemble à celle de la forêt privée au niveau de la composition forestière. Elle diffère toutefois par le déséquilibre de ses stades de développement et par un contenu en essences différent. Ce résultat est peu surprenant considérant que le principal acteur en aménagement forestier, la Société d'exploitation des ressources de la Métis inc., oeuvre depuis 20 ans sur près de 34 % de la superficie forestière privée et sur une grande partie de la forêt intramunicipale.

4.8 CONSTAT GÉNÉRAL POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE LIGNEUSE

Le territoire sous gestion privée de la MRC de La Mitis est principalement situé à l'intérieur de deux grands domaines, celui de la sapinière à bouleau jaune et celui de la sapinière à bouleau blanc.

Comme celle de l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent, la structure forestière de La Mitis a été fortement perturbée suite à la récolte importante des essences résineuses provoquée par deux facteurs principaux : la forte demande de l'industrie forestière et l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui a considérablement ravagé les forêts de résineux. Toutefois, la mise sur pied de programmes d'aménagement bien structurés a grandement contribué depuis 25 ans à augmenter les travaux d'éducation et le reboisement des friches et des coupes totales.

Les récoltes répétitives des peuplements résineux ont eu pour effet de modifier sensiblement la forêt. Ainsi les strates feuillues et mélangées à dominance feuillue, composées principalement par des essences de lumière telles que le peuplier faux-tremble et le bouleau à papier, occupent près de 51 % de la superficie forestière productive. Les peuplements mélangés à dominance feuillue sont une fois et demie plus importants en superficie que les peuplements à dominance résineuse. Les peuplements résineux, dont la représentation est relativement faible (24,9 %), devraient augmenter dans les prochaines années suite à l'émergence des plantations et à la priorité accordée aux travaux d'éducation favorisant les résineux. Les peuplements feuillus, quant à eux, ont été peu exploités suite à une faible demande de l'industrie forestière et composent 30,7 % de la superficie forestière productive.

La forêt mitissienne que l'on peut qualifier dans l'ensemble de forêt d'âge intermédiaire (41 ans), présente toutefois la particularité d'être dominée par des essences à faible longévité telles que le bouleau à papier et le sapin baumier. Le volume total estimé est près de 9 millions de mcs pour un volume moyen de 88 mcs à l'hectare et une productivité annuelle d'environ 2,1 mcs à l'hectare.

Les travaux d'aménagement ont consisté principalement à remettre en production les forêts affectées par la tordeuse ou dégradées par d'autres causes en les reboisant en essences résineuses. Toutefois, depuis quelques années, nous assistons à un aménagement davantage orienté vers l'éducation des peuplements et la protection de la régénération naturelle.

Les principaux groupements d'essences qui composent le couvert forestier de La Mitis sont les feuillus en régénération (8 543 hectares), les tremblais (8 460 hectares), les sapinières (7 654 hectares) et les tremblais à sapin (6 812 hectares). Au cours des prochaines années, la croissance des plantations récentes augmentera la présence visuelle du type résineux (6 777 hectares).

4.8.1 Contraintes liées à la production de la matière ligneuse

Les parties du territoire sous contraintes représentent une faible proportion de la superficie totale. En effet, 91 % de la superficie forestière productive offre peu de contraintes aux activités d'exploitation et d'aménagement forestier. Les contraintes existantes sont principalement dues à la présence de nombreuses stations humides.

Le producteur forestier privé est aussi soumis à plusieurs contraintes légales ou réglementaires susceptibles de limiter ses activités de production de matière ligneuse. Outre les dispositions contenues dans le schéma d'aménagement et la réglementation des municipalités, le propriétaire de boisé doit composer avec plusieurs lois existantes dont les principales sont : la Loi sur les forêts, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur la qualité de l'environnement.

La mise en place d'activités récréatives comme la chasse, la pêche, l'hébergement, l'écotourisme de même que la protection des milieux sensibles tels que l'habitat de certaines espèces fauniques, l'esthétisme d'unités de paysage ou la protection des berges des cours d'eau et des lacs, peuvent augmenter les contraintes liées à l'exploitation de la ressource ligneuse. Des mesures de mitigation devront être mises de l'avant afin d'assurer une compatibilité entre les différents objectifs d'utilisation du territoire.

Malgré les contraintes énumérées précédemment, le facteur le plus limitatif pour l'aménagement et l'exploitation de la ressource ligneuse est présentement le faible diamètre des tiges que l'on retrouve dans la plupart des peuplements. Cette situation a pour effet d'accroître les coûts d'exploitation et de diminuer la rentabilité des opérations forestières. Les travaux

d'éducation de peuplement sont par conséquent déficitaires (faible valeur économique des tiges récoltées) et nécessitent un support financier afin d'assurer leur réalisation.

5. RESSOURCE FAUNIQUE

5.1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

5.1.1 Généralités

La MRC de La Mitis fait majoritairement partie du domaine de la sapinière à bouleau jaune. Le territoire est constitué à 46 % de petites propriétés privées, 15 % de grandes propriétés privées et 38 % de forêts publiques. Le territoire privé est situé en grande partie dans le secteur nord le long du fleuve Saint-Laurent, tandis qu'au sud, on retrouve la forêt du domaine public localisée surtout dans la ZEC du Bas-Saint-Laurent et son pourtour.

Bien que ces types de gestion se côtoient, ils se distinguent cependant par leur mode d'exploitation. En effet, au cours des années, les opérations ont transformé considérablement la forêt du domaine public alors que les boisés privés subissaient une exploitation des ressources plus diversifiée qui a morcelé peu à peu les différents peuplements, permettant ainsi de maintenir une certaine biodiversité des habitats fauniques.

La première partie du présent chapitre dresse un portrait de l'exploitation des ressources fauniques sur le territoire de la MRC, alors que la deuxième partie traite plus spécifiquement de la caractérisation forestière des habitats. Notons qu'en raison de l'accès contingenté et du mode d'exploitation faunique du territoire, les données concernant l'exploitation sur la seigneurie du Lac-Métis n'ont pas été englobées dans la MRC. Pour les statistiques concernant la chasse à l'orignal, l'ours noir et le cerf de Virginie, le territoire fera donc l'objet d'une analyse plus spécifique.

5.1.2 Historiques de chasse, de pêche et de piégeage

Dès le début de la colonisation, la pêche au fleuve fut un des principaux moyens de subsistance des habitants. Les pêcheurs tendaient des filets afin de capturer la morue, l'anguille, le flétan, le hareng et le saumon. Au printemps, on ramassait également le capelan qui roulait sur la grève. On sait également qu'à l'embouchure de la rivière Mitis, les Amérindiens capturaient le saumon et l'anguille. Ainsi, la pêche a joué un rôle important dans le développement du territoire mitissien.

Outre ces deux activités qui constituaient de très grosses industries pour la région, le commerce des pelleteries fut également considérable aux XVI^e et XVII^e siècles. Les marins de Saint-Malo tenaient d'ailleurs des comptoirs de fourrures le long des rives du Saint-Laurent.

5.1.3 Organismes impliqués dans l'exploitation de la faune

Dans la MRC de La Mitis, plusieurs organismes offrent des séjours et forfaits de chasse, de pêche et d'observation de la faune. La ZEC du Bas-Saint-Laurent et la pourvoirie Le Chasseur, entre autres, proposent des services de chasse et de pêche et des activités non consommatrices de faune. Ils ne sont cependant pas situés en territoire privé. Dans le domaine halieutique, la Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis (CGPSRM) offre la pêche au saumon sur la rivière Mitis. Sur terre privée, on retrouve la pourvoirie de la seigneurie du Lac-Métis qui fait partie du Réseau des forêts modèles.

5.1.4 Gestion faunique actuelle

À la pourvoirie de la seigneurie du Lac-Métis, il existe une formule intéressante de gestion faunique et forestière. Les métayers se sont regroupés en coopérative afin d'exploiter et gérer la ressource faunique en vertu de l'article 36-37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, tout en retirant un certain revenu.

Mis à part ce territoire, il n'existe aucun système de gestion et d'exploitation faunique spécifique pour l'ensemble des terres privées. L'accessibilité au territoire n'est pas contingentée et, pour cette raison, il en résulte parfois une surexploitation locale de certaines espèces. De plus, beaucoup de propriétaires de boisés privés gèrent leurs propriétés de façon indépendante, sans tenir compte des travaux réalisés tout autour. Il en découle alors une incompatibilité avec certaines ressources fauniques vivant sur le territoire.

5.1.5 Gestion des activités forestières

Dans les années 70, alors que la stabilisation des populations rurales était préoccupante, les municipalités ont rallié de nombreux propriétaires de lots privés pour fonder les sociétés d'exploitation des ressources (SER). Les objectifs propres à ces regroupements de propriétaires de boisés privés étaient alors de diversifier et de consolider les activités économiques régionales axées sur l'exploitation forestière. Sur le territoire de la MRC de La Mitis, on retrouve la Société d'exploitation des ressources de la Métis inc.(SERM) qui offre ses services dans toutes les municipalités.

5.2 EXPLOITATION DES ESPÈCES DE LA GRANDE FAUNE

5.2.1 Généralités

En termes de gestion des ressources fauniques, la MRC de La Mitis fait partie des zones 1 et 2 qui couvrent l'ensemble du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. On y retrouve trois espèces de gros gibiers qui sont exploitées par la chasse sportive : l'orignal, le cerf de Virginie et l'ours noir (également considéré comme animal à fourrure).

Sur terre privée, le territoire comprend 709 km² de superficie propice aux activités de chasse. Pour calculer cette superficie, les périmètres urbains, les sites agricoles, l'eau (fleuve Saint-Laurent) et la seigneurie du Lac-Métis ont été soustraits de la superficie totale du territoire privé de la MRC. Bien qu'il soit de tenure privée, ce dernier territoire a été retranché parce que l'accès y est contingenté et l'exploitation restreinte. Cette pourvoirie sera donc traitée spécifiquement. Toutefois, dans le cas du cerf de Virginie, la superficie agricole a été considérée. Pour cette espèce, la superficie propice aux activités de chasse atteint donc 1 070 km².

5.2.2 Orignal

Habitat

De façon générale, l'exploitation forestière, intense il y a quelques années, a permis de rajeunir la forêt et ainsi rendre le milieu favorable à la présence de l'orignal qui privilégie les peuplements mélangés et feuillus où l'on retrouve de la nourriture (feuillage décidu et ramilles) et un couvert de protection et de fuite (forêts résineuses et mélangées de densité suffisante). Les plus fortes densités se retrouveraient dans les peuplements issus de perturbations comme les coupes forestières, les incendies de forêt, les épidémies d'insectes ou les chablis (Courtois, 1993).

Même si l'orignal est une espèce qui s'accommode bien des coupes forestières, il faut tout de même conserver un minimum de couvert de protection et de fuite ainsi que de la nourriture en quantité suffisante répartis dans les secteurs qu'il fréquente. Ajoutons également que même s'il est possible que quelques ravages soient présents sur la partie privée du territoire, la très grande majorité de ceux-ci se trouve néanmoins sur les aires communes, là où la densité est plus élevée. Parmi tous les facteurs limitant les populations d'originaux, la chasse serait, et de loin, le facteur le plus important (Courtois, 1993).

Densité

Dans la zone de chasse 1, il est établi que la densité estimée d'orignaux était de 1 orignal/10 km² en 1992 (Lamoureux et Parisé, 1994) alors que dans la zone 2, elle était de 1,8 orignal/10 km² en 1997 (Lamoureux et Pelletier, en préparation). Considérant que le territoire chevauche les deux zones de chasse, les municipalités de Métis-sur-Mer, Grand-Métis, Les Boules, Saint-Octave-de-Métis, Price et Padoue ont été incluses dans la zone 1, alors que les autres municipalités sont comprises dans la zone 2. Une superficie de 133 km² de forêt propice aux activités de chasse à l'orignal est donc comprise dans la zone 1, alors que le reste (576 km²) fait partie de la zone 2. Le cheptel estimé serait donc approximativement de 117 individus et, sachant que pour maintenir une population stable la récolte annuelle peut s'élever jusqu'à 20 % de la population totale, 29 bêtes/année pourraient en principe être prélevées sans surexploitation. Notons toutefois que cette densité a été estimée pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et qu'elle peut varier d'un endroit à l'autre.

Dans le cas de la seigneurie du Lac-Métis, un inventaire aérien réalisé à l'hiver 1995 avait permis d'évaluer la densité à 6,2 orignaux/10 km². Le cheptel estimé pour le territoire serait donc de 211 orignaux et la récolte pourrait atteindre en principe 52 individus. Un taux d'exploitation inférieur pourrait toutefois permettre une augmentation de la population.

Statistiques de chasse

La MRC de La Mitis est un bon territoire pour la chasse à l'orignal. Ainsi, au cours des six dernières années, une récolte moyenne annuelle de 17 orignaux a été enregistrée sur les 709 km² de la partie privée de cette MRC, soit 0,24 orignal/10 km² en moyenne (tableau 5.1). D'après les données du MEF, la récolte d'orignaux dans la MRC de La Mitis n'aurait donc pas dépassé le nombre permis de 29. Cependant, les données fluctuent énormément d'année en année et varient de 4 à 31 bêtes abattues. Pour cette raison, on ne peut réellement parler de sous-exploitation (tableaux 5.1 et 5.2).

À la seigneurie du Lac-Métis, une moyenne de 21 orignaux ont été abattus annuellement, soit 0,64 orignal/10 km² (tableau 5.3). D'après les données du MEF, la récolte n'aurait donc pas dépassé le niveau optimal de 52 orignaux. Cependant, les données fluctuent énormément d'année en année, variant de 2 à 20 cervidés annuellement.

Tableau 5.1 Structure de la récolte d'orignaux en territoire privé de 1991 à 1996 (carabine et arc)

	1991	1992	1993	1994 ¹	1995	1996	Moyenne
Nombre de mâles adultes (%)	10 67	9 32	15 55	13 81	5 56	4 36	9 53
Nombre de femelles adultes (%)	3 20	17 61	11 41	1 6	1 11	3 27	6 34
Nombre de 1,5 an (%)	2 50	8 57	3 42	1 20	--- ---	--- ---	2 14
Nombre de femelles avec lait (%)	--- ---	6 35	3 27	1 100	--- ---	1 33	2 33
Nombre de veaux (%)	2 13	2 7	1 4	2 13	3 33	4 36	2 13
Total	15	28	27	16	9	11	18
Récolte/10 km²	0,21	0,39	0,38	0,23	0,13	0,16	0,25

Tableau 5.2 Âge moyen des orignaux récoltés en territoire privé de 1991 à 1996

	1991	1992	1993	1994 ²	1995	1996
Âge moyen des mâles	2,5	2,3	1,5	2,0	---	---
Nombre d'échantillons	3	5	2	2	---	---
Âge moyen des femelles	1,5	2,6	4,9	4,8	---	---
Nombre d'échantillons	1	9	5	3	---	---

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF). Système d'information sur la grande faune (SIGF).

¹ Début du plan de gestion de l'original.

² *Ibid.*

Tableau 5.3 Récolte d'orignaux sur la seigneurie du Lac-Métis de 1991 à 1996 (carabine et arc)

	1991	1992	1993	1994 ¹	1995	1996	Moyenne
Nombre d'orignaux abattus	16	29	29	15	15	20	21
Récolte/10 km ²	0,48	0,88	0,88	0,45	0,45	0,59	0,64

Source : Plan d'aménagement multiressource de la seigneurie du Lac-Métis.

Le MEF prévoit qu'à compter de 1997, les densités estimées d'orignaux devraient se situer aux environs de 2,6/10 km² pour la zone 2 et de 1,6/10 km² pour la zone 1 (d'après le plan de gestion de l'original 1994-1998). Si tel était le cas, la récolte pourrait atteindre 42 orignaux. Notons toutefois qu'il s'agit d'une simulation théorique qui ne reflète pas obligatoirement la réalité.

Retombées économiques

À l'échelle du Québec, les retombées économiques se chiffrent à environ 120 millions \$ annuellement, pour une récolte de 11 000 bêtes par année (MLCP, 1993). Donc, chaque bête abattue injecte environ 10 900 \$ dans l'économie québécoise. La chasse à l'original est donc très importante dans la MRC au niveau économique puisque la récolte annuelle moyenne est de 18 orignaux, et ce, uniquement sur les terres sous gestion privée. Les retombées s'élèveraient ainsi à 196 200 \$ annuellement. Toutefois, si les objectifs du MEF étaient atteints et que le territoire venait à supporter 1,6 original/10 km² dans la zone 1 et 2,6 orignaux/10 km² dans la zone 2 tel qu'il est inscrit dans le plan de gestion de l'original, les 42 orignaux abattus pourraient rapporter 457 800 \$ chaque année. Bien que ce calcul soit basé sur des données prises à l'échelle provinciale, il donne tout de même un bon aperçu des retombées de cette activité.

5.2.3 Cerf de Virginie

Habitat

¹ Début du plan de gestion de l'original.

Dans l'Est-du-Québec, les hivers sont rigoureux et les accumulations de neige sont parfois importantes. Pour cette raison, le cerf nécessite, en plus des peuplements de nourriture, des abris en quantité suffisante. La nourriture, composée de ramilles d'érable à épis, cornouiller, noisetier à long bec et autres de 0,5 à 2 mètres de hauteur, devra être située dans les abris ou du moins à proximité de ces derniers, alors que les peuplements d'abri seront principalement composés de thuyas de l'Est, d'épinettes blanches et de sapins baumiers d'une hauteur approximative de 7 à 15 mètres (Gauthier & Guillemette, 1991). Les abris devraient constituer de 35 à 40 % des peuplements (C. Larocque, comm. pers.) dont l'agencement adéquat procurerait au cerf un habitat intéressant.

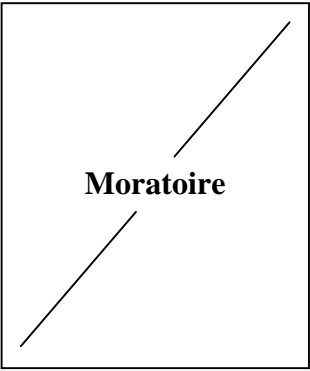
Présentement, aucun ravage permanent de cerfs de Virginie ne se retrouve sur la partie privée de la MRC de La Mitis (C. Larocque, comm. pers.). Il existe toutefois cinq pochettes sur le territoire de la seigneurie du Lac-Métis et un plan d'aménagement est prévu pour chacune d'entre elles.

Statistiques de chasse

En dépit du fait que la MRC de La Mitis soit au nord de la distribution du cerf de Virginie, l'exploitation par la chasse y est possible. En 1991 et 1992, six cerfs ont été enregistrés sur le territoire sous gestion privée (tableau 5.4). La population de ce cervidé a cependant diminué dramatiquement au cours des dernières années à cause d'une succession d'hivers rigoureux combinée à la prédation du coyote. Pour cette raison, aucune récolte n'a été enregistrée de 1992 à 1995 puisque le MEF a instauré un moratoire interdisant toute activité de chasse au cerf de Virginie dans les zones 1 et 2. Cette mesure faisait partie du plan de redressement du cerf de Virginie mis en place afin de permettre un rétablissement de la population et qui comprenait également le contrôle du coyote dans les aires d'hivernage, l'aménagement de l'habitat hivernal ainsi que le nourrissage d'urgence.

Toutefois, depuis 1996, la réouverture de la chasse a eu lieu dans la zone 2. Les résultats semblent d'ailleurs encourageants puisque la récolte totale dans le Bas-Saint-Laurent se situait aux environs de 2 000 bêtes. Dans la MRC de La Mitis, 18 cerfs ont été récoltés à l'automne 1996 sur une superficie de 859 km². Dans le cas de la zone 1, le moratoire est toujours en vigueur et la chasse demeurera interdite tant et aussi longtemps que la population estimée ne dépassera pas 2 500 individus, ce qui reporte cette possibilité en l'an 2000. Notons également que la chasse au cerf est demeurée fermée à la seigneurie du Lac-Métis suite à une décision des dirigeants.

Tableau 5.4 Statistiques de chasse au cerf de Virginie en territoire privé de 1991 à 1996 (carabine et arc)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ¹	Moyenne
Nombre de mâles adultes	6	6				18	10
(%)	100	100				100	100
Nombre de femelles adultes	---	---				---	---
(%)	---	---				---	---
Nombre de femelles avec lait	---	---				---	---
(%)	---	---				---	---
Nombre de veaux	---	---			---	---	
(%)	---	---			---	---	
Total	6	6				18	10
Récolte/10 km²	0,06	0,06				0,21	

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF). Système d'information sur la grande faune (SIGF).

Retombées économiques

Considérant le nombre de bêtes abattues annuellement, les retombées économiques de la chasse au cerf sont peu importantes dans la MRC de La Mitis. Ainsi, en admettant qu'elles étaient d'environ 4 millions \$ en 1990 dans le Bas-Saint-Laurent avec une récolte de 600 bêtes, chaque cerf abattu rapporterait environ 6 000 \$ à l'économie régionale. En 1991-1992, la chasse au cerf aurait donc rapporté en moyenne 36 000 \$ dans la MRC de La Mitis alors qu'en 1996, les retombées économiques auraient été de 108 000 \$. Il faut toutefois être prudent avec ces données car elles proviennent d'une étude faite à l'échelle provinciale.

5.2.4 Ours noir

Habitat

De façon générale, l'exploitation forestière intense des dernières années a permis de rajeunir la forêt et ainsi rendre le milieu favorable à la présence de l'ours noir qui privilégie les forêts mélangées d'âge intermédiaire entremêlées de forêts plutôt jeunes et d'anciennes coupes où

¹ Chasse ouverte uniquement dans la zone 2.

l'on retrouve des fruits sauvages en abondance. Selon un modèle de simulation, la population à l'extérieur des réserves fauniques dans la zone 1 atteindrait 1,27 ours/10 km² (Landry, 1997) alors que dans la zone 2, elle serait de 1,8 ours/10 km² en 1995 (Lamoureux, 1997).

Statistiques de chasse

De façon générale, la quantité d'ours récoltés par la chasse et le piégeage est faible. Entre 1991 et 1996, le prélèvement d'ours noirs fluctue entre 5 et 8 annuellement (tableau 5.5), la moyenne étant de 5 ours/année. La récolte moyenne totale (chasse et piégeage) en territoire sous gestion privée est donc de 0,07 ours noir/10 km² avec un maximum de 0,11/10 km² atteint en 1995.

En comparant ces données avec la récolte maximale souhaitable pour les zones 1 et 2 à l'extérieur des réserves fauniques (respectivement 0,106 ours /10 km² et 0,24 ours /10 km²), il semble que le niveau maximal de récolte en territoire privé n'ait pas encore été atteint. Ainsi, selon le plan de gestion de l'ours noir, le prélèvement maximal souhaitable serait d'environ 15 ours/année. Il faut toutefois être prudent avec l'interprétation de ces statistiques puisque l'estimation de population est basée sur un modèle de simulation et non sur des inventaires. Il est donc peu applicable sur de petits territoires.

À la seigneurie du Lac-Métis, la récolte de l'ours noir est très marginale puisque seulement deux ours (un mâle adulte en 1992 et une femelle adulte en 1993) ont été abattus de 1991 à 1996.

Tableau 5.5 **Statistiques de chasse et de piégeage de l'ours noir en territoire privé de 1991 à 1996 (printemps et automne)**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Moyenne
Nombre de mâles adultes	---	2	3	1	5	5	3
(%)	---	40	60	17	63	83	50
Nombre de femelles adultes	---	3	2	3	2	---	2
(%)	---	60	40	50	25	---	33
Nombre de femelles avec lait	---	---	---	---	---	---	---
(%)	---	---	---	---	---	---	---
Nombre de juvéniles	---	---	---	2	1	1	1
(%)	---	---	---	33	12	17	17
Total	---	5	5	6	8	6	5
Récolte/10 km²	---	0,07	0,07	0,09	0,11	0,09	0,07

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF). Système d'information sur la grande faune (SIGF).

Retombées économiques

D'après les données provenant du MEF, chaque ours noir abattu à la chasse entraînerait des retombées économiques d'environ 2 500 \$ alors que dans le cas du piégeage, une capture générerait des dépenses d'environ 325 \$ (J. Lamoureux, comm. pers.). La récolte annuelle moyenne sur les terres sous gestion privée étant approximativement de 2,5 ours par la chasse et 2,5 par le piégeage, les dépenses s'élèveraient ainsi à 7 000 \$ annuellement. Si on considère un potentiel de quinze ours récoltés annuellement (7,5 par la chasse et 7,5 par le piégeage), les retombées économiques potentielles seraient de 21 188 \$.

5.3 EXPLOITATION DES ESPÈCES DE LA PETITE FAUNE

5.3.1 Généralités

Le terme «petite faune» regroupe plusieurs espèces. Toutefois, dans le cadre du présent travail, elles seront subdivisées en deux sous-groupes : les principales espèces (gélinotte, lièvre et tétras) et les oiseaux migrateurs (canard, bernache, oie et bécasse). Ajoutons que le lièvre peut également être capturé à l'aide de collet (colletage). Nous ne possédons cependant aucune statistique de récolte pour cette espèce. Le territoire comprend 1 070 km² de superficie propice aux activités de chasse en territoire privé. Pour calculer cette superficie, les périmètres urbains, l'eau (fleuve Saint-Laurent) et la pourvoirie de la seigneurie du Lac-Métis ont été soustraits de l'étendue totale du territoire privé de la MRC.

5.3.2 Gélinotte huppée

Habitat

De façon générale, la gélinotte huppée se retrouve dans les forêts mélangées à dominance de peupliers et de bouleaux. Selon les saisons, elle affectionne particulièrement les peuplements en régénération, les jeunes strates mélangées de bouleaux, de peupliers et de sapins et les anciens parterres de coupe. La présence d'îlots de conifères apparaît néanmoins essentielle sous nos climats afin de lui procurer un couvert durant l'hiver. Elle doit satisfaire l'ensemble de ses besoins à l'intérieur d'une superficie variant de 2,5 à 14 hectares et réunir un amalgame de trois classes d'âges, soit 4 à 15 ans pour l'élevage des jeunes, 15 à 30 ans comme habitat de reproduction et de protection durant l'hiver et 30 ans et plus pour l'alimentation hivernale et la nidification (Ferron et al., 1996). En résumé, plusieurs petites mosaïques répondant aux

critères ci-haut mentionnés s'imbriquant les uns dans les autres augmentent le potentiel de l'habitat pour la gélinotte.

5.3.3 Lièvre d'Amérique

Habitat

Pour sa part, le lièvre d'Amérique fréquente des habitats différents. En effet, le couvert arbustif doit être dense pour lui fournir un bon abri. Ainsi, le degré d'obstruction latérale dans un habitat optimal est de l'ordre de 85 % (Ferron et al., 1996). Néanmoins, c'est à l'intérieur d'une forêt au couvert coniférien intercalée de feuillus qu'il préfère concentrer ses activités. Il se sent d'autant plus à l'aise si les strates arbustives et herbacées sont bien développées. En été, étant un consommateur de végétation herbacée, il recherche les aires ouvertes riches en plantes vertes de plusieurs espèces.

Activité cynégétique reliée aux principales espèces

Au Québec, la chasse au petit gibier est une activité très populaire et le lièvre constitue l'espèce la plus convoitée, la gélinotte huppée venant en second. Bien qu'elles subissent une chasse intensive, aucune statistique de récolte n'existe actuellement en territoire non structuré parce que ces espèces sont très prolifiques et relativement résistantes à une exploitation intensive (Bourret, 1992). Il est toutefois connu que le lièvre d'Amérique et, dans une moindre mesure la gélinotte huppée, sont sujets à des cycles naturels de population. D'autres facteurs comme les conditions climatiques peuvent aussi influencer le niveau des populations. Dans de telles situations, un bon habitat qui répond à tous les besoins de ces espèces est sans contredit un atout important dans le maintien des populations à un niveau acceptable.

Quant au tétras du Canada, il constitue la quatrième espèce de gibier à plumes en importance (après la perdrix grise, localisée dans le sud et l'ouest du Québec). D'après des sondages effectués par le MEF, les lieux de chasse privilégiés par les chasseurs pratiquant leurs activités en territoire privé sont les boisés privés ainsi que les boisés de fermes (Bourret, 1992).

Retombées économiques

La chasse au petit gibier constitue l'activité de prélèvement qui génère le plus de retombées économiques. À l'échelle provinciale, 258 900 chasseurs ont dépensé 150 millions \$ en 1988-1989, soit 577 \$/chasseur. En considérant que 89 % de l'effort (jours-chasse) a lieu en territoire libre ou privé et que les espèces principales ont fait l'objet de 67,7 % de l'effort de chasse, les retombées économiques/chasseur seraient d'environ 348 \$/année. Au total, dans les huit MRC du Bas-Saint-Laurent, 20 733 chasseurs ont acheté un permis de chasse au petit

gibier en 1995. Les données n'étaient pas disponibles pour chacune des MRC mais, en répartissant le nombre de permis au prorata de la population, il est possible d'estimer le nombre de chasseurs par MRC. Ainsi, 2 028 chasseurs auraient acheté un permis sur le territoire de La Mitis, ce qui permet d'évaluer les retombées économiques pour cette activité à 705 744 \$. Notons toutefois qu'elles sont calculées pour les territoires privés et libres (non structurés).

Dans le cas du colletage du lièvre, une étude effectuée par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en 1985 avait estimé les dépenses occasionnées par cette activité à 3,1 millions \$, soit en moyenne 177 \$ par colporteur (Lacasse, 1985). Au total, pour la région du Bas-Saint-Laurent, 1 785 individus ont acheté leur permis de colletage du lièvre en 1995. En répartissant le nombre de permis au prorata de la population par MRC, 175 colporteurs auraient acheté leur permis sur le territoire de La Mitis, ce qui permet d'estimer les retombées économiques pour les territoires privés et libres pour cette activité à 30 975 \$.

5.3.4 Sauvagine

Habitat

Les habitats utilisés par la sauvagine sont très diversifiés. Les marais salés, les marais d'eau douce, les étangs de castors, les lacs, les rivières et les terres agricoles sont autant d'endroits intéressants pour ces espèces. Chacune d'elles a toutefois ses propres exigences et certains de ces habitats sont utilisés de façon marginale, alors que d'autres sont utilisés plus fréquemment. Il devient donc important de protéger ces endroits qui possèdent un fort potentiel faunique. Dans la MRC de La Mitis, il existe une aire de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA) qui est située le long de la rive du fleuve Saint-Laurent à Grand-Métis (embouchure de la rivière Mitis). On y retrouve des canards barboteurs et marins (comprenant également les canards plongeurs). Il en existe également un à Saint-Joseph-de-Lepage (marais du grand remous) et un à Les Hauteurs (lacs Saint-Jean et Larivée) qui sont utilisés fréquemment par la sauvagine.

Activité cynégétique

La chasse à la sauvagine est très répandue dans La Mitis. Les adeptes chassent aussi bien sur l'eau (fleuve, lacs et rivières) que sur les terres agricoles puisque la ressource est relativement abondante. Très peu de données existent cependant sur l'exploitation et l'effort de chasse et aucun club structuré de chasse à la sauvagine n'existe sur le territoire.

Retombées économiques

D'après les données recueillies par le MEF, la chasse aux oiseaux migrateurs représente 16,2 % de l'effort total de chasse au petit gibier. En considérant que 89 % de cet effort a lieu en territoire libre ou privé et que la somme totale que dépensent les chasseurs en une saison est de 577 \$, les retombées économiques par chasseur seraient l'équivalent d'environ 83 \$/chasseur/année. Considérant que 2 028 chasseurs de petits gibiers ont acheté un permis en 1995, les retombées économiques pour cette activité se chiffrent à 168 324 \$. Il faut toutefois être prudent avec ces chiffres parce qu'ils proviennent d'enquêtes faites à l'échelle de la province. Notons également qu'avec l'avènement des billes d'acier, des coûts supplémentaires devront être associés à cette activité (coût des munitions, modification de certaines armes).

5.3.5 Bécasse d'Amérique

Habitat

La bécasse d'Amérique est un oiseau migrateur et, pour cette raison, seuls les habitats de printemps, d'été et d'automne seront pris en considération. Durant la période de nidification et d'élevage, cet oiseau fréquente les boisés de jeunes feuillus (10 à 25 ans) où la couverture latérale n'est pas trop dense. Par contre, les ouvertures situées dans les friches, les clairières ou les coupes forestières récentes seront utilisées pour la période de reproduction et l'habitat d'été. Les aulnaies et les jeunes peupleraies sont également très importantes (Ferron et al., 1996). Malheureusement, la tendance actuelle incite les principaux intéressés à reboiser ou à convertir certaines de ces strates jugées non productives.

Considérant la rareté des habitats à bécasse de qualité, ceux-ci doivent être considérés comme prioritaires. Un nombre limité de bécasses d'Amérique utilisent les terres en friche du territoire mais, pour l'instant, aucune donnée n'est recueillie concernant le nombre d'individus abattus au cours des dernières années.

Retombées économiques

Dans le Bas-Saint-Laurent, la chasse à la bécasse générerait des retombées économiques de l'ordre de 500 000 \$ (G. Lemay, comm. pers.). La protection des habitats est donc un enjeu important dans le maintien de cette espèce et des retombées économiques qu'elle suscite.

5.4 PIÉGEAGE DES ANIMAUX À FOURRURE

5.4.1 Généralités

Plusieurs espèces d'animaux à fourrure se rencontrent sur le territoire. Seules les principales espèces ont toutefois été incluses dans cette section. Notons qu'un moratoire est toujours en vigueur pour le piégeage du lynx du Canada et du lynx roux. Une superficie de 1 070 km² est propice aux activités de piégeage en territoire privé. Elle exclut les périmètres urbains, l'eau (fleuve Saint-Laurent) et la pourvoirie de la seigneurie du Lac-Métis qui ont été soustraits de la superficie totale du territoire privé de la MRC.

Habitat

L'habitat et le domaine vital de ces espèces sont fort variables. Toutefois, de façon théorique, une bonne répartition spatiale des différents stades de développement des écosystèmes forestiers et types de peuplements (approximativement 30 % en régénération, 30 % en intermédiaire, 30 % mature et 10 % surannée) peut favoriser le maintien de la plupart d'entre elles. Voici néanmoins une description plus détaillée des besoins en habitat et des effets de l'exploitation forestière pour les principales espèces faisant l'objet d'une commercialisation de la fourrure (PESCOF, 1989 ; Gauthier et Guillemette consultants, 1991 et A. Pelletier, MEF, comm. pers.).

Hermine

L'hermine se rencontre dans tous les types de milieux, bien que les secteurs agroforestiers constituent des endroits de prédilection puisqu'elle s'alimente en grande partie de petits rongeurs et également de grenouilles, de couleuvres et d'oiseaux. La coupe forestière est bénéfique à cette espèce qui préfère les milieux ouverts.

Castor

Le castor est l'un des animaux qui modifie le plus son habitat. Par conséquent, la construction de barrages peut obstruer la libre circulation des poissons et empêcher l'accès à des sites de fraie (exemple : omble de fontaine). Cependant, les écluses qu'il construit peuvent quelquefois former des étangs de grande dimension qui rehaussent le niveau de l'eau, permettent une excellente qualité de pêche et attirent une faune très diversifiée.

Beaucoup de lacs et de cours d'eau en territoire agroforestier sont susceptibles d'abriter des populations de castors. Ils préfèrent généralement les cours d'eau lents et sinueux, entourés

d'essences pionnières telles que le peuplier faux-tremble, le saule, le bouleau, l'aulne, le framboisier et autres feuillus souvent issus de coupes totales.

Coyote

Les rongeurs occupent la plus grande partie du menu de ce canidé. Comme le renard, il est cependant opportuniste et s'alimente également d'oiseaux, d'amphibiens, d'insectes et de fruits. Les secteurs agroforestiers sont des milieux de prédilection pour rencontrer le coyote qui préfère, de façon générale, les milieux ouverts. Pour cette raison, les coupes forestières lui seraient donc favorables.

Loutre

Les loutres ont des domaines vitaux relativement grands. Elles parcourent les réseaux hydrographiques (rivières, lacs, étangs de castors) à la recherche de nourriture principalement composée de poissons, d'amphibiens, de mollusques, de crustacés, d'invertébrés et de petits mammifères. Les loutres fréquentent généralement les secteurs boisés et les cours d'eau non pollués ou non perturbés par l'homme. En autant qu'elles ne bouleversent pas trop le régime des eaux, les petites coupes forestières seraient favorables à la loutre.

Lynx du Canada

Le lièvre et autres petits mammifères constituent une grande part de l'alimentation de ce félin qui est presque exclusivement carnivore. Les forêts résineuses et mélangées d'âge intermédiaire sont des bons habitats pour le lynx du Canada qui, de façon générale, évite les milieux trop ouverts. À moyen terme toutefois, les coupes forestières de petite dimension lui seraient bénéfiques.

Martre

Les forêts résineuses intermédiaires ou surannées sont des habitats propices pour rencontrer la martre qui s'alimente principalement de rongeurs, d'écureuils, d'oiseaux et autres petits mammifères. Elle s'alimente également de fruits sauvages et de noix durant l'été. Comme la martre affectionne les couverts arborescents fermés, la coupe forestière lui est néfaste. Les interventions à petite échelle seraient cependant bénéfiques à cette espèce.

Ours noir

À la section 5.2.4, on retrouve l'information concernant cette espèce.

Pékan

Le pékan privilégie les forêts mélangées et feuillues d'âge intermédiaire où il peut retrouver de la nourriture en abondance (petits mammifères, rongeurs, oiseaux, poissons, amphibiens et insectes). Les fruits sauvages entrent également dans le menu du pékan durant l'été. Il semblerait que ce soit durant la période hivernale que les coupes forestières l'affecteraient le plus. Néanmoins, celui-ci s'acclimaterait mieux de la coupe forestière que la martre.

Rat musqué

Les lacs, étangs, marécages, rivières et ruisseaux où la végétation est abondante, sont des endroits de prédilection pour rencontrer ce rongeur. Le rat musqué s'alimente de feuilles, de tiges et parties nutritives de quenouilles, carex, nénuphars, roseaux, potamots et quelquefois d'amphibiens et de mollusques.

Raton laveur

Bien qu'il soit présent en milieu forestier, le raton laveur vit surtout dans les secteurs agroforestiers. Il préfère les forêts de feuillus matures ainsi que les abords des étangs et des rivières où la nourriture est en abondance. Le raton laveur est omnivore : il s'alimente de poissons, d'amphibiens, de petits mammifères, d'oiseaux et leurs œufs mais également de fruits, de graines et de maïs qu'il trouve dans les secteurs agricoles. Puisqu'il préfère les milieux fermés, l'exploitation forestière serait néfaste aux populations de ratons laveurs.

Renard roux

Bien que l'on retrouve ce canidé dans tous les types de milieux, les secteurs agroforestiers sont des habitats plus propices pour cette espèce. Le renard s'alimente principalement de souris mais également d'oiseaux, d'amphibiens, d'insectes et de charognes. Les fruits sauvages entrent également dans son menu vers la fin de l'été. Il affectionne les friches, les habitats de bordure et autres milieux ouverts. Les petites coupes seraient bénéfiques au renard qui préfère tout de même les milieux plus fermés que le coyote.

Vison

Le vison fréquente les zones broussailleuses aux abords des cours d'eau à la recherche de petits rongeurs, de poissons, d'amphibiens, de crustacés, d'oiseaux et d'insectes. Il fréquente aussi les milieux forestiers et agroforestiers où le couvert arborescent est tout de même fermé. Pour cette raison, les grandes coupes forestières lui seraient néfastes.

Statistiques de récolte

Bien que le piégeage constitue surtout un loisir pour la plupart des piégeurs, il demeure tout de même une activité commerciale. De 1986 à 1995, une douzaine d'espèces animales différentes ont été piégées annuellement sur le territoire de la MRC. Le tableau 5.6 présente les statistiques de récolte de 1986 à 1995, tant en forêt privée qu'en forêt publique, sur le territoire libre limitrophe aux municipalités.

Fait à noter, les chiffres ne comprennent que les peaux transigées sur le marché général des fourrures. Les envois aux taxidermistes non accrédités et les fourrures conservées personnellement sont exclus du compte.

Retombées économiques

Règle générale, le prix des fourrures conditionne le comportement du piégeur. Bien qu'il subsiste toujours quelques adeptes, lorsque les prix offerts sont à la baisse, ils sont moins enclins à poursuivre cette activité. Comme ailleurs au Québec, le nombre d'animaux à fourrure récoltés dans la MRC de La Mitis a chuté en 1990 pour la plupart des espèces, pour se rétablir lentement en 1992 et 1993. Le niveau de récolte n'a toutefois pas atteint celui du milieu des années 1980.

Cependant, il est assez difficile d'évaluer avec précision les impacts économiques relatifs au piégeage. En 1996, on estime qu'au Québec 9 000 piégeurs pratiquaient cette activité pour des dépenses globales de 9 millions \$ et des revenus de la vente des fourrures d'environ 5 millions \$. Les retombées économiques de cette activité se situaient aux environs de 22 millions \$. En 1990, la vente de manteaux de fourrure (et autres dérivés) à l'extérieur du Québec générait des recettes de 98 millions \$. Les dépenses annuelles encourues par chaque piégeur seraient d'environ 1 000 \$, alors que les revenus atteindraient approximativement 390 \$. En considérant que 30 piégeurs de la MRC de La Mitis ont acheté un permis en 1995-1996, les retombées économiques pour cette activité seraient d'au moins 41 700 \$ (probablement plus) pour l'ensemble du territoire sous gestion privée et publique.

Tableau 5.6 Récolte déclarée au MEF pour les principales espèces piégées sur le territoire (territoires privés et terres publiques limitrophes)

Saison	Hermine	Castor	Coyote	Loutre	Lynx du Canada	Martre	Ours noir	Pékan	Rat musqué	Raton laveur	Renard roux	Vison
1986	69	33	23	9	5	28	8	5	406	16	102	32
1987	185	123	36	11	---	28	3	11	657	16	105	82
1988	186	77	21	2	---	22	4	4	655	5	52	70
1989	38	41	18	---	---	8	6	5	517	7	55	51
1990	10	12	20	3	---	11	6	3	114	3	50	23
1991	41	24	22	---	---	---	2	4	143	3	75	14
1992	40	33	22	1	---	2	3	17	152	5	138	14
1993	47	46	31	1	---	1	2	5	254	4	106	8
1994	83	50	7	1	---	3	4	3	258	4	81	22
1995	85	65	6	5	---	31	6	6	129	8	69	16
Moyenne	78	50	21	3	1	13	4	6	329	7	83	33
Total	784	504	206	33	5	134	44	63	3 285	71	833	332
Récolte moyenne/10km²	0,73	0,47	0,20	0,03	0,01	0,12	0,04	0,06	3,07	0,07	0,78	0,31

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

5.5 PÊCHE SPORTIVE

5.5.1 Généralités

Trois espèces de poissons indigènes sont particulièrement sollicitées dans la région mitissienne: le saumon atlantique, l'omble de fontaine et le touladi. Dans le cas du saumon, la rivière Mitis est l'endroit par excellence où on peut le pêcher alors que pour l'omble de fontaine, plusieurs lacs et cours d'eau peuvent être fréquentés sur le territoire privé. Ces lacs sont très accessibles au public mais aucune statistique s'y rattachant n'est disponible. Pour ce qui est du touladi, les lacs Mitis et Mistigouèche sont les seuls endroits dans la MRC où il est possible de le pêcher.

Habitat de l'omble de fontaine et du saumon en rivière et ruisseau

La végétation riveraine est très importante et joue un rôle primordial dans l'écologie d'un cours d'eau. Elle régularise le débit et la température de l'eau, offre un support aux insectes qui serviront de nourriture aux poissons, protège les berges contre l'érosion et sert d'abri aux poissons contre les prédateurs et autres. Le maintien d'un couvert adéquat aux abords des cours d'eau est donc essentiel à la qualité de l'habitat.

5.5.2 Pêche au saumon

La pêche au saumon atlantique s'avère très populaire en plus d'être un chaînon important dans l'économie régionale. Dans le cas de la rivière Mitis, ce n'est cependant que depuis 1977 qu'elle est accessible au grand public. Elle est maintenant gérée par la Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis. Les statistiques de pêche de 1984 à 1996 sont présentées au tableau 5.7.

Outre cette rivière, une autre possède le statut de rivière à saumon, soit la rivière Mistigouèche, qui est d'ailleurs un affluent de la rivière Mitis. Notons cependant que cette rivière est un sanctuaire dans sa partie aval.

Tableau 5.7 **Sommaire de l'exploitation du saumon sur la rivière Mitis de 1984 à 1996**

Année	Montaison	Total des captures	Taux d'exploitation (%)	Nombre de jours-pêche
1984	523	69	13	785
1985	559	90	16	816
1986	1 087	106	10	1 181
1987	782	65	8	996 *
1988	795	90	11	996 *
1989	766	130	17	996 *
1990	810	57	7	811
1991	693	132	19	996 *
1992	1 188	262	22	1 747
1993	972	297	31	1 100
1994	623	139	22	1 089
1995	674	173	26	968
1996	1 113	292	26	1 136
Moyenne 1991-1996	877	216	24	1 173

Source : Registre de données de l'exploitation du saumon au Québec, 1984-1996 (Groleau et Deschamps, 1997).

* : Valeur moyenne de 1986 et 1990.

Retombées économiques

En 1988, une enquête fédérale du ministère des Pêches et Océans avait permis de déterminer que les dépenses quotidiennes se chiffraient aux environs de 105 \$ (MLCP, 1991). En observant le nombre de jours-pêche effectués en moyenne chaque année sur la rivière Mitis (moyenne 1991-1996), on peut estimer les retombées économiques de la pêche au saumon à 123 165 \$. Il est cependant difficile d'évaluer celles de la pêche à l'omble de fontaine puisque nous ne possédons aucune information quant à la fréquentation des plans d'eau par les pêcheurs.

5.6 ACTIVITÉS NON CONSOMMATRICES RELIÉES À LA FAUNE

Faune terrestre

Plusieurs espèces visées par la chasse sportive peuvent également être observées. Une entreprise de Saint-Gabriel (Galayann Aventure) offre d'ailleurs des forfaits d'observation de la faune. Un habitat de qualité demeure donc encore une fois essentiel au maintien de ces espèces et, bien que les besoins en habitat soient variables d'une espèce à l'autre, un bon agencement et une bonne répartition spatiale des différents stades de développement des écosystèmes forestiers et types de peuplements (approximativement 30 % en régénération, 30 % intermédiaire, 30 % mature et 10 % suranné) peuvent favoriser le maintien de la plupart d'entre elles. Les besoins de beaucoup d'espèces et les effets de la coupe forestière sur la faune sont cependant indiqués dans le présent chapitre.

Faune aviaire

La faune aviaire est associée à plusieurs types d'écosystèmes. Les cours d'eau, les milieux humides, les terres agricoles et le milieu forestier sont autant d'endroits susceptibles d'abriter plusieurs espèces d'oiseaux. Il est difficile de connaître toutes celles nichant sur le territoire. Cependant, comme dans le cas d'autres espèces mentionnées auparavant, l'agencement et la répartition spatiale des différents stades de développement des écosystèmes forestiers et types de peuplements sont cruciaux pour le maintien de la plupart d'entre elles. De plus, la conservation des milieux humides est primordiale car ils constituent des endroits essentiels pour plusieurs espèces d'oiseaux.

5.7 BILAN DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RELIÉES À LA FAUNE

Il est difficile d'évaluer les retombées économiques pour les activités non consommatrices de la faune puisque nous ne possédons aucune statistique sur la fréquentation de la clientèle les pratiquant. La même chose s'applique pour la pêche sportive à l'omble de fontaine puisqu'en territoire privé, aucune statistique sur la fréquentation n'est disponible. En ce qui concerne les activités consommatrices de la faune (chasse et pêche), les retombées économiques pour toute la MRC seraient de plus de 1 million (tableau 5.8). Notons cependant que ces données sont basées sur des enquêtes provinciales et que les retombées réelles peuvent différer légèrement.

Tableau 5.8 Estimation des retombées économiques reliées aux activités consommatrices de la faune

Espèces en cause	Retombées économiques actuelles (\$)	Retombées économiques potentielles (\$)
Orignal	196 200	457 800
Cerf de Virginie	108 000	108 000
Ours noir	7 000	21 188
Petit gibier	705 744	705 744
Lièvre (colletage)	30 975	30 975
Oiseaux migrateurs	168 324	168 324
Animaux à fourrure	41 700	41 700
Saumon atlantique	123 165	123 165
Omble de fontaine	---	---
Total	1 381 108	1 656 896

5.8 CARACTÉRISTIQUES FORESTIÈRES DES HABITATS

5.8.1 Besoins en habitat des différentes espèces

Tous les vertébrés qui habitent nos forêts requièrent, à l'intérieur d'un certain périmètre qui varie d'une espèce à l'autre, un certain couvert, des abris et de la nourriture pour subvenir à leurs besoins vitaux. Certaines espèces affectionnent les forêts jeunes alors que d'autres préfèrent les forêts plus âgées. La fréquentation des habitats peut également varier d'une saison à l'autre.

Ajoutons également que les habitats fauniques sont en constante évolution et que plusieurs événements viennent modeler leur structure, leur composition, leur superficie et leur répartition spatiale. L'exploitation forestière, les épidémies d'insectes, les feux, les conditions climatiques et autres sont autant de facteurs susceptibles de modifier leur composition et leur structure. Ces interactions viendront par la suite déterminer la quantité de nourriture, d'abris et de sites de reproduction (si nécessaire) présents. Les besoins généraux des différentes espèces faisant l'objet d'une exploitation par la chasse et le piégeage ont d'ailleurs été traités dans les sections précédentes.

Notons également que les terres privées se caractérisent par un certain morcellement du territoire dû à une intensité d'exploitation forestière variable d'un propriétaire forestier à l'autre, par opposition aux terres publiques où les pratiques sylvicoles ont lieu sur de grandes superficies.

5.8.2 Changements majeurs au niveau des habitats : colonisation de la MRC

Au XIX^e siècle, l'exploitation forestière débutait, amenant ainsi des changements majeurs dans le paysage forestier. Les premiers colons s'installèrent dans le secteur et défrichèrent les terres à des fins agricoles, ce qui eut pour effet de changer de façon importante la mosaïque du territoire et de favoriser la prolifération de certaines espèces aux dépens d'autres. Le cerf de Virginie, le rat musqué, l'hermine, le raton laveur, le renard et le coyote sont autant d'espèces qui ont su profiter du défrichage des terres. Aujourd'hui, les terres agricoles s'approprient d'ailleurs près de 24,9 % de tous les types de terrains, soit 36 186 hectares, ce qui fait que la MRC de La Mitis est considérée comme un secteur agroforestier.

Un peu plus tard, soit au début du siècle, la compagnie Abitibi-Price érigeait un barrage sur le lac Métis (anciennement trois lacs : Inférieur, À la Croix et Supérieur), créant ainsi un impact non négligeable sur les populations de salmonidés (saumon, omble de fontaine, touladi) de ce secteur. Le barrage servait entre autres à la drave sur le lac Métis.

Outre l'exploitation forestière, plusieurs phénomènes naturels tels que les épidémies d'insectes, les feux, les hivers rigoureux et autres sont venus modeler les habitats fauniques.

5.8.3 Régénération vs les habitats fauniques

Au niveau de l'exploitation forestière, la récolte des dernières décennies était surtout axée vers les résineux afin de répondre aux besoins du marché. Avant les années 80, les parterres de coupe n'étaient pas reboisés et la régénération n'était pas protégée. La régénération naturelle, si elle apparaissait, était alors composée d'une multitude d'essences. Durant la décennie 80, de nouvelles stratégies d'aménagement visaient surtout à reboiser les superficies coupées en essences résineuses, diminuant ainsi la diversité de la strate de régénération, l'objectif du reboisement étant d'assurer une production adéquate de matière ligneuse en essences désirées. Bien que cet objectif soit très valable du point de vue forestier, il va à l'encontre de la diversité en espèces végétales et, par conséquent, de la diversité en espèces animales. Ainsi, plus l'habitat est constitué d'essences différentes, plus grand sera le nombre d'espèces animales qu'il abritera. Dans la MRC de La Mitis, les plantations de résineux (moins de 10 ans) dominent largement le stade de régénération, couvrant 5 109 hectares (99,6 %) de sa superficie totale.

De plus, les plantations tous âges confondus occupent une superficie importante (7 164 hectares), comptant pour environ 7 % de la superficie forestière totale. De ce nombre, 6 777 hectares, soit 94,6 %, sont constitués de résineux. Une telle monoculture est à surveiller car elle réduit la biodiversité. Notons cependant que les superficies annuellement reboisées sont à la baisse puisqu'on tend de plus en plus à protéger la régénération en place lors des coupes totales (sentiers espacés, machinerie adaptée, etc.).

Que l'on protège la régénération préétablie ou que l'on reboise, il faudra tôt ou tard effectuer le dégagement de ces jeunes plants pour leur assurer un avenir. Dans un cas comme dans l'autre, le dégagement des semis crée un milieu présentant peu d'intérêt pour les herbivores dont la nourriture est souvent composée d'espèces compétitrices : érable à épis, peuplier faux-tremble, cerisier, framboisier, etc. À ce chapitre, le dégagement mécanique est cependant moins nocif que le dégagement chimique qui sera interdit à partir de 2001.

Outre le dégagement des plantations, l'éclaircie précommerciale est un autre traitement sylvicole qui crée des habitats peu intéressants pour beaucoup d'espèces fauniques puisqu'elle réduit la qualité du couvert et la quantité de nourriture disponible.

5.8.4 Composition générale des habitats

De façon globale, 36,1 % du territoire (36 790 hectares) a subi une quelconque exploitation forestière au cours des 30 dernières années. Ce pourcentage comprend les coupes totales, partielles et par bande. Bien que néfastes lorsque réalisées sur de grandes superficies, les coupes totales et par bande sont souvent bénéfiques pour la faune lorsqu'elles sont appliquées sur de petites surfaces. En effet, beaucoup d'espèces nécessitent, durant une période donnée de leur vie ou de l'année, la présence du stade de régénération dans leur environnement, que ce soit pour l'alimentation, comme abri ou couvert de fuite. L'orignal et l'ours noir, pour ne nommer que celles-ci, sont des espèces qui requièrent la présence de jeunes forêts et de forêts intermédiaires dans leur environnement.

Au niveau des types de peuplements, les peuplements mélangés représentent la plus grande partie de la forêt mitissienne (40 357 hectares : 41,6 %) alors que les peuplements feuillus (31 267 hectares : 32,3 %) et les résineux (25 346 hectares : 24,9 %) occupent une moins grande superficie. Le tableau 5.9 présente les superficies par type de peuplement et les superficies agricoles et forestières improductives par municipalité.

Tableau 5.9 Type de peuplement, superficie agricole et forestière improductive par municipalité

Municipalité	Type de peuplement (hectares)						Superficie totale
	Feuillu	Mélangé	Résineux	Agricole	Aulnaie	Dénué humide	
Grand-Métis	259	472	227	1 393	---	22	2 550
La Rédemption	3 703	1 825	1 635	1 338	34	5	9 189
Les Boules	418	1 158	264	1 460	---	---	3 443
Les Hauteurs	2 885	1 644	1 497	3 723	8	59	10 126
Luceville	---	32	15	325	---	4	516
Métis-sur-Mer	136	515	206	247	---	22	1 395
Mont-Joli	20	30	42	228	---	---	1 004
Padoue	921	3 002	983	1 596	31	2	6 767
Price	1	14	---	66	---	---	245
Saint-Charles-Garnier	3 128	1 975	2 152	841	12	46	8 532
Saint-Donat	2 208	3 198	1 075	2 667	---	---	9 616
Saint-Gabriel	2 361	2 796	3 136	3 500	15	43	12 559
Saint-Jean-Baptiste	41	240	86	857	5	---	1 480
Saint-Joseph-de-Lepage	188	909	178	1 820	---	---	3 292
Saint-Octave-de-Métis	1 234	2 203	650	3 127	11	33	7 642
Sainte-Angèle-de-Mérici	1 577	3 436	886	4 277	12	12	10 703
Sainte-Flavie	120	581	141	2 762	---	---	3 868
Sainte-Jeanne-d'Arc	2 615	3 722	2 441	1 777	22	36	11 364
Sainte-Luce	277	1 023	563	4 182	---	78	6 588
Territoire non organisé	9 175	11 582	9 169	---	185	112	34 228
Total	31 267	40 357	25 346	36 186	335	474	145 107

Par ailleurs, d'autres secteurs méritent également une attention particulière. Il s'agit des terrains dénudés humides, des aulnaies et des milieux forestiers saturés en eau qui sont souvent fréquentés par différentes espèces fauniques. Ils couvrent une superficie de 6 800 hectares, soit 4,7 % de la superficie terrestre. Il est néanmoins difficile d'évaluer précisément l'impact des activités humaines sur la réduction de ce type de terrain au cours des dernières années. On peut

cependant évaluer l'impact récent de l'activité forestière sur les milieux humides. Au cours des dix dernières années, 167 hectares ont fait l'objet d'une coupe totale avec reboisement sur une superficie forestière productive en milieu humide de 5 992 hectares, soit l'équivalent de 2,8 % du total. La transformation graduelle du territoire a donc été accompagnée d'une perte partielle des milieux humides et d'une perturbation non négligeable des milieux forestiers humides.

5.8.5 Caractéristiques en fonction du stade de développement

En théorie, une forêt ayant une répartition relativement égale de chacun des stades de développement devrait abriter une grande diversité d'espèces. En pratique, cela signifie une représentation d'environ 33 % du stade de régénération, 33 % du stade intermédiaire et 33 % du stade mature. Pour mesurer cette répartition, un indice de diversité forestière (IDF) a été développé afin d'évaluer un secteur donné par rapport à cet idéal. Un IDF de 1 correspond à une répartition égale alors qu'un IDF de 0 représente un déséquilibre complet de la forêt.

De façon globale, trois stades de développement caractérisent les terrains forestiers productifs du territoire dans les proportions suivantes : 25,2 % en régénération, 24,8 % pour la classe d'âge intermédiaire et 50 % de forêt mature (tableau 5.10 et figure 4). Le stade mature est donc le plus représenté dans la forêt privée et, même si le paysage forestier actuel ne s'apparente plus à celui du début du siècle où l'on retrouvait des vieilles forêts de résineux, il est tout de même dominant sur le territoire. Il en découle toutefois un indice global de diversité forestière de 0,945, ce qui est théoriquement très bon. La forêt présente également un certain balancement dans la moyenne d'âge des peuplements qui s'établit à environ 50 ans.

En analysant l'IDF par municipalité, on voit que les territoires non organisés, soit Sainte-Flavie, Padoue, Sainte-Angèle-de-Mérici et Saint-Jean-Baptiste ont un IDF supérieur à 0,950, ce qui est théoriquement très acceptable (tableau 5.11). À l'opposé, les municipalités de Luceville et Price ont un IDF de 0. Notons cependant qu'elles ont une superficie très restreinte.

Cet indicateur théorique donne tout de même un aperçu de l'importance de chaque stade de développement. Un grand écart entre les stades de développement pour chaque type de peuplement peut laisser supposer un certain déséquilibre. Il faut toutefois être prudent avec l'interprétation de ces données car la régénération sous couvert n'est pas quantifiée et décrite sur les cartes écoforestières et, par conséquent, on ne peut évaluer la qualité d'un habitat du point de vue faunique seulement d'après ces cartes.

Quant aux aulnaies et aux terres dénudées humides, elles atteignent à peine 0,6 % (809 hectares) de la superficie totale du territoire (excluant les cours d'eau), ce qui révèle une raréfaction de ce type de milieu. En effet, elles ont souvent été considérées comme des endroits peu utiles et peu productifs pour la collectivité. Elles ont à maintes reprises fait l'objet d'une transformation radicale afin de répondre aux besoins individuels ou collectifs (urbanisation, drainage, remblayage, reboisement et autres). On constate depuis quelques années que ces milieux peuvent jouer un rôle important du point de vue faunique car ils offrent de la nourriture, un abri ou un couvert de fuite intéressant pour plusieurs espèces d'animaux.

Tableau 5.10 Principaux stades de développement et leur composition forestière sur le territoire sous gestion privée

Stade de développement	% superficie forestière productive	Composition forestière dominante	Superficie (hectares)	%
En régénération	25,2 (25 670 hectares)	En voie de régénération	4 840	4,8
		Plantation résineuse	5 109	5,0
		Plantation mélangée	15	---
		Plantation feuillue	3	---
		Résineux 10 ans	2 487	2,4
		Mélangé 10 ans	5 123	5,0
		Feuillu 10 ans	8 093	7,9
Intermédiaire	24,8 (25 208 hectares)	Mélangé	11 623	11,4
		Feuillu	7 251	7,1
		Résineux	6 334	6,2
Mature	50,0 (50 932 hectares)	Mélangé	23 597	23,2
		Feuillu	15 919	15,6
		Résineux	11 416	11,2

Figure 4 Répartition des superficies par type de peuplement et selon leur stade de développement

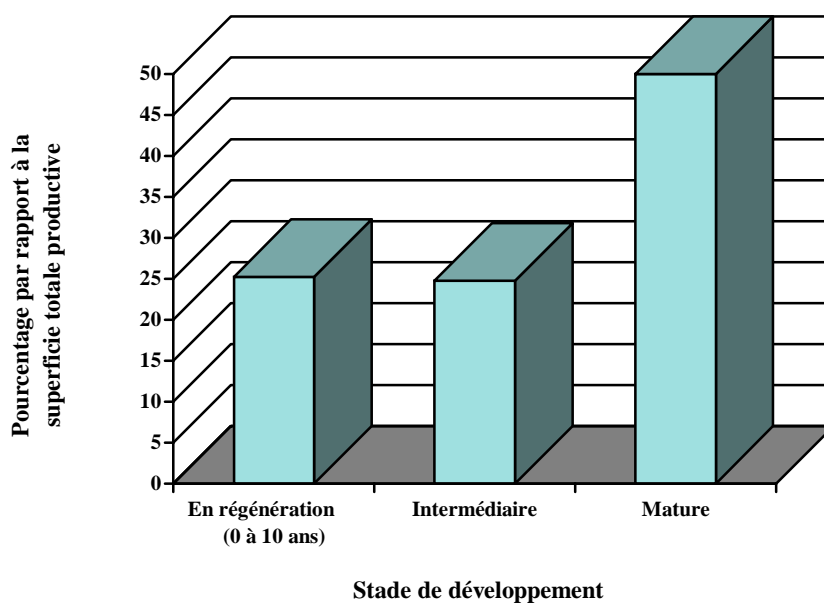


Tableau 5.11 Stade de développement et indice de diversité forestière (IDF) par municipalité

Municipalité	Stade de développement (hectares)					Superficie totale
	Avancé	Intermédiaire	Régénération	IDF	Agricole	
Grand-Métis	470	375	150	0,898	1 393	2 550
La Rédemption	4 308	1 570	1 721	0,895	1 338	9 189
Les Boules	1 360	332	186	0,700	1 460	3 443
Les Hauteurs	3 363	1 436	1 310	0,908	3 723	10 126
Luceville	3	44	---	0,000	325	516
Métis-sur-Mer	484	278	114	0,851	247	1 395
Mont-Joli	22	52	73	0,892	228	1 004
Padoue	2 215	1 171	1 672	0,967	1 596	6 767
Price	12	3	---	0,000	66	245
Saint-Charles-Garnier	4 329	1 346	1 872	0,882	841	8 532
Saint-Donat	3 874	1 484	1 335	0,884	2 667	9 616
Saint-Gabriel	4 577	1 687	2 440	0,917	3 500	12 559
Saint-Jean-Baptiste	140	96	210	0,951	857	1 480
Saint-Joseph-de-Lepage	636	481	205	0,902	1 820	3 292
Saint-Octave-de-Métis	2 389	1 123	752	0,889	3 127	7 642
Sainte-Angèle-de-Mérici	3 008	1 580	1 555	0,951	4 277	10 703
Sainte-Flavie	311	387	274	0,990	2 762	3 868
Sainte-Jeanne-d'Arc	5 491	1 880	1 790	0,866	1 777	11 364
Sainte-Luce	1 164	440	506	0,907	4 182	6 588
Territoire non organisé	12 778	9 443	9 506	0,990	---	34 228
Total	50 934	25 208	25 671	0,914	36 186	145 107

5.8.6 Caractéristiques de la superficie des peuplements et de leur répartition spatiale

Afin de répondre à tous ses besoins vitaux tels que la nourriture, l’abri et même la recherche d’un partenaire sexuel dans certains cas, une espèce animale doit retrouver tout ce qui lui est nécessaire à l’intérieur d’un certain territoire où divers sites lui permettent d’y répondre. L’agencement spatial des peuplements et leur stade de développement peuvent être adéquats pour une espèce et inadéquats pour une autre.

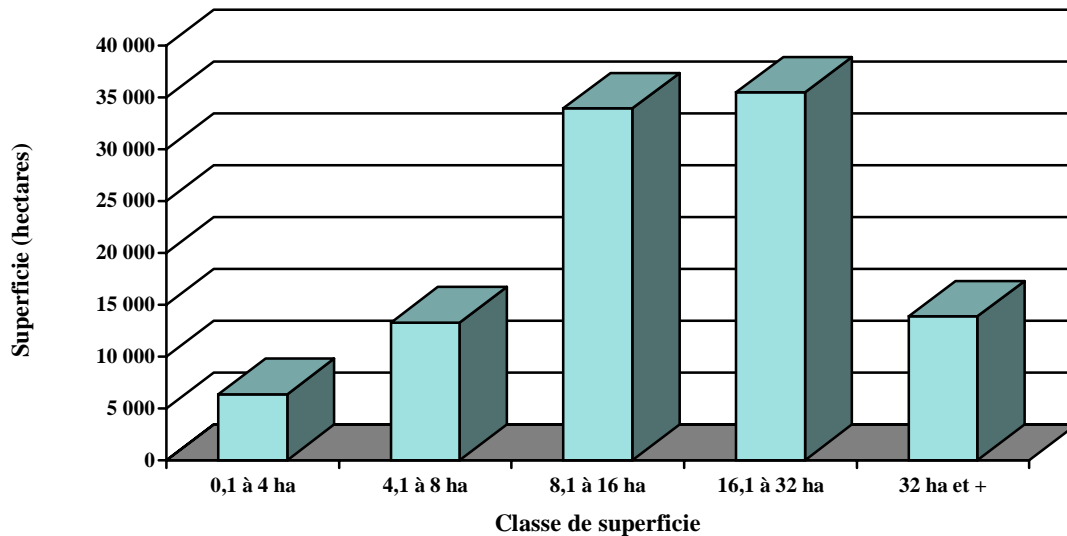
Bien qu’il soit impossible de déterminer la superficie réelle moyenne des peuplements, celle des polygones nous donne tout de même une idée globale de la taille des peuplements et, par conséquent, de la diversité possible à l’intérieur de la MRC de La Mitis. Ce territoire est divisé en une multitude de polygones d’une superficie moyenne égale à 11 hectares (tableau 5.12, figure 5 et carte 15). En excluant les cours d’eau, les périmètres urbains et agricoles, le territoire est composé d’environ 9 309 entités dont 7 401 ayant une superficie inférieure à 16 hectares, soit 79,5 % de toutes les superficies. Cependant, cette situation est accentuée du fait que plusieurs peuplements sont fractionnés par la ligne frontalière séparant les terres privées de celles publiques.

Bien que la superficie moyenne des peuplements nous donne un bon indice du morcellement du territoire et donc de la diversité de l’habitat, il ne s’agit que d’une étape permettant d’évaluer le potentiel faunique du territoire. L’inventaire terrain constitue une autre étape et est essentiel pour déterminer le potentiel d’un secteur.

Tableau 5.12 Répartition des peuplements par classe de superficie sur le territoire sous gestion privée (excluant les superficies agricoles, l’eau et les périmètres urbains)

Classe de superficie	Superficie totale par classe (hectares)	Répartition (%)	Moyenne d’une superficie (hectares)	Nombre de polygones
0,1 à 4	6 327	8,27	2,5	2 547
4,1 à 8	13 255	14,64	6,4	2 054
8,1 à 16	33 933	29,31	12,1	2 800
16,1 à 32	35 485	24,98	21,9	1 614
32,0 et +	13 854	22,80	94,2	294
Total	102 854	100,0	11,0	9 309

Figure 5 Répartition des peuplements par classe de superficie



Ajoutons enfin que l'analyse actuelle ne représente qu'une partie de la réalité terrain. Ainsi, certaines études ont démontré qu'une photo-interprétation forestière à une échelle de 1:5 000 doublerait le nombre de polygones forestiers en raison d'une plus grande précision lors de la détermination des types et des stades de développement des peuplements forestiers. La planification et la réalisation de travaux d'aménagement faunique devraient préférablement être accompagnées d'un inventaire terrain ou d'une analyse à partir de photographies aériennes d'une échelle de 1:5 000. Compte tenu de l'importance de la superficie du territoire, il est utopique de penser à réaliser une telle analyse. Cette technique peut cependant être à propos pour un projet spécifique d'une superficie relativement restreinte.

Carte 15

Localisation des peuplements par classe de superficie

5.9 ESPÈCES FAUNIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES

Faune terrestre

Au niveau de la faune terrestre, le lynx du Canada, le couguar de l'Est, la musaraigne fuligineuse, la musaraigne pygmée, le campagnol lemming de Cooper et le campagnol des rochers sont les seules espèces susceptibles d'être rencontrées dans la région de La Mitis.

Faune aviaire

Un site de nidification du pygargue à tête blanche a été identifié sur la seigneurie du Lac-Métis en bordure du lac.

5.10 CONSTAT GÉNÉRAL DU POTENTIEL FAUNIQUE

De façon générale, la structure forestière est tout de même légèrement déséquilibrée (1/4 régénération, 1/4 intermédiaire et 1/2 mature) et présente une dominance de peuplements mélangés matures. Par contre, les stades intermédiaires et de régénération sont représentés de façon relativement équivalente. L'indice de diversité forestière (IDF) nous indique d'ailleurs une proportion sensiblement égale des différents stades. Il s'agit toutefois d'un indice théorique. De plus, la superficie moyenne des polygones (11 hectares) nous montre que le territoire est relativement morcelé. Tel qu'il est mentionné auparavant, on ne peut cependant évaluer le potentiel faunique d'un territoire d'après ces seules données.

Au niveau de la pêche sportive, le saumon atlantique est la ressource la plus importante dans la région, la pêche à l'omble de fontaine venant en deuxième lieu.

La faune aviaire mérite une attention particulière en raison de la présence de plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques. Il est nécessaire de conserver le plus intact possible les habitats caractéristiques de ces espèces, en particulier les lieux humides, les chicots, les aulnaies et autres.

5.11 ACTIVITÉS À CARACTÈRE FAUNIQUE

5.11.1 Activités potentielles de chasse, de pêche et de piégeage

En observant les statistiques de chasse au gros gibier, on peut s'apercevoir que la MRC de La Mitis est un excellent territoire pour l'orignal et l'ours noir. La capacité de chasse à l'orignal est intéressante puisque la récolte moyenne annuelle est de 17 individus. Le potentiel de récolte serait toutefois légèrement supérieur à cette statistique, soit 23 orignaux. Dans le cas de la chasse à l'ours, il est moins élevé considérant que seulement quinze spécimens peuvent être prélevés sur le territoire. En effet, son faible taux de recrutement combiné à des domaines vitaux très grands en font une espèce peu productive et sensible à la surexploitation. Le futur plan de gestion de l'espèce devra être appliqué rigoureusement. Au niveau de la chasse au cerf de Virginie, le potentiel n'est pas très élevé.

En ce qui concerne le petit gibier, il est assez difficile de déterminer le potentiel du territoire avec les outils que nous possédons. De plus, des espèces connaissent des cycles d'abondance qui sont indépendants des conditions d'habitat. Le potentiel est probablement semblable à ce qu'on retrouve dans les territoires limitrophes. Bien que nous possédions certaines statistiques, la même chose s'applique dans le cas du piégeage.

5.11.2 Travaux d'aménagement faunique

Plusieurs aménagements sont effectués sur le territoire. Ils consistent en la protection de certaines caractéristiques des peuplements. Les OGC se préoccupent aujourd'hui de l'aménagement forêt-faune et aussi de la mise en valeur des habitats aquatiques. Les orientations provinciales sur l'aménagement forêt-faune proposent une meilleure planification des interventions sylvicoles dans le temps, considérant la forme et la répartition spatiale plutôt que les aménagements ponctuels. D'autres aménagements complémentaires peuvent s'intégrer à l'exploitation forestière en récupérant les débris de coupe pour construire des abris pour le petit gibier. Enfin, quelques nichoirs destinés au canard branchu sont installés aux endroits où les supports naturels du milieu n'existent pas.

5.11.3 Observation du milieu naturel

Le milieu naturel offre des possibilités intéressantes quant à son utilisation. Sans doute la plus simple de toutes est l'observation du milieu naturel. Entre autres, l'ornithologie se situe parmi les activités les plus populaires. L'engouement sans cesse croissant des amateurs a engendré un nouveau besoin d'aménagement facilitant l'accès à certains sites.

5.12 CONTRAINTES LIÉES À L'AMÉNAGEMENT ET À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE

La forêt mitissienne est située à l'intérieur des régions écologiques de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc. Elle peut supporter les espèces fauniques qui nécessitent principalement comme habitat la présence de strates mélangées accompagnées d'îlots de résineux et de peuplements de résineux. La présence de peuplements feuillus diversifie grandement l'habitat, ce qui crée un amalgame de potentiels fauniques. En raison du climat rigoureux, le milieu ne peut toutefois pas tolérer une vaste gamme d'espèces puisque celles qui y habitent doivent être bien adaptées aux rigueurs climatiques.

De par le contexte socioéconomique qui prévaut dans la région (production agroforestière et développement récréotouristique) ainsi que le morcellement des terres et les modes d'exploitation forestière, la structure de la forêt mitissienne aura tendance à maintenir son aspect de mosaïque composée de strates forestières d'une superficie moyenne inférieure ou égale à 11 hectares et dominée par les peuplements mélangés.

En général, le territoire sous gestion privée de la MRC de La Mitis possède de bonnes caractéristiques hydriques et agroforestières permettant le maintien et le développement d'une faune aquatique et terrestre diversifiée. Cependant, plusieurs éléments limitent la possibilité d'accroître le potentiel faunique ou la mise en place d'une gestion adéquate des différentes populations. Les principaux facteurs sont :

- la difficulté de coordonner et d'orienter les interventions forestières réalisées par un très grand nombre de propriétaires dont l'objectif initial est la production de matière ligneuse;
- l'absence de vieilles forêts protégées;
- l'impossibilité de connaître les prélèvements réels des différentes espèces aquatiques et terrestres effectués sur les terres privées (espèces dont l'enregistrement n'est pas obligatoire);
- la difficulté d'évaluer les retombées économiques à court et à moyen terme des investissements en aménagement faunique;
- le manque d'outils techniques, de gestion et d'études permettant d'évaluer l'impact des travaux d'aménagement faunique (espèces fauniques, types d'interventions, types de peuplements).

Malgré les contraintes énumérées précédemment, il est possible de favoriser une plus grande utilisation du territoire par les différentes espèces en orientant les interventions forestières afin de maintenir la bonne diversification de la structure forestière de la MRC (40 % en

peuplements mélangés, 30 % en feuillus et 30 % en résineux) et obtenir des stades de développement par type de peuplement (régénération 30 % (0-10 ans), intermédiaire 30 % (30 ans), mature 30 % (50 ans) et suranné 10 % (70 ans)). Bien que ce ne soit que la première étape du diagnostic, cette approche permettrait d'assurer le maintien d'habitats adéquats pour les principales espèces terrestres fréquentant le territoire. Un pourcentage encore non établi de vieilles forêts devrait également être maintenu afin d'assurer la biodiversité des habitats. Un ratio de 10 % serait un objectif raisonnable.

5.13 BILAN

La caractérisation des peuplements et leur répartition spatiale sont des éléments importants dans le processus visant à déterminer le potentiel faunique du territoire car ils modulent et influencent la distribution et la présence des espèces animales dans un territoire donné. Dans le cadre du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée, il est primordial d'obtenir de l'information sur la composition, la structure et la caractérisation des peuplements pour nous permettre d'avoir ou de maintenir une biodiversité des espèces si essentielle à un objectif de développement durable. L'analyse des cartes écoforestières telle que nous l'avons faite nous permet d'évaluer la diversité des habitats de façon globale et théorique. On ne peut néanmoins évaluer de façon précise le potentiel faunique du secteur seulement d'après les cartes.

Plusieurs spécialistes de la faune ont développé des indices de qualité d'habitat (IQH) pour différentes espèces afin d'évaluer le potentiel faunique d'un secteur. Pour certaines espèces, comme l'orignal qui possède un grand domaine vital, ces indices peuvent être utiles à des fins de compréhension et comme première approche pour évaluer la qualité d'un habitat. Notons cependant qu'ils ne tiennent pas compte de la régénération sous couvert puisqu'elle n'est pas représentée sur les cartes écoforestières et sont donc des aides et non des substituts à l'expérience et à la critique des gens expérimentés (Courtois, 1993). Pour les espèces de la petite faune, il existe une seconde problématique à l'utilisation des IQH. En effet, la précision maximale est de 4 hectares entre les différents types de peuplements et de 8 hectares à l'intérieur d'un même type de peuplement. Considérant que la superficie du domaine vital de la majorité des espèces de petite faune (lièvre, gélinoite et autres) varie entre 2 et 16 hectares, il est encore une fois difficile d'évaluer la qualité d'un habitat seulement d'après les cartes.

Sur le territoire du Groupement forestier de l'Est-du-Lac Témiscouata (La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc.), des IQH ont été calculés pour la gélinoite huppée. Bien que les modèles divisaient le territoire en secteurs de forte, moyenne et faible densité, les inventaires terrain n'ont démontré aucune différence significative au niveau de la densité observée entre ces secteurs (J. Marchessault, comm. pers.).

Les observations tendent donc à confirmer que les IQH sont des outils pouvant être utilisés comme première approche mais leur application a tout de même des limites, surtout en ce qui concerne le petit gibier. En somme, pour arriver à des résultats plus précis, des inventaires

terrain doivent être réalisés afin de déterminer le potentiel faunique d'un secteur. Ces inventaires permettraient de préciser davantage les informations qui ne sont pas intégrées dans la cartographie mais qui sont essentielles à la détermination du potentiel faunique. De plus, il serait important de souligner qu'une excellente qualité d'habitat n'implique pas nécessairement une bonne densité d'individus de l'espèce visée car certaines d'entre elles connaissent des fluctuations de population qui ne sont pas toujours liées à l'habitat. Une forêt équilibrée et adaptée aux besoins des espèces augmente néanmoins la capacité de support d'un secteur donné.

6. RESSOURCE RÉCRÉOTOURISTIQUE ET RÉCRÉATIVE

6.1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET RÉCRÉATIVES

Le développement du territoire de La Mitis s'articule principalement autour de l'exploitation agricole et forestière et de la mise en valeur des potentiels récréatif, touristique et de villégiature. À ce titre, il convient de souligner que l'ensemble des infrastructures et des activités à vocation récréative s'est développé à proximité des cours d'eau, et ce, en complémentarité avec les activités agricoles et forestières.

De façon globale, on peut diviser la MRC de La Mitis en deux secteurs d'activité : près des rives du Saint-Laurent et dans le haut-pays. Dans le premier cas, on y retrouve l'aéroport régional, les Jardins de Métis, le Centre d'interprétation du saumon atlantique (CISA), la passe migratoire du barrage de la centrale Mitis-2, les parcs municipaux de Mont-Joli et de Sainte-Flavie, le Centre d'art Marcel Gagnon, les clubs de Golf Boule Rock et Cascade de Métis-sur-Mer, le Golf de la Pointe, les campings Le Bocage et La Luciole de Sainte-Luce, le camping Annie de Métis-sur-Mer, la plage, la promenade et le ciné-parc de Sainte-Luce. Dans le haut-pays, on trouve le Centre Art et Nature de Saint-Joseph-de-Lepage, le parc du Mont-Comi (incluant la station multiglisse) et la pourvoirie de la seigneurie du Lac-Métis. On note aussi la présence de plusieurs résidences secondaires localisées sur les berges de nombreux lacs dans la MRC.

Un sentier provincial de motoneige (Trans-Québec n° 5) sillonne le territoire, assurant ainsi la liaison entre le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Il traverse les municipalités de Sainte-Flavie, Padoue, Les Boules, Saint-Gabriel, Saint-Joseph-de-Lepage, Mont-Joli et Price. Un réseau de sentiers secondaires permet d'accéder aux autres localités de la MRC.

Quant à la chasse, elle est peu organisée sur les terres privées (mis à part la seigneurie du Lac-Métis) mais les forêts publiques environnantes attirent de nombreux adeptes de ce sport, ce qui entraîne des retombées économiques intéressantes pour la MRC en général.

6.2 FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE

6.2.1 La Gaspésie

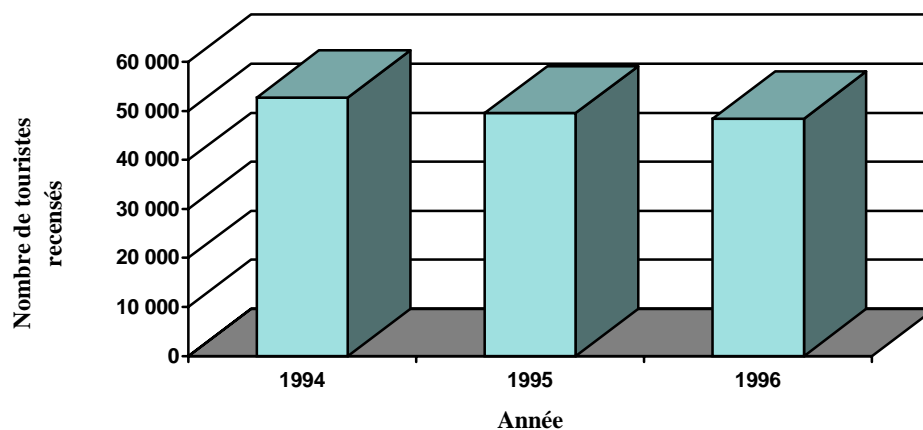
L'Association touristique régionale de la Gaspésie procède chaque année à un dénombrement des touristes qui ont fréquenté les bureaux d'information. Une banque de données est

disponible depuis plusieurs saisons mais seules les statistiques qui datent de 1993 à aujourd'hui sont comparables. Une meilleure structuration du recensement en est la cause. Notons cependant que l'année 1993 a été enlevée du tableau en raison d'une grève qui sévissait à l'époque, faussant ainsi les données du nombre réel de touristes ayant fréquenté la région pendant cette période. Le tableau 6.1 et la figure 6 présentent l'évolution de la fréquentation des touristes dans la région de La Mitis. Mentionnons que les chiffres tiennent compte seulement des personnes s'étant arrêtées dans un bureau d'information touristique (BIT), la véritable fréquentation étant supérieure. Par contre, les variations de fréquentation dans le temps sont sensiblement les mêmes. En 1994, la fréquentation du territoire était supérieure à celle enregistrée en 1995 et 1996, l'écart des pourcentages étant dû en grande partie à l'été 1994 qui fut somme toute exceptionnel.

Tableau 6.1 Nombre de touristes recensés par l'Association touristique régionale de la Gaspésie à Sainte-Flavie pour la période de 1994 à 1996

Année de recensement	Nombre de touristes	% par rapport à l'année précédente
1996	48 466	- 9,8
1995	49 550	- 9,4
1994	52 778	---

Figure 6 Variations annuelles de la fréquentation des touristes à l'Association touristique régionale de la Gaspésie



Par ailleurs, les enquêtes annuelles effectuées par Tourisme Québec sur le territoire gaspésien révèlent que les dépenses des touristes s'élevaient à 107,6 millions \$ en 1994. De plus, le nombre moyen de nuitées par séjour était de 7,2 (P. Gagnon, comm. pers.). Cette donnée est très importante puisqu'elle servira d'indicateur de suivi récréotouristique dans le plan de protection et de mise en valeur du territoire. Notons par ailleurs que les chiffres nous permettant d'estimer les retombées directes et indirectes du tourisme ne s'appliquent pas uniquement pour la MRC de La Mitis, mais pour l'ensemble du territoire de la Gaspésie au complet.

6.2.2 Profil touristique de La Mitis

Tel qu'il est mentionné précédemment, la MRC de La Mitis se trouve sur le parcours du tour de la Gaspésie. À première vue, le développement récréotouristique devrait être florissant étant donné le nombre élevé de touristes fréquentant le territoire. La réalité est toutefois différente. En effet, le flux estimé de voyageurs par année qui traversent le territoire de la MRC varie autour de 450 000. Ce nombre inclut cependant ceux qui ne font que transiter par la MRC. Le chiffre de 250 000 est plus réaliste et, de ce nombre, une infime partie profitent de leurs vacances sur le territoire.

Depuis quelques années, des gîtes touristiques ont vu le jour un peu partout dans la MRC. De plus, des hôtels, motels et auberges peuvent héberger les visiteurs. Bref, la MRC de La Mitis possède les infrastructures pour accueillir les gens.

Présentement, la majorité des activités s'articule autour de la chasse et de la pêche mais n'offre qu'un potentiel limité pour le développement. Les saisons sont courtes et le produit s'adresse à une clientèle locale ou de l'extérieur, mais spécialisée. D'autre part, l'âge du touriste moyen ne cesse d'augmenter. Ce type de clientèle préfère des séjours de courte durée combinés à des activités simples en regard avec l'histoire et l'environnement.

Depuis quelques années, la popularité de l'écotourisme augmente au Québec. Les infrastructures actuelles de la MRC ne permettent pas ce type d'activité. Par contre, l'avenir semble prometteur. Des réseaux de sentiers pédestres s'élaborent ainsi que des sentiers de vélo de montagne. Il s'agit ici de bien coordonner le développement, d'assurer une visibilité des infrastructures et des potentiels à l'extérieur de la région afin d'offrir un produit séduisant permettant aux touristes d'allonger leur séjour sur le territoire de la MRC de La Mitis.

6.3 ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE

Le réseau routier est structuré de la façon suivante : la Route 132, le réseau routier intermunicipal (Routes 298 et 234), les routes municipales, les chemins forestiers et le réseau provincial de motoneige. Le réseau routier est relativement dense pour les parties nord et centre du territoire et moins important pour la partie sud.

La Route 132 longe le fleuve Saint-Laurent d'est en ouest de la MRC ainsi que du nord au sud (accès à la vallée de la Matapédia). Il s'agit d'un axe important pour le développement touristique puisque la Route 132 ceinture la Gaspésie. Le rôle des routes secondaires est d'assurer la liaison entre les différentes municipalités. Elles sont peu fréquentées par le tourisme de court séjour.

6.4 IMPRESSIONS VISUELLES DES PAYSAGES

Afin de favoriser le maintien et le développement des activités et des infrastructures dites récréatives sur le territoire de la MRC de La Mitis, il est essentiel de minimiser l'impact des activités humaines occasionnant des perturbations majeures de l'aspect esthétique du paysage forestier (coupe à blanc, déboisement des rives et autres). Un plan d'aménagement des ressources du milieu forestier doit donc tenir compte de l'attrait qu'exerce la beauté des paysages sur la clientèle récréative.

Une méthode simple de cartographie des impressions visuelles (Michaud, 1997) a d'ailleurs été réalisée pour toute la région du Bas-Saint-Laurent. Celle-ci a permis de subdiviser la MRC de La Mitis en trois sections :

- de Sainte-Luce à la pointe aux Cenelles : avancée de terrasse qui s'enfonce en douceur dans le fleuve;
- de Grand-Métis à Les Boules : la côte est plus découpée, la forêt s'avance, le paysage s'anime;
- nous pourrions également ajouter la section entre Saint-Joseph-de-Lepage et Sainte-Angèle : paysage champêtre.

Bien que cette étude soit très sommaire, elle nous informe tout de même sur l'aspect général de la MRC. Aucune recherche ne porte sur le degré de sensibilité des paysages.

À ce jour, aucune disposition relative à la protection de l'encadrement visuel n'existe, et ce, autant le long des routes secondaires que du corridor des Routes 132 et 298.

6.5 POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE ET RÉCRÉATIF

En raison de ses caractéristiques physiques, de sa localisation ainsi que de ses attraits fauniques et hydriques, le territoire de la MRC de La Mitis offre un potentiel récréatif intéressant. Les produits actuels visent principalement une clientèle estivale à la recherche de sites naturels avec la possibilité d'effectuer des activités axées sur le plein air (pêche, camping, canotage). Les principaux atouts du développement récréatif se définissent comme suit :

- le territoire se situe sur l'axe du tour de la Gaspésie et est un couloir de circulation pour le tourisme se déplaçant entre les provinces maritimes et le Québec. Des touristes en abondance l'empruntent, surtout en période estivale;
- on retrouve des infrastructures d'hébergement favorisant des séjours de durée variable (motels, gîtes du passant, sites de villégiature, auberges). Cependant, leur capacité d'hébergement n'offre pas la possibilité d'accueillir un important volume de tourisme (exemple : tourisme d'affaires, et ce, particulièrement durant la saison estivale);
- le territoire fait partie d'un grand massif forestier composé de terres publiques et privées favorisant les activités de chasse, de pêche et d'observation faunique;
- en général, l'encadrement visuel est de très bonne qualité. Le paysage est de type champêtre où s'intègrent les paysages forestiers et agricoles en étroite relation avec les plans d'eau;
- les ressources fauniques du territoire sont assez bien connues dans la région. Elles sont facilement accessibles sur les terres publiques mais peu organisées sur les terres privées (mis à part la seigneurie du Lac-Métis). Des projets de gestion et d'exploitation contrôlée de la chasse sur terre privée sont à considérer suivant l'exemple de La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent. La pêche sportive présente aussi un attrait important;
- la mise en place de circuits de motoneige a permis une plus grande utilisation du potentiel récréatif des terres situées partout dans la MRC.

En résumé, les activités ou les infrastructures présentant un certain attrait pour la majorité de la clientèle touristique sont localisées le long du fleuve quoique l'intérieur des terres offre quelques produits intéressants dont la diversité constitue la pierre angulaire du développement récréatif de l'ensemble du territoire.

6.6 PROJETS À VENIR

Présentement, une étude de faisabilité est en cours afin de créer un parc régional à l'embouchure de la rivière Mitis. Ce projet, qui regroupe les Jardins de Métis, le Centre d'interprétation du saumon atlantique (CISA), la Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis (CGPSRM) et les quatre municipalités avoisinantes (Sainte-Flavie, Saint-Jean-Baptiste, Price et Grand-Métis) a pour but de consolider le tourisme dans la région.

Un projet de sentier national est également en cours dans les municipalités de Saint-Donat, Saint-Gabriel, Les Hauteurs, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Charles-Garnier, La Rédemption (Mont Saint-Pierre) et le Mont-Comi. De plus, ajoutons qu'un projet concernant la route verte est en voie de réalisation (axe nord-sud : Mont-Joli à Sainte-Jeanne-d'Arc; axe est-ouest : Sainte-Flavie à Les Boules).

6.7 CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE ET RÉCRÉATIF

Plusieurs facteurs freinent actuellement le développement et la diversification des activités récréatives sur le territoire de La Mitis, en voici les principaux :

- la région possède une capacité restreinte d'activités. Ceci oblige les intervenants à orienter leurs efforts afin d'identifier les activités et les attraits qui prolongeront la période touristique;
- une grande partie de la clientèle touristique potentielle emprunte le corridor routier principal vers d'autres destinations (Gaspésie, provinces maritimes), n'effectuant que de très courts séjours dans la MRC. Le développement de nouveaux produits permettrait d'allonger leur visite;
- la clientèle a tendance à se confiner principalement à proximité du fleuve et de la rivière Mitis, ce qui favorise peu le développement d'activités pour les municipalités situées à l'intérieur des terres;
- les intervenants de la MRC de La Mitis ont une forte compétition de la part des autres MRC de la région qui ont un marketing et une publicité mieux structurés;
- à moins d'une entente entre plusieurs propriétaires forestiers, le morcellement de la forêt privée occasionne des difficultés pour le développement d'activités de chasse au gros gibier (orignal, cerf, ours).

Ajoutons que le prolongement de l'autoroute pourrait entraîner une diminution des retombées économiques pour les organismes présents le long des rives du Saint-Laurent (Route 132).

En résumé, le plus grand défi des intervenants du milieu est de faire connaître l'ensemble des attraits et des secteurs d'intérêt à la clientèle qui traverse la grande région de La Mitis, pour se rendre à une toute autre destination. Le tourisme doit s'orienter vers un produit novateur, unique dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et qui profitera à l'ensemble des habitants de la MRC de La Mitis.

7. INTERVENANTS DU MILIEU FORESTIER

Deux facteurs principaux ont façonné la physionomie actuelle du territoire de la MRC de La Mitis : la dernière période de glaciation qui a sculpté le relief actuel ainsi que l'implantation de petites communautés agroforestières qui a débuté dès la fin du XVII^e siècle, pour se terminer vers le milieu des années 1950.

L'activité humaine a dessiné un paysage agroforestier typique où les terres agricoles sont principalement concentrées en bordure du fleuve, alors que la forêt occupe surtout le haut-pays.

Les principaux utilisateurs du territoire, de par leurs activités quotidiennes, leur pouvoir de législation ou leur participation à la protection ou à la mise en valeur des ressources, ont influencé l'évolution de l'ensemble du paysage forestier.

7.1 PRINCIPAUX INTERVENANTS ET LEUR RÔLE

Dans la MRC de La Mitis, on retrouve plus d'une vingtaine de types d'intervenants qui, par les pouvoirs qui leur sont conférés, ont une influence directe ou indirecte sur l'utilisation des ressources agricoles, forestières, fauniques, hydriques et récréatives. Afin de visualiser l'importance et le rôle de chacun des intervenants, nous les avons regroupés en sept catégories, soit :

1. les producteurs agroforestiers (propriétaires forestiers, agriculteurs);
2. les intervenants municipaux;
3. les intervenants régionaux;
4. les organismes gouvernementaux;
5. les intervenants agroforestiers (industries, groupements forestiers, UPA et autres);
6. les groupes environnementaux;
7. les utilisateurs des ressources fauniques, hydriques et récréatives.

Le tableau 7.1 montre les principales organisations qui, par leurs actions dans leur secteur d'activité respectif, sont les plus susceptibles d'avoir un impact important sur l'utilisation et le développement des ressources du territoire.

7.1.1 Producteurs agroforestiers

Le propriétaire d'une terre, qu'elle soit agricole ou forestière, est le principal maître d'œuvre de l'utilisation et de la vocation de sa propriété. Évidemment, il est soumis à différentes

réglementations ou pressions de la collectivité quant au type d'utilisation (zonage agricole, protection des berges et autres).

Pour le territoire de la MRC de La Mitis, les propriétaires agricoles et forestiers possèdent 74,7 % de l'ensemble des terrains sous gestion privée (43 % forestiers et 32 % agricoles). Les autres types de propriétaires fonciers sont la Compagnie Abitibi-Consolidated (grande forêt privée, 23,5 %) et le gouvernement du Québec (lots publics sous gestion privée, 1,8 %). Ces chiffres démontrent l'importance du rôle et des activités des propriétaires agroforestiers sur l'utilisation actuelle et future des ressources du territoire.

Les propriétaires forestiers, de par les différentes activités qu'ils exercent (production de bois, acériculture, conversion de terres agricoles en terres forestières), modifient constamment la structure et la composition du paysage forestier. Les altérations peuvent être peu perceptibles pour la collectivité à court terme (coupes partielles, travaux d'éducation de peuplement forestier et autres) ou au contraire radicales (coupes totales près des secteurs d'intérêt récréatif ou d'axes routiers).

Le comportement du propriétaire agroforestier est principalement influencé en fonction de ses objectifs de réalisation, des contraintes réglementaires, du contexte économique (mise en marché des produits en provenance de sa propriété), des différents programmes incitatifs gouvernementaux et par la perception de la collectivité face aux activités réalisées (production porcine, coupe à blanc). Par leur pouvoir législatif ou informel, les autres intervenants du milieu agissent indirectement sur les actions des propriétaires agroforestiers et, par conséquent, sur les vocations d'utilisation du territoire.

Les résultats d'une vaste enquête réalisée en 1994 auprès de 1 000 propriétaires de lots boisés du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie pour le compte du Service canadien des forêts permettent de mieux cerner leurs pratiques, leurs opinions et aspirations. Dans son analyse, M. Oleg Stanek de l'Université du Québec à Rimouski dégage plusieurs éléments du profil des propriétaires de lots boisés.

Constituant une population plutôt sédentaire, les propriétaires habitent très majoritairement (83 %) les milieux ruraux où ils ont développé, au fil des ans, un fort sentiment d'appartenance envers leur communauté. En général plus âgés que la population moyenne de l'Est-du-Québec, ils montrent un niveau de scolarité plutôt faible puisque 65 % n'ont pas complété leurs études secondaires. Ils possèdent toutefois une expérience en forêt (92 %) souvent supérieure à 50 mois (56 %).

La majorité des propriétaires considère davantage leur propriété forestière comme une forme de placement plutôt qu'un moyen de production, leur permettant ainsi de répondre à leurs besoins personnels en bois et leur fournissant un revenu d'appoint. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux se contentent de récolter du bois de chauffage alors que la majeure partie de la production de bois de sciage et de bois à pâte se concentre dans un groupe fort restreint de producteurs.

Les propriétaires les plus actifs dans l'aménagement et la production forestière se retrouvent principalement parmi les agriculteurs et les travailleurs forestiers. Ces derniers manifestent toutefois un intérêt plus marqué à consolider leurs activités forestières et à y consacrer davantage de temps. Le désir de consolidation exprimé par 38 % des propriétaires se heurte toutefois à un marché foncier des terres forestières faible où la demande dépasse largement l'offre et à un manque de débouchés pour les bois. Malgré ces conditions difficiles, 10 % des répondants aspirent à créer une unité de production forestière viable afin d'y consacrer tout leur temps.

C'est pourquoi plusieurs propriétaires forestiers réclament une intervention plus vigoureuse de l'État, tant dans le domaine de l'aménagement que dans la commercialisation des bois. Ils considèrent aussi que la création de fermes forestières, la privatisation des lots publics intramunicipaux et l'exploitation accrue des autres ressources de la forêt constituent les mesures les plus efficaces afin de constituer des unités de production viables qui permettraient de freiner l'exode rural.

7.1.2 Intervenants municipaux

À l'intérieur de ce groupe, on retrouve les 19 conseils municipaux et les dirigeants de la MRC de La Mitis. Les principaux rôles de gestion territoriale consistent à harmoniser le plus possible l'utilisation et le développement des ressources du territoire en fonction du bien-être et des préoccupations de la collectivité.

Afin d'atteindre leurs objectifs, les intervenants municipaux peuvent utiliser deux avenues : la réglementation municipale (zonage, limitation d'abattage d'arbres, protection de milieux sensibles) et l'élaboration d'outils de planification (schéma d'aménagement, modalités et autres). Les moyens utilisés peuvent avoir un effet restrictif (limitation quant à l'utilisation des ressources du territoire), coercitif (amende) ou bien incitatif (mesures et programmes favorisant des utilisations spécifiques des ressources du milieu).

Suite aux pouvoirs que les lois leur attribuent, les intervenants municipaux influencent directement ou indirectement les actions des propriétaires fonciers et les modes d'utilisation et d'exploitation des ressources du territoire.

7.1.3 Intervenants régionaux

Ouvrant principalement au niveau de la région du Bas-Saint-Laurent, ces organisations regroupant plusieurs intervenants du territoire sont susceptibles, par leurs actions, d'influencer grandement l'utilisation des ressources du territoire.

Ainsi, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent (CRCD), formé principalement de partenaires du milieu politique (municipal et provincial), économique (corporations de développement économique) et de différentes organisations sectorielles de développement (UPA, Coalition Urgence Rurale, FOGC et autres), participe activement, par le biais d'une entente cadre avec le gouvernement du Québec, à la mise en œuvre et au financement de différents programmes de développement des ressources naturelles régionales, particulièrement dans les secteurs forestiers et agricoles.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, organisme de concertation récemment créé, regroupe différents partenaires du monde municipal, de l'industrie forestière, de producteurs forestiers et du ministère des Ressources naturelles du Québec. Elle a pour principal mandat d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de la région par un soutien technique et financier.

7.1.4 Intervenants gouvernementaux

Plusieurs ministères représentant le gouvernement du Québec orientent l'utilisation des ressources du territoire. Parmi ceux-ci, le MRN, le MAPAQ, le MEF et le MAM sont les plus susceptibles d'influencer cet usage.

Entre autres, plusieurs lois provinciales régissent l'utilisation et la protection de certaines ressources, soit la Loi sur la protection des rives et des cours d'eau, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Loi sur la protection des espèces menacées et vulnérables, la Loi sur l'aménagement du territoire, la Loi sur les forêts et autres. Plusieurs programmes incitatifs orientent les actions des propriétaires agricoles et forestiers (programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée, programme d'aide aux producteurs agricoles, remboursement de la taxe foncière et autres).

Pour la région de La Mitis, on constate que les différents programmes de mise en valeur et la réglementation ont modifié l'utilisation actuelle des ressources du territoire. À titre d'exemple, on retrouve présentement une forte participation des propriétaires (56 %) au programme de mise en valeur de la forêt privée, représentant 71 % de la superficie forestière (40 % si l'on exclut la seigneurie du Lac-Métis), une diminution sensible de l'utilisation des produits chimiques dans le secteur forestier, une protection de l'ensemble des rives des cours d'eau et une consolidation de la production agricole.

7.1.5 Intervenants agroforestiers

Ce groupe est composé principalement d'agriculteurs, de propriétaires forestiers et de différents organismes et associations tels que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent et ses syndicats affiliés, le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc. et la Société d'exploitation des ressources de la Métis. Le rôle et les actions de ces organisations ou de ces individus diffèrent passablement; toutefois ils sont des acteurs majeurs du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Les associations agricoles et forestières ainsi que les particuliers orientent le type et l'intensité des différentes productions, modifiant l'état des ressources. Le secteur forestier reflète assez bien cet état de situation. On a réalisé un reboisement intensif en essences résineuses (6 777 hectares), tout en observant une diminution importante de la représentation des strates résineuses naturelles suite à une récupération des peuplements affectés par la dernière infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

L'implication de ces intervenants lors de la définition des orientations et des objectifs d'utilisation des ressources est primordiale afin d'assurer la pérennité des ressources, tout en maintenant la capacité globale de production du territoire.

7.1.6 Intervenants fauniques

Les principaux intervenants fauniques à caractère régional ou provincial œuvrant au sein du territoire de la MRC sont la Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis (CGPSRM), La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc., la Coopérative des métayers de la seigneurie du Lac-Métis et la Fondation de la faune du Québec qui est un organisme sans but lucratif, finançant des activités à caractère faunique ayant pour but la mise en valeur de cette ressource. Des enclos d'élevage de cervidés sont aussi présents.

7.1.7 Utilisateurs des ressources fauniques, hydriques et récréatives

Cette catégorie englobe les principaux utilisateurs des autres ressources fauniques et récréatives, soit les chasseurs, les pêcheurs, les villégiateurs, les vacanciers et les différentes associations œuvrant au sein du secteur récréotouristique. La pratique de leurs activités peut influencer grandement la qualité ou la disponibilité des ressources fauniques et hydriques. La récolte excessive de certaines espèces (chasse et pêche), la perte d'habitats particuliers (construction riveraine) et l'infestation de la moule zébrée par les utilisateurs d'embarcations de plaisance en sont quelques exemples.

Un autre acteur important au sein du territoire est l'entreprise de service Hydro-Québec. Ses activités de transport d'énergie amputent le territoire de superficies à potentiel agricole ou forestier et peuvent affecter la qualité de l'encadrement visuel des secteurs d'intérêt récréotouristique (ligne à haute tension). De plus, les centrales Mitis-1 et Mitis-2 sur la rivière Mitis affectent la montaison et la dévalaison du saumon atlantique.

Il peut exister occasionnellement des conflits d'intérêts et d'utilisations des ressources entre ces différents intervenants du milieu. À titre d'exemple, la coupe totale est souvent perçue négativement par les villégiateurs, les chasseurs ou les pêcheurs, tandis que les propriétaires forestiers sont souvent confrontés à la présence de chasseurs non autorisée sur leurs terres.

Le plan de protection et de mise en valeur de la MRC de La Mitis vise à identifier les différents secteurs à risque de conflits en milieu forestier et à définir une fonction d'utilisation prioritaire.

Tableau 7.1 Principaux intervenants en forêt privée

Organisme	Territoire de travail	Secteur d'activité
MRC de La Mitis	2 312 km ² , dont 49 % en gestion privée	Harmonisation et utilisation optimale de toutes les ressources de son territoire.
Municipalités de la MRC	Ensemble du territoire	Réglementation sur l'abattage des arbres.
SER de la Métiis inc.	76 % du territoire sous gestion privée de la MRC	Promotion de l'aménagement forestier auprès des propriétaires forestiers et réalisation de travaux sylvicoles.
La Forêt Modèle du Bas-Saint-Laurent inc. et la Coopérative des métayers de la seigneurie du Lac-Métiis	24 % du territoire sous gestion privée (seigneurie du Lac-Métiis)	Aménagement forestier et faunique. Recherche en foresterie et biologie. Gestion de l'exploitation faunique.
MRN (U.G. Bas-Saint-Laurent)	Ensemble du territoire sous gestion privée	Gestion des forêts publiques et vérification des travaux en forêt privée.
SADC	Ensemble du territoire	Promotion et soutien au développement économique et social de la MRC.
SOMIDEC	Ensemble de la MRC	Promotion et soutien au développement économique et social de la MRC.
MEF	Ensemble du territoire privé	Protection de l'environnement et conservation des ressources fauniques.
MAPAQ	Ensemble du territoire privé	Gestion et développement de l'agriculture.
CRCO du Bas-Saint-Laurent	Région du Bas-Saint-Laurent	Promotion et soutien au développement économique et social de la MRC.
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent	Région du Bas-Saint-Laurent	Mise en valeur et développement de la forêt privée.

.....
Suite à la page suivante...

Organisme	Territoire de travail	Secteur d'activité
...Suite		
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent	Région du Bas-Saint-Laurent	Protection de l'environnement et conservation des ressources fauniques.
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent	Région du Bas-Saint-Laurent	Promotion et développement de l'agriculture.
Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent	Ensemble du territoire privé	Mise en marché des bois à pâte.
Produits forestiers Alliance-Mitis inc.	Ensemble du territoire	Exploitation, aménagement et transformation de la matière ligneuse.
Lulumco inc.	Ensemble du territoire	Exploitation, aménagement et transformation de la matière ligneuse.
Félix Huard inc.	Ensemble du territoire	Exploitation, aménagement et transformation de la matière ligneuse.
Scierie de La Rédemption	Ensemble du territoire	Transformation de la matière ligneuse.
Groupe Cédrico inc.	Ensemble du territoire	Exploitation, aménagement et transformation de la matière ligneuse.
Fondation de la faune du Québec	Ensemble du territoire	Financement d'activités à caractère faunique (aménagement d'habitats).
Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis	Rivière Mitis (rivière à saumon)	Gestion et conservation de la ressource saumon de la MRC.
Ordre des agronomes du Québec (section Est-du-Québec)	Ensemble du territoire	Utilisation des sols à des fins agricoles et agroforestières.

8. RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTAT DES CONNAISSANCES

Le plan de protection et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Mitis est avant tout un outil de connaissance et de travail dont le but est de guider les gestionnaires et les utilisateurs du territoire vers une gestion intégrée des ressources du milieu forestier. D'après l'analyse des informations descriptives actuelles, on constate d'importantes lacunes au niveau de la précision de certaines données disponibles et un manque de renseignements sur les caractéristiques des différentes composantes physiques ou biologiques du territoire.

L'objectif de ce chapitre est de cibler les données complémentaires les plus pertinentes et de définir les mécanismes qui permettraient d'accroître notre connaissance des ressources du territoire.

8.1 MILIEUX SENSIBLES

Cet aspect du plan de protection et de mise en valeur est primordial. La démarche faite au chapitre 3 consistait à recueillir une multitude d'informations concernant les milieux sensibles, les classer et les caractériser pour ne retenir que les plus pertinentes. L'exercice a aussi permis d'identifier d'autres pistes d'intérêt qui seront fort utiles pour bien cibler et décrire les milieux sensibles de la MRC de La Mitis en territoire sous gestion privée. Certaines recommandations mentionnées ci-dessous devront faire l'objet de projets spécifiques d'acquisition de connaissance car, présentement, les informations nécessaires et les mécanismes de suivi ne sont pas disponibles via les banques de données actuelles.

En milieu forestier, les renseignements relatifs aux types de dépôts et au drainage devraient être bonifiés par une photo-interprétation réalisée à partir de photographies aériennes à l'échelle 1:20 000 au lieu de celles prises à 1:40 000. La précision obtenue pour l'aire minimale d'interprétation sera de 4 hectares au lieu de 16 hectares. Suite à cet exercice, les gestionnaires auront ainsi une plus grande précision sur les superficies à protéger et leur localisation.

Il serait important de procéder à un exercice de validation dans les peuplements susceptibles d'être désignés particuliers afin de justifier leur protection.

Un recensement exhaustif de tous les projets de recherche en cours sur le territoire mitissien devrait être effectué. Il serait également pertinent d'ajouter un mécanisme de suivi afin d'en faciliter la mise à jour.

Enfin, très peu d'information existe sur les différentes espèces animales ou végétales susceptibles d'être menacées ou vulnérables. Parmi les données disponibles, certaines datent du début du siècle. On propose donc la mise sur pied d'un projet qui pourrait combler cette

lacune. Un programme de formation (identification et protection des espèces) pourrait être dispensé aux divers intervenants du milieu forestier. Les données recueillies permettraient aux gestionnaires de mieux légiférer dans l'optique de protéger adéquatement les espèces fauniques et végétales en difficulté.

8.2 RESSOURCE LIGNEUSE

Les renseignements portant sur la ressource ligneuse du territoire proviennent principalement du Service d'inventaire forestier du MRN. Ils sont relativement précis pour l'analyse de caractéristiques régionales mais le sont beaucoup moins pour l'élaboration de stratégies d'intervention spécifique sur un territoire donné.

Les principales faiblesses que l'on peut y déceler concernent l'utilisation des différentes données à l'échelle du peuplement où la précision des volumes est très variable. Par ailleurs, l'utilisation des classes d'âges de 20 ans dans les stades de développement répond difficilement aux besoins de l'aménagiste forestier. L'absence d'information sur la qualification de la régénération naturelle constitue une lacune importante dans un contexte de biodiversité où l'on cherche à protéger la régénération et l'évolution naturelle des peuplements.

On constate aussi un manque de connaissances sur la croissance des tiges, particulièrement pour les peuplements qui ont subi des perturbations au cours de leurs différents stades de croissance.

L'aire minimale d'interprétation est responsable d'une certaine imprécision dans la cartographie. Cette superficie minimale est de 2 hectares pour les terrains non forestiers, les terrains forestiers improductifs, les plantations et les îlots boisés en milieu agricole, de 4 hectares pour les îles et les peuplements forestiers dont le couvert change de façon marquée (feuillu, résineux, mélangé) et de 8 hectares pour l'ensemble des peuplements forestiers. Une échelle cartographique modifiée pourrait améliorer la précision.

Un mécanisme permanent de mise à jour des différents types de tenures devrait être instauré. Une telle procédure serait nécessaire pour l'obtention d'un portrait réaliste des superficies forestières sous gestion privée.

8.2.1 Acquisition d'information spécifique

Afin d'améliorer la justesse des données relatives à la composition des peuplements et aux volumes par essence, on propose de réaliser une compilation des inventaires à rayon variable (prisme) réalisés lors de la confection des plans de gestion et d'évaluer la faisabilité d'élaborer des tables de peuplement, de surface terrière et des tarifs de cubage locaux. Présentement, près

de 66 % du territoire forestier privé de la MRC de La Mitis a fait l'objet d'un plan d'aménagement dont au moins 40 % comprenait un inventaire au prisme.

Une bonification de la cartographie écoforestière par la détermination des séries évolutives (secteurs autres que la seigneurie du Lac-Métis) serait très utile aux aménagistes forestiers de la région. La disponibilité d'information écologique permettrait, entre autres, d'élaborer une stratégie forestière respectueuse de l'écologie des sites.

Dans le but de qualifier et de quantifier les superficies en voie de régénération, on propose d'intégrer les inventaires de régénération compris dans les plans de gestion. Cette approche permettrait de planifier les interventions en vue de protéger et développer la régénération. L'évaluation serait utile à la planification à court et moyen terme des scénarios sylvicoles en fonction du maintien d'habitats fauniques de qualité pour le petit gibier.

Les études d'arbres réalisées à l'intérieur des parcelles d'inventaire du MRN devraient être analysées dans le but de produire des tables de rendement portant sur la croissance des peuplements ou, à tout le moins, sur la croissance des principaux groupes d'essences que l'on retrouve sur le territoire. Ces données devraient être disponibles et faire partie d'une section particulière dans les cahiers d'inventaire.

Dans le cadre du PPMV, le territoire de MRC devient une entité territoriale d'importance en forêt privée. Les intervenants majeurs en aménagement devraient adapter leur comptabilité à cette nouvelle réalité.

Les efforts de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent concernant la tenue d'une comptabilité rigoureuse des bois récoltés dans chacune des MRC devraient être maintenus. En effet, avant 1996, l'unique moyen de connaître le total des bois récoltés pour une utilisation autre que la pâte était de compiler les déclarations de consommation des industriels forestiers, déclarations qui ne tenaient pas compte de la provenance des bois. Cette procédure donnait un portrait faussé de la récolte parce qu'une importante quantité de bois était transformée à l'extérieur de la région ou était importée d'autres MRC. La meilleure connaissance possible de la récolte est essentielle afin de vérifier le respect de la possibilité forestière. En ce qui concerne la récolte de bois de chauffage, une étude devrait être entreprise afin d'évaluer de façon plus précise le volume total récolté dans la MRC.

Le nombre de propriétaires de lots boisés de même que celui des producteurs qui mettent en marché des bois de sciage sont présentement inconnus. Une connaissance plus approfondie de ces profils est essentielle.

La productivité des érablières à potentiel acéricole peut être très variable dans un territoire aussi vaste que le Bas-Saint-Laurent. Étant à la limite nord de l'aire de distribution de l'érable à sucre, les érablières de La Mitis présentent probablement un taux de production inférieur à celui de la région du Bas-Saint-Laurent. Une étude portant sur la productivité moyenne des

érablières de la MRC de La Mitis pourrait préciser davantage le potentiel de production du secteur acéricole.

Une partie de cette information complémentaire permettra, en procédant à des simulations forestières, d'évaluer la variation du potentiel forestier en fonction des stratégies proposées et des objectifs fixés. Il est nécessaire à ce stade d'intégrer aux banques du ministère des Ressources naturelles les données provenant des plans simples de gestion ou tout autre renseignement terrain pouvant bonifier les cartes écoforestières.

8.3 RESSOURCE FAUNIQUE

La connaissance des habitats et le suivi du niveau des populations fauniques sont les principaux critères nécessaires à l'aménagement et à l'exploitation de cette ressource.

Afin de bien évaluer le potentiel faunique d'un territoire, il est donc important d'avoir une bonne connaissance des caractéristiques de l'habitat. En effet, l'abondance des espèces est conditionnée, du moins en grande partie, par la qualité de l'habitat (couvert de fuite, abri, nourriture). Toutefois, les cartes écoforestières ne peuvent nous donner tous les renseignements nécessaires à la détermination du potentiel faunique d'un territoire. Par exemple, la végétation sous couvert n'est pas indiquée sur les cartes écoforestières et cette information est essentielle afin de bien évaluer le potentiel faunique d'un secteur donné. En effet, l'inventaire forestier du MRN et les inventaires au prisme réalisés sur le territoire ne considèrent pas le stade arbustif, sauf à l'intérieur des placettes permanentes et temporaires dont le nombre est relativement limité. De plus, entre les types de peuplements (mêlé, feuillu, résineux), la superficie minimale des peuplements indiquée est de 4 hectares alors que la superficie minimale à l'intérieur d'un même type de peuplement est de 8 hectares.

Considérant que les espèces de petits gibiers ont des domaines vitaux variant généralement de 2 à 17 hectares et que la végétation entre 0 et 2 mètres est très importante, il devient donc essentiel d'approfondir l'information contenue sur ces cartes. Bien qu'il y ait des domaines vitaux plus vastes, la même chose s'applique pour les espèces de la grande faune puisque la végétation sous couvert représente une part importante de leur nourriture. Les feuillets écoforestiers demeurent cependant un outil important et constituent tout de même la première étape de caractérisation du potentiel faunique d'un territoire.

Le suivi des populations présentes sur le territoire privé dont l'enregistrement de la récolte n'est pas obligatoire est un autre facteur problématique. Les données antérieures recueillies lors de la pratique des activités de chasse et de pêche (principalement sur les terres publiques environnantes) permettent de tracer un portrait très sommaire pour les espèces les plus convoitées telles que le saumon, l'original, l'ours noir et le cerf de Virginie. Ce constat est établi principalement à partir des renseignements en provenance des terres publiques. La récolte/10 km² est cependant un bon indicateur d'abondance, même sur terre privée.

8.3.1 Approfondissement des connaissances actuelles

Pour mesurer l'évolution des populations, on recommande d'effectuer un suivi des récoltes provenant des unités d'exploitation faunique structurées. Cela permettra d'établir un portrait sommaire pour les espèces telles que l'original, l'ours noir, la gélinotte et le cerf de Virginie (dès la fin du moratoire pour la zone 1) et d'identifier les fluctuations dans le temps.

De plus, lors des inventaires forestiers ou fauniques, nous recommandons de prêter une attention particulière aux pochettes hivernales de cerfs de Virginie et aux vasières.

8.4 RESSOURCE HYDRIQUE

Les caractéristiques physico-chimiques, la pente, la présence d'une couverture arborescente et le déboisement des rives sont les critères les plus importants afin d'évaluer la qualité des cours d'eau ou des bassins hydrographiques. Ces critères permettent de décrire l'état de santé des bassins hydrographiques.

Dans le cas de l'omble de fontaine, on recommande de procéder à des diagnoses écologiques dans les plans d'eau démontrant une certaine problématique. Cette démarche est essentielle afin de protéger la ressource à long terme.

Les données actuelles ne nous permettent pas de dresser un portrait détaillé de l'état des bassins secondaires et tertiaires. Ces informations pourraient être recueillies grâce à un projet qui porterait sur la caractérisation des superficies boisées et déboisées des bassins versants ainsi que sur l'état de déboisement des principales rivières du territoire. On suggère également d'effectuer un suivi de la qualité de la régénération des bassins les plus problématiques. Ceci permettra d'identifier les sites présentant de sérieux problèmes de régénération naturelle.

En ce qui concerne la moule zébrée, le lac Métis est probablement le plus susceptible d'en être contaminé. L'interdiction pour les pêcheurs d'utiliser leur propre embarcation limiterait cependant le danger de contamination. Une station de désinfection, comme celles en opération près du lac Témiscouata, pourrait également être installée afin d'éviter la propagation du mollusque dans les lacs et cours d'eau.

8.5 RESSOURCE RÉCRÉATIVE

Le territoire mitissien offre un potentiel de développement d'activités récréatives fort intéressant. Il est primordial que les impacts négatifs des activités forestières soient limités le plus possible afin de maintenir l'attrait et le potentiel récréatif de la région. Toutefois, il faut éviter d'hypothéquer le potentiel ligneux qui contribue grandement à l'activité économique du territoire. Pour ce faire, il est important que les secteurs d'intérêt récréotouristique soient délimités de façon très précise (zone de villégiature, terrain de camping et autres) afin d'orienter les interventions forestières selon les particularités des secteurs d'intérêt.

Il serait souhaitable, à brève échéance, de préciser les points suivants :

- délimiter le plus exactement possible les zones de villégiature actuelles et potentielles et le périmètre d'urbanisation (schéma de la MRC);
- identifier de façon cartographique, à une échelle convenable (1:20 000), le réseau de sentiers du territoire (pistes cyclables, sentiers de motoneige, de traîneaux à chiens, de ski de randonnée, etc.). La cartographie actuelle ne permet pas de les localiser assez précisément pour éviter toute ambiguïté quant à la propriété des secteurs visés;
- identifier les secteurs d'intérêt potentiels pour le développement de nouvelles activités récréatives;
- faire un suivi de l'application des modalités forestières suggérées afin d'évaluer l'objectif poursuivi, c'est-à-dire le maintien d'un encadrement de la qualité visuelle des secteurs d'intérêt.

ANNEXE 1



Lexique et abréviations

Lexique

Biodiversité forestière :	Ensemble des divers organismes vivants présents dans un écosystème forestier.
Classe d'âge :	Intervalle, généralement de 20 ans, que l'on distingue pour évaluer le degré de maturité d'un peuplement.
Classe de pente :	Critère de stratification indiquant la dénivellation du terrain pour les territoires forestiers.
Coupe favorisant la régénération :	Ensemble des travaux sylvicoles visant à installer, protéger ou développer la régénération naturelle.
Coupe totale ou coupe à blanc :	Coupe de la totalité des arbres commercialisables d'un peuplement qui a atteint les diamètres d'utilisation prévus.
Coupe progressive :	Récolte d'arbres dans un peuplement forestier ayant atteint l'âge d'exploitabilité afin de permettre l'ouverture du couvert forestier, l'élimination des arbres dominés et l'établissement de la régénération naturelle à partir des semences provenant des arbres dominants conservés comme semenciers. Une fois la régénération naturelle établie, les arbres restants sont récoltés lors d'une coupe à blanc avec protection de la régénération.
Défoliation :	Perte de feuillage attribuable aux insectes ou aux maladies.
Dépôt de surface :	Formation constituée de sédiments meubles (argile, sable, gravier) d'origines et d'épaisseurs diverses.
District écologique :	Subdivision de la région écologique caractérisée par un ensemble distinctif de dépôts de surface, de caractéristiques topographiques et géologiques en fonction du réseau hydrographique.

Domaine vital :	Ensemble de sites permettant de répondre aux besoins essentiels d'une espèce animale.
Éclaircie commerciale :	Récolte d'arbres d'essences commercialisables de qualité moindre ou qui nuisent aux arbres de qualité dans un peuplement forestier équienne qui n'a pas atteint l'âge d'exploitabilité, et ce, dans le but d'accélérer l'accroissement des arbres restants et d'améliorer la qualité de ce peuplement.
Éclaircie précommerciale :	Élimination des tiges qui nuisent à la croissance d'arbres choisis dans un jeune peuplement forestier en régularisant l'espacement entre chaque tige des arbres choisis. Ce traitement vise à stimuler la croissance d'un nombre restreint de tiges d'avenir sélectionnées et bien réparties; il devrait leur permettre d'atteindre une dimension marchande dans une période plus courte. Il n'y a généralement pas de récupération de volumes lors de cette intervention.
Écosystème forestier :	Tout système forestier composé d'organismes vivants et de leur environnement qui, à une échelle donnée, peut être considéré comme une unité élémentaire d'aménagement.
Éducation de peuplement :	Tout traitement sylvicole ayant pour but d'influencer l'accroissement et le développement des arbres individuels désirés dans les peuplements.
Épidémie sévère :	Une épidémie est considérée comme sévère lorsqu'un peuplement possède une surface terrière détruite à plus de 75 %.
Équienne :	Se dit d'un peuplement dans lequel la plupart des tiges appartiennent à une seule classe d'âge (amplitude maximale 20 ans).
Étagé :	Se dit d'un peuplement dont les tiges qu'il renferme forment deux étages distincts dont la hauteur diffère d'au moins 5 mètres.

Friche :	Terrain agricole abandonné, partiellement couvert d'aulnes ou de broussailles, sur lequel un peuplement forestier s'établit peu à peu.
Indice d'aridité :	Mesure permettant de calculer les risques de déficit hydrique par mois. L'indice 100 correspond à un jour de déficit hydrique par mois.
Inéquienne :	Se dit d'un peuplement qui renferme des tiges appartenant à au moins trois classes d'âges différentes.
Mature :	Qui a atteint son plein développement.
Phytocides :	Toute préparation chimique employée pour tuer certains végétaux, leurs graines ou spores, ou inhiber leur croissance. De telles préparations sont dites phytotoxiques; elles comprennent les arboricides (végétation ligneuse), les herbicides (végétation herbacée) et les fongicides (champignons).
Régime hydrique :	Critère de stratification indiquant la quantité d'eau disponible dans le sol pour la végétation.
Région écologique :	Région présentant des caractéristiques climatiques, géologiques et topographiques relativement uniformes et supportant un type de végétation spécifique.
Remise en production :	Ensemble d'opérations de récolte et/ou de préparation de terrain visant à installer artificiellement un peuplement forestier.
Série évolutive :	Ensemble de types forestiers qui se succèdent logiquement dans le temps depuis le stade pionnier jusqu'au stade de stabilité.
Stade intermédiaire :	Stade de développement regroupant les peuplements jeunes et

d'âge moyen qui n'ont pas atteint leur plein développement.

- Suranné (peuplement) : Se dit d'un peuplement dont le potentiel ligneux est en pleine décroissance (maladies, insectes, caries).
- Terrain forestier : Superficie apte à produire un certain volume de matière ligneuse, indépendamment de son affectation ou de l'utilisation qui en est faite. Certains terrains forestiers peuvent en effet être voués à d'autres fins que la production de bois : protection d'une ressource faunique, préservation d'un paysage d'une beauté exceptionnelle et autres.
- Terrain forestier improductif : Tout terrain forestier de plus de 2 hectares dont le rendement est inférieur à 30 mètres cubes à l'hectare, sur une révolution de 120 ans. Les aulnaies sises le long des cours d'eau, les tourbières regroupées sous les noms «dénudés» et «semi-dénudés» humides, ainsi que les mosaïques d'affleurements rocheux appelées «dénudés» et «semi-dénudés» secs font partie de cette catégorie. De même, les superficies déboisées, telles les coupe-feu, les sites de camps forestiers ainsi que les aires d'empilement et d'ébranchage, sont considérées comme improductives. Les autres terrains déboisés pour une raison inconnue sont dits : «défrichés».
- Terrain forestier productif : Terrain où l'on peut obtenir un volume de matière ligneuse de plus de 30 mètres cubes à l'hectare, en moins de 120 ans.
- Terrain non forestier : Toute superficie où la production de matière ligneuse est nécessairement exclue. On regroupe dans cette catégorie les terres agricoles, les emprises des lignes de transport de l'énergie, les étendues d'eau (lacs et rivières), les sites inondés, les gravières, les chemins, les terrains de camping, les colonies de vacances, les centres de ski et les sites de villégiature.
- Terrain sous gestion privée : Terrain dont la commercialisation des bois est régie par les mécanismes de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles.
- Traitement sylvicole : Opération forestière ou séquence d'opérations destinées à diriger l'évolution et notamment la perpétuation d'un

peuplement forestier.

Volume marchand brut :

Cubage du fût et des branches, sous écorce, depuis la souche (15 centimètres au-dessus du niveau le plus haut du sol) jusqu'à une découpe de 9 centimètres avec écorce.

Abréviations

ACOA :	Aire de concentration des oiseaux aquatiques
BIT :	Bureau d'information touristique
CAAF :	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CAF :	Convention d'aménagement forestier
CCMF :	Conseil canadien des ministres des Forêts
CGPSRM :	Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis
CISA :	Centre d'interprétation du saumon atlantique
CRCD :	Conseil régional de concertation et de développement
CT :	Coupe totale
dhp :	Diamètre à hauteur de poitrine
ES :	Épidémie sévère
FOGC :	Fédération des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent
FR :	Friche
IDF :	Indice de diversité forestière
IQH :	Indice de qualité d'habitat
Jin :	Jeune inéquienne
MAM :	Ministère des Affaires municipales du Québec
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
mca :	Mètre cube apparent
mcs :	Mètre cube solide
MEF :	Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRN :	Ministère des Ressources naturelles du Québec
N/D :	Donnée non disponible
OGC :	Organisme de gestion en commun
P :	Plantation
PPMV :	Plan de protection et de mise en valeur
SER :	Société d'exploitation des ressources

SERM :	Société d'exploitation des ressources de la Métis inc.
SIGF :	Système d'information sur la grande faune
SOPB :	Syndicats et offices des producteurs de bois
SOPFEU :	Société de protection des forêts contre le feu
SPBBSL	Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent
SYGIF :	Système de gestion des informations forestières
TBE :	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
UPA :	Union des producteurs agricoles
Vin :	Vieux inéquiennne
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée

ANNEXE 2



Liste des essences commerciales et groupements d'essences

LISTE DES ESSENCES COMMERCIALES

Nom français	Abréviation	Nom scientifique
Essences résineuses		
Épinette blanche	EPB	<i>Picea glauca</i>
Épinette de Norvège	EPO	<i>Picea abies</i>
Épinette noire	EPN	<i>Picea mariana</i>
Epinette rouge	EPR	<i>Picea rubens</i>
Mélèze laricin	MEL	<i>Larix laricina</i>
Pin blanc	PIB	<i>Pinus strobus</i>
Pin gris	PIG	<i>Pinus banksiana</i>
Pin rouge	PIR	<i>Pinus resinosa</i>
Sapin baumier	SAB	<i>Abies balsamea</i>
Thuja de l'Est	THO	<i>Thuja occidentalis</i>
Essences feuillues		
Bouleau à papier	BOP	<i>Betula papyrifera</i>
Bouleau gris	BOG	<i>Betula populifolia</i>
Bouleau jaune	BOJ	<i>Betula alleghaniensis</i>
Chêne rouge	CHR	<i>Quercus rubra</i>
Érable à sucre	ERS	<i>Acer saccharum</i>
Érable argenté	ERA	<i>Acer saccharinum</i>
Érable rouge	ERR	<i>Acer rubrum</i>
Frêne d'Amérique	FRA	<i>Fraxinus americana</i>
Frêne de Pennsylvanie	FRP	<i>Fraxinus pensylvanica</i>
Frêne noir	FRN	<i>Fraxinus nigra</i>
Hêtre à grandes feuilles	HEG	<i>Fagus grandifolia</i>
Orme d'Amérique	ORA	<i>Ulmus americana</i>
Peuplier à feuilles deltoïdes	PED	<i>Populus deltoïdes</i>
Peuplier à grandes dents	PEG	<i>Populus grandidentata</i>
Peuplier baumier	PEB	<i>Populus balsamifera</i>
Peuplier faux-tremble	PET	<i>Populus tremuloïdes</i>
Peuplier hybride	PEH	<i>Populus sp.</i>

Désignations**Groupements d'essences dans les peuplements résineux**

SS, EE, PbPb, PrPr
PgPg, CC, PuPu, MeMe

Peuplement où les résineux représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où l'essence principale occupe 75 % et plus de celle de la partie résineuse. On donne alors au peuplement le nom de cette dernière essence.

SE, SPb, SPr, SPg, SC,
SPu, SMe, ES, EPb, EPr,
EPg, EC, EPu, EMe, PbS,
PbE, PbPr, PbPg, PbC,
PbPu, PbMe, PrS, PrE,
PrPb, PrPg, PrC, PrPu,
PrMe, PgS, PgE, PgPb,
PgPr, PgC, PgPu, PgMe,
CS, CE, CPb, CPr, CPg,
CPu, CMe, PuS, PuE,
PuPb, PuPr, PuC, PuPg,
PuMe, MeS, MeE, MePb,
MePr, MeC, MePg, MePu

Peuplement où les résineux représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où l'essence principale occupe de 50 % à 74 % de celle de la partie résineuse. Le reste de la surface terrière du peuplement est occupé par une ou plusieurs autres essences compagnes. On donne au peuplement le nom de l'essence principale et celui de la dernière essence résineuse en importance.

RS, RE, RPb, RPr, RPg,
RC, RPu, RMe

Peuplement où au moins trois essences résineuses représentent 75 % et plus de la surface terrière totale, sans qu'aucune d'elles n'occupe 50 % de celle de la partie résineuse. On désigne ce peuplement par la lettre « R » (résineux) et par l'essence résineuse la plus importante.

Désignations	Groupements d'essences dans les peuplements feuillus
Fnc	Peuplement dans lequel la surface terrière des arbres d'essences non commerciales est supérieure à 50 % de celle de la partie feuillue. On considère comme non commerciales, les essences suivantes : le cerisier de Pennsylvanie, le cerisier de Virginie, les sorbiers, les saules, les amélanchiers, l'érable à épis et les aulnes ¹ .
Bb, Pe, Bj, Eo, Ft, Fh	Peuplement où les feuillus représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où une espèce telle que le bouleau blanc ² , le peuplier ³ , le bouleau jaune, l'érable rouge ⁴ ou encore un feuillu tolérant ⁵ ou de milieu humide ⁶ occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue.
Fi	Peuplement où les feuillus représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où le bouleau blanc ² et le peuplier ³ occupent ensemble, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de celle de la partie feuillue.
Er	Peuplement où les feuillus représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où l'érable à sucre, seul ou accompagné de l'érable rouge ⁴ (en quantité moindre), occupe au moins 66 % de celle de la partie feuillue.
ErBb, ErPe, ErBj, ErFt	Peuplement dont la surface terrière totale est à 75 % occupée par des feuillus. La surface terrière couverte par ces derniers est occupée par l'érable à sucre, seul ou avec quelques érables rouges, dans une proportion de 33 % à 66 % et, dans une proportion de 33 % à 50 %, par le bouleau blanc ² , le peuplier ³ , le bouleau jaune ou d'autres feuillus tolérants ⁵ .
ErFi	Peuplement dont la surface terrière totale est à 75 % occupée par des feuillus. La surface terrière couverte par ces derniers étant occupée par l'érable à sucre, seul ou avec quelques érables rouges, dans une proportion de 33 % à 66 % et, dans des proportions à peu près égales, par le bouleau blanc ² et le peuplier ³ (de 33 % à 50 %).

¹ La désignation « Fnc » n'est utilisée que pour les feuillus non commerciaux de plus de 7 mètres de hauteur.

² Regroupe le bouleau blanc et le bouleau gris.

³ Regroupe le peuplier faux-tremble, le peuplier à grandes dents et le peuplier baumier.

⁴ L'érable rouge est toujours considéré comme un feuillu tolérant.

⁵ Comprend les hêtres, les chênes rouges, les frênes et les ostryers.

⁶ Comprend les ormes, frênes noirs et érables argentés.

Désignations	Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance résineuse dont la partie feuillue est composée principalement de feuillus intolérants
---------------------	--

SBb, Ebb, PgBb ou SPE, EPe, PgPe	Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Dans ce peuplement, plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est occupée, soit par le sapin ou l'épinette blanche, soit par l'épinette noire ou rouge, ou encore par le pin gris. Le bouleau blanc ou le peuplier constitue plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.
--	--

SFi, EFi, PgFi	Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Dans ce peuplement, plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est occupée, soit par le sapin ou l'épinette blanche, soit par l'épinette noire ou rouge ou encore par le pin gris. Le bouleau blanc et le peuplier représentent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.
----------------	---

RBb, RPe	Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Les seules essences qui peuvent occuper plus de 50 % de celle de la partie résineuse sont le mélèze, la pruche et le thuya. Quant à la partie feuillue, elle est constituée à plus de 50 % par le bouleau blanc et le peuplier.
----------	---

RFi	Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière. Les seules essences qui peuvent occuper plus de 50 % de celle de la partie résineuse sont le mélèze, la pruche et le thuya. Le bouleau blanc et le peuplier constituent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.
-----	--

...Suite à la page suivante

Désignations**Groupements d'essences dans les peuplements mélangés
à prédominance résineuse dont la partie feuillue est
composée principalement de feuillus intolérants****(suite)**

**Pb⁺Bb, Pb⁺Pe, Pr⁺Bb,
Pr⁺Pe**

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 51 % à 74 % de cette même superficie. Le bouleau blanc ou le peuplier représentent plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

Pb⁺Fi, Pr⁺Fi

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière du peuplement, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 51 % à 74 % de cette même superficie. Le bouleau blanc et le peuplier représentent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

**Pb⁻Bb, Pb⁻Pe, Pr⁻Bb,
Pr⁻Pe**

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 26 % à 50 % de cette même superficie. Le bouleau blanc ou le peuplier constituent plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

Pb⁻Fi, Pr⁻Fi

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 26 % à 50 % de cette même superficie. Le bouleau blanc et le peuplier représentent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

Désignations**Groupements d'essences dans les peuplements mélangés
à prédominance résineuse dont la partie feuillue est
composée principalement de bouleaux jaunes**

Pb⁻Bj, Pr⁻Bj

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 26 % à 50 % de cette même superficie. Le bouleau jaune constitue plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

Pb⁺Bj, Pr⁺Bj

Peuplement mélangé où le pin blanc ou le pin rouge occupent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Celle de la partie feuillue est constituée à plus de 50 % par le bouleau jaune.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

CBj⁻, PuBj⁻

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le thuya ou la pruche constituent plus de 50 % de celle de la partie résineuse. Le bouleau jaune, qui occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue, couvre de 14 % à 33 % de la superficie totale du peuplement.

CBj⁺, PuBj⁺

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le thuya ou la pruche constituent plus de 50 % de celle de la partie résineuse. Le bouleau jaune, qui occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue, représente de 34 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.

Suite à la page suivante...

Désignations**Groupements d'essences dans les peuplements mélangés
à prédominance résineuse dont la partie feuillue est
composée principalement de bouleaux jaunes (...suite)**

RBj⁻

Peuplement mélangé où une ou plusieurs essence(s) résineuse(s) représente(nt) de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune, qui constitue plus de 50 % de celle de la partie feuillue, représente de 14 % à 33 % de la superficie totale du peuplement.

Note : Si le thuya, la pruche, le pin blanc ou le pin rouge occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse, on remplace le « R » qui accompagne le « Bj » par le nom de l'essence en question dans la désignation du peuplement.

RBj⁺

Peuplement mélangé où une ou plusieurs essence(s) résineuse(s) représente(nt) de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune, qui constitue plus de 50 % de celle de la partie feuillue, constitue de 34 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.

Note : Si le thuya, la pruche, le pin blanc ou le pin rouge représente plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse, on remplace le « R » qui accompagne le « Bj » par le nom de l'essence en question dans la désignation du peuplement.

Désignations	Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance résineuse dont la partie feuillue est composée principalement de feuillus tolérants et de milieu humide
Pb ⁻ Ft, Pr ⁻ Ft	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le pin blanc ou le pin rouge, qui ne sont pas nécessairement les essences résineuses dominantes, occupent de 26 % à 50 % de cette même surface, alors que les feuillus tolérants représentent plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>
Pb ⁺ Ft, Pr ⁺ Ft	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences résineuses dominantes, occupent de 51 % à 74 % de cette même surface. Des feuillus tolérants représentent plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>
REo, REr, RFh, RFt	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. L'érable rouge, l'érable à sucre ou encore des feuillus de milieu humide ou tolérants représentent plus de 50 % de celle de la partie feuillue.</p> <p>Note : Si la surface terrière du peuplement est occupée par le pin blanc ou le pin rouge dans une proportion de 26 % à 50 % ou de 51 % à 74 %, on l'appellera Pb⁻Ft, Pr⁻Ft, Pb⁺Ft ou Pr⁺Ft.</p>

Désignations**Groupements d'essences dans les peuplements mélangés
à prédominance feuillue dont la partie feuillue est
composée principalement de feuillus intolérants**

BbS, BbE, BbPg, PeS,
PeE, PePg

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc ou encore le peuplier occupent, individuellement, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Dans ces peuplements, plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est constituée, soit par le sapin ou l'épinette blanche, soit par l'épinette noire ou rouge, ou encore par le pin gris.

FiS, FiE, FiPg

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc et les peupliers occupent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Dans ces peuplements, plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est constituée, soit par le sapin ou l'épinette blanche, soit par l'épinette noire ou rouge, ou encore par le pin gris.

BbR, PeR

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc ou le peuplier occupent, individuellement, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue. Aucune essence résineuse, à l'exception du mélèze, de la pruche et du thuya, ne constitue plus de 50 % de celle de la partie résineuse

FiR

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc et le peuplier occupent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Aucune essence résineuse, à l'exception du mélèze, de la pruche et du thuya, ne constitue plus de 50 % de la surface terrière correspondante.

Désignations**Groupements d'essences dans les peuplements mélangés
à prédominance feuillue dont la partie feuillue est
composée principalement de bouleaux jaunes**

Bj⁻Pb, Bj⁻Pr

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 26 % à 50 % de celle du peuplement. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences prédominantes de la partie résineuse, constituent de 26 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

Bj⁻C, Bj⁻Pu

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 26 % à 50 % de celle du peuplement. Au moins 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est constituée soit de thuya, soit de pruche.

Bj⁺Pb, Bj⁺Pr

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 51 % à 74 % de celle du peuplement. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences prédominantes de la partie résineuse, constituent de 26 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

Bj⁺C, Bj⁺Pu

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la superficie totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 51 % à 74 % de celle du peuplement. Au moins 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est constituée soit de thuya, soit de pruche.

Désignations**Groupements d'essences dans les peuplements mélangés
à prédominance feuillue dont la partie feuillue est
composée principalement de feuillus intolérants**

BbPb, BbPr, PePb, PePr Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc ou le peuplier occupent, individuellement, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences résineuses prédominantes, constituent de 26 % à 49 % de la surface terrière totale du peuplement.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

FiPb, FiPr Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc et le peuplier occupent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences résineuses prédominantes, constituent de 26 % à 49 % de la surface terrière totale du peuplement.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

Désignations	Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance feuillue dont la partie feuillue est composée principalement de feuillus tolérants et de milieu humide
---------------------	---

FtPb, FtPr Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Des feuillus tolérants occupent plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences dominantes de la partie résineuse, représentent de 26 % à 49 % de la surface terrière totale du peuplement.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

EoR, ErR, FhR, FtR Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. L'érable rouge, l'érable à sucre, seul ou accompagné de l'érable rouge (en quantité moindre), ou encore des feuillus de milieu humide, ou tolérants occupe(nt) plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Les résineux constituent de 26 % à 49 % de la superficie totale du peuplement. Une désignation spéciale est prévue si plus de 25 % de la surface terrière du peuplement est occupée par le pin blanc ou le pin rouge (voir le cas suivant).

Peuplements feuillus qui croissent dans des milieux humides

On inclut dans cette catégorie les peuplements composés d'un mélange d'ormes, de frênes noirs et d'érables argentés. Ces peuplements peuvent aussi renfermer une faible proportion de bouleaux jaunes, de peupliers baumiers et d'érables rouges.

Peuplements de feuillus intolérants

On inclut dans cette catégorie les peuplements composés d'un mélange de hêtres, de chênes rouges, de frênes blancs, d'ostryers, de bouleaux jaunes, d'érables rouges, d'érables à sucre, de tilleuls, de caryers et de noyers cendrés (en quantité moindre).

L'érable rouge

Dans la présente norme, l'érable rouge est toujours considéré comme un feuillu tolérant.

Désignations	Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance feuillue dont la partie feuillue est composée principalement de bouleaux jaunes
--------------	--

Bj⁻R Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 26 % à 50 % de celle du peuplement. Une ou plusieurs essence(s) résineuse(s) représente(nt) de 26 % à 49 % de la surface terrière totale du peuplement.

Note : Si une essence résineuse, comme le thuya, la pruche, le pin blanc ou le pin rouge, occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse, on remplace le « R » qui accompagne le « Bj⁻ » par le nom de l'essence en question dans la désignation du peuplement.

Bj⁺R Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 51 % à 74 % de celle du peuplement. Une ou plusieurs essences résineuse(e) occupe(nt) de 26 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.

Note : Si une essence résineuse, comme le thuya, la pruche, le pin blanc ou le pin rouge, occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse, on remplace le « R » qui accompagne le « Bj⁺ » par le nom de l'essence en question dans la désignation du peuplement.

Source : Norme de stratification écoforestière. Troisième programme de connaissance de la ressource forestière. Ministère des Ressources naturelles du Québec. 1995. 116 p.

ANNEXE 3



Informations forestières relatives aux municipalités

Tableau 1 : Répartition des superficies par type de terrain (hectares)

Municipalité	Terrains forestiers			Total	Terrains non forestiers	Eau	Total tous terrains
	Productifs		Improductifs				
	Accessibles	Inaccessibles					
Grand-Métis	507	488	22	1 017	1 524	9	2 550
La Rédemption	7 283	315	56	7 654	1 369	166	9 189
Les Boules	1 619	260	---	1 879	1 542	23	3 442
Les Hauteurs	5 621	488	67	6 176	3 781	169	10 126
Luceville	16	31	4	51	465	---	516
Métis-sur-Mer	539	337	22	898	497	---	1 395
Mont-Joli	108	39	---	147	857	---	1 004
Padoue	4 637	421	33	5 091	1 619	57	6 767
Price	15	---	---	15	213	17	245
Saint-Charles-Garnier	7 178	369	58	7 605	897	30	8 532
Saint-Donat	6 156	537	10	6 703	2 845	68	9 616
Saint-Gabriel	7 743	961	58	8 762	3 620	177	12 559
Saint-Jean-Baptiste	434	12	5	451	991	38	1 480
Saint-Joseph-de-Lepage	1 145	177	---	1 322	1 892	78	3 292
Saint-Octave-de-Métis	3 744	520	44	4 308	3 250	84	7 642
Sainte-Angèle-de-Mérici	5 483	660	24	6 167	4 370	166	10 703
Sainte-Flavie	805	167	6	978	2 866	24	3 868
Sainte-Jeanne-d'Arc	8 345	816	58	9 219	1 801	344	11 364
Sainte-Luce	810	1 295	78	2 183	4 400	---	6 583
Seigneurie du Lac-Métis (TNO)	29 520	2 206	296	32 022	56	2 149	34 228
Total	91 707	10 100	841	102 647	38 854	3 599	145 101

Tableau 2 : Répartition de la superficie forestière productive par classe d'âge (hectares)

Municipalité	Classe d'âge									Total
	En régénération	10 ans	30 ans	50 ans	70 ans	90 ans	120 ans	Jin	Vin	
Grand-Métis	37	113	213	397	22	9	---	204	---	995
La Rédemption	812	909	888	3 492	691	73	---	725	9	7 598
Les Boules	53	133	51	906	202	36	---	475	22	1 878
Les Hauteurs	419	891	670	2 930	254	407	---	487	51	6 109
Luceville	---	---	30	16	---	---	---	---	1	47
Métis-sur-Mer	42	72	264	345	16	112	---	25	---	876
Mont-Joli	55	18	52	5	17	---	---	---	---	147
Padoue	691	981	409	1 989	368	---	---	549	71	5 058
Price	---	---	3	12	---	---	---	---	---	15
Saint-Charles-Garnier	1 072	800	617	3 030	762	179	25	806	256	7 547
Saint-Donat	528	807	869	3 093	283	59	---	962	92	6 693
Saint-Gabriel	1 148	1 292	728	2 330	534	981	25	1 379	287	8 704
Saint-Jean-Baptiste	79	131	77	87	37	---	---	35	---	446
Saint-Joseph-de-Lepage	74	131	260	764	20	---	---	73	---	1 322
Saint-Octave-de-Métis	276	476	809	1 118	269	164	---	1 120	32	4 264
Sainte-Angèle-de-Mérici	374	1 181	943	2 414	493	110	---	628	---	6 143
Sainte-Flavie	142	132	373	183	69	14	---	59	---	972
Sainte-Jeanne-d'Arc	776	1 014	989	4 933	1 165	94	---	171	18	9 161
Sainte-Luce	242	259	334	651	456	32	---	117	14	2 105
Seigneurie du Lac-Métis (TNO)	3 143	6 363	8 773	6 129	2 132	373	512	3 199	1 103	31 727
Total	9 962	15 704	17 352	34 824	7 788	2 643	562	11 014	1 956	101 806

Tableau 3 : Répartition des peuplements feuillus par classe d'âge (hectares)

Municipalité	Classe d'âge									Total
	En régénération	10 ans	30 ans	50 ans	70 ans	90 ans	120 ans	Jin	Vin	
Grand-Métis	---	46	82	121	---	---	---	10	---	259
La Rédemption	---	425	614	1 676	263	58	---	658	9	3 703
Les Boules	---	14	1	106	10	---	---	279	8	418
Les Hauteurs	---	588	390	1 582	32	---	---	274	19	2 885
Luceville	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Métis-sur-Mer	---	14	83	14	---	---	---	25	---	136
Mont-Joli	---	---	20	---	---	---	---	---	---	20
Padoue	---	82	95	376	12	---	---	317	39	1
Price	---	---	---	1	---	---	---	---	---	2 293
Saint-Charles-Garnier	---	174	249	1 776	210	7	---	556	157	3 129
Saint-Donat	---	300	185	1 183	12	---	---	461	67	2 208
Saint-Gabriel	---	336	116	890	126	---	---	702	191	2 361
Saint-Jean-Baptiste	---	8	27	6	---	---	---	---	---	41
Saint-Joseph-de-Lepage	---	39	15	112	---	---	---	22	---	188
Saint-Octave-de-Métis	---	187	242	240	1	---	---	564	---	1 234
Sainte-Angèle-de-Mérici	---	290	99	868	97	17	---	206	---	1 577
Sainte-Flavie	3	30	77	10	---	---	---	---	---	120
Sainte-Jeanne-d'Arc	---	287	379	1 821	45	---	---	83	---	2 615
Sainte-Luce	---	25	60	145	47	---	---	---	---	277
Seigneurie du Lac-Métis (TNO)	---	5 248	1 066	393	336	---	---	1 858	274	9 175
Total	3	8 093	3 800	11 320	1 191	82	---	6 015	764	31 268

Tableau 4 : Répartition des peuplements mélangés par classe d'âge (hectares)

Municipalité	Classe d'âge									Total
	En régénération	10 ans	30 ans	50 ans	70 ans	90 ans	120 ans	Jin	Vin	
Grand-Métis	---	55	105	218	---	---	---	94	---	472
La Rédemption	---	216	149	1 158	220	15	---	67	---	1 825
Les Boules	3	80	18	733	78	36	---	196	14	1 158
Les Hauteurs	---	144	138	1 179	95	---	---	88	---	1 644
Luceville	---	---	16	16	---	---	---	---	---	32
Métis-sur-Mer	---	58	159	292	6	---	---	---	---	515
Mont-Joli	---	18	7	5	---	---	---	---	---	30
Padoue	7	702	246	1 590	235	---	---	212	10	3 002
Price	---	---	3	11	---	---	---	---	---	14
Saint-Charles-Garnier	---	341	229	969	277	---	---	138	21	1 975
Saint-Donat	---	260	559	1 820	120	---	---	430	9	3 198
Saint-Gabriel	---	336	282	1 363	257	---	---	509	19	2 796
Saint-Jean-Baptiste	---	72	36	60	37	---	---	35	---	240
Saint-Joseph-de-Lepage	---	64	171	629	20	---	---	25	---	909
Saint-Octave-de-Métis	5	212	508	844	171	---	---	463	---	2 203
Sainte-Angèle-de-Méridci	---	693	747	1 468	293	---	---	235	---	3 436
Sainte-Flavie	---	102	245	152	44	---	---	38	---	581
Sainte-Jeanne-d'Arc	---	555	442	2 403	273	---	---	49	---	3 723
Sainte-Luce	---	208	198	396	202	---	---	19	---	1 023
Seigneurie du Lac-Métis (TNO)	---	977	4 703	3 103	904	47	---	1 341	506	11 582
Total	15	5 123	8 961	18 410	3 232	98	---	3 939	579	40 357

Tableau 5 : Répartition des peuplements résineux par classe d'âge (hectares)

Municipalité	Classe d'âge									Total
	En régénération	10 ans	30 ans	50 ans	70 ans	90 ans	120 ans	Jin	Vin	
Grand-Métis	---	12	26	58	22	9	---	100	---	227
La Rédemption	376	268	125	658	208	---	---	---	---	1 635
Les Boules	12	39	32	67	114	---	---	---	---	264
Les Hauteurs	336	159	142	169	127	407	---	125	32	1 497
Luceville	---	---	14	---	---	---	---	---	1	15
Métis-sur-Mer	23	---	22	39	10	112	---	---	---	206
Mont-Joli	---	---	25	---	17	---	---	---	---	42
Padoue	532	197	68	23	121	---	---	20	22	983
Price	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Saint-Charles-Garnier	781	285	139	285	275	172	25	112	78	2 152
Saint-Donat	316	247	125	90	151	59	---	71	16	1 075
Saint-Gabriel	737	590	330	77	151	981	25	168	77	3 136
Saint-Jean-Baptiste	---	51	14	21	---	---	---	---	---	86
Saint-Joseph-de-Lepage	27	28	74	23	---	---	---	26	---	178
Saint-Octave-de-Métis	94	77	59	34	97	164	---	93	32	650
Sainte-Angèle-de-Mérici	130	198	97	78	103	93	---	187	---	886
Sainte-Flavie	9	---	51	21	25	14	---	21	---	141
Sainte-Jeanne-d'Arc	394	172	168	709	847	94	---	39	18	2 441
Sainte-Luce	---	26	76	110	207	32	---	98	14	563
Seigneurie du Lac-Métis (TNO)	1 342	138	3 004	2 633	892	326	512	---	322	9 169
Total	5 109	2 487	4 591	5 095	3 365	2 463	562	1 060	612	25 346

Tableau 6 : Répartition des dépôts de surface (hectares)

Municipalité	Dépôt de surface																									Total		
	1A	1AM	1AR	1AY	1BP	1P	2A	2AE	2BD	2BE	3	4GA	5A	5S	6	7	7E	7T	8A	8AM	8AR	8AY	8C	8E	R		R1A	
Grand-Métis	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	126	118	176	447	---	---	128	---	---	---	---	---	---	---	---	995
La Rédemption	4 473	---	957	---	---	---	149	1	---	48	6	206	---	---	---	206	29	---	1 023	---	275	---	40	---	182	---	7 598	
Les Boules	---	---	---	---	---	---	2	---	32	37	41	---	---	67	111	52	---	---	1 282	---	148	---	83	23	---	---	1 878	
Les Hauteurs	1 756	---	484	---	---	---	22	---	---	---	---	---	---	---	---	323	---	---	3 213	---	262	---	49	---	---	---	6 109	
Luceville	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	16	31	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	47	
Métis-sur-Mer	---	---	---	---	---	---	---	---	27	---	16	---	---	65	204	337	---	---	227	---	---	---	---	---	---	---	876	
Mont-Joli	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	1	---	59	39	---	---	35	---	13	---	---	---	---	---	147	
Padoue	229	---	11	---	---	---	103	---	---	53	---	---	---	---	---	141	---	---	3 594	---	574	---	74	---	279	---	5 058	
Price	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	4	11	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	15	
Saint-Charles-Garnier	4 292	---	1 259	14	---	---	31	21	---	37	---	---	---	---	---	302	---	---	1 276	---	123	---	16	---	176	---	7 547	
Saint-Donat	5	---	---	---	---	25	---	---	46	---	89	---	24	406	42	11	---	---	3 399	---	1 880	---	108	---	558	---	6 693	
Saint-Gabriel	1 830	---	719	---	---	1 040	---	---	---	39	---	---	---	---	---	864	---	---	3 289	---	710	---	1	---	212	---	8 704	
Saint-Jean-Baptiste	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	34	20	12	---	8	302	---	70	---	---	---	---	---	446	
Saint-Joseph-de-Lepage	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	22	---	---	13	---	31	---	---	750	---	230	---	---	---	276	---	1 322	
Saint-Octave-de-Métis	92	---	26	---	---	---	---	---	30	12	90	---	---	148	13	317	---	---	2 664	---	645	---	---	---	227	---	4 264	
Sainte-Angèle-de-Méridci	289	---	---	---	---	---	11	---	---	---	111	---	---	151	---	119	---	---	3 699	---	926	---	443	---	394	---	6 143	
Sainte-Flavie	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	117	40	460	122	---	---	184	---	33	---	---	---	16	---	972	
Sainte-Jeanne-d'Arc	3 421	---	528	---	---	---	166	---	---	72	181	86	---	---	---	565	---	---	3 399	---	433	---	241	---	68	---	9 161	
Sainte-Luce	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	14	72	403	1 268	---	---	128	---	40	---	---	---	180	---	2 105	
Seigneurie du Lac-Métis (TNO)	12 209	131	52	3 875	333	---	1 784	74	---	694	---	---	---	---	---	4	178	531	8 028	107	---	2 017	1 672	---	---	38	31 727	

Tableau 7 : Répartition des sites selon leur sensibilité aux opérations forestières (hectares)

Municipalité	Superficie forestière	Répartition des sites selon leur sensibilité aux opérations forestières			% superficie forestière productive	Superficie récoltée par coupe rase
		Élevée	Modérée	Total		
Grand-Métis	995	470	18	488	49,0	13
La Rédemption	7 598	437	40	477	6,3	57
Les Boules	1 878	183	164	347	18,5	---
Les Hauteurs	6 109	393	154	547	8,9	25
Luceville	47	31	---	31	65,9	14
Métis-sur-Mer	876	337	---	337	38,5	9
Mont-Joli	147	39	---	39	26,5	---
Padoue	5 058	477	403	880	17,4	82
Price	15	---	---	---	---	---
Saint-Charles-Garnier	7 547	501	141	642	8,5	21
Saint-Donat	6 693	800	902	1 702	25,4	180
Saint-Gabriel	8 704	1 119	426	1 545	17,8	128
Saint-Jean-Baptiste	446	12	9	21	4,7	---
Saint-Joseph-de-Lepage	1 322	328	13	341	25,8	---
Saint-Octave-de-Métis	4 264	684	275	959	22,5	46
Sainte-Angèle-de-Mérici	6 143	697	562	1 259	20,5	80
Sainte-Flavie	972	138	29	167	17,2	6
Sainte-Jeanne-d'Arc	9 161	705	264	969	10,6	46
Sainte-Luce	2 105	1 448	---	1 448	68,8	150
Seigneurie du Lac-Métis (TNO)	31 727	925	2 365	3 290	10,4	574
Total	101 806	9 740	6 059	15 799	15,5	1 431
%		9,6%	5,9 %	15,5 %		

ANNEXE 4



Répartition des volumes par territoire d'unité d'aménagement de forêt privée

Tableau 1 : Répartition du volume marchand¹ brut par unité d'aménagement de forêt privée et par classe d'âge²

Unité d'aménagement de la Métis								
Volume marchand brut (mcs)								
Classe d'âge	Superficie forestière productive	Sapin-épinette	Autres résineux	Total résineux	Feuille dur	Feuille mou	Total feuillu	Total toutes essences
Indéterminé	6 844	12	---	12	---	686	686	697
10 ans	9 340	94 090	22 565	116 655	20 294	79 832	100 127	216 782
30 ans	8 604	298 598	75 151	373 749	111 523	448 377	559 901	933 650
50 ans	28 718	777 959	354 103	1 132 062	882 493	1 400 523	2 283 016	3 415 079
70 ans	5 660	237 637	227 158	464 795	99 192	128 746	227 937	692 732
90 ans	2 273	99 749	296 259	396 010	11 610	4 411	16 020	412 030
120 ans	50	2 226	6 999	9 225	203	10	212	9 437
Jin	7 825	153 835	86 204	240 040	476 586	102 315	578 901	818 940
Vin	853	20 929	35 161	56 091	60 962	3 758	64 720	120 811
Total	70 168	1 685 035	1 103 603	2 788 638	1 662 863	2 168 659	3 831 522	6 620 160

Seigneurie du Lac-Métis								
Volume marchand brut (mcs)								
Classe d'âge	Superficie forestière productive	Sapin-épinette	Autres résineux	Total résineux	Feuille dur	Feuille mou	Total feuillu	Total toutes essences
Indéterminé	3 118	---	---	---	---	---	---	---
10 ans	6 363	46 721	9 606	56 327	32 001	21 322	53 323	109 650
30 ans	8 748	413 114	101 639	514 753	87 115	247 226	334 342	849 094
50 ans	6 106	212 546	144 951	357 496	88 942	268 295	357 237	714 733
70 ans	2 130	82 952	59 719	142 671	38 774	44 286	83 061	225 732
90 ans	370	19 257	23 549	42 805	3 561	5 177	8 738	51 544
120 ans	512	26 481	52 044	78 525	3 114	2 515	5 629	84 154
Jin	3 189	57 224	39 903	97 127	128 106	18 935	147 041	244 168
Vin	1 103	32 087	46 344	78 431	22 837	3 556	26 394	104 825
Total	31 639	890 382	477 753	1 368 135	404 450	611 312	1 015 762	2 383 897

¹ Il est important de mentionner que la précision du volume toutes essences de l'inventaire du MRN est de 95 % pour chaque unité de sondage et que cette précision diminue par groupe d'essences ou en fonction des superficies considérées dans la compilation.

² Les volumes ont été arrondis selon la technique de l'arrondissement aléatoire. Les totaux ne sont pas nécessairement égaux à la somme des composantes.

Tableau 2 :

Répartition du volume marchand¹ brut par unité d'aménagement de forêt privée et par type de peuplement²

Unité d'aménagement de la Métis								
Volume marchand brut (mcs)								
Type de peuplement	Superficie forestière productive	Sapin-épinette	Autres résineux	Total résineux	Feuille dur	Feuille mou	Total feuillu	Total toutes essences
Indéterminé	3 034	---	---	---	---	---	---	---
Feuille	22 115	309 533	35 146	344 680	976 548	1 004 684	1 981 232	2 325 912
Mélangé	4 078	74 563	18 530	93 092	10 558	31 062	41 620	134 713
Mélangé feuillu	16 211	523 373	146 986	670 359	486 055	639 252	1 125 306	1 795 666
Mélangé résineux	8 523	313 838	148 640	462 478	131 507	413 296	544 802	1 007 280
Résineux	16 207	463 729	754 300	1 218 029	58 196	80 365	138 561	1 356 589
Total	70 168	1 685 035	1 103 602	2 788 637	1 662 863	2 168 659	3 831 522	6 620 159

Seigneurie du Lac-Métis								
Volume marchand brut (mcs)								
Type de peuplement	Superficie forestière productive	Sapin-épinette	Autres résineux	Total résineux	Feuille dur	Feuille mou	Total feuillu	Total toutes essences
Indéterminé	1 801	---	---	---	---	---	---	---
Feuille	9 153	73 382	5 748	79 131	174 096	101 312	275 408	354 539
Mélangé	1 806	30 757	6 244	37 001	5 349	25 630	30 979	67 981
Mélangé feuillu	4 670	158 271	76 626	234 898	122 310	94 570	216 880	451 777
Mélangé résineux	5 070	222 700	98 526	321 227	71 503	336 201	407 704	728 931
Résineux	9 139	405 270	290 608	695 878	31 192	53 599	84 791	780 670
Total	31 639	890 382	477 753	1 368 135	404 450	611 312	1 015 762	2 383 897

¹ Il est important de mentionner que la précision du volume toutes essences de l'inventaire du MRN est de 95 % pour chaque unité de sondage et que cette précision diminue par groupe d'essences ou en fonction des superficies considérées dans la compilation.

² Les volumes ont été arrondis selon la technique de l'arrondissement aléatoire. Les totaux ne sont pas nécessairement égaux à la somme des composantes.

ANNEXE 5



Contenance et contenu des terrains publics sous gestion privée

Contenance et contenu des terrains publics sous gestion privée¹

Type de superficie	Superficie (hectares)	Volume marchand brut ² (mcs)				Total	Volume moyen/hectare	% volume	% superficie
		Sapin- épinette	Autres résineux	Feuillu dur	Feuillu mou				
Coupe totale	7	---	---	---	---	---	---	0,3	
Épidémie sévère	3	---	---	---	---	---	---	0,1	
Friche	6	---	---	---	---	---	---	0,2	
Plantation	460	---	---	---	---	---	---	18,2	
Sous-total origine	476	---	---	---	---	---	---	18,8	
Classe 10	167	632	182	146	952	1 912	11	0,8	
Classe 30	22	523	85	624	1 200	2 432	110	1,1	
Classe 50	856	22 081	5 385	23 119	54 017	104 602	122	45,4	
Classe 70	405	15 645	11 840	7 861	8 587	43 933	108	19,1	
Classe 90	23	791	2 048	127	362	3 328	145	1,4	
Classe 120	12	625	1 915	33	10	2 583	215	1,1	
Sous-total équienne	1 485	40 297	21 455	31 910	65 128	158 790	107	68,9	
Classe 30-50	36	1 994	145	456	1 424	4 019	112	1,7	
Jeune inéquienne	308	4 339	232	28 337	1 485	34 393	112	14,9	
Vieux inéquienne	225	4 330	6 658	21 411	912	33 311	148	14,5	
Sous-total inéquienne	569	10 663	7 035	50 204	3 821	71 723	126	31,1	
Terrains forestiers productifs	2 530	50 960	28 490	82 114	68 949	230 513	91	100,0	

¹ Tenures 4, 5, 30 et 31 mises à jour en février 1997.

² Il est important de mentionner que la précision du volume toutes essences de l'inventaire MRN est de 95 % pour chaque unité de sondage et que cette précision diminue par groupe d'essences ou en fonction des superficies considérées dans la compilation.

ANNEXE 6



Écosystèmes et peuplements particuliers

Écosystèmes et peuplements particuliers

Localisation	Feuillet	Parcellaire	Numéro de peuplement	Appellation	Densité	Âge	Superficie (hectares)
La Rédemption	22B05N0	8256	976	RFh	C	50	19
Padoue	22C09SE	8214	623	CE	C	Vin	9
Saint-Charles-Garnier	22C08SE	8106	1218	CE	D	Vin	13
Saint-Charles-Garnier	22C08SE	8106	1232	CE	D	120	13
Saint-Donat	22C08N0	8032	917	RFh	C	Vin	7
Saint-Gabriel	22C08NE	8051	1824	CE	C	120	21
Saint-Gabriel	22C08NE	8060	1853	CE	C	120	4
Saint-Gabriel	22C08NE	8037	1533	CMe	C	Vin	17
Saint-Octave-de-Métis	22C09NE	8182	162	FhR	D	30	14
Saint-Octave-de-Métis	22C09SE	8190	556	CC	C	Vin	3
Saint-Octave-de-Métis	22C09SE	8180	285	CC	C	Vin	4
Saint-Octave-de-Métis	22C09SE	8190	296	CC	C	Vin	10
Saint-Octave-de-Métis	22C09SE	8190	601	CC	C	Vin	6
Saint-Octave-de-Métis	22C09SE	8181	316	CC	C	Vin	9
Sainte-Angèle-de-Mérici	22C09SE	8137	1305	Fh	C	90	17
Sainte-Jeanne-d' Arc	22B05NO	8254	871	RFh	B	70	8
Seigneurie du Lac-Métis	22B04NE	7877	13	CC	D	120	6
Seigneurie du Lac-Métis	22B04NE	7876	530	CC	C	120	1
Seigneurie du Lac-Métis	22B04NO	7876	742	CC	D	Vin	4
Seigneurie du Lac-Métis	22B04NE	7875	658	CE	C	Vin	9
Seigneurie du Lac-Métis	22B04NE	7870	59	CE	C	Vin	29
Seigneurie du Lac-Métis	22B04NE	7870	72	CE	C	Vin	15
Seigneurie du Lac-Métis	22B04NO	7878	159	CE	C	Vin	7
Seigneurie du Lac-Métis	22B04NO	7877	205	CE	C	Vin	2
Seigneurie du Lac-Métis	22B05SO	7878	1467	CE	C	Vin	2
Seigneurie du Lac-Métis	22B05SO	7883	1022	CE	C	Vin	2
Seigneurie du Lac-Métis	22B05SO	7884	925	CE	C	Vin	15
Total							266

ANNEXE 7



Noms scientifiques de la faune vertébrée

Les invertébrés

- Arpenteuse de la pruche : *Lambdina fiscellaria fiscellaria*
Charançon du pin blanc : *Pissodes strobi*
Livrée des forêts : *Malacosoma disstria hbn.*
Moule zébrée : *Dreissena polymorpha*
Porte-case du bouleau : *Coleophora comptoniella*
Tenthrede à tête jaune : *Pikonema alaskensis*
Tordeuse de l'épinette : *Zeiraphera canadensis*
Tordeuse des bourgeons de l'épinette : *Choristeneura fumiferana*

Les mammifères

- Campagnol des rochers : *Microtus chrotorrhinus*
Campagnol-lemming de Cooper : *Synaptomys cooperi*
Castor : *Castor canadensis*
Cerf de Virginie : *Odocoileus virginianus*
Cougar de l'Est : *Felis concolor cougar*
Coyote : *Canis latrans*
Écureuil roux : *Tamiasciurus hudsonicus*
Hermine : *Mustela erminea*
Lièvre d'Amérique : *Lepus americanus*
Loutre de rivière : *Lontra canadensis*
Lynx du Canada : *Lynx canadensis*
Lynx roux : *Lynx rufus*
Martre d'Amérique : *Martes americana*
Musaraigne fuligineuse : *Sorex fumeus*
Musaraigne pygmée : *Sorex hoyi*
Orignal : *Alces alces*
Ours noir : *Ursus americanus*
Pékan : *Martes pennanti*
Rat musqué : *Ondatra zibethicus*
Raton laveur : *Procyon lotor*
Renard roux : *Vulpes vulpes*
Vison d'Amérique : *Mustela vison*

Les oiseaux

- Aigle royal : *Aquila chrysaetos*
Bécasse d'Amérique : *Scolopax minor*
Bernache du Canada : *Branta canadensis*
Canard branchu : *Aix sponsa*
Gélinotte huppée : *Bonasa umbellus*
Oie des neiges : *Chen caerulescens*
Perdrix grise : *Perdix perdix*
Pygargue à tête blanche : *Haliaeetus leucocephalus*
Tétras du Canada : *Dendragapus canadensis*

Les poissons

- Anguille : *Anguilla rostrata*
Capelan : *Mallotus villosus*
Flétan : *Hippoglossus hippoglossus*
Hareng : *Clupea harengus*
Morue : *Gadus morhua*
Omble de fontaine : *Salvelinus fontinalis*
Saumon atlantique : *Salmo salar*
Touladi : *Salvelinus namaycush*

ANNEXE 8



Répertoire des fichiers descriptifs et cartographiques

Liste et description des principaux fichiers numériques et descriptifs utilisés lors de l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur

Source : Ministère des Ressources naturelles

1. Données descriptives des polygones de la carte écoforestière.

Ce fichier comprend les attributs liés à l'identification des principales caractéristiques des polygones forestiers (groupe d'essences, densité, hauteur, type de peuplement, origine, code terrain, etc.).

2. Données descriptives des attributs territoriaux.

On retrouve au sein de ce fichier l'identification des principales composantes administratives et de gestion attribuées à chacun des polygones écoforestiers (tenure, région administrative, n° de MRC, de municipalité, région et district écologique, unité de forêt privée, etc.).

3. Données de stratification et de compilation des résultats d'inventaire.

Ce fichier comprend la table des strates regroupées et les informations de volume, diamètre, surface terrière, nombre de tiges, etc.

4. Couvertures cartographiques.

La numérisation du PPMV a nécessité l'acquisition des fichiers cartographiques numériques comprenant, en outre, le réseau routier, l'hydrographie, l'hypsométrie, les polygones écoforestiers et autres.

5. Liste des écosystèmes particuliers et arbres remarquables.

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune

La réalisation du PPMV a nécessité la consultation de plusieurs banques de données du MEF. Les principaux fichiers consultés sont :

1. La bibliothèque des documents du ministère.
2. La liste et la localisation des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (Softmap).
3. Les systèmes d'information de la grande faune (SIGF), des animaux à fourrure (SIAF) et de la faune aquatique (SIFA).

Autres sources d'information

1. La banque de données de l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent.
2. La cartographie des schémas d'aménagement.
3. La cartographie des friches agricoles du MAPAQ.
4. Les fiches de transaction des ventes de lots publics à des particuliers (Service des terres, MRN).

Les données utilisées dans le cadre du PPMV peuvent être quelque peu différentes de celles en provenance des sources d'information décrites, du fait de la vérification et la mise à jour des données par le personnel du PPMV.

De plus, dans la mesure du possible, l'ensemble des fichiers mis à jour sera, à la fin du processus, retourné aux différents organismes consultés afin d'assurer la conformité des résultats des banques de données.

ANNEXE 9



Liste des projets de recherche sur la seigneurie du Lac-Métis

Connaissance des ressources

- # 94-103 Écologie et dynamisme des forêts mélangées.
- # 97-104 Impact de la succession forestière sur les réserves en carbone du sol dans la sapinière à bouleau jaune de l'Est.

Gestion intégrée des ressources

- # 94-303 Développement d'un outil d'aide à la gestion des interventions en forêt par l'étude des communautés aviaires.
- # 95-305 Projet pilote 1995-1998. Application de divers travaux forestiers à caractère faunique sur le territoire de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent.
- # 95-310 Implantation d'un incubateur à courant ascendant et l'élevage d'ombles de fontaine, de souche hybride jusqu'au stade fretin.

Interventions sylvicoles et opérations

- # 94-405 La régénération des forêts mélangées par la coupe progressive : Étude de l'intensité et de la préparation du sol pour limiter le développement de la végétation compétitive.
- # 95-406 Préparation de terrain en coupe progressive.
- #97-413 Essai de reboisement à 1 350 plants/ha.

Biosurveillance et protection des ressources

- # 93-601 Biosurveillance de l'entomofaune des écosystèmes forestiers.
- # 93-603 Réseau des stations permanentes d'observation.
- # 93-604 Dispositif national d'alerte pour les pluies acides.

Amélioration des arbres

93-701 Développement et production de semences d'épinette blanche génétiquement supérieures pour la région du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie.

Société et économie

92-901 Définition et application du modèle de ferme forestière en métayage.

ANNEXE 10



Bibliographie : ouvrages cités et consultés

Bibliographie : ouvrages cités et consultés

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT. 1997. Rapport annuel d'activités 1996-1997. 8 p.

ASSOCIATION FORESTIÈRE QUÉBÉCOISE. 1994. Les arbres remarquables du Québec. Édité par le magazine Forêt Conservation. 38 p.

ASSOCIATION PROVINCIALE DES TRAPPEURS INDÉPENDANTS. 1989. Piégeage et gestion des animaux à fourrure (PESCOF). Édité par l'Association provinciale des trappeurs indépendants en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. 134 p.

AUBERT, G., A.A. BELLEMARE et G. BILODEAU. 1988. Saumon atlantique. Édité par le magazine Sentier Chasse-Pêche. 206 p.

BEAUDIN, L. et M. QUINTIN. 1983. Guide des mammifères terrestres du Québec, de l'Ontario et des Maritimes. Éditions du Nomade inc. 301 p.

BEAULIEU, H. 1992. Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. 107 p.

BÉRUBÉ, N. 1994. Profil socioéconomique de la MRC de La Mitis. Conseil régional de la santé et des services sociaux. 19 p.

BLANCHARD, R. 1935. L'Est du Canada français. Masson-Beauchemin. Montréal. 336 p.

BOURRET, D. 1992. Sondage auprès des chasseurs au petit gibier en 1988-1989. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Service de la recherche et de l'analyse de marché. Direction du marketing et des communications. 109 p.

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. 1996. Noms et lieux du Québec : dictionnaire illustré. 2^e édition. Publication du Québec. Sainte-Foy (Québec). 925 p.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT. 1992. Les profils socioéconomiques des huit MRC du Bas-Saint-Laurent.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT. 1992. Plan stratégique de développement, région Bas-Saint-Laurent. Secteur des produits de la forêt. Analyses, axes et priorités élaborés dans les MRC. 10 p.

COURTOIS, R. 1993. Description d'un indice de qualité d'habitat pour l'orignal (*Alces alces*) au Québec. Gouvernement du Québec. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Direction générale de la ressource faunique. Gestion intégrée des ressources. Document technique 93/1. 56 p.

DEMERS, GOBEIL, MERCIER ET ASSOCIÉS INC. 1994. Lignes guides pour l'élaboration des plans d'aménagement intégré des ressources. Rapport final. Longueuil. 46 p.

DESROSIERS, A. 1995. Liste de la faune vertébrée au Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Publications du Québec. 122 p.

ENVIRONNEMENT CANADA. 1993. Normales climatiques.

FÉDÉRATION DES POURVOYEURS DU QUÉBEC INC. Guide de la pourvoirie, chasse, pêche et plein air. Édition 1997. 222 p.

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC. 1994. Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Longueuil. 41 p.

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC. 1996. Manuel de mise en valeur des forêts privées du Québec. 151 p. et annexes.

- FERLAND, M.-G. et R.-M. GAGNON. 1967. Climat du Québec méridional. Ministère des Richesses naturelles du Québec. 93 p.
- FERRON, J., R. COUTURE et Y. LEMAY. 1996. Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune. Fondation de la faune du Québec. Sainte-Foy. 206 p.
- FORTIN J.-C, et A. LECHASSEUR. 1993. Histoire du Bas-Saint-Laurent. Institut québécois de recherche sur la culture. 860 p.
- GAGNON, R.R. et M. CHABOT. 1991. Prévention des pertes de bois attribuables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ministère des Forêts du Québec. Direction de la conservation. Service de protection contre les insectes et maladies. 52 p.
- GAUTHIER & GUILLEMETTE CONSULTANTS INC. 1991. Habitats des vertébrés associés à l'écosystème forestier du Québec. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Direction générale de la ressource faunique. Gestion intégrée des ressources. 345 p.
- GROLEAU, C. et D. DESCHAMPS. 1997. Répertoire des données de l'exploitation du saumon au Québec, 1984-1996. Ministère de l'Environnement et de la Faune. Direction de la faune et des habitats. Service de la faune aquatique. Québec. 147 p.
- GULLION, G. W. 1984. Managing northern forests for wildlife. Minnesota Agricultural Experiment Station. St. Paul. 71 p.
- HOUDE, A. 1978. Atlas climatologique du Québec. Température – précipitation. Ministère des Ressources naturelles du Québec. Direction générale des eaux. Service de la météorologie. 42 planches.
- LABONTÉ, J., R. COURTOIS et J. P. OUELLET. 1993. Déplacements et taille des domaines vitaux des orignaux (*Alces alces*) dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Québec. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Direction de la faune et des habitats. Service de la faune terrestre. 38 p.

LACASSE, M. 1985. Étude sur le piégeage du lièvre au Québec à l'aide de collets. Les faits saillants. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. 7 p.

LA FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT INC. 1994. Guide des aménagements et des meilleures pratiques forestières pour la mise en valeur des habitats fauniques. Édition provisoire. 137 p. et annexes.

LA FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT INC. 1996. Plan d'aménagement multiressource de la seigneurie du Lac-Métis. Document de connaissance. 212 p.

LA FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT INC. 1996. Plan d'aménagement multiressource du territoire de l'Est-du-Lac Témiscouata. Document de connaissance. 224 p.

LAMOUREUX, J. et J.M. PARIZÉ. 1994. Inventaire aérien de l'orignal dans la zone de chasse 1 à l'hiver 1992. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Directions régionales du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine. Rapport technique. 21 p.

LAMOUREUX, J. 1997. Projet de plan de gestion de l'ours noir 1998-2002. Plan de la zone 2. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. 15 p.

LAMOUREUX, J. et A. PELLETIER. 1997. Inventaire aérien de l'orignal dans la zone de chasse 2 à l'hiver 1997. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Direction régionale du Bas-Saint-Laurent. Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune *in* ST-ONGE, S., R. COURTOIS et D. BANVILLE. 1997. Rapport annuel des inventaires aériens de l'orignal à l'hiver 1997. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Direction de la faune et des habitats. Service de la faune terrestre. En prép.

LANDRY, G. 1997. Projet de plan de gestion de l'ours noir 1998-2002. Plan de la zone 1. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. 17 p.

Mc GERRIGLE, H.W. 1985. Tour géologique de la Gaspésie. Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec. Direction de la recherche géologique. 212 p.

MICHAUD, C. 1997. Routes d'accès et paysages dans la région du Bas-Saint-Laurent. Cartographie des impressions visuelles 2. MRC de Rimouski-Neigette, La Mitis, Matane, La Matapédia. Ministère des Affaires municipales du Québec. 66 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. 1996. Compilation des déclarations des producteurs agricoles. Rimouski.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. 1992. Plantes vasculaires susceptibles d'être menacées ou vulnérables au Québec. Direction de la conservation et du patrimoine écologique. Division de la diversité biologique. 180 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 1995. Exigences écologiques de *Dreissena polymorpha* et *Dreissena burgensis* et prévisions relatives à leur occurrence dans les lacs, les rivières et les réservoirs du Québec. 157 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 1995. Colonisation potentielle par la moule zébrée. Répertoire alphabétique des lacs diagnostiqués par zone hydrographique. 31 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 1995. La moule zébrée au Québec. Distribution actuelle et colonisation potentielle des plans d'eau. 7 p.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU QUÉBEC. 1994. Profil économique de la région du Bas-Saint-Laurent (01). Direction de l'analyse des PME et des régions. 67 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC. 1995. Répertoire des municipalités du Québec.

MINISTÈRE DES FORÊTS DU QUÉBEC. 1993. Atlas historique de la fréquence des épidémies d'insectes ravageurs au Québec, de 1938 à 1992. Direction de la conservation. Service de la protection contre les insectes et les maladies.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. Registre forestier.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1994. Ressources et industries forestières. Portrait statistique. Édition 1994. 115 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1994. Normes de stratification écoforestière. Troisième programme d'inventaire forestier. Service des inventaires forestiers. 101 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1994. Normes d'inventaire forestier. Les placettes-échantillons temporaires. Édition provisoire. Service des inventaires forestiers. 186 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1995. Synthèse des travaux et décisions. Sommet sur la forêt privée. P. 39 à 43.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1995. Normes de stratification écoforestière. Service des inventaires forestiers. 116 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC ET RESSOURCES NATURELLES CANADA. 1995. Le relevé des insectes et maladies des arbres du Québec. Direction de la conservation des forêts et Centre de foresterie des Laurentides. 32 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1996. Le portrait forestier de la Municipalité régionale de comté de La Mitis. Direction régionale du Bas-Saint-Laurent. Gouvernement du Québec. 53 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1996. Les districts écologiques du Québec. Service de la cartographie.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1996. Répertoire des usines de transformation.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1996. Insectes et maladies des arbres. Direction de la conservation des forêts et Direction des relations publiques. 35 p.

- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC. 1990. Les activités reliées à la faune au Québec. Profil des participants et impact économique en 1990. 6 p.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC. 1991. Guide méthodologique pour l'évaluation économique des projets soumis dans le cadre du PDES.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC. 1992. Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables. 27 p.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC. 1993. Plan de gestion de l'original 1994-1998 : objectifs de gestion et scénarios d'exploitation. Publications du Québec. 139 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS. 1987. Schéma d'aménagement de la MRC de La Mitis. 71 p. et annexes.
- PÂQUET, J., L. BÉLANGER et M.-A. LIBOIRON. 1994. Aménagement de la qualité visuelle : inventaire de la sensibilité des paysages. 65 p.
- PÂQUET, J. 1996. Aménagement visuel des paysages forestiers. Un guide de mise en valeur. Pour Ressources naturelles Canada. 33 p.
- PESCOF. 1989. Piégeage et gestion des animaux à fourrure. Édité par l'Association provinciale des trappeurs indépendants en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. 134 p.
- PLAMONDON, A.P. 1993. Influence de la coupe sur l'écoulement annuel, le débit de pointe et la qualité de l'eau. Ministère des Forêts du Québec. 164 p.
- ROUTHIER, J.G. et al. 1988. Évaluation du potentiel acéricole du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et appréciation de l'opportunité de son développement. Consultants forestiers DGR inc. Étude réalisée pour le Service canadien des forêts. 79 p.

SOCIÉTÉ MITISSIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. 1996. Répertoire des industries, commerces et services.

STANEK, Oleg. 1994. Propriétaires de lots boisés dans l'Est du Québec. Quelques résultats d'une enquête. UQAR-GRIDEQ. 257 p.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT. 1996. Rapport annuel 1995. 40 p.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT. 1997. Rapport annuel 1996. 36 p.

THÉRIAULT, J., J.-R. GAGNON et A. BOUTIN. 1997. Hier, au pays des métis. Histoire et culture d'une région du Québec (1675-1960). Éditions Les ateliers Plein Soleil inc. 260 p.

THIBAUT, M. 1985. Les régions écologiques du Québec méridional. Ministère des Ressources naturelles du Québec. Service de la cartographie. Carte couleurs 1:1 250 000.